TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE — N° 10 982 DERNIÈRE ÉDITION JEUDI 22 MAI 1980

La ville de Kwangju en état d'insurrection contre le régime sud-coréen

LIRE PAGE 8

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : Jacques Fauvet

2,20 F

Algérie, 1,30 DA ; Maroc, 2 dir. ; Tunisie, 2 m. ; Allemagne, 1,40 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 17 f. ; Canada, $ 1,10 ; Côte-d'Ivoire, 265 F CFA ; Danemark, 4,75 kr. ; Espagne, 50 pes. ; Grande-Bretagne, 35 p. ; Grèce, 40 dr. ; Iran, 125 ris. ; Italie, 800 L. ; Liban, 300 p. ; Luxembourg, 17 fr. ; Norvège, 4 kr. ; Pays-Bas, 1,50 fl. ; Portugal, 30 esc. ; Sénégal, 225 F CFA ; Suède, 3,75 kr. ; Suisse, 1,20 fr. ; U.S.A., 85 cts ; Yougoslavie, 27 din.

Tarif des abonnements page 38

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 PARIS
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

L'échec des partisans de l'indépendance du Québec

Une province «pas comme les autres»

La défaite du premier ministre québécois — dont l'ampleur surprend ceux-là mêmes qui l'avaient prédite — tient surtout au fait qu'une courte majorité de francophones de la province — sans parler des anglophones dont le refus était attendu — sest prononcée pour le « non ». Pour toute une génération, venue à la politique dans la foulée de l'agitation étudiante et nationaliste de la fin des années 60, et qui s'était reconnue dans le parti québécois et dans son chef, il s'agit de la fin, provisoire ou non, d'une espérance.

La question soumise au référendum était pourtant formulée d'une manière suffisamment ambiguë pour recueillir le plus grand nombre d'approbations.

L'échec du parti québécois a provoqué une série de déclarations conciliantes, aussi bien de la part de M. Claude Ryan, le chef du parti libéral québécois, que de MM. Trudeau et Clark, respectivement premier ministre fédéral et chef de l'opposition conservatrice. De Vancouver à Halifax, tous les hommes politiques canadiens sont si *soulagés* de voir écarté le risque d'une sécession, qu'ils ont manifesté, dès la publication des résultats, une nette volonté d'apaisement, et se sont montrés prêts à ouvrir des négociations. En définitive, les inquiétudes et les rancœurs des Québécois sont comprises, dès lors qu'elles ne sont plus appuyées par un vote majoritaire et que la Fédération elle-même est sauvée.

Des discours si *généreux* ne manquent pas d'impressionner. Il n'en demeure pas moins que le référendum de mardi n'a rien réglé : 40,5 % des Québécois refusent le « statu quo » ; on peut admettre que 59,5 % sont disposés à le modifier puisque M. Claude Ryan, principal champion du non, lui donnait cette signification. Mais de quel changement s'agit-il ? Veut-on réaménager le fédéralisme canadien dans un *sens décentralisateur en cédant* certains pouvoirs aux provinces ? Ou bien est-on enfin prêt à reconnaître que le Canada, avant de compter dix provinces, est *formé* de deux peuples ?

C'est dans la seconde direction qu'il faudrait évidemment s'engager. *Qualitativement*, les problèmes du Québec n'ont rien à voir avec ceux de la Colombie-Britannique, de l'Alberta ou du Manitoba. Pour les provinces de l'Ouest, la question principale est de trouver un accommodement financier avec le « fédéral ». Pour le Québec, il s'agit de définir une formule qui permette la cohabitation des deux peuples.

Rien ne prouve que M. Trudeau, qui a un goût notoire pour les abstractions, soit prêt à comprendre cette différence, pas plus d'ailleurs que les provinces anglophones. La situation est d'autant plus compliquée que de nouvelles élections provinciales auront lieu dans quelques mois au Québec et peuvent très bien maintenir au pouvoir M. Lévesque. Les Québécois, par un vote sentimental, sont capables de voler au secours d'un parti et d'un homme dont ils viennent en majorité de refuser le grand dessein.

La pérennité de la Fédération dépend maintenant de la capacité de l'ensemble de sa population à reconnaître que le Québec n'est pas une province « comme les autres » et à l'accepter. A cet égard, l'entreprise de M. Lévesque aura sans doute, malgré l'échec du 20 mai, contribué à faire progresser cette idée.

UNE NOTE DE M. BÉTEILLE SUR LE PROJET PEYREFITTE ET LA RÉPONSE DU « MONDE »

(Lire pages 12 et 13.)

M. Lévesque met en garde les autorités fédérales contre toute tentation d'exploiter leur victoire

Invités, pour la première fois de leur histoire, à se prononcer sur l'avenir de leur province, les Québécois ont rejeté, à une forte majorité (59,5 %), mardi 20 mai, la « souveraineté-association » (la souveraineté politique assortie d'une association économique avec le reste du Canada) qui leur était proposée par référendum. Il s'agit d'une grave défaite pour le gouvernement de M. René Lévesque qui avait mobilisé toutes ses énergies dans la campagne pour le « oui ». Le gouvernement reste pourtant en place jusqu'aux prochaines élections provinciales, qui auront lieu à l'automne ou au printemps prochain.

M. Lévesque, s'inclinant devant le verdict, a affirmé que la balle était maintenant « dans le camp des fédéralistes ». *Il a en même temps mis en garde les autorités fédérales contre toute tentation d'exploiter la situation.*

La prochaine étape pourrait être la réunion des dix premiers ministres provinciaux avec le premier ministre fédéral, que M. Trudeau souhaite organiser dès juillet.

Montréal. — Dans une proportion de 59,5 %, les Québécois ont répondu « non » à la question que le gouvernement québécois leur a posée par référendum. La participation a été forte (80 %), mais pas aussi importante *que pouvait le laisser prévoir* l'intensité de la campagne au cours des derniers jours. La plupart des circonscriptions (quatre-vingt-quatorze sur cent dix) ont voté majoritairement « *non* », accordant dans certains cas plus de 70 % des suffrages aux fédéralistes. Contre toute attente, les francophones eux-mêmes, qui *constituent 80 % de l'électorat*, se sont prononcés en faveur du régime fédéral, dans une proportion cependant nettement moindre que les non-*francophones*.

Pour les nationalistes québécois et pour leur chef de file, M. Lévesque, les résultats du référendum constituent une amère défaite dont l'ampleur pourrait avoir des conséquences sérieuses pour l'avenir du Parti québécois qui, depuis sa création, en 1968, avait connu un succès fulgurant. Déjà les résultats à peine connus, des voix se sont fait entendre au sein même du mouvement nationaliste pour condamner la stratégie « *étapiste* » *adoptée en 1974 à*

De notre correspondant

la demande de l'actuel ministre québécois des affaires intergouvernementales, M. Claude Morin.

Un des plus anciens militants indépendantistes, M. Pierre Bourgault, a rendu M. Morin responsable de la défaite, ajoutant qu'il allait y avoir « *une nuit des longs couteaux au sein du parti* ». S'il est vrai que M. Bourgault et ses partisans n'ont jamais accepté de troquer l'indépendance pour la souveraineté-associa*tion et ont exprimé leur désaccord* sur le libellé de la question (« *On ne négocie pas la souveraineté,* disent-ils, *on la prend* »), ils n'en avaient pas moins décidé de jouer le jeu et de participer très activement à la campagne référendaire. Leur amertume en est d'autant plus grande. Ils savent cependant que seulement 20 % à 25 % de l'électorat est favorable à une proclamation unilatérale de l'indépendance du Québec, qui serait suivie d'une négo*ciation sur l'association économique* avec le Canada. Cette négociation, affirment-ils, « *ne peut se faire qu'entre deux Etats souverains* ».

Pour ceux-là, la défaite du 20 mai confirme également que le Parti québécois a pris le pouvoir trop tôt et qu'il n'a *pas eu le temps* de sensibiliser la population du Québec à un projet qu'elle considère dans sa grande majorité comme une aven*ture. En quatre ans, le Parti qué*bécois n'a pas réussi à améliorer ses positions puisqu'en 1976 il avait recueilli 41,3 % des suffrages contre 40,5 % au référendum du 20 mai.

M. Lévesque ne voit pas les choses de la *même* façon et croit plutôt que les Québécois ont décidé de « *donner une autre chance aux fédéralistes* ». La voix étreinte par l'émotion, le premier ministre s'est adressé aux milliers de militants, des jeunes pour la plupart, qui s'étaient réunis pour l'occasion dans le centre sportif de Montréal où ils avaient célébré, le 15 novembre 1976, la victoire inattendue du Parti québé*cois. Il a mis en garde les vain*queurs contre toute tentation d'imposer des réformes qui ne seraient pas « *conformes aux changements que le Québec revendique depuis bientôt quarante ans* ».

BERTRAND DE LA GRANGE.

(Lire la suite page 6.)

Point de vue sur le Tchad

Mort d'un État

par PIERRE MESSMER (*)

Au cœur de l'Afrique, le Tchad s'enfonce dans une anarchie sanglante de plus en plus inquiétante pour ses amis et voisins, qui craignent que les désordres ne s'étendent chez eux.

Les appels du septième sommet *franco-africain, réuni récemment* à Nice, sous la présidence de M. Valéry Giscard d'Estaing, resteront sans écho, les projets de *mise en place d'une force inter-africaine* pour séparer les combattants et, en cas d'échec, le recours à des « casques bleus » de l'ONU seront impuissants à ramener la paix aussi longtemps qu'on refusera de tenir compte des réalités.

La principale est celle-ci : le Tchad n'a jamais existé comme nation et il a cessé d'exister comme Etat.

C'est la France qui a créé le Tchad au début du siècle, après la victoire du commandant Lamy sur Rabah, à Kousseri.

Depuis l'indépendance, nos gouvernements successifs se sont acharnés, avec plus d'obstination que de succès, à assurer la vie, ou, plutôt, la survie de l'Etat tchadien dans ses frontières reconnues, quoique contestées au *nord par la Libye*.

D'abord, nous avons aidé les gouvernements dominés par les Sudistes, d'ethnie sara, à établir *leur autorité sur le nord* du pays peuplé de nomades toubous : malgré nos coopérants, nos soldats, notre argent, nos armes, nous avons échoué.

Nous avons alors tenté un accord avec les Nordistes, eux-mêmes divisés : on connaît les résultats ! L'anarchie est installée pour longtemps. Elle se nourrit des haines tribales, des luttes politiques parfois artificielles mais souvent explicables sinon *justifiables par la géographie*, l'histoire, la religion. Le Tchad a été ravagé par les esclavagistes jusqu'au début de notre siècle et la mémoire *collective* en reste marquée. La colonisation lui a apporté un demi-siècle de paix mais ne voulait ni ne pouvait réaliser son unité.

L'islam n'est pas un ciment entre les ethnies, comme en Mauritanie ou au Niger, dont tous les habitants, noirs ou blancs, séden*taires ou nomades, sont musul*mans. Au Tchad comme au Soudan, son voisin à l'est, le nord du pays est musulman, le sud animiste ou chrétien.

(Lire la suite page 8.)

(*) Ancien premier ministre, gouverneur général de la France d'outre-mer.

Des étudiants très étrangers

L'agitation universitaire qui perturbe actuellement plusieurs campus français a eu souvent pour point de départ une protestation contre des mesures d'expulsion d'étudiants étrangers et contre l'application de textes qui « durcissent » les conditions de leur *inscription en faculté*.

Le « mouvement » né à cette occasion dans les universités attire l'attention sur ces étrangers qui représentent aujourd'hui un étudiant sur huit.

Lire page 18 le début de l'enquête de ROGER CANS.

Les dissensions occidentales

• M. Muskie s'en prend à la diplomatie de Paris
• M. Schmidt juge positive la rencontre de Varsovie

M. François-Poncet, ministre des affaires étrangères, et M. Olivier Stirn, secrétaire d'Etat, devaient rendre *compte, ce* mercredi après-midi 21 mai, à l'Assemblée nationale et au Sénat, des entretiens du président de la République avec M. Brejnev.

Mercredi, en début d'après-midi, le gouvernement français n'avait pas fait connaître ses réactions aux critiques de M. Muskie. Le nouveau secrétaire d'Etat américain, au cours de sa première conférence de presse, a estimé *mardi que le sommet franco-soviétique* « complique » le dialogue entre Moscou et Washington, et il a vivement reproché au ministre français des affaires étrangères de ne pas l'avoir informé du projet de rencontre lors de leur entretien, vendredi dernier, à Vienne.

M. Giscard d'Estaing a reçu, mardi, l'ambassadeur des Etats-Unis, M. Hartman, qui s'est refusé ensuite à toute déclaration.

M. François-Poncet, qui se rendra le 29 mai aux Etats-Unis pour prononcer une conférence — prévue depuis plusieurs mois — à l'université Wesleyan University, à Hartford (Connecticut), sera le 30 mai à Washington. Le ministre des affaires étrangères informera jeudi les ambassadeurs de la Communauté européenne de la teneur des conversations. Il a rendu visite dès lundi à Bonn au chancelier Schmidt qui a jugé le sommet franco-soviétique de Varsovie « *utile et positif* ».

Au Parlement, les interventions de MM. François-Poncet et Stirn, *conformément* à une décision de la conférence des présidents, ne seront pas suivies de débat mais de la réponse d'un orateur qui sera, à l'Assemblée, M. Couve de Murville, *et, au Sénat*, M. Lecanuet, l'un et l'autre présidents des deux commissions des affaires étrangères.

(Lire page 3 l'article de notre correspondante à New-York, N. Bernheim.)

POINT

« Tachées de sang »

M. Pinton est le délégué général du parti du président, l'U.D.F. ; il exhorte les sportifs français à ne pas participer aux Jeux olympiques. C'est son droit et peut-être son devoir.

« Les médailles que rapporteraient nos athlètes, *a-t-il dit*, ne seraient pas seulement des médailles dépréciées mais des médailles tachées de sang. »

M. Pinton fait une erreur et lance un défi.

L'erreur : Jusqu'à nouvel ordre, c'est le Comité olympique qui remet des médailles et non le gouvernement du pays qui accueille les Jeux.

Le défi : si les médailles olympiques sont « tachées de sang », que doit-il penser des mains que le président a serrées à Varsovie ?

Certes, M. Pinton a tenu à dire que la participation aux Jeux de Moscou « n'est pas de même nature que la rencontre du président avec Leonid Brejnev ». *On avait cependant cru comprendre qu'il doutait de ses résultats puisque depuis la rencontre de lundi il est clair que* « les dirigeants soviétiques n'ont pas l'intention d'arrêter leur répression ». *L'inévitable démenti est venu en forme de mise au point :* « M. Pinton a approuvé sans réserve la rencontre de Varsovie. » *Soit; il reste ce qu'il a dit des Jeux.*

Il y avait déjà de sérieuses failles au sein de la majorité, notamment à propos des Jeux de Moscou : le R.P.R. est pour et l'U.D.F. est contre. Voici maintenant que le parti du président se divise et paraît même s'opposer au président.

L'opposition fait décidément des émules; l'inconséquence, qui était la loi de la politique intérieure, devient-elle aussi celle de la diplomatie française ?

(Lire page 29.)

«MON ONCLE D'AMÉRIQUE», d'Alain Resnais, à Cannes

La liberté et le mystère de la création

Depuis ses courts métrages *comme* « *Toute la mémoire du* monde » et « Nuit et brouillard », depuis ses premiers longs métrages, « Hiroshima mon amour », « l'An*née dernière à Marienbad* » et « Muriel », on a toujours dit d'Alain Resnais qu'il était le *cinéaste de la mémoire* et de l'oubli. « Non, rectifiait-il, je suis le cinéaste de la conscience. » Souvenirs, fantasmes, errances et rapprochements du passé et du présent, il a, de fait, toujours *traduit en images mentales* les remous secrets de la conscience de ses personnages, à certains moments de leur existence filmique. On attendait de lui un nouveau « Providence ». Et voilà que « Mon oncle d'Amérique » s'engage sur une autre voie. Voilà un film de *Resnais où l'on ne sait pas ce qui* se passe dans la tête des personnages, même quand ils se pré*sentent ou se racontent. Un film* de *comportement* où le *récit* de fiction est accompagné d'un dis*cours scientifique du professeur* Henri Laborit sur les *mécanismes* biologiques et physiques du cerveau. *Un film où trois existences* avancent dans trois *narrations* parallèles et où se produit, brusquement, un *croisement* des destins qui ne dépend pas du hasard romanesque, dieu des scénaristes.

« *Mon oncle d'Amérique* » révèle *admirablement* l'inconscient de Resnais. Il filme. Il ne parle *pas de lui mais du cinéma,* aujourd'hui, de cette « écriture » qui a fait l'objet de bien des théories. Avec lui, elle garde sa part de mystère. Elle est une « écriture automatique » de plaisir et d'imprévu. Un imprévu qui va jusqu'à l'interprétation des « créatures » de fiction avec Roger-Pierre, *curieusement utilisé* — pour *la* première fois — à contre-emploi, Nicole Garcia, merveilleux miroir d'une femme amoureuse et en même temps comédienne (dans le film), Gérard Depardieu, l'homme de la fêlure et de l'autodestruction. A trois jours du palmarès de Cannes, Alain Resnais, cinéaste consacré entre d'autres, se montre le plus novateur de tous.

JACQUES SICLIER.

(Lire page 21 un entretien avec Alain RESNAIS.)

AU JOUR LE JOUR

LES NERFS A VIF

Dans un creux de rocher, vaguement à l'abri des regards et du froid printanier, les deux guérilleros afghans venaient d'écouter les nouvelles internationales sur un vieux transistor : « Tu te rends compte, *disait l'un*, ils ont pourtant tout fait : d'abord Georges Marchais, puis Jacques Chaban-Delmas sont allés à Moscou, ensuite *Valéry Giscard d'Estaing* s'est rendu à Varsovie. Cette fois, on a cru que ça y était, et puis non, voilà que Michel Pinton déclare que ce n'est décidément pas possible, qu'il ne faut pas y aller. »

A ce moment, la conversation fut interrompue. Des hélicoptères blindés crachant le feu dans le ciel, des chars en action sur la route au loin et des tirs de mortier : la montagne s'embrasait. Mais entre deux explosions et juste avant la dernière salve, celui qui parlait eut encore le temps de dire : « Décidément, ces malheureux athlètes, là-bas, ils vivent une de ces guerres des nerfs... »

BERNARD CHAPUIS.

Le Monde

idées

D'UNE GUERRE FROIDE A L'AUTRE

Depuis la capitulation du Reich et du Japon, l'Amérique et la Russie, comme l'avait prévu Tocqueville, se disputent l'empire du monde. La « guerre froide » qu'elles se *livrent* a inspiré aux Etats-Unis deux livres importants, qui viennent d'être publiés en France. Etait-il vraiment impossible, en 1945, de faire la paix ? C'est *la question* que se pose *Daniel Yergin*, dont André Fontaine analyse *l'ouvrage*. La troisième guerre mondiale n'est-elle pas, en fait, commencée ? L'ex-président Richard Nixon en est convaincu, au terme d'une argumentation dont rend compte René Foch. Mais *Jacques de Montalais* pense qu'il est encore temps de prévenir le danger : pour ce gaulliste, il y a toujours des moyens d'agir.

Riga contre Yalta

par ANDRÉ FONTAINE

DEPUIS plus de trente ans, le monde vit en état de guerre froide, c'est-à-dire de rivalité entre deux superpuissances porteuses chacune d'une recette du bonheur universel, prenant *bien soin, par souci* d'éviter le suicide collectif, de ne pas en venir directement aux mains, mais se battant, même en période de détente, par tous les autres moyens à leur disposition, jusqu'à se faire la guerre par personnes interposées.

Cet affrontement aurait-il pu être évité ? C'est la question que se pose, dans *la Paix saccagée*, un jeune universitaire de Harvard, Daniel Yergin, esprit brillant s'il en est. Soutenir qu'il la tranche serait excessif. Mais l'accès qu'il a pu avoir à toutes sortes de documents restés jusqu'à présent inédits lui permet d'apporter, sur les origines de la guerre froide, des précisions qui aident à comprendre le fatal enchaînement dont elle est née. En ces temps où elle rebondit tous azimuts, la lecture de cet ouvrage alerte, riche de portraits et de citations, nourrit, c'est le moins qu'on puisse dire, la réflexion.

Deux conceptions, que Yergin appelle respectivement les « *postulats de Riga* » et ceux de « *Yalta* », n'ont cessé de se heurter, dans le monde occidental, quant aux objectifs de la politique soviétique. Une question de James Byrnes, secrétaire d'Etat des Etats-Unis, à Georges Bidault, alors ministre des affaires étrangères, les résume en peu de mots : « *La politique russe se base-t-elle sur un désir de sécurité ou sur une volonté d'expansion ?* » Elles ont l'une et l'autre leurs défenseurs acharnés, même si l'on peut admettre que dans le comportement soviétique l'obsession de la sécurité, à bien des égards évidente, n'exclut pas nécessairement un certain expansionnisme.

Pourquoi Riga, pourquoi Yalta ? Riga, capitale de la République de Lettonie, était, jusqu'à l'établissement, en 1932, de relations diplomatiques entre les Etats-Unis et l'U.R.S.S., l'avant-poste d'où les diplomates américains observaient le pays des soviets.

Mutatis mutandis, Hongkong devait jouer un rôle analogue, vis-à-vis de la Chine populaire, dans les années 50. Témoins privilégiés des horreurs du stalinisme, liés à de nombreux émigrés, les hommes de Riga, au premier rang desquels George Kennan et Charles Bohlen, croient à l'incompatibilité profonde des deux systèmes, capitaliste et bolchevique. « *Jamais*, écrira Kennan, *ni alors ni à quelque moment que ce soit après, je n'ai considéré l'Union soviétique comme un allié ou un associé possible pour mon pays.* » C'est lui qui, dans un rapport-fleuve de 1947, publié sous la signature « X... » dans *Foreign Affairs*, imaginera la politique dite de l'endiguement (*containment*) qui inspirera la « doctrine Truman », la création de l'OTAN, et, d'une manière générale, l'ensemble de la politique étrangère américaine vis-à-vis de l'U.R.S.S.

Wilson ou Roosevelt

Yalta, par opposition, c'était la confiance faite aux bonnes intentions de Moscou, le pari sur son conservatisme foncier, l'idée rooseveltienne du « *consortium des grandes puissances* », dont le Conseil de sécurité des Nations unies était l'expression, chargé de faire en sorte que la paix soit maintenue dans le monde. Cette conception, qui aboutissait à laisser les mains libres à l'U.R.S.S. dans sa sphère d'influence, contredisait directement, comme le montre très bien Yergin, l'idéal wilsonien qui animait alors une Amérique un peu honteuse d'avoir contribué, par son isolationnisme, à l'éclatement de la seconde guerre mondiale. Cette contradiction se reflète dans l'Organisation des Nations unies : le Conseil est rooseveltien, l'Assemblée générale wilsonienne. Faut-il y voir, comme l'affirme l'auteur, « *une des principales causes de la guerre froide* » ? On pourrait tout aussi bien invoquer un point qu'il néglige : le rapide abandon de la notion adoptée à Yalta selon laquelle une grande puissance partie dans un conflit ne pouvait faire usage de son droit de veto...

Yalta avait suscité une extraordinaire euphorie, à laquelle Churchill lui-même avait sacrifié. Mais les fruits ne tinrent pas la *promesse des fleurs. Il* existait déjà un épais contentieux entre l'U.R.S.S. et les Etats-Unis, notamment à propos de la Pologne, lorsque, en avril 1945, mourut Roosevelt, qui, depuis des mois, n'était plus qu'une sorte de spectre. Profondément ignorant des affaires mondiales, anticommuniste né, Harry Truman, qui lui succède, a vite fait de tomber sous l'influence des hommes de Riga. Les dés ne sont pas joués cependant. A Potsdam, en juillet l'accord avec Staline est relativement facile. Mais Hiroshima donne au nouveau président l'illusion qu'il est maître de tout comme de l'univers ; Moscou cherche un peu trop visiblement un accès aux mers chaudes et l'on se dispute à qui mieux mieux sur la question allemande.

Yergin est porté à croire, non sans raison, que Staline était hostile à la division de l'ancien Reich et que ce qui l'intéressait avant tout, en dehors de le mettre hors d'état de nuire à nouveau, c'était de récupérer sur lui le maximum possible de « réparations ». Mais le fait est que les « prélèvements » sur sa zone d'occupation et l'émission de monnaie par l'autorité soviétique amenèrent rapidement l'Allemagne au point où, pour que sa population survive, les Américains se voyaient contraints de faire de plus en *plus l'appoint. Ils en eurent vite* assez. C'est là l'origine de la « bizone », comme de la réforme monétaire occidentale et donc du blocus de Berlin, de la naissance des deux Républiques allemandes, du pacte atlantique et de celui de Varsovie. L'accession de l'U.R.S.S. à la possession d'armes nucléaires et la guerre de Corée devaient faire le reste et amener le monde au seuil de ces « *parties au bord du gouffre* » dont Dulles *s'était fait le spécialiste et dont* rien n'assure, à voir ce qui se passe du côté du Golfe, que la liste soit close.

Daniel Yergin a donc raison d'écrire, dans sa conclusion, que nous ne sommes toujours pas sortis de la guerre froide. D'après lui, il n'existe pas de « réponses définitives » aux questions que l'on se pose depuis trente ans sur les intentions soviétiques. A défaut d'un moyen de sortir de cette incertitude, ne pourrait-on au moins chercher celui de sortir de l'insécurité fondamentale qu'elle a engendrée ? L'auteur ne s'aventure pas jusque-là...

★ Daniel Yergin : *la Paix saccagée ; les Origines de la guerre froide et la Division de l'Europe*, 1 vol. de 327 p. aux Ed. Balland-France-Adel, environ 69 F.

Il y a toujours des moyens d'agir

par JACQUES DE MONTALAIS (*)

LA relative faiblesse des Etats-Unis a mis brusquement en lumière la détérioration des positions occidentales, et par conséquent l'urgente nécessité pour les pays libres de s'unir devant un danger qui, à force de se préciser, pourrait devenir dramatique, sans même qu'il y ait pour autant un troisième conflit mondial.

Les déclarations que l'on a entendues à la dernière convention nationale du parti socialiste, le 27 avril, furent assez significatives à cet égard. Car lorsque M. Mitterrand précise : « Je suis de ceux qui ne passent pas l'éponge sur Kaboul ni sur Sakharov », *avant de conclure que la France* « n'est pas un pays *non aligné, elle fait partie d'une* alliance », *cela contraste fort avec les hésitations de Paris et ses troublantes tentatives d'accommodement.*

En effet, l'occupation de l'Afghanistan est moralement tout aussi grave que la prise d'otages de Téhéran. Mais elle l'est bien plus au point de vue géopolitique, en particulier pour l'Europe et le Japon, dont le ravitaillement en pétrole dépend davantage du Moyen-Orient que celui des Etats-Unis. Si bien que toute diminution de la puissance américaine par rapport à celle de l'Union soviétique représente un danger précis et supplémentaire pour le monde libre tout entier. On sait maintenant que l'U.R.S.S. va manquer de gaz et de pétrole d'ici peu. Cela explique peut-être toute une stratégie. Et elle pourrait parfaitement réussir, s'agissant de la région du Golfe, aussi bien qu'à Yalta au sujet de l'Europe ! Cela dit, il y a toujours des moyens d'agir.

Quels moyens ? D'abord et avant tout, une rigoureuse unité d'action à l'occasion de laquelle devrait être exigé de Washington : 1) la fin du déplorable système monétaire international actuel qui mine l'Occident pour le seul profit des intérêts américains ; 2) des consultations moins désinvoltes avec ses alliés.

Ensuite, lorsque Moscou prend un risque comme celui d'envahir un pays stratégiquement aussi décisif que l'Afghanistan — sans doute parce que Washington était dans une situation difficile en Iran, — il s'agit de lui en faire aussitôt et unanimement payer le prix en répliquant par des mesures politiques, psychologiques (les Jeux), économiques, technologiques et monétaires (les conditions de crédit), de sorte que les inconvénients finissent par devenir aussi grands que les avantages.

Il faut se souvenir, d'autre part, que les communistes, leurs compagnons de route et d'autres refusèrent d'admettre pendant plus d'un demi-siècle que les maîtres de la Russie rouge gouvernaient par le meurtre et le goulag. Maintenant que cette vérité est admise par tous à force d'avoir été rendue aveuglante par Soljenitsyne, jusqu'à quand les Occidentaux vont-ils se comporter comme si l'expansionnisme soviétique n'était pas idéologique, messianique, et ne visait pas tout simplement à instaurer le communisme dans le monde entier ? Or ce messianisme constitue, par-dessus le marché, le meilleur moyen pour les hommes du Kremlin de maintenir un régime qui repose essentiellement sur la police, l'armée et sur tous ceux qui en profitent le plus. Mais il est tout de même contesté, aussi bien sur place que chez ses satellites.

Dès lors, puisque Moscou spécule partout sur la misère en préconisant son abusive mais séduisante solution, le marxisme, que les pays libres s'efforcent donc, par tous les moyens imaginables, de convaincre les dictateurs — qui, dans leurs zones d'influence, font régner des inégalités intolérables — de procéder à des réformes draconiennes et de les aider à le faire. Sinon, le communisme finira par gagner la partie, ne serait-ce que par osmose.

Il s'agit, en outre, d'insister sans cesse par toutes les propagandes possibles, à l'instar d'Amnesty International et des héroïques contestataires russes, sur les droits de l'homme, sans négliger ceux de bien des peuples à l'intérieur même des frontières soviétiques. Les Russes « déstabilisent » avant de parvenir à leurs fins ? Que l'on joue le même jeu en faveur de la liberté et de la justice... ce que la papauté elle-même n'aura guère fait jusqu'à présent.

Il importera aussi de ne jamais refuser le dialogue afin de ne pas contribuer à déclencher une guerre mondiale. Mieux, si l'on dialogue à partir de positions fermes et que Moscou s'aperçoit que cette fermeté sera durable, il n'est pas exclu que des arrangements économiques et militaires puissent être finalement trouvés qui soient admissibles pour tous et par conséquent favorables à tous. Mais de telles actions n'impliquent évidemment pas que la France soit le seul grand pays de l'alliance dont elle fait partie qui demande à son ambassadeur d'assister au défilé du 1er mai à Moscou dans les circonstances actuelles. Et cela bien que M. Gromyko ait ôté au président de la République française, quelques jours plus tôt, toutes ses illusions au sujet de Kaboul. Car il y a des obstinations qui ressemblent un peu trop à certains dépits enfantins.

(*) Ancien rédacteur en chef de *la Nation*.

Le diagnostic de Richard Nixon

par RENÉ FOCH (*)

On reconnait les grands fauves de la politique à leur capacité de rebondissement après les pires défaites, à leur aptitude aussi à sentir et à exprimer les retournements d'une opinion publique.

L'Amérique n'est plus disposée à se laisser bousculer, et voici Richard Nixon, tout Watergate oublié, qui, dans un livre d'une brûlante actualité, *la Vraie Guerre*, nous apporte *son point de vue d'homme de pouvoir.*

Son diagnostic est fort simple : *les Russes ne veulent pas la guerre*, ils veulent l'empire du *monde*. Certains redoutent l'éclatement de la troisième guerre mondiale ? Elle est en cours sous nos yeux et nous sommes en train de la perdre : après l'occupation de l'Europe orientale, après le passage de la Chine au communisme (un communisme autocéphale, il est vrai), après Cuba, après la conquête de l'Indochine, *voici que les maîtres du Kremlin* poussent leur avantage en Afrique, en Amérique centrale et maintenant au Proche-Orient, à proximité de ce qu'il appelle la jugulaire du pétrole.

Si les Soviétiques réussissent à contrôler effectivement le golfe Persique, l'Europe et le Japon seront à leur merci. Face à ce dernier péril, la doctrine Carter, faute de *moyens*, n'est qu'un canon sans munitions. Guerre totale, car elle se livre sur tous les plans, sauf le nucléaire. Guerre *mondiale*, car tout ce qui modifie l'équilibre entre les deux superpuissances affecte la paix partout ailleurs.

Or cet équilibre est en voie d'être rompu : au moment de l'affaire de Cuba, l'Amérique avait sur l'Union soviétique une supériorité de 15 à 1, estime l'ancien président.

Soit dit par parenthèse, un tel rapport de forces aide à comprendre l'attitude du général de Gaulle au cours de cette crise, si souvent citée en exemple ces temps-ci.

Cette supériorité a été abandonnée en vertu du principe que si l'Amérique limitait ses armements, l'adversaire ferait pareil. Erreur monumentale. Dans les conditions actuelles, Nixon le dit tout crûment : « *Quel président américain futur risquerait, par exemple, l'existence de New-York... pour sauver Berlin ?* » A vrai dire, nous nous en doutions, mais nous voici prévenus par Nixon après Kissinger. Si l'Amérique ne *fait pas un effort* décisif pour rétablir sa force militaire, ses alliés vont se détourner d'elle.

C'est ici, sans doute, que Nixon écrit *la page la plus grave* de son livre : « *Si notre manque de volonté aboutit à une modification de l'équilibre en faveur des Soviétiques, alors les nations européennes ainsi que le Japon, la Chine et des pays comme l'Arabie Saoudite auront de bonnes raisons de craindre les Soviétiques et de s'arranger avec eux. Une telle tendance serait notre faute et uniquement la nôtre.* »

Actuellement le budget de la défense américaine est de moins de 5 % du P.N.B. et de moins de 25 % du budget global. On parle d'augmenter le budget militaire de 5 %. L'ancien président *estime* ce chiffre totalement insuffisant pour renverser la tendance et préconise une augmentation de 20 %. *Au moment de la guerre de Corée, rappelle-t-il, les dépenses militaires correspondaient* à 12 % du P.N.B. et à 61 % du budget !

A ceux qui verraient une contradiction entre cette ligne et celle qu'il a suivie en signant les accords SALT et en amorçant la politique de détente, Nixon répond que, dans son esprit, les SALT n'étaient acceptables que s'ils s'accompagnaient d'un vigoureux effort d'armement : la fusée intercontinentale à rampe de lancement mobile M X sur terre, le *sous-marin Trident sur mer et le* bombardier B 1 en l'air. Or, note-t-il, les deux premiers programmes ont été retardés et le troisième annulé.

Quant à la détente, elle ne saurait survivre que s'il y a endiguement de la puissance soviétique par les moyens appropriés.

Responsabilités...

Puissance militaire donc, d'abord et avant tout, et l'Amérique a les moyens de la financer : l'augmentation des dépenses militaires qu'il préconise représente seulement 1 % du P.N.B. américain. D'ailleurs, les Occidentaux, Japonais compris, n'ont-ils pas une production plus de quatre fois supérieure à celle de l'Union soviétique ? Ce n'est donc pas une question de moyens, c'est une question de volonté.

Le livre est pourtant écrit avec fermeté et parfois avec des formules heureuses qui surprennent lorsqu'on se rappelle les « Watergate papers »... Celle-ci par exemple, difficile à réfuter : « *Partout où un pays est coupé en deux, la partie libre prospère.* »

Pour Nixon, tout se ramène au conflit pour la suprématie mondiale. Si les pays du tiers-monde apparaissent, ce ne sont que des pions sur le grand échiquier du monde, à côté des *pièces principales*. La Chine, elle, pourrait devenir une grosse pièce, *mais il ne faut pas se faire* d'illusions sur la lenteur de son développement. Les entreprises américaines peuvent y contribuer, mais *la Chine ne se sentira pas pour* autant liée par une interdépendance économique. Ce qui comptera pour *les Chinois, c'est la capacité américaine de tenir tête aux Soviétiques.* Si celle-ci cesse d'être crédible, ils s'arrangeront avec l'Union soviétique, estime Nixon, rejoignant ainsi une opinion développée dans ces colonnes (1). Aussi l'ancien président, logique avec son analyse d'ensemble, recommande-t-il aux Américains et aux Européens de *faire « le nécessaire pour que la Chine acquière les forces armées qui lui permettront d'assurer sa défense »*, phrase sibylline qui pourrait se référer à une assistance technique — même en matière nucléaire ? — aussi bien qu'à des livraisons d'armes proprement dites.

Tout en donnant à chaque problème son éclairage historique, notre auteur est plus tourné vers les batailles à venir que vers celles du passé. Certes, il donne une nouvelle fois sa version de la guerre du Vietnam, gagnée sur le terrain, perdue à Washington. A *cette occasion* il règle quelques comptes avec « *les meilleurs et les plus intelligents* », cet entourage de Kennedy, responsable de l'engagement américain au Vietnam, ces gens qui croyaient qu'on gagnait une guerre « *comme on installe une usine de montage* ».

La presse n'est pas épargnée, qui *n'a pas hésité à révéler des secrets* d'Etat comme les papiers du Pentagone. Autre bête noire, cette élite « *esclave des modes, facile à mystifier, imbue d'elle-même et aveugle d'un œil : elle a tendance à voir le mal uniquement vers la droite, pas vers la gauche* ». Il la rend responsable de la chute de Diem, et pour faire bonne mesure de celle du chah d'Iran et de Somoza. *L'idée ne* l'effleure pas que les conditions de vie en Iran ou au Nicaragua aient pu *jouer un rôle dans leur chute.*

Mais les grands responsables, ce sont ces membres du Congrès qui ont refusé aux Sud-Vietnamiens l'aide militaire dont ils avaient besoin pour rester dans le camp de la liberté.

En conflit ouvert avec la presse, l'intelligentsia, le Congrès, Nixon était-il encore un leader démocratique ? La question se posait et le peuple américain l'a tranchée en écartant à la fois l'homme et sa conception impériale de *la présidence, en renvoyant l'acteur et en* refusant le rôle. Mais par-delà l'aventure personnelle de Richard Nixon ou les faiblesses de ses successeurs, *le problème reste posé :* les institutions américaines sont-elles adaptées à la phase historique que nous traversons ? Elles ont fait leurs preuves dans la paix, elles ont fait leurs *preuves dans la guerre*, mais permettent-elles au peuple américain d'assumer, ensemble avec ses alliés, cet effort militaire gigantesque et interminable, à la fois nécessaire et absurde, si étranger aux aspirations de peuples démocratiques ?

Devons-nous, pour rester libres, prendre nos modèles chez l'adversaire, devons-nous opposer notre impérialisme à celui de Moscou ?

A cette question, Nixon répond d'une phrase qui est la clé du livre : « *Le leadership mondial exige quelque chose qui, par bien des côtés, est étranger à l'état d'esprit américain. Il exige que l'on fixe des limites à l'idéalisme, qu'on use de compromis avec la réalité, que l'on réponde parfois à la duplicité par la duplicité, à la brutalité par la brutalité.* » N'est-ce pas là le portrait du peintre par lui-même ? Nixon remarque de Kossyguine que, s'il était né à Chicago, il aurait pu être président d'une grande multinationale. Gageons que si Richard Nixon était né à Kiev, il aurait pu faire carrière au Politburo. Il aurait survécu à toutes les purges.

(1) « Le plus court chemin de Pékin à Moscou », par André Fontaine (*le Monde* du 24 avril 1980).

★ Richard Nixon : *la Vraie Guerre*, Ed. Albin Michel, 348 p., environ 55 F.

(*) Ancien fonctionnaire européen.

Le Monde

étranger

APRÈS LE SOMMET FRANCO-SOVIÉTIQUE

Le dialogue entre Washington et Moscou se trouve compliqué

déclare le secrétaire d'État américain

De notre correspondante

New-York. — Pour sa première conférence de presse, qui était aussi une sorte de bilan de sa tournée européenne, M. Edmund Muskie s'est montré plus explicite que ne l'était son prédécesseur, M. Cyrus Vance, mais aussi très critique au sujet de l'initiative française qui a conduit M. Giscard d'Estaing à rencontrer M. Brejnev à Varsovie.

Interrogé dès le début de sa conférence sur cette rencontre, M. Muskie a indiqué qu'elle n'avait « *en rien modifié ses positions personnelles* », mais qu'elle ne pouvait manquer de « *compliquer le dialogue entre les Etats-Unis et l'Union soviétique* ». Faisant un peu plus tard allusion à l'entretien qu'il avait eu le *16 mai à Vienne avec M. François-Poncet* — qui ne lui avait pas soufflé mot des intentions du président de la République. — M. Muskie a déclaré avec humeur : « *Je n'ai pas apprécié qu'on me fasse un sermon sur la nécessité de consulter nos alliés, et que le sermonneur ne pratique apparemment pas ce qu'il prêchait.* »

Admettant que « *le désir d'indépendance des Français* » et la volonté d'user de leurs prérogatives était légitimes, le secrétaire d'Etat a cependant estimé que « *la confiance mutuelle est essentielle à l'unité d'action avec nos alliés* ».

En ce qui concerne le boycottage des Jeux olympiques de Moscou, le secrétaire d'Etat s'est montré relativement modéré. Il a regretté que plusieurs pays aient finalement décidé d'envoyer leurs équipes aux Jeux, mais il a ajouté : « *Quarante-cinq pays ont décidé de se conformer à la décision de boycottage. Dans ces conditions, on ne peut plus parler que de compétition sportive, pas de « Jeux olympiques »*.

Sur les relations avec l'U.R.S.S., M. Muskie a indiqué que Washington n'avait pas renoncé à la ratification de l'accord SALT 2 : ce sont les Soviétiques, a-t-il dit, qui, par leur intervention en Afghanistan, ont remis en cause cette procédure.

Admettant que ses entretiens avec M. Gromyko n'avaient pas apporté « *de grands espoirs* », le secrétaire d'Etat s'est cependant déclaré certain qu'ils avaient été utiles, ne serait-ce que parce qu'ils ont permis d'exposer aux dirigeants soviétiques les objections américaines à la ratification de l'accord SALT. « *Si les Soviétiques sont réellement désireux de réduire les risques de guerre*, a déclaré M. Muskie, *ils doivent faire l'effort de comprendre nos raisons.* »

A propos des négociations égypto-israéliennes, le secrétaire d'Etat a déclaré qu'il était essentiel que les deux parties aient accepté de poursuivre leurs discussions au-delà de la date précédemment considérée comme limite du 26 mai. « *Elles n'ont d'ailleurs pas d'autres solutions* », a dit le secrétaire d'Etat, en ajoutant qu'aucune des autres propositions avancées, soit par les Européens soit par d'autres pays arabes, ne paraissaient plus applicables.

Concernant l'Iran, M. Muskie s'est déclaré un chaud partisan de l'application à la fois de sanctions économiques et de l'utilisation de « *tous les moyens diplomatiques possibles* ».

A propos de la situation en Corée du Sud, M. Muskie s'est montré très prudent : il a seulement constaté que les responsables politiques paraissent s'éloigner de leur politique initiale de libéralisation, et a refusé d'indiquer combien de temps encore, à son avis, les Etats-Unis accepteraient de soutenir le gouvernement militaire du pays.

Interrogé sur les raisons qui lui avaient fait accepter le poste de chef de la diplomatie américaine et dans quelle mesure il se différencierait de son prédécesseur M. Cyrus Vance, M. Muskie a déclaré : « *Je ne vais pas faire de miracle, et je ne suis la copie conforme de personne* », mais, a-t-il souligné, pour la première fois depuis longtemps, le chef du département d'Etat est un homme politique. « *A Bruxelles*, a-t-il ajouté avec une satisfaction évidente, *les ministres des affaires étrangères que j'ai rencontrés ont sans doute eu le sentiment de parler à un collègue... Après vingt-deux ans au Sénat et vingt-six ans dans les instances dirigeantes de mon Etat (le Maine), j'ai l'habitude d'expliquer mes prises de positions.* »

La conférence de presse de M. Muskie a confirmé, malgré les pointes contre la France, le sentiment des milieux diplomatiques de Washington que les dirigeants américains ont décidé de mettre une sourdine à l'irritation que leur causent les hésitations des alliés devant les sanctions économiques imposées à l'Iran et le boycottage des Jeux olympiques, sans parler des « *initiatives* » françaises. Le département d'Etat aurait été sur le point de publier un communiqué indiquant son *désaccord* avec la rencontre Giscard d'Estaing-Brejnev, mais les dirigeants américains auraient finalement décidé d'attendre de voir dans quel climat se déroulera la visite que M. Jean François-Poncet doit faire le 30 mai à Washington. On ne cache cependant guère, ici, une certaine satisfaction devant les maigres résultats apparemment obtenus par le chef de l'Etat français à Varsovie.

M. Muskie paraît l'initiateur de cette politique d'apaisement à l'égard des alliés, jugeant que la prolongation des polémiques ne peut que nuire à la mise au point d'une politique commune à l'égard de l'Iran et de l'Union soviétique. C'est la raison pour laquelle le porte-parole du département d'Etat a qualifié lundi, à la surprise générale, les décisions prises par les Neuf à Naples de « *démonstration ferme, importante et unitaire de solidarité avec nos efforts destinés à obtenir la libération des otages d'Iran.* »

NICOLE BERNHEIM.

Pour la « Pravda »

LA RENCONTRE TÉMOIGNE DE LA « PERSÉVÉRANCE » DE L'U.R.S.S.

(De notre correspondant.)

Moscou. — La presse soviétique ne publie aucun commentaire nouveau consacré directement au sommet Brejnev-Giscard d'Estaing. Mais un long article d'un des principaux « observateurs politiques » de la *Pravda* montre parfaitement, ce mercredi matin, le parti que l'U.R.S.S. entend en tirer. Parlant de la rencontre de Varsovie, le journal du P.C. soviétique affirme en effet : « *Les peuples ont reçu une nouvelle confirmation convaincante du sens des responsabilités et de la persévérance de notre pays, qui lutte pour l'instauration en Europe d'un climat de confiance, de compréhension mutuelle, et de coopération.* »

Cette déclaration d'autosatisfaction vient à la fin d'un long développement sur le « programme de paix » présenté la semaine dernière par les pays du pacte de Varsovie à leur réunion au sommet. C'est pourquoi l'appréciation de la rencontre entre MM. Brejnev et Giscard d'Estaing vaut plus par le contexte dans lequel elle est évoquée que par ses résultats — ou l'absence de résultats — auxquels la presse soviétique n'a d'ailleurs fait aucune allusion — D. J.

A Strasbourg

Le texte relatif à l'acheminement des matériaux stratégiques est renvoyé en commission

De notre envoyé spécial

Strasbourg. — Un accord entre les *présidents de groupe* a permis à l'Assemblée européenne de se tirer mardi 20 mai du mauvais pas dans lequel l'avait mise la proposition de résolution de M. d'Ormesson (démocrate-chrétien, France), préconisant la coordination des missions de surveillance organisées par chaque Etat européen sur les lignes de communications maritimes par lesquelles l'Europe est approvisionnée en pétrole et en matériaux stratégiques.

Les institutions européennes n'ayant pas compétence sur les questions de défense, cette proposition était combattue par les socialistes, les communistes et les gaullistes. M. Estier (socialiste, France), a résumé mardi la position de *son groupe* en déclarant que la proposition de M. d'Ormesson et de ses collègues démocrates-chrétiens et conservateurs britanniques « *dépasse d'une façon scandaleuse les compétences du Parlement européen* », et constitue « *une violation caractérisée du traité de Rome* ».

Pour empêcher l'adoption de ce texte par la majorité de centre droit de l'Assemblée, les communistes et les socialistes ont eu recours en avril, et encore lundi, à un artifice de procédure qui consistait à demander la vérification du quorum, puis à quitter l'hémicycle afin que ce quorum ne soit pas atteint, ce qui obligeait à reporter le vote à la séance suivante.

Mme Veil, présidente de l'Assemblée, avait réuni mardi les présidents de groupe afin de trouver une solution qui évite la reprise à chaque séance de cette procédure. Mme Cassanmagnano-Cerretti (Italie), vice-présidente du groupe démocrate-chrétien, a fini par se rallier à la position des autres responsables de groupe, qui consistait à provoquer le renvoi de la proposition en commission par le constat que le nombre de représentants présents en séance serait inférieur au tiers de l'effectif de l'Assemblée.

Mme Veil a ouvert la séance de l'après-midi, qu'elle n'avait pas prévu de présider, devant un hémicycle quasiment vide. Le quorum n'étant pas atteint, la proposition de M. d'Ormesson a été renvoyée pour examen au fond à la commission politique.

Dans les couloirs, M. d'Ormesson se déclarait déçu du fait que sa proposition avait été combattue par des moyens de procédure, mais il ajoutait que le compromis auquel on avait abouti permettait que s'engage plus tard un débat sur le fond. Il s'était déclaré prêt au dernier moment à modifier son texte, afin qu'il s'adressât non plus aux institutions européennes, mais directement aux États membres, ce qui, selon lui, aurait permis de réunir une majorité favorable. Les conditions de travail de l'Assemblée européenne ne permettent *pas les modifications* de dernière minute aux textes présentés. M. d'Ormesson a affirmé qu'il n'avait fait l'objet d'aucune pression du Quai d'Orsay pour l'amener à retirer sa proposition.

PATRICK JARREAU.

LA VISITE DE M. FRANÇOIS-PONCET A BONN

M. Schmidt juge le sommet « utile et positif »

De notre correspondant

Bonn. — La visite-éclair du ministre français des affaires étrangères dans la capitale fédérale était sans doute indispensable pour apaiser quelques irritations allemandes.

Pendant près de deux heures, dans la soirée de mardi, M. François-Poncet a donc exposé en détail au chancelier Schmidt et à M. Genscher les résultats de la rencontre franco-soviétique de Varsovie. Les renseignements qui ont filtré dans les milieux officiels suggèrent tout d'abord qu'on a laissé tomber, du côté allemand, la querelle sur le manque de concertation préalable dont on pouvait, non sans raison, se plaindre à Bonn. D'autre part, le chancelier a fait savoir à nouveau qu'il considère la visite de M. Giscard d'Estaing à Varsovie comme une contribution « *utile et positive* » au rétablissement du dialogue entre l'Est et l'Ouest. Selon un porte-parole officiel, les échanges de mardi soir auraient *démontré une fois de plus que* les gouvernements de Paris et de Bonn portent des jugements semblables sur la situation présente dans le monde.

Il n'apparaît pas cependant que le ministre français ait pu fournir à ses interlocuteurs des indications précises quant à la manière dont les problèmes posés en Afghanistan ou ailleurs pourraient être résolus. *L'impression* prévaut également ici que le président français aurait très peu abordé avec M. Brejnev un problème auquel la R.F.A. attache la plus grande importance : celui des euro-missiles. La réserve dont M. Giscard d'Estaing a fait preuve sur ce sujet provient d'ailleurs du fait que le gouvernement français n'est pas lui-même partie aux décisions de l'OTAN visant à rétablir l'équilibre stratégique sur le théâtre européen.

Si l'on n'éprouve pas un enthousiasme excessif à Bonn pour le projet d'une conférence mondiale — même limitée, comme le souhaite M. Giscard d'Estaing — on ne s'élève pas non plus contre cette idée. Elle aurait tout au moins le mérite d'illustrer un principe essentiel : celui de l'*indivisibilité de la détente*. *Comme* cependant une telle rencontre ne saurait avoir lieu avant bien des mois, les dirigeants de Bonn continuent apparemment de considérer qu'une solution de l'affaire afghane est prioritaire. D'autre part, on croit savoir qu'aux yeux de MM. Schmidt et Genscher le véritable « forum » de la politique de détente en Europe devrait être la conférence de Madrid, qui doit faire suite cet automne aux rencontres d'Helsinki et de Belgarde.

J. W.

M. PONIATOWSKI : empêcher la tension de monter.

M. Poniatowski, ancien ministre d'Etat, membre du conseil national de l'U.D.F., a déclaré mardi *30 mai* au micro de Radio-Monte-Carlo : « *La rencontre de Varsovie constitue un élément d'un processus qui doit empêcher la tension de monter. La situation actuelle ne rappelle pas tant celle de 1938 que celle de 1914. L'analogie entre les deux périodes tient au fait qu'en 1914 tous les pays étaient liés par un réseau automatique d'alliances : l'assassinat de l'archiduc d'Autriche a déclenché un processus automatique de mise en œuvre de ces alliances sans qu'il y ait eu de dialogue.* »

Il a affirmé qu'au cours de l'entretien entre MM. Giscard d'Estaing et Brejnev, « *des choses très graves et très essentielles* » avaient été dites. A propos du secret ayant entouré la préparation de la rencontre, il a noté : « *Rien n'est plus dangereux que la politique de la place publique qui peut déboucher sur l'irréparable.* »

M. PLIOUCHTCH : la France est peut-être le pays le plus « finlandisé » d'Europe occidentale.

(De notre envoyé spécial.)

Strasbourg. — MM. Leonid Pliouchtch et Victor Fainberg ont tenu mardi 20 mai, au Palais de l'Europe, une conférence de presse organisée par deux représentants à l'Assemblée des Communautés européennes, Mme Maria-Antonietta Macciocchi (parti radical italien), ancien député communiste de Naples, et M. Jerry Pelikan (parti socialiste italien), ancien directeur de la radio tchécoslovaque.

M. Pelikan a critiqué l'acceptation par M. Giscard d'Estaing d'une rencontre avec M. Brejnev à Varsovie. Il a déclaré que, à la différence de celle de Munich qui, en septembre 1938, procédait d'une tentative pour empêcher une agression allemande contre la Tchécoslovaquie, la rencontre de Varsovie « *peut apparaître comme la confirmation d'une agression déjà accomplie* » par les Soviétiques en Afghanistan

MM. Fainberg et Pliouchtch ont eux aussi exprimé leur réprobation de la démarche du chef de l'Etat français. Le premier, porte-parole des *syndicats libres* d'Union soviétique, a déclaré que M. Giscard d'Estaing avait eu tort de se rendre à Varsovie, « *capitale vassale de M. Brejnev* ». Il semble à M. Pliouchtch que, « *dans l'abstrait, M. Giscard d'Estaing aurait pu faire quelque chose* » mais que, en fait, il ne fallait pas y compter car « *la France est peut-être le pays le plus finlandisé d'Europe occidentale* ». — P. J.

A L'EXCEPTION DE M. CHABAN-DELMAS

Les députés R.P.R. jugent sévèrement les entretiens de Varsovie

Après l'annonce que M. François-Poncet, ministre des affaires étrangères, ferait, mercredi après-midi 21 mai, une communication à l'Assemblée à laquelle seul M. Couve de Murville, président de la commission des affaires étrangères, répondra (au Sénat cette déclaration sera lue par M. Stirn, secrétaire d'État), les groupes communistes et socialistes ont demandé, mais en vain, que leurs représentants puissent répondre au ministre (1). M. Mitterrand *a également posé une* question orale avec débat au premier ministre sur « *les conditions dans lesquelles a été préparée et s'est déroulée* » la rencontre de Varsovie entre MM. Brejnev et Giscard d'Estaing

A l'occasion d'un rappel au règlement, mardi, M. Fernand Marin, député communiste du Vaucluse, avait indiqué que « *cette rencontre était une heureuse initiative* ». Ce jugement n'était partagé par aucun autre représentant des autres groupes politiques de l'Assemblée, puisque même à l'U.D.F. seul M. Michel Pinton, délégué général du mouvement, qui n'est pas *député, a approuvé* l'initiative de M. Giscard d'Estaing.

Au R.P.R., les membres du bureau du groupe réunis mardi matin ont, selon M. Labbé, exprimé une « sévérité » quasi unanime. Seul M. Chaban-Delmas, député R.P.R. de Bordeaux et président de l'Assemblée, a manifesté sa compréhension. Il a déclaré : « *J'ai la certitude après mon voyage aux Etats-Unis et depuis mon retour de Moscou qu'un énorme marchandage se prépare, sinon ce sera la guerre totale. Devons-nous accepter un nouveau Yalta où la France serait absente ? Ce serait inacceptable. Devons-nous être présents à la table des négociations ? C'est ce que je souhaite.* »

Les collègues de M. Chaban-Delmas ont compris qu'il approuvait le geste du chef de l'Etat. Ils ont, en revanche, estimé que M. Couve de Murville avait été, à sa manière, très sévère en disant que la réunion de Varsovie s'était déroulée « *dans une improvisation non justifiée* », ajoutant : « *On ne sait pas d'où est venue cette idée, on ne sait pas pourquoi ni comment, on n'en a compris ni les raisons ni les résultats.* » L'ancien ministre des affaires étrangères du général de Gaulle a précisé : « *En politique étrangère, la psychologie est une chose essentielle. Il faut savoir comprendre ses partenaires et aussi ses adversaires. Comme tout le monde, j'ai été étonné.* »

M. Labbé a, comme la plupart des députés du bureau du groupe, ainsi jugé ces déclarations : « *Couve a été très sévère* ». Certains ont estimé que M. Giscard d'Estaing était allé « *au-devant des préoccupations des Soviétiques* » et M. Kaspereit, député de Paris, a jugé ce geste contraire à « *la solidarité occidentale* », tandis que d'autres ironisaient sur « *l'exercice solitaire du pouvoir* ».

Au cours de la discussion, les mots de « *légèreté* », de « *maladresse* » et de « *duplicité* » ont été utilisés. Certains ont considéré que la proposition d'un sommet des dirigeants des principales puissances présentée par *M. Giscard d'Estaing* correspondait aux vœux de Moscou et impliquait que l'occupation de l'Afghanistan par les Soviétiques était admise jusque-là comme un fait acquis. C'est ce qu'exprime M. Jean de Lipkowski, secrétaire national du R.P.R. pour les affaires internationales, lorsqu'il assure : « *On nous demande d'avaler le menu soviétique* » et qu'il estime dans une interview au *Quotidien de Paris* du 21 mai : « *La politique étrangère de Giscard, c'est du giscardisme ; cela n'a rien à voir avec le gaullisme qui était une appréciation globale du changement dans les grands équilibres du monde* » Il s'agit, selon lui, pour l'Union soviétique de « *retrouver son honorabilité* » internationale après *avoir « digéré l'Afghanistan »*.

L'impromptu de Varsovie, en accentuant l'incompréhension des gaullistes envers la politique étrangère du président de la République, ajoute aux divergences qui existent en d'autres domaines entre les amis de M. Jacques Chirac et le gouvernement.

A. P.

(1) Selon l'article 132 paragraphe 7 du règlement de l'Assemblée, « lorsque la déclaration du gouvernement ne comporte pas de débat, le président de l'Assemblée peut autoriser un seul orateur à répondre au gouvernement ».

● *M. Michel Debré*, député R.P.R. de la Réunion, a estimé mercredi 21 mai, à Europe 1, que M. Giscard d'Estaing avait discuté à Varsovie « *en position de faiblesse* », ajoutant : « *La politique soviétique a marqué un point dans la mesure où l'opération en Afghanistan est acceptée. Si nous donnions le sentiment que nous avons une vision claire des difficultés du monde et que la France se renforce, alors oui la rencontre de Varsovie aurait pu être utile.* »

● *M. Jean-Thomas Nordmann*, vice-président du parti radical, a déclaré mardi 20 mai : « *La rencontre de Varsovie n'aura pas été une mauvaise chose. Elle permet aux Soviétiques de mesurer la détermination du monde libre. C'est pourquoi le sommet qu'elle annonce devrait être précédé d'une rencontre entre les alliés occidentaux, dont la France devrait prendre l'initiative et qui rendrait plus manifeste la solidarité occidentale et atlantique.* »

● *M. Jean-Pierre Chevènement*, membre du secrétariat national du P.S. et chef de file du CERES, a affirmé mardi 20 mai : « *La France est un pays indépendant. De ce point de vue, il est indécent de voir des socialistes mêler leurs larmes à celles de pleureuses professionnelles de la solidarité ocidentale. Mais le parti socialiste peut légitimement s'étonner d'une initiative aussi spectaculaire pour un aussi piètre résultat, le ralliement de la France à la proposition soviétique d'un sommet mondial en 1981. Encore une fois, M. Giscard d'Estaing donne le sentiment de faire dans la diplomatie-spectacle des initiatives qui pourraient être heureuses si elles donnaient le sentiment de s'enraciner dans un grand projet, n'apparaissent plus que comme des « coups télévisés »*.

● *M. Fernand Marin, député communiste du Vaucluse*, a demandé, mardi 20 mai, à l'Assemblée nationale, au cours d'un rappel au règlement, que la déclaration que devait faire, mercredi après-midi 21 mai, le ministre des affaires étrangères sur la rencontre de Varsovie, soit suivie d'un débat.

DIPLOMATIE

La Conférence islamique atténue sa condamnation de l'U.R.S.S. par une proposition de solution de la crise afghane

Islamabad. — Rendant compte, mardi 20 mai, des travaux de la *Conférence islamique*, M. Zuhairi, son porte-parole officiel, a indiqué que la commission politique avait adopté un projet de résolution présenté par le Pakistan et qui prévoit la création d'un comité spécial de haut niveau *chargé de trouver « les voies et moyens »* permettant de parvenir à une solution globale du problème afghan. Ce comité, constitué du président de la Conférence islamique, du secrétaire général de cette organisation et d'un certain nombre de ministres des affaires étrangères — dont ceux d'Iran et du Pakistan — qui restent à désigner, serait habilité à procéder aux consultations nécessaires à cette fin, consultations qui pourraient aboutir à la convocation d'une *conférence* internationale, sous les auspices des Nations unies ou de *« toute autre organisation internationale »*.

Tout en exprimant *« sa profonde préoccupation »* face à la poursuite de la présence militaire *soviétique en Afghanistan, et tout* en exigeant de nouveau le retrait *« immédiat, total et inconditionnel »* de ces troupes, le projet de résolution ainsi adopté marque un recul certain par rapport à la condamnation vigoureuse émise en janvier *à l'issue de la session* extraordinaire de la Conférence.

Le texte exhorte également tous les pays à respecter la souveraineté, l'intégrité, l'indépendance et le non-alignement de l'Afghanistan avant d'appeler, en conclusion, *« tous les gouvernements et tous les peuples à accorder une aide pour soulager les souffrances de la population afghane»*.

Les conditions énumérées par le projet (retrait des troupes soviétiques, droit du peuple afghan de décider librement de la *forme de son gouvernement* et du régime politique, économique et social de son choix, retour des réfugiés afghans dans leur patrie) constituent, aux yeux de la commission, les seules possibilités pour que la paix règne dans la région et qu'y soit éliminée la tension internationale actuelle.

La position de la résistance

La commission a également procédé, mardi, à l'audition du porte-parole de l'Alliance islamique pour la libération de l'Afghanistan, son président, M. Abdoul Rasoul Sayaf, qui a présenté les demandes suivantes :

● Que les nations islamiques rompent leurs relations diplomatiques avec l'U.R.S.S. et instituent un boycottage économique de ce pays jusqu'au retrait du contingent *soviétique stationné en* Afghanistan ;

● Que soit organisée une campagne d'information en vue de condamner l'intervention soviétique ;

● Que soient suspendues les relations diplomatiques avec l'actuel gouvernement afghan, qui, devait-il préciser un peu plus *tard, au cours d'une conférence* de presse, *« n'est rien d'autre que le gouvernement soviétique »* ;

● Que les mouvements combattants afghans soient reconnus comme les seuls représentants légitimes de cette nation par les pays islamiques, puis par les autres Etats ;

● Que soient ouverts, dans tous *les pays islamiques, des bureaux* de représentation officielle de l'Alliance ;

De notre envoyé spécial

● Qu'une aide économique et financière soit accordée aux réfugiés afghans.

Alors que mardi après-midi le président de l'Alliance avait souhaité que la résistance afghane *soit, lors des prochaines conférences* islamiques, représentée, en tant que membre à part entière, elle n'est pas sûre d'obtenir le statut d'observateur qu'elle avait demandé pour la présente session. Soutenue par l'Iran, cette demande a, *en effet*, rencontré l'opposition des pays du Front de la fermeté arabe notamment de l'O.L.P., de la Libye et du Yémen du Sud qui auraient mis en garde la commission politique contre les implications d'une telle reconnaissance. *« Reconnaître aujourd'hui la résistance afghane*, expliquaient ces pays, *c'est se voir, demain, obliger de reconnaître les opposants d'autres régimes. »*

« En fait, précisait un membre de l'Alliance, *les combattants afghans ne souhaitent aujourd'hui n'être reconnus qu'en tant que Front de libération, car nous n'avons pas encore annoncé la constitution d'un gouvernement en exil. »*

» Cette question, précisait-il, *est actuellement à l'étude. »*

L'aide musulmane

La commission politique, a, par ailleurs, été informée que les Emirats arabes unis avaient envoyé directement aux réfugiés une importante contribution. Il a été également précisé que le Fonds de solidarité islamique avait, jusqu'à présent, versé 500 000 dollars en faveur de ces derniers.

D'autre part, le Secrétariat général de la Conférence a reçu de l'Arabie Saoudite un chèque de 25 millions de dollars en faveur, a indiqué le porte-parole officiel, *« des combattants et des réfugiés afghans »*, somme recueillie lors d'une souscription populaire organisée dans ce pays. De son côté, la Malaisie a remis trois chèques d'un montant global de 185 000 dollars. Il s'agit d'un don gouvernemental, d'un don populaire et d'un don particulier d'une organisation malaisienne en faveur des réfugiés.

De telles contributions, a rappelé le porte-parole, avaient été sollicitées en janvier dernier par des pays islamiques. Une commission spéciale composée de *l'Arabie Saoudite, du Pakistan* et de la Gambie a été chargée d'en superviser la distribution aux bénéficiaires.

Modération sur l'Iran

La commission politique a également adopté un projet de résolution — tous ces textes doivent *encore être ratifiés en séance plénière* — *« équilibré »* sur l'Iran. *« Equilibré »*, a expliqué le porte-parole, car, s'il invite le gouvernement de ce pays à trouver une solution rapide au problème des otages américains (problème qui a amené le Sénégal à *critiquer* de nouveau l'Iran) et à faire en ce sens des efforts supplémentaires, il demande également aux Etats-Unis de faciliter la tâche du gouvernement iranien en s'abstenant de toute action qui *pourrait compromettre la solution* de ce problème. Cette dernière invitation a été ajoutée au texte par voie d'amendement, les Iraniens s'étant opposés à la rédaction initiale. Le projet n'en condamne pas moins vigoureusement la récente agression américaine, le recours à la force et *aux sanctions économiques de la* part d'un pays ou d'un groupe de pays. Il exprime également sa désapprobation de l'aide apportée aux Etats-Unis, lors de son raid, par certains pays de la région.

Inquiet de l'accroissement de la présence militaire et des opérations navales des grandes puissances dans l'océan Indien, le *texte demande le retrait de ces* forces et condamne la tentative des grandes puissances d'installer de nouvelles bases militaires et d'agrandir les bases existantes dans cette partie du monde.

Un autre projet de résolution, présenté par la Syrie, met en garde contre toute tentative d'installation de bases militaires *étrangères, navales, aériennes ou* terrestres, sur le territoire d'un pays islamique et contre l'octroi de facilités *« de toute nature »* à des forces étrangères. Là encore, il s'agit d'un texte équilibré dans la mesure où la rédaction *initiale ne mentionnait que* les bases américaines, alors que la rédaction finale parle de toutes les bases étrangères.

Enfin, en ce qui concerne le projet de résolution inspiré par le Pakistan et relatif à la sécurité collective islamique, la commission politique a, en l'adoptant, écarté *« toute alliance, pacte ou accord militaires »*.

PATRICK FRANCÈS.

LE DALAÏ-LAMA ENVISAGERAIT DE SE RENDRE PROCHAINEMENT A PÉKIN ET A LHASSA

New-Delhi *(A.F.P.)*. — Estimant que le dialogue avec les dirigeants chinois était *« maintenant possible »*, le dalaï-lama, chef spirituel des bouddhistes *tibétains*, a déclaré, *mardi 13 mai*, à l'agence indienne UNI, qu'il envisage de visiter Pékin et Lhassa, capitale du Tibet, à la fin de 1980 ou au début de 1981.

Une mission de cinq envoyés du dalaï-lama séjourne en Chine pour se rendre compte des conditions de vie au Tibet. Le dalaï-lama a précisé qu'il avait obtenu pour la première fois des informations positives à ce sujet. Le chef spirituel a ajouté que *« les Chinois adoptaient une attitude plus souple »* et que lui-même *« ne voulait pas trop les critiquer ». « Alors que la Chine tente de corriger ses fautes du passé, il vaut mieux attendre et voir plutôt que de critiquer »*, a-t-il dit.

[La mission tibétaine qui séjourne en Chine est la deuxième en neuf mois. En septembre, cinq émissaires du dalaï-lama, parmi lesquels son frère aîné, M. Lobsang Samten, avaient fait un voyage de plus de *trois mois au Tibet afin d'enquêter* sur la situation politico-religieuse non seulement dans cette province, mais également dans les régions voisines du Sichuan et du Qinghai. Il s'agissait du premier contact entre les autorités de Pékin et le gouver*nement en exil du dalaï-lama*, installé en Inde depuis la fuite du chef spirituel en Inde à la suite des troubles de 1959 au Tibet.]

Les sanctions des Neuf contre l'Iran

L'étrange « solidarité » britannique

« Un autre échec pour M. Carter », titre ce mercredi matin *21 mai sur cinq colonnes l'International Herald Tribune*, journal américain de Paris, qui lui donne *le pas sur les retombées du* sommet franco-soviétique et la réprimande de M. Muskie à *M. Giscard d'Estaing*.

Pour une fois, le responsable n'est pas la France, si souvent dénoncée dans tout l'Occident et notamment outre-Manche *ces jours-ci comme un* partenaire insupportable, mais l'élève réputé le plus sage de la classe atlantique : la Grande-Bretagne de Mme Thatcher, modèle de solidarité avec les Etats-Unis, à l'en croire — sauf, tout de *même, quand ses intérêts* sont *en jeu*... A cette réserve-là, n'importe qui peut s'affirmer so*lidaire à bon marché*.

∴

Dimanche à Naples, l'Europe des Neuf décidait, non sans peine, de prendre des sanctions contre l'Iran. Voilà plus de six mois qu'une cinquantaine de diplomates américains sont retenus en otage à Téhéran. Sans doute M. Carter a-t-il beaucoup atermoyé, mais il a fini par prendre des sanctions et à demander aux alliés des Etats-Unis d'en faire autant. Le 22 avril, l'Europe des Neuf (à laquelle les pays occidentaux, dont le Japon, ont promis d'emboîter le pas), tout en poursuivant ses efforts pour une solution politique, donne son accord : interdiction immédiate de nouveaux contrats avec l'Iran. Et rendez-vous est fixé pour décider le 27 mai du sort des contrats en cours. Dimanche dernier, à Naples, décision est prise de suspendre l'exécution des contrats conclus depuis le 4 novembre, date de la capture des otages. C'est logique.

∴

Mais c'était compter sans la Chambre des communes, dont la législation, on l'oublie trop sur *le continent*, prévaut sur les accords des Neuf. Toute décision communautaire est ainsi *frappée de précarité* en Grande-Bretagne. Or, à peine lord Carrington, secrétaire au Foreign *Office, est-il rentré* de Naples, que les députés britanniques s'enflamment, une bonne partie *de la majorité* conservatrice rejoignant l'opposition travailliste. Les exportations britanniques *vers l'Iran* sont, en effet, en plein essor. Elles ont beaucoup plus que doublé depuis... la prise *d'otages. Il n'est donc* pas question de suspendre les contrats en cours. Mme Thatcher, qui avait *été la première à réclamer* des sanctions, réunit en catastrophe un conseil de cabinet et « s'écrase ». *Un débat* de trois heures est organisé pour mardi *(le Monde* du 21 mai). Une *demi-heure suffira. Pour les* Britanniques, les sanctions ne seront pas rétroactives et tous les contrats avec *l'Iran seront exécutés. « C'est la plus rapide volte-face de l'histoire politique récente »*, écrit le *Times*.

∴

Que reste-t-il de la décision de Naples ? Presque rien. Juridiquement, elle est caduque. Les *experts des Neuf* se réunissent ce mercredi à Bruxelles pour en discuter. L'Allemagne fédérale a *fait savoir qu'elle appliquerait* les sanctions de son propre chef, mais il n'est pas certain que les *autres partenaires de la* Grande-Bretagne en fassent autant. A Paris, le conseil des *ministres du 21 mai a confirmé* la décision de Naples.

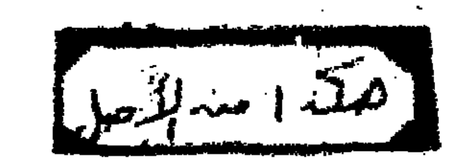
La *solidarité* occidentale est en *tout* cas fort mal en point. En même temps que la Grande-Bretagne *reprend* sa parole, le *Japon* sembie *revenir* sur sa renonciation — conforme à une autre décision des Neuf prise le 22 avril — de ne plus acheter de pétrole iranien au-dessus des prix de l'OPEP. Mais la France, qui « court-circuite » allégrement ses alliés et ses partenaires dans ses relations avec Moscou, est-elle en position de donner des leçons aux Britanniques ?

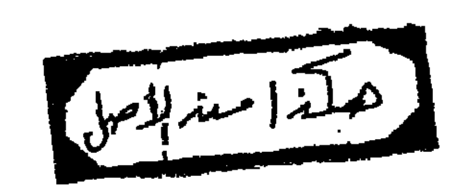
A la lecture de ce qui se dit et s'écrit outre-Manche à propos du sommet de Varsovie, elle peut en tout cas réclamer un peu de pudeur.

MAURICE DELARUE.

VOIR PAGE 27.







AMÉRIQUES

Brésil

M. Prestes n'est plus secrétaire général du parti communiste

Rio-de-Janeiro (A.F.P.). — M. Luis Carlos Prestes, qui dirigeait le parti communiste brésilien depuis trente-sept ans, a été écarté de ses fonctions de secrétaire général du parti, a indiqué, le mardi 20 mai, à Rio-de-Janeiro, M. José Salles, membre du comité central du P.C.B. Il a été remplacé par M. Giocondo Dias, qui est âgé de soixante-sept ans.

Selon M. Salles, cette décision a été prise au cours d'une réunion du comité central, qui, prenant acte du fait que M. Prestes n'avait pas répondu aux trois dernières convocations l'invitant à se rendre aux réunions du comité, a déclaré vacant le secrétariat général, et procédé immédiatement à l'élection d'un nouveau titulaire. M. Prestes demeure membre du comité central, a précisé M. Salles. Les membres du comité, a-t-il ajouté, restent ouverts à toute discussion avec M. Prestes en vue de résoudre les divergences.

Avant même le retour d'exil des dirigeants communistes brésiliens, en septembre 1979, un conflit opposait M. Prestes, attaché à la ligne « dure », « orthodoxe » du parti, aux partisans d'une attitude plus souple.

Les modérés préconisent une large alliance des forces démocratiques étendue aux secteurs bourgeois intéressés à la démocratisation du régime. Ils souhaitent la réunion du septième congrès, bien que le parti soit encore illégal. M. Prestes est hostile à une telle stratégie.

La crise a atteint le point de rupture le 1er avril dernier avec la publication par M. Prestes d'une « lettre aux communistes » dans laquelle le vieux dirigeant appelait les militants à se rebeller contre *« les méthodes arbitraires et despotiques de la direction du parti »*, qu'il accusait de transiger avec le régime.

Plus de trente ans de clandestinité...

M. Luis Carlos Prestes, qui est âgé de quatre-vingt-deux ans, était secrétaire général du P.C.B. depuis 1943. Il est l'un des plus prestigieux leaders communistes de l'Amérique latine. Le romancier brésilien Jorge Amado lui a consacré jadis un ouvrage : *le Chevalier de l'espérance*. Cette dénomination flatteuse lui vient de l'époque 1924-1927, durant laquelle, à la tête d'une « colonne » de dix mille hommes, il parcourut 30 000 kilomètres à travers le Brésil pour tenter de soulever le pays, après l'échec d'une première insurrection militaire en 1924.

Cet officier, fils d'officier, qui a découvert le marxisme durant sa « longue marche », entre, peu après son épopée, au P.C.B., fondé en 1922. Au début des années 30, il fait un premier séjour de deux ans en Union soviétique. Rentré clandestinement au Brésil en 1935, il est l'élément moteur de l'Alliance nationale libératrice, un front populaire qui, le 24 novembre, déclenche une insurrection contre le gouvernement de Getulio Vargas. M. Prestes est arrêté peu après. Il demeure détenu durant neuf années. C'est durant sa captivité qu'il est nommé secrétaire général du P.C.B. En 1945, il est libéré, à la faveur de la vague démocratique qui soulève l'Amérique latine, à la fin de la deuxième guerre mondiale.

Le P.C.B. connaît alors ses deux seules années de vie publique au grand jour. Dès 1947, il est à nouveau interdit (il le demeure aujourd'hui), et M. Prestes reprend sa vie clandestine, qui aura duré plus de trente années.

Il s'oppose, au début des années 60, à la lutte armée, mise à l'honneur par le triomphe de M. Fidel Castro à Cuba, en 1959. *« Une révolution violente couperait les communistes de la masse »*, déclare-t-il lors d'un séjour à La Havane.

Le coup d'État militaire de 1964 amène la poussée, au sein du parti, d'éléments plus jeunes, plus radicaux, et moins influencés par Moscou.

M. Prestes lui-même est sérieusement contesté, et une scission se produit. En 1971, alors que le Brésil vit une des pires périodes de répression de son histoire, M. Prestes quitte le Brésil, pour se rendre une nouvelle fois en Union soviétique. Il y vit jusqu'en 1979, date de son retour, au grand jour, au Brésil. M. Prestes s'oppose aussitôt à une ligne « libérale », qui s'exprime au sein du comité central désigné après le dernier congrès du parti, en 1967. M. Prestes accuse ses camarades de *« capitulation »*, tandis que ceux-ci lui reprochent de surestimer la force du mouvement populaire. — J.-P. C.

États-Unis

VICTOIRE INATTENDUE DE M. BUSH DANS UNE PRIMAIRE AU MICHIGAN

Deux élections primaires ont eu lieu le mardi 20 mai, l'une dans l'Oregon, l'autre — réservée aux seuls républicains — dans le Michigan. Dans ce dernier État, l'inattendue victoire de M. Bush, qui, avec 63 % des voix, et à deux contre un dans les faubourgs de Detroit, devance largement M. Reagan, prive celui-ci des délégués qui lui auraient permis d'atteindre dès maintenant le seuil des neuf cent quatre-vingt-dix-huit délégués nécessaires à l'investiture de son parti à la convention de juillet. Il est probable cependant qu'il le franchira mardi prochain au plus tard, à l'occasion des consultations qui se tiendront dans le Kentucky, l'Idaho et le Nevada. En revanche, dans l'Oregon, M. Reagan emporte 57 % des voix contre 33 % à son adversaire.

Toujours dans l'Oregon, M. Carter arrive en tête devant le sénateur Kennedy. Le président obtient 59 % des suffrages contre 32 % à son rival, et vingt-six délégués contre treize à M. Kennedy. Selon les derniers pointages, M. Carter devrait attendre les primaires du 3 juin (Californie, Ohio, New-Jersey) pour être assuré de la majorité des délégués, qui se réuniront en août, à New-York, pour choisir le candidat démocrate à la Maison Blanche.

AMÉRIQUES

L'ÉCHEC DES PARTISANS DE L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC

L'ANNONCE DES RÉSULTATS A MONTRÉAL

« A la prochaine fois... »

De notre envoyé spécial

Montréal. — Les traits figés, le visage défait, les doigts serrés sur un mince feuillet, raide derrière son micro, M. René Lévesque subit l'ovation comme une ultime épreuve. Dix longues minutes de *cris et de vivats ininterrompus* : c'est beaucoup, c'est trop pour un soir de défaite. Il voudrait bien sourire, mais n'esquisse qu'un rictus du coin des lèvres. Il voudrait bien parler, en finir au plus vite, mais doit encore payer son tribut au culte qu'il suscite.

Il est là et la salle exulte. Peu importent, à cet instant, les pourcentages en chiffres énormes qui disent la défaite du « oui » au référendum et qu'on a prestement fait disparaître du fond de la scène avant son entrée. A l'arrière-plan, Mme Lévesque retient ses larmes, l'air frêle, endeuillé dans une robe sage et sombre à collerette blanche, cachant presque cette rose qu'elle tient à la main. « *Si je vous ai bien compris*, lance enfin le premier ministre québécois, *vous êtes en train de dire : « A la prochaine fois... ! »*

Tous pourtant étaient fin prêts pour la fête. Qui donc aurait imaginé pareil camouflet ? L'après-midi même, aux terrasses *ombragées de la rue Saint*-Denis, le Boul'Mich montréalais, on sirotait, faute d'alcool — interdit un jour de vote — un « maudit Coca » en pensant au champagne du soir : sinon celui de la victoire, au *moins* celui d'une défaite assez courte pour faire du non... les « *trois quarts de oui* » : un « oui » majoritaire des francophones, seulement floués du triomphe par une minorité d'an*glophones naturellement* « vendus » à Ottawa.

Las ! Même à Québec, ils ont dit non ! Impossible d'accuser les seuls nantis de West-Mount, le quartier huppé de Montréal, murés dans leurs gentilhommières prétentieuses avec tourelles et vitraux, qui, la veille encore, fêtaient le *Victoria Day*, l'anniversaire de la naissance de la souveraine britannique... leur reine. On peut certes s'indigner comme « René » (Lévesque, bien sûr) de la « *campagne scandaleusement immorale* » des autorités fédérales qui ont jeté tout leur poids — et quelques millions de dollars — dans la bataille, mais cela n'explique pas tout et ne suffit guère pour se consoler.

Les milliers de militants entassés sur les gradins d'une patinoire bleuie pour l'occasion ont eu du mal à y croire. On les a, il est vrai, plutôt ménagés : à 19 h. 30, une demi-heure après la clôture du scrutin, la salle est pleine, mais la tribune reste désespérément vide. Quand, enfin, le M. Loyal du « oui » entre en scène et se promet de donner les résultats « minute par minute », les grands panneaux en sont encore au 0-0. Mais, au parterre réservé à la presse, on se bouscule autour des écrans de contrôle et l'on sait déjà tout ou presque : 58 % - 42 %, 59 % - 41 %. La fourchette ne bouge guère. Avec 3 % des bulletins dépouillés, le verdict est déjà tombé. Ces annonces au micro, prudemment tardives, lèvent une tempête de sifflets.

« Aimons-nous quand même »

A la tribune, on s'efforce tant bien que mal de garder le moral, on évoque la longue histoire de la « lutte nationale », on trouve ici ou là, pour rendre un peu d'espoir, un bureau ou un mini-canton qui a « bien voté » : « *897 non, 927 oui !* », hurle une animatrice Délire dans la salle. Au même instant, la télévision fait ses comptes sur plus de 1 million de votants et s'attarde sans vergogne sur les visage radieux de ceux d'en face, réunis également autour d'une patinoire — aux trois quarts vide celle-là, — à *l'autre bout* de la ville.

C'en est trop, place à la chanson. Ses grandes figures, au moins, sont dans le bon camp. Et le répertoire peut s'adapter aux humeurs plutôt moroses du moment : « *Aimons-nous quand même* » vient d'abord chanter Fabienne Thiebaud, et Pauline Julien se force un peu pour faire passer le spleen qui se répand dans les travées : « *Ce soir, j'ai l'âme à la tendresse* », s'exclame-t-elle. « *Je me sens femme, Québécoise et optimiste* ». Cela fait toujours plaisir, même si ça ne convainc personne...

A 21 h. 30, M. Loyal a le ton *grave* : « *C'est plus que jamais le moment de se sentir solidaires, je vais vous l'annoncer : notre comité fédéral concède maintenant la victoire au « non »*. Maudit *fair-play*, invention toute britannique. La *foule ici ne se sent guère* l'âme à concéder quoi que ce soit, sauf peut-être si « René » qu'elle réclame à grands cris, le lui demande. Il ne manque plus que lui. Il vient. Et le masque las il avoue : « *C'est dur, ça fait plus mal que n'importe quelle défaite.* »

A quoi bon le dire, chacun l'a bien compris. Et puis il est parti doucement penchant la tête.

A la même heure M. Claude Ryan, *le vainqueur, chef du parti* libéral, savourait sa victoire devant des banquettes bien désertes. « *La majorité silencieuse, ça ne bouge pas* », lançait un journaliste québécois. Péroraison en anglais et final entonné par un puissant ténor : « *O Canada, terre des aïeux* »... De quoi faire frémir ces « *péquistes* » défaits qui, histoire de tromper l'amertume, défilaient tout de même entre Saint-Denis et Sainte-Catherine pour défier le sort et croire aux lendemains...

DOMINIQUE POUCHIN.

AVEC LES QUÉBÉCOIS DE PARIS

« Le champagne de la défaite... »

« *Il y a un paquet de gens qui vont pleurer dans leur café, ce matin.* » Aux petites heures du jour, les locaux de la délégation générale du Québec, à Paris, présentaient un aspect désolé, qu'illustrait cette remarque d'un jeune Québécois. Une équipe de nettoyage s'affairait dans les salons désertés, ramassant verres et *bouteilles vides, tandis* qu'un petit groupe d'amis demeurait autour du délégué général, M. Yves Michaud, achevant quand même de boire ce que *l'un d'eux appelait* « *le champagne de la défaite* ».

Plusieurs centaines de Québécois de Paris, pour la plupart très jeunes, ont ainsi passé la *nuit du référendum devant des* écrans de télévision où étaient retransmis, grâce à Radio-Canada, les résultats de la consultation et les premières *réactions des* dirigeants politiques. A l'évidence, le cœur des participants vibrait pour M. René Lévesque, dont le discours ému était salué par des applaudissements, tandis que la déclaration de M. Ryan, leader du camp du « non », était accueillie par des huées et des quolibets.

Un certain nombre de Français étaient également venus aux nouvelles. Le parti socialiste, avec MM. Michel Rocard, Jean-Pierre Chevènement et Lionel Jospin, était particulièrement bien représenté, ce qui illustre une tendance enregistrée ces derniers mois : le soutien au projet indépendantiste québécois, qui a longtemps été l'apanage exclusif des gaullistes, s'est développé dans les partis de gauche. Cela n'exclut d'ailleurs pas les nuances. M. Jospin, parlant devant les caméras de Radio-Québec, faisait volontiers référence aux « *Canadiens francophones* » un terme qui n'était plus guère employé ces dernières années par le gouvernement québécois, tandis que les sympathies de *M. Rocard pour les thèses de* M. Lévesque sont connues.

Chez les Québécois de Paris, la déception était immense au fur et à mesure que se confirmait l'étendue de la victoire du « non ». Un familier de M. Lévesque lisait un profond découragement sur les traits de ce dernier à la télévision : « *Il n'a pas prononcé un discours de combat pour une éventuelle prochaine étape, comme il aurait pu le faire. Il a tiré un trait, cette fois-ci.* »

M. Michaud était moins accablé. « *Ce n'est pas un enterrement*, disait-il, *tout reste en l'état. Il va falloir s'occuper de la Constitution et la balle est maintenant dans le camp des fédéralistes. Je leur souhaite bien du plaisir.* »

Le délégué général estimait que le résultat du 20 mai « *suscitera une certaine déception dans tous les partis politiques français qui regardent avec sympathie la démarche du parti québécois, et particulièrement le P.S.* ». M. Michaud insistait sur le fait que l'issue de la consultation ne modifie rien aux relations « *d'Etat à Etat* » entre le Québec et la France, *dont la coopération est* « *irréversible* ».

L'assistance était plus sévère pour M. Ryan, dont les propos, quoique modérés sur le fond, *semblaient prononcés sur un ton* « triomphaliste » assez exaspérant en la circonstance, que pour M. Trudeau qui avait su trouver des expressions propres à adoucir un peu l'amertume de la défaite des tenants du « oui ». La déclaration faite dans la nuit par M. Gérard Pelletier, ambassadeur du Canada à Paris, et proche compagnon du premier ministre fédéral, allait aussi dans le sens de l'apaisement. « *Il est clair que la totalité de ceux qui ont voté « oui » et l'immense majorité de ceux qui ont voté « non » désirent que des changements soient apportés aux fondements constitutionnels de la fédération canadienne* », a-t-il affirmé. Maintenant que la formule de « souveraineté-association » est *rejetée*, « *il reste à trouver un terrain d'entente qui permette à l'évolution du fédéralisme canadien de se poursuivre* », ajoutait-il.

Malgré toutes ces bonnes paroles, l'aube était navrante, ce mercredi matin, pour les partisans de M. Lévesque, qui partaient par petits groupes, sous la pluie, à la recherche du premier café ouvert...

DOMINIQUE DHOMBRES.

M. Lévesque met en garde les autorités fédérales

(Suite de la première page.)

Il a conclu son discours en appelant ses partisans à « *garder l'espoir* » et à ne jamais perdre de vue « *un objectif aussi universellement reconnu que celui de l'égalité politique entre les peuples* ».

Du côté des vainqueurs, on semble avoir voulu éviter les manifestations de joie qui auraient risqué d'aggra*ver les tensions entre les deux* camps. Le chef du Parti libéral du Québec et du regroupement fédéraliste pour le « non », M. Claude Ryan, a réitéré son engagement de favoriser une réforme en profondeur de la Constitution canadienne et plus particulièrement des relations entre les dix *provinces* et *le* gouvernement fédéral. Il n'a cependant pas apporté de précisions sur la réforme envisagée, évitant même de parler d'un projet qu'il a rendu public en janvier dernier dans un document connu sous le nom de *Livre beige*. Il a, en revanche, reconnu que les résultats du référendum « *étaient une étape très délicate pour le Québec et pour le Canada* ».

Un appel de M. Trudeau

Le chef du gouvernement canadien, M. Pierre-Elliott Trudeau, dont l'intervention dans la campagne référendaire a sans doute été décisive, a adopté un ton étonnamment serein, dans un bref message qu'il a lu à la télévision : « *Le peuple a parlé et les Québécois ont choisi d'opter pour la voie de la fidélité au Canada*, a-t-il déclaré, *mais je ne peux m'empêcher de penser à tous ces tenants du « oui » qui se sont battus avec tant de conviction et qui doivent ce soir remballer leurs rêves pour se plier au verdict de la majorité. (...) Nous sortons tous un peu perdants de ce référendum si l'on fait le décompte des amitiés brisées, des fiertés blessées...* » M. Trudeau, qui avait indiqué à plusieurs reprises, dans le passé, qu'il attendrait le *remplacement de M. Lévesque par M.* Ryan à la tête du gouvernement québécois pour négocier un « fédéralisme renouvelé », n'en a pas moins lancé un appel au chef du parti qué*bécois pour qu'il participe à l'* « *œuvre de renouveau* ».

Il est assez peu probable que l'appel de M. Trudeau soit entendu à Québec où on se demande pourquoi *le chef du gouvernement* canadien accepterait soudain d'envisager des réformes profondes alors qu'il a systématiquement refusé de le faire depuis son arrivée au pouvoir en 1968. *Tout sépare MM. Lévesque et* Trudeau, et on ne voit pas comment la défaite du premier au référendum pourrait faciliter un dialogue qui est totalement *rompu* depuis plusieurs *années*.

De plus, le gouvernement québécois et plusieurs autres gouvernements provinciaux redoutent un coup de force de M. Trudeau, qui n'a *jamais caché qu'il souhaitait attacher* son nom au « *rapatriement* » de la Constitution. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique, qui date de 1867 et tient lieu de Constitution au Canada, dépend encore aujourd'hui du Parlement britannique et les provinces n'ont pas réussi, malgré de multiples tentatives, à s'entendre avec le gouvernement fédéral sur la façon dont elles souhaiteraient modifier le texte pour l'adapter aux réalités modernes. M. Trudeau a le pouvoir de procéder au transfert de la Constitution sans obtenir l'accord *préalable des provinces, mais il s'est* engagé à les consulter pour éviter de créer une crise constitutionnelle, dont le Québec ne serait plus alors qu'un des éléments.

*Au cours de la campagne référen*daire, M. Trudeau avait annoncé qu'il souhaitait réunir les premiers ministres de dix provinces dès le mois de juillet pour tenter de débloquer le dossier constitutionnel. M. Lévesque avait indiqué qu'il accepterait de répondre à une invitation en ce sens, mais que cela ne déboucherait sur rien, dans la mesure où le gouvernement fédéral refuse de reconnaître que « *les deux peuples fondateurs* » du Canada doivent être traités sur un pied d'égalité *(« d'égal à égal »)*, le Québec n'étant pas une province comme les autres. Après sa défaite au référendum, le gouvernement québécois serait plutôt tenté de durcir sa position pour ne pas se faire imposer des réformes insuffisantes et pour ne pas se discréditer auprès *des militants nationalistes. Dans ce* cas, ce serait de nouveau l'impasse, du moins tant que M. Trudeau sera au pouvoir à Ottawa.

BERTRAND DE LA GRANGE.

« TOUTE CONFUSION EST AUJOURD'HUI DISSIPÉE » déclare M. Marc Lalonde ministre canadien de l'énergie

M. Marc Lalonde, ministre canadien de l'énergie, en visite à Paris où il doit participer à une réunion de l'Agence internationale de l'énergie, s'est déclaré ce mercredi 21 mai « *heureux, mais pas surpris par les résultats du référendum québécois* ». Ils apportent, selon lui, « *la preuve irréfutable que la majorité des Québécois est persuadée que son avenir est dans le système fédéral canadien* ».

Pour M. Lalonde, proche collaborateur de M. Trudeau, la réponse apportée par les électeurs est d'autant plus claire « *que la question posée par le gouvernement péquiste était plus floue et par conséquent plus susceptible de rallier les indécis* ».

Il s'est félicité que dans toutes les régions du Québec, sauf une, *le* « *non* » *ait été majoritaire*, comme il l'a apparemment été dans toutes les catégories sociales. « *C'est faire une piètre analyse de la réalité politique du Québec*, a-t-il ajouté, *que de prétendre que ce sont les catégories les plus âgées de la population qui ont voté « non », et les statistiques démontreront le contraire.* »

De la Nouvelle France à l'échec de la « souveraineté-association »

1534. — Jacques Cartier arrive à Gaspé.

1608. — Samuel de Champlain fonde la ville de Québec.

1759. — Les troupes britanniques prennent Québec après la bataille des « plaines d'Abraham ».

1763. — Par le traité de Paris, la France cède la Nouvelle-France à l'Angleterre.

1774. — L'acte de Québec permet à la population de rester française et catholique.

1791. — Une nouvelle Constitution *limite les droits de la population* française du Québec, qui s'appelle désormais le Bas-Canada.

1837-1838. — La révolte des patriotes, dirigée par Louis-Joseph Papineau, marque la naissance du nationalisme canadien français. La révolte est vite étouffée et douze patriotes sont pendus à Montréal.

1839. — Le gouverneur britannique du Canada, lord Durham, remet à Londres un rapport dans lequel il recommande d'assimiler progressivement la population française en favorisant l'immigration des familles anglaises. Les Anglais représentent alors 45 % de la population.

1867. — L'acte de l'Amérique du Nord britannique crée la Confédération canadienne.

1890. — La province du Manitoba abolit les écoles françaises publiques.

1912. — Le gouvernement fédéral impose la conscription aux Québécois, qui s'y sont pourtant très majoritairement opposés lors d'un référendum.

1957. — *Raymond Barbeau* crée le premier mouvement favorable à l'indépendance du Québec, l'Alliance laurencienne.

1960. — Début de la « révolution tranquille » avec le gouvernement libéral de M. Jean Lesage. M. René Lévesque participe au gouvernement jusqu'en 1966. Fondation du Rassemblement pour l'indépendance nationale (R. I. N.).

1965. — Le rapport Laurendeau-Dunton sur le bilinguisme et le biculturalisme conclut que la survie de la Confédération canadienne exige la reconnaissance du principe de l'égalité des deux peuples fondateurs.

1967. — Visite du général de Gaulle (Vive le Québec libre !) et création *du mouvement Souveraineté-*Association par *M. Lévesque*.

1968. — M. Lévesque fonde le parti québécois.

1970. — Le parti québécois obtient 24 % des voix et sept sièges aux élections d'avril. En octobre, enlèvement par le Front de libération du Québec d'un diplomate britannique et du ministre québécois du travail. Ce dernier, M. Pierre Laporte, est assassiné après la proclamation des « mesures de guerre » qui permettent au gouvernement fédéral d'envoyer l'armée au Québec et de procéder à des centaines d'arrestations.

1973. — Le parti québécois obtient 30 % des suffrages et 10 sièges aux élections d'octobre.

1976. — Le parti québécois prend le pouvoir aux élections du 15 novembre (41 % des voix et 71 sièges).

1977. — Le *gouvernement québécois* promulgue la charte de la langue française (loi 101).

1980. — Le 20 mai, à l'issue du référendum, les Québécois refusent par 59,5 % des voix d'accorder à leur gouvernement un « mandat de négocier » avec le gouvernement fédéral une nouvelle entente qui donnerait au Québec sa souveraineté politique, assortie d'une association économique avec le Canada.

EUROPE

République fédérale d'Allemagne

AU CONGRÈS EXTRAORDINAIRE DE LA C.D.U.

M. Strauss a prêché la confiance à ses amis démoralisés

De notre correspondant

Bonn. — Les quelque sept cents délégués du congrès extraordinaire de la C.D.U. qui s'étaient rendus samedi 17 mai à Berlin-Ouest évoquaient une armée en déroute. Leur parti ne venait-il pas, une semaine plus tôt, d'enregistrer en Rhénanie-du-Nord-Westphalie (*le Monde* daté 13-14 mai) une défaite électorale particulièrement démoralisante ? Après trois jours de délibérations, on n'est pas encore certain que les troupes de la démocratie chrétienne soient complètement réorganisées. Mais le candidat de l'opposition à la chancellerie, M. Franz-Josef Strauss, a ranimé leur enthousiasme en déclenchant contre M. Schmidt et le S.P.D. un barrage d'artillerie lourde assez bruyant pour faire croire que la C.D.U.-C.S.U. peut encore gagner les élections fédérales du 5 octobre.

« *Nous vaincrons parce que nous sommes résolus à remporter la victoire...* » La formule était banale, mais ces derniers mots de M. Strauss ont néanmoins soulevé chez les congressistes de Berlin-Ouest des acclamations délirantes. En apparence au moins, les délégués démocrates-chrétiens, sceptiques et démoralisés au premier jour du congrès, ont donc quitté l'ancienne capitale allemande pleins d'énergie et d'enthousiasme.

La tâche du congrès n'était pas aisée. Les militants de la C.D.U. étaient appelés à effacer les querelles intestines qui ont agité la démocratie chrétienne ouest-allemande depuis que M. Strauss a su s'imposer comme candidat à la chancellerie. Bien des doutes subsistent quant aux chances du ministre-président bavarois de remporter la victoire sur M. Schmidt. Il semble pourtant que les congressistes aient joué le jeu, un jeu qui, à vrai dire, leur était imposé. En fin de compte, ils n'avaient pas d'autre choix que de se lancer au combat sous la bannière du « *taureau de Munich* ».

En dépit du « dimanche noir » que la démocratie chrétienne a connu en Rhénanie du Nord-Westphalie, M. Strauss a jugé qu'après toutes les élections dans les Länder la C.D.U.-C.S.U. continuerait de rester le plus grand parti de la République fédérale. Ses attaques ont été dirigées avant tout contre la politique étrangère du gouvernement.

De retentissantes sonneries de trompette

M. Strauss a notamment rappelé que l'actuel chancelier avait, dans le passé, voté contre la participation ouest-allemande à l'OTAN et contre la création de *la Bundeswehr*. « *Voilà l'homme*, s'est-il écrié, *qui a l'audace de nous dire aujourd'hui que nous-mêmes serions incapables d'assurer la paix !* » Le candidat à la chancellerie a tout particulièrement dénoncé la campagne des sociaux-démocrates tendant à suggérer qu'un retour au pouvoir de la C.D.U.-C.S.U. rendrait la guerre beaucoup plus probable. De telles accusations sont particulièrement *inacceptables, a-t-il* estimé, dans la mesure où la politique du gouvernement Schmidt aboutit inévitablement à séparer l'Europe des Etats-Unis, qui garantissent la sécurité du Vieux Continent. *L'attitude présente des* dirigeants de Bonn aboutirait donc peu à peu à intégrer l'Allemagne et l'Europe dans la sphère soviétique.

Quant à la politique intérieure, M. *Franz-Josef* Strauss *s'est* efforcé surtout de démontrer qu'il n'avait rien de commun avec l'image réactionnaire que ses ennemis présentent de lui. Il a proclamé que, par ses origines *populaires comme par son caractère personnel*, il était beaucoup plus proche du peuple que les « *fonctionnaires de la social-démocratie* ».

Si le dirigeant bavarois a démontré une *fois* de plus, à Berlin-Ouest, qu'il est un orateur presque sans rival sur la scène allemande, le résultat de ce tour de force reste encore problématique.

JEAN WETZ.

Italie

NOUVELLES ARRESTATIONS DE PERSONNES SOUPÇONNÉES DE TERRORISME

Rome (*A.F.P.*). — Une nouvelle vague d'arrestations a eu lieu le 20 mai à Rome, touchant seize personnes inculpées de participation à bande armée et d'actions subversives. Parmi elles figurent deux employés du tribunal de Rome détachés à la section « affaires pénales » du parquet. Ils pourraient être les informateurs qui fournissaient aux Brigades rouges et à Prima Linea, les renseignements précis sur les *magistrats qui servaient* de cible aux attentats.

D'autre part, Me Rocco Ventre, avocat dans de nombreux procès politiques depuis 1978, a également été arrêté sous l'accusation de complicité avec un de ses clients. Il aurait informé celui-ci — avant son arrestation — que son téléphone était sur table d'écoute.

En signe de protestation, deux cents avocats à la cour de Rome ont suspendu le travail à dater du 21 mai pour une durée indéterminée.



Cuba à l'heure du « socialisme réel »

III. — Dans un ciel d'orage...

Les dix mille Cubains qui s'étaient réfugiés dans l'ambassade du Pérou à La Havane et l'ouverture des frontières *qui s'ensuivit* ont attiré l'attention sur les difficiles conditions de vie à Cuba (« le Monde » des 20 et 21 mai). La situation économique et politique montre que, plus profondément, de nombreux problèmes se posent, que l'on peut attribuer à la fois aux difficultés de fonctionnement du socialisme et à la réalité du sous-développement.

De notre envoyé spécial
FRANCIS PISANI

La Havane. — Aussi brutal qu'ait pu être le choc causé par les faits, il est peu vraisemblable qu'un seul Cubain n'ait découvert que tout n'allait pas pour le mieux dans son pays en apprenant que dix mille personnes s'étaient réfugiées en quarante-huit heures à l'ambassade du Pérou. D'aucuns tentaient sans doute, pour de multiples raisons, de *minimiser les problèmes ; mais* M. Castro lui-même avait déclaré le 27 décembre dans un discours non publié : « *Certains camarades disent que nous traversons des difficultés. Mais le mot « traverser » donne l'impression qu'il s'agit d'une rivière. Il serait préférable de dire que nous naviguons sur une mer de difficultés. Nous y naviguons depuis longtemps, et il en sera encore ainsi pendant longtemps. Elle peut être plus ou moins agitée, mais le rivage est loin.* » Cette phrase nous a été commentée de la façon suivante par un intellectuel membre du P.C. : « *Il n'y aura pas « avant » et « après » l'ambassade. L'affaire survient dans une période déterminante de l'histoire du pays : la découverte que si la révolution est le seul moyen de changer le monde, elle ne permet en aucun cas de s'évader du réel.* »

Première réalité à laquelle les Cubains ne peuvent échapper : ils habitent une petite île sous-développée, pauvre et distante d'à peine 150 kilomètres d'une très grande puissance avec laquelle, depuis vingt ans, ils sont en état de guerre, pas toujours larvée. Ces facteurs se sont manifestés en 1979 d'une façon telle qu'un allégement dans le domaine de la consommation, aussi souhaitable soit-il, est difficile à envisager. Après avoir connu entre 1971 et 1975 une croissance annuelle de 10 %, qui avait permis certaines améliorations dans la vie quotidienne, l'économie ne croît plus qu'au rythme de 4 % l'an. Un chiffre qu'il sera difficile de dépasser dans les années 1980-1985, si l'on en croit les données dont on dispose pour l'année 1979.

L'industrie, malgré de sérieux efforts, ne représente encore que 45 % de la production. La volonté de diversification s'étant manifestée *particulièrement* dans l'agriculture, l'économie reste extraordinairement vulnérable. En 1979, elle a souffert les effets d'un cyclone et de trois épidémies qui affectent le sucre (30 %), le tabac (90 %) et l'élevage porcin (*le Monde* du 11 avril). Ajoutons que l'étonnant développement de la pêche a été freiné par l'extension par tous les pays de leurs eaux territoriales à 200 milles.

Autre source importante de devises, le nickel est victime à la fois des augmentations du prix du pétrole, indispensable à sa transformation, et du maintien du blocus.

Dans cette situation générale délicate, le blocus se fait lourdement sentir dans l'interdiction faite au gouvernement de recourir aux emprunts favorables accordés normalement par les organismes internationaux. Même les autorités fédérales suisses ont, pour la première fois de leur histoire, interdit, le 8 novembre, l'émission d'un emprunt cubain sur le *marché helvétique « à la suite des critiques de nature politique émises au sujet de cette opération* ». Il n'est pas étonnant, dès lors, de voir le chômage réapparaître.

Diversification, privilèges

Les éléments positifs sur lesquels peuvent compter les Cubains sont le développement du tourisme (*il fournira en 1980 l'équivalent* de ce qu'aura coûté la maladie du tabac : 100 millions de dollars), et celui, rapide, d'un secteur nouveau : la « location » de techniciens à des pays riches du tiers-monde, telle la Libye, par exemple.

Mais la carte maîtresse demeure ce que les dirigeants appellent les « *relations exemplaires entre l'Union soviétique et Cuba* ». Elles sont fondées, en particulier, sur des contrats à long terme dans le cadre desquels les Soviétiques vendent aux Cubains le pétrole à moins de la moitié du cours mondial et leur achètent le sucre plus cher que sur le marché libre. Cuba garde cependant un important quota de sa principale production à sa *disposition*. Il lui permet d'acquérir les devises convertibles dont le pays a besoin.

Ces difficultés qualifiées d'« *objectives* » permettent de mieux comprendre la vigueur avec laquelle M. Castro s'est fait, en tant que président du mouvement des non-alignés, le porte-parole des déshérités à la tribune des Nations unies. Mais elles ne sauraient masquer l'existence de difficultés dites « *subjectives* », qui tiennent davantage, elles, aux hommes et à leurs insuffisances. Depuis quelques mois, les dirigeants reprennent à leur compte des critiques que l'on entendait depuis longtemps chez le Cubain moyen.

Le développement du pays est freiné par une série d'« *attitudes négatives* » suffisamment répandues pour qu'il devienne urgent de s'y attaquer. Elles prennent le plus souvent la forme de négligences dans le travail contre lesquelles personnes n'intervient de peur d'être *pesado* (littéralement : pesant). On éprouve quelques difficultés dans cet Etat ouvrier à se comporter en patron ou en petit chef. Le manque de responsabilité et de « sensibilité » aux problèmes de la population fait des ravages. Mais tout ceci est encore aggravé par le développement d'inégalités et de privilèges injustifiables qui *s'appuient* trop souvent sur la corruption, ou le trafic d'influences que l'on appelle pudiquement *amiguisme* (copinage).

Ainsi peut-on citer, à *titre* d'exemple, les boutiques initialement réservées aux fonctionnaires sur le point d'entreprendre un voyage à l'étranger. Avec le temps, et grâce aux réseaux d'amitié et aux échanges de bons procédés, certains membres importants et peu scrupuleux du parti et de l'administration ont fini par s'y ménager un accès régulier. Pendant ce temps, le reste de la population, qui supporte mal ces inégalités, ne parvient pas à s'extraire d'un cercle vicieux dont l'ensemble du pays pâtit : les mauvaises conditions *d'existence sont très souvent* à l'origine d'une faible productivité qui empêche à son tour une amélioration plus rapide du niveau de vie, etc.

On est amené devant un tel tableau à s'interroger sur les vertus du système socialiste, qui ne semble pas aussi performant que l'affirment les dirigeants. Chacun peut retenir, à sa guise, les réussites ou les difficultés, aussi indéniables les unes que les autres. La question-clé est peut-être de déterminer si l'insuffisance relative de réalisation est imputable en priorité au socialisme, *c'est-à-dire au « modèle »*, ou au sous-développement, ce qui en ferait alors un problème, infiniment plus grave, de « civilisation ».

Les interrogations ne sont pas moins nombreuses et essentielles, dans le domaine politique. Apparemment, la révolution bénéficie, grâce à un long travail, de trois avantages rarement réunis. Les plus hauts responsables n'hésitent pas, tout d'abord, à se *faire* les porte-parole des critiques les plus sévères. C'est même une source de l'extraordinaire confiance dont ils jouissent *auprès de leur peuple*.

Celui-ci, pour sa part, fait preuve d'une maturité politique, d'une liberté de propos dont l'étranger ne bénéficie pas toujours, mais qui s'exprime sans difficulté dès qu'on est « entre soi ». Le problème n'est pas de dire tout haut ce que l'on pense tout bas, mais de formuler, là où elles peuvent être efficaces, les critiques que l'on réserve généralement aux conversations privées.

Entre le peuple et les dirigeants existent depuis plusieurs années — c'est le troisième point — des institutions qui permettent, en théorie du moins, une circulation des critiques et des propositions. *Depuis l'adoption de la nouvelle* Constitution en 1976, les organismes municipaux de pouvoir populaire sont habilités à prendre des décisions pour 75 % des entreprises du commerce et de l'alimentation et pour 86 % des unités d'éducation. Quant aux organismes de la santé publique, *ils dépendent à 50 % des décisions* municipales et à 42 % des organismes provinciaux de pouvoir populaire. Dans le même temps, une importance accrue a été donnée aux syndicats. Ils ont pour tâche d'exiger des responsables administratifs une meilleure gestion, c'est-à-dire plus conforme à la fois aux droits immédiats des ouvriers et à leurs intérêts à plus long terme, puisqu'ils sont, en dernière analyse, les « copropriétaires » du processus social *global*.

Dirigeants honnêtes et peu enclins à la démagogie, instruments de pouvoir populaire, peuple *conscient* : tous ces atouts ne semblent pourtant pas suffire à assurer le bon fonctionnement de la société politique. La « base » ne modifie guère les propositions venues d'en haut, pas plus qu'elle n'en fait en retour. Le dialogue existe, plus qu'on ne le croit à l'extérieur ; mais beaucoup de Cubains souhaiteraient qu'il soit plus réel, plus efficace, qu'il ne se mesure pas principalement à l'intensité avec laquelle le peuple dit « oui ». La presse est une illustration caricaturale de cette difficulté de communication. Tout *le monde comprenait* dans les premières années qu'elle s'attache en premier lieu à la mobilisation des énergies dans la « cité assiégée » qu'était Cuba. Mais aujourd'hui, malgré les critiques des dirigeants et de la population, elle continue de fonctionner sur la base *du slogan* plus *que sur* celle de l'analyse. « Officialiste » avant tout, elle n'est pas au niveau de conscience politique dont *fait* preuve le Cubain moyen.

Les responsables ont leurs propres « blocages » dans l'analyse. En premier lieu, leurs attaques répétées contre la « bureaucratie » prennent *toujours* pour cibles des attitudes et des individus — sans envisager l'hypothèse qu'un groupe social puisse avoir pour principal objectif de conserver son pouvoir et non pas de « *faire la* révolution ». En second lieu, ils semblent ne pas accorder beaucoup d'importance à l'opportunisme florissant *dans les sociétés* socialistes, et qui consiste, pour l'individu, à s'identifier aux intérêts immédiats de la collectivité.

Appel à la mobilisation

C'est donc dans un ciel d'orage que l'affaire de l'ambassade du Pérou a éclaté comme un coup de tonnerre. Les difficultés sont innombrables, connues de tous. Seul *élément nouveau, mais de taille* : personne ne peut plus faire semblant de ne pas les voir. Le sous-développement, le blocus, les épidémies, le cyclone sont des réalités auxquelles il est difficile d'échapper à court terme. Mais, en lançant ses appels à la mobilisation générale, M. Castro avait d'autres objectifs : montrer au reste du monde que l'immense majorité de la population est favorable à la révolution ; rappeler aux Cubains *qui* l'oubliaient ou n'avaient pas encore eu l'occasion de les ressentir que les dangers extérieurs n'ont pas disparu.

A l'intérieur, la question de fond est de savoir comment la mobilisation peut être utilisée pour régler les problèmes qui demeurent. On nous a rapporté, par exemple que, lors de la première réunion syndicale suivant la manifestation monstre du 19 avril, une jeune femme avait interpellé les responsables du parti et de l'administration de son *centre de travail, en leur disant* : « *Maintenant, ça suffit. Voilà où vous nous avez conduits !* » Elle rejoignait ainsi les propos tenus par le *lider maximo*, lors de son discours, pourtant non divulgué, du 27 décembre 1979 : « *La première loi de notre révolution socialiste doit être l'exigence et l'efficacité.* »

Mais le risque est d'entraîner le pays vers une révolution culturelle dont les dirigeants ne veulent à aucun prix. Ils estiment que, à *force* de naviguer entre deux extrêmes, on finit dans la « contre-révolution ». Ils considèrent *surtout que leur pays est* trop petit, trop pauvre, trop dépendant pour que les changements politiques s'opèrent sur la base de l'anathème et de l'exclusion. La corruption doit être « balayée », disent-ils, et les dirigeants inefficaces doivent être déplacés. Mais personne ne doit craindre d'être rejeté hors de la société, qui a besoin de l'énergie de tous.

Exiger plus des travailleurs et des responsables tout en tenant compte des aspirations à de meilleures conditions de vie de la population, tel est le pari que les Cubains se doivent de tenir. La mise en place d'une politique économique moins idéaliste et le recours à la mobilisation populaire *devraient, dans* l'esprit des dirigeants, permettre de le faire.

Naviguant dans une mer de difficultés, la révolution est parvenue *à se maintenir* vivante, c'est-à-dire contradictoire, incertaine, changeante. Mais la situation internationale risque de la conduire à affronter de nouveaux dangers contre lesquels elle ne peut pas grand-chose : les « faucons », s'ils l'emportent à Washington, seront tentés d'en *finir* avec ce qu'ils considèrent toujours comme une source d'humiliation permanente. M. Reagan parle de blocus naval total ou de minage des ports. Plus grave : en cas d'escalade incontrôlée vers le conflit planétaire, aucun dirigeant nord-américain ne peut prendre le risque de tolérer sur son flanc *sud* une base utilisable par les Soviétiques. Le risque est d'autant plus grand qu'on semble douter encore aux Etats-Unis de la disposition de *Moscou* à *défendre* son allié par tous les moyens.

On mesure mieux dans ces conditions l'enjeu que représentait pour M. Castro l'ouverture en direction de l'Amérique latine ou l'accession à la présidence du mouvement des non-alignés. Elles *étaient les meilleures façons de* préserver l'indépendance cubaine, les principes auxquels la révolution n'est pas prête à renoncer. « *Nous n'avons pas de pétrole*, dit-on à La Havane, *mais nous avons de la dignité.* » Un exemple que les plus puissants n'ont sans doute pas intérêt à voir suivre.

FIN

ASIE

Corée du Sud

Les émeutes auraient fait une centaine de morts à Kwangju

Les émeutes qui se déroulent depuis trois jours en Corée du Sud auraient déjà fait une centaine de morts. Dans cette situation extrêmement tendue, le président Choi a demandé mercredi 21 mai à M. Park Choon-Hoon de former le nouveau gouvernement. M. Park est un ancien général, qui fut ministre du plan de 1967 à 1969.

De notre envoyé spécial

Kwangju. — Trois jours après *l'imposition de la loi martiale*, une véritable insurrection était en cours, mercredi 21 mai, dans la ville de Kwangju, dans le sud-ouest de la Corée du Sud, où, depuis le milieu de la nuit, les *manifestants* contrôlent la cité après des combats extrêmement meurtriers avec l'armée.

Des milliers de *personnes* — trente à cinquante mille selon certaines sources, cent mille, voire davantage selon d'autres — *sillonnent la ville sur des camions* militaires, dans des jeeps ou sur des engins blindés pris à l'armée avec leurs mitrailleuses en position et sur lesquels flottent des drapeaux sud-coréens. La foule crie : « *A mort Chon !* » — le général Chon Too-hwa, chef des services de renseignements civils et militaires et « *homme* fort » du pays — « *Levez la loi martiale !* », « *Libérez Kim Dae-jung !* » et « *Grâce pour Kim Jae-kyu !* ».

M. Kim Dae-jung est l'opposant le plus célèbre du pays. Récemment libéré de prison, il a été de nouveau arrêté samedi avec vingt-cinq *autres personnalités*, sous l'accusation d'avoir fomenté les émeutes pour s'emparer du pouvoir. M. Kim Jae-kyu, ancien chef de la C.I.A. coréenne, est l'homme qui assassina, le 26 octobre, le général Park et dont la condamnation à mort vient d'être confirmée par la Cour suprême.

La plupart des manifestants sont armés de bâtons et de pierres ou de cocktails Molotov. Beaucoup d'entre eux ont des fusils automatiques. Sur une distance de 20 kilomètres en direction du sud, on croise des camions militaires remplis d'hommes, souvent très jeunes, que les manifestants sont allés cherchés dans les villages pro*ches de la ville*.

Dans Kwangju, en état de siège, des barricades, des carcasses de voitures carbonisées se dressent dans les rues. Une forte odeur de gaz flotte sur la ville. Les militaires, environ une division, sont retranchés autour de la mairie et sur le campus universitaire. Des rafales et des coups *de feu retentissent régulièrement*. La police n'est plus visible dans les rues de la cité.

A l'hôpital que *nous avons* visité, les salles d'urgence sont insuffisantes pour recevoir tous les blessés, dont certains sont cruellement meurtris, selon les médecins. A 1 heure de l'après-midi, mardi, le personnel médical avait dénombré treize morts dans cet hôpital. Beaucoup d'autres victimes ont été vues en divers endroits *de la ville*. Selon *les* manifestants, le nombre des morts s'élèverait à une centaine. Nous avons vu quelque soixante-dix personnes grièvement blessées, la plupart par balles.

La ville est coupée de l'extérieur. Les communications téléphoniques sont interrompues et les routes barrées par des camions *mis en place par les insurgés*. Des hélicoptères survolent les lieux, envoyant des tracts qui demandent à la population de cesser les combats. Selon ces tracts, il y aurait déjà eu dix morts du côté de l'armée.

Les quatre stations de radio et de télévision ont été incendiées au cours de la nuit. Le Centre catholique, ainsi que le bureau des impôts, ont été également la proie des flammes.

Rien ne laisse présager un retour à l'ordre rapide, d'autant moins que la population nourrit désormais une véritable haine contre l'armée. Selon de jeunes manifestants, les militaires auraient, la nuit dernière, pendu des cadavres d'étudiants, *filles* et garçons, par les pieds dans le parc de la ville. Des scènes d'une *violence inouïe se seraient déroulées* entre l'armée et les étudiants. On s'attend à l'intervention massive de l'armée dans la soirée. Celle-ci pourrait être particulièrement meurtrière étant donné que la population est désormais armée.

PHILIPPE PONS.

Chine

ONZE ORGANISATIONS CONTESTATAIRES DEMANDENT LA LIBÉRATION DE M. LIU QING

Pékin (*A.F.P.*). — Onze organisations du Mouvement contestataire chinois, aujourd'hui muselé, ont réussi à rompre le silence pour protester contre la détention depuis plus de six mois d'un de leurs militants, M. Liu Qing.

Dans un tract ronéoté diffusé ces derniers jours à Pékin, les *onze organisations réclament* la libération de M. Liu Qing, accusent la police pékinoise « *d'infractions à la loi* » et appellent « *tous les camarades à lancer un combat sans relâche pour l'établissement de la légalité et de la démocratie socialistes dans tout le pays* ».

C'est le premier appel de ce genre enregistré depuis que les autorités chinoises ont fait connaître leur intention d'adopter des mesures propres à bâillonner totalement le mouvement de contestation qui s'est *manifesté* l'an dernier dans la plupart des grandes villes chinoises.

L'appel est signé des principales revues du mouvement apparues l'an dernier dans six villes de Chine. Outre la *capitale*, avec l'ancienne revue non officielle *Tribune du 5 avril*, qui a cessé de paraître, les villes de Canton (sud), Changsha (centre) et Hangzhou (est) sont fortement représentées parmi les signataires.

M. Liu Qing, ancien membre de la *Tribune du 5 avril*, a été arrêté le 11 novembre 1979 pour avoir diffusé le texte des débats du procès du dissident Wei Jingsheng, jugé le 16 octobre de la même année et condamné à quinze ans de prison.

Outre M. Liu Qing, la plupart des activistes *contestataires qui* ont été arrêtés au cours de la seconde moitié de l'année 1979 sont détenus sans qu'aucun signe d'une prochaine instruction de leur cas ne soit enregistré. Une autre figure en vue du mouvement, *l'animateur de la Ligue* chinoise des droits de l'homme, M. Ren Wanding, est aussi en prison depuis le 1er avril 1979 sans jugement.

[Nous avons publié dans « le Monde » du 6 février une interview de M. Xu Wenli, rédacteur en chef de « la Tribune du 5 avril ».]

Bangladesh

- LE SECRETAIRE GENERAL DU PARTI COMMUNISTE (*pro-soviétique*), M. *Mohammad* Farhad, qui est emprisonné pour *sédition* depuis le 31 mars, sera jugé par un tribunal spécial, a annoncé mardi 20 mai la police. M. Farhad avait déclaré qu'il approuvait *l'intervention militaire soviétique* en Afghanistan et menacé de déclencher une révolution de « style afghan » au Bangladesh, lors d'une réunion publique. — (*A.F.P.*)

AFRIQUE

Zaïre

AMNESTY INTERNATIONAL FAIT ÉTAT DE CENTAINES D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DE SÉVICES SUR DES DÉTENUS POLITIQUES

Amnesty International a publié le mardi 20 mai, à Londres, un rapport sur les violations des droits de l'homme au Zaïre. Selon l'organisatoin humanitaire, des centaines de personnes sont arbitrairement arrêtées et détenues indéfiniment dans des camps éloignés dans la jungle, où beaucoup d'entre *elles meurent de* tortures, de faim, ou sont exécutées sommairement.

L'organisation donne des détails sur des exécutions de groupe alors qu'aucun prisonnier n'avait été ni inculpé ni jugé. Elle donne des informations sur des centres d'interrogatoire, des prisons ou des camps dans lesquels les prisonniers *ont été battus*, brûlés, mutilés ou meurent de faim.

Le plus connu de ces camps, ajoute Amnesty, est Ekafera, dans la région équatoriale, qui regroupe entre quatre cents et cinq cents détenus. Ils dorment à *même le sol dans des cellules* infestées d'insectes, de rats et de parasites. Certains meurent de suffocation dans des cellules. Ils sont atteints de malaria et de dysenterie. Aucun soin ne leur est apporté.

Les étudiants, hommes politiques et intellectuels forment la majorité des victimes avec les *membres des groupes ethniques* du Sud et de l'Est. La plupart sont arrêtés pour des raisons de « *pure suspicion politique ou pour leur appartenance à des groupes religieux interdits* ».

Des Zaïrois sont en outre arrêtés pour ne pas avoir pu racheter leurs papiers d'identité aux fonctionnaires qui les confisquent.

L'organisation ajoute que le gouvernement de M. Mobutu a semblé respecter davantage les droits de l'homme au cours des derniers mois. Ainsi, « *des officiels ont été punis pour avoir maltraité des prisonniers* ».

Le président, souligne l'organisation, a décrété l'amnistie des prisonniers politiques et des Zaïrois vivant en exil. *Néanmoins*, ajoute Amnesty, un grand nombre de ces derniers ont été arrêtés dès *leur retour et* certains d'entre eux exécutés.

Selon l'organisation, le Zaïre compte plus de mille prisonniers politiques sur une population pénitentiaire d'environ treize mille personnes.

Algérie

REÇU PAR LE PRÉSIDENT CHADLI

M. Chinaud a voulu briser le « monopole » des visites de dirigeants de l'opposition française

De notre correspondant

Alger. — Briser le « monopole » de fait établi par les partis français d'opposition, et particulièrement le P.C.F., en ce qui concerne les rapports avec le F.L.N., nouer des relations au niveau parlementaire entre le parti unique algérien et l'U.D.F., « *seul groupe de la majorité présidentielle qui soutienne pleinement l'action de M. Giscard d'Estaing, et notamment sa politique algérienne* », tels étaient les objectifs essentiels de M. Roger Chinaud, président du groupe parlementaire U.D.F., qui a terminé, lundi matin 19 mai, une visite officielle de six jours en *Algérie*.

Le dirigeant giscardien, qui était accompagné de M. Alain Mayoud, député U.D.F. du Rhône, président du groupe parlementaire d'amitié franco-algérienne, et de M. Jean-Louis Schneiter, député *U.D.F. de la* Marne, a été reçu par le président Chadli Bendjedid et par de nombreux dirigeants, parmi lesquels le président de l'Assemblée nationale, M. Rabah Bitat ; le ministre des affaires étrangères, M. Benyahia, celui de l'énergie, M. Nabi, et celui des finances, M. Hadj Yala.

Le voyage de M. Chinaud succède aux visites de M. Jean Baptiste, conseiller spécial de M. Giscard d'Estaing, et de M. Lionel Stoléru, qui s'est entretenu, le 4 mai, avec le ministre algérien du travail, M. Oumeziane, des problèmes de l'émigration. Il fait suite aussi aux conversations qui se sont déroulées *le 28 avril à Alger entre* MM. Bruno de Leusse et Benouniche pour faire le point des négociations engagées au début de l'année pour apurer le contentieux franco-algérien. C'est dire combien les échanges politiques entre les deux pays ont été ces derniers temps nombreux et diversifiés.

Le séjour de M. Chinaud survenait d'autre part fort opportunément pour dissiper quelques nuages récemment apparus. Si ses interlocuteurs n'ont pas repris la thèse du complot tramé en France dans des « officines » pour « déstabiliser » l'Algérie, ils ont exprimé leur amertume quant à la « campagne » menée, selon eux, par les médias français concernant les « événements » de Kabylie. A part *l'Humanité*, la presse quotidienne française n'est d'ailleurs plus diffusée à Alger depuis un mois. Non plus d'ailleurs que la plupart des hebdomadaires. M. Chinaud a rappelé que la presse en France *était libre et autonome par rap*port aux pouvoirs publics. Il a estimé également qu'il fallait multiplier les contacts entre les deux pays pour éviter tout risque de malentendu et prévenir les incompréhensions.

M. Chinaud a abordé également les problèmes économiques avec M. Nabi, évoquant le différend Sonatrach-G.D.F. sur le prix du gaz. Il a estimé qu'il s'agissait « *d'un problème essentiellement politique, qui devait trouver sa solution à ce niveau* ».

Avec M. Belkaïd, secrétaire général du ministère de l'habitat, il a *procédé à un tour d'horizon* des perspectives ouvertes aux sociétés françaises par les projets des autorités algériennes, qui veulent réaliser dans les dix années à venir quelque deux millions de logements. Ce programme ne pourra être mené à bien sans l'intervention d'entreprises étrangères, mais les responsables algériens *n'ont pas déterminé* encore de façon précise les modalités et les limites de cette intervention. Les négociations entreprises à ce sujet et qui tournaient autour de la définition de « *groupements conjoints et solidaires* », associant étroitement sociétés françaises et algériennes, ont été suspendues à l'automne dernier. Cette formule, qui suscitait bien des réticences du côté français ne semble plus être la seule possible, et l'action des entreprises françaises pourrait revêtir, a dit M. Belkaïd, toute une gamme d'aspects allant de la fourniture de logements à la *formation professionnelle*, en passant par la construction de cimenteries ou l'assistance technique à des entreprises algériennes.

M. Zitouni Messaoudi, président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, qui avait invité M. Chinaud, se rendra, en principe, à son tour en France au *mois de* juillet prochain.

DANIEL JUNQUA.

LE CONGRÈS EXTRAORDINAIRE DU F.L.N. SE RÉUNIRA DU 15 AU 19 JUIN

(*De notre correspondant.*)

Alger. — Le congrès extraordinaire du parti F.L.N., qui doit étudier et approuver les orientations du plan quinquennal 1980-*1984*, se réunira du *15* au *19* juin, a-t-on appris, le mardi 20 mai, à Alger. Conformément aux décisions prises par le comité central lors de sa dernière session, ces assises n'auront pas seulement un rôle économique. Elles devront aussi, et peut-être surtout, se prononcer sur des propositions présentées par le président Chadli Bendjedid *afin d'aménager* les structures centrales du F.L.N. et d'amender certains articles de ses statuts. Ces mesures devraient entraîner d'importants changements dans la composition du gouvernement comme à la tête du *parti*, le *chef de l'Etat* ayant reçu du comité central carte blanche pour « *choisir ceux qui sont aptes à la responsabilité* ».

Les délais étant maintenant très courts, on s'interroge à Alger sur les modes de désignation des délégués au congrès et sur sa composition. Celle-ci pourrait être proche de celle des assises qui s'étaient tenues en janvier 1979 pour ratifier la candidature du colonel Chadli Bendjedid à la sucession *du président* Boumediène. Plus de trois mille délégués s'étaient alors réunis au complexe olympique de Ben Aknoun, sur les hauts d'Alger. La moitié d'entre eux, environ, émanaient du parti et des organisations de masse (unions de travailleurs, de paysans, de femmes, de jeunes, etc.), 30 % représentaient l'armée de *carrière* et le reste de l'assemblée était composé de cadres politiques, administratifs, techniques et économiques de l'Etat, invités à siéger au titre de leurs fonctions. — D. J.

- *La grève des cours des étudiants* de la faculté d'Alger-Centre, qui demandent la libération des vingt-quatre personnes devant comparaître devant la Cour de sûreté de l'Etat à la suite des événements de Kabylie, a été largement suivie mardi 20 mai. Elle *se* poursuivra en *principe* jusqu'à samedi, date à laquelle d'autres assemblées générales décideront de la suite à réserver au mouvement, qui n'a donné lieu jusqu'ici à aucun incident. — (*A.F.P.*)

République Sud-Africaine

LA GRÈVE DES ÉLÈVES MÉTIS ET INDIENS A PRIS FIN

De notre correspondante

Johannesburg. — Petit à petit, les élèves métis et indiens sud-africains qui avaient commencé il y a plus d'un mois un boycottage de leurs cours pour protester contre la discrimination et la ségrégation raciale dans l'enseignement sont rentrés en classe. Actuellement seuls quelques *lycéens noirs, près du Cap* et de Durban, ainsi que les étudiants de l'université noire de Fort-Hare, en grève par solidarité, refusent de reprendre les cours.

A Kwa-Mashu, près de Durban, les événements ont pris une tournure tragique lorsqu'un jeune Africain a été tué, dimanche, par *la police au cours d'une manifes*tation. Une nouvelle marche a été organisée lundi pour protester contre l'attitude du chef Gatsha Buthelezi, ministre principal du bantoustan Kwazulu, qui a ordonné aux lycéens de reprendre les cours. D'autre part, le doyen de Fort-Hare a décidé, lundi, de fermer son établissement jusqu'à nouvel ordre et de renvoyer les étudiants chez eux.

Ce retour progressif en classe ne veut pas forcément dire que le mouvement de protestation métis et indien (*le Monde* du 2 mai) soit complètement fini. Les organisations représentant les jeunes *gens et les jeunes filles ont* déclaré que, si ceux-ci acceptaient de reprendre les cours, ils ne se présenteraient pas aux examens, à moins que des changements profonds soient introduits dans l'enseignement. Ils menacent même de reprendre plus tard leur grève. Exaspérés par l'attitude au début menaçante du gouvernement, ils *ont été peu émus par le revire*ment gouvernemental : le premier ministre, M. Pieter Botha, en rencontrant des *professeurs* métis, a reconnu que des réformes étaient nécessaires. Les élèves lui ont répondu : « *Nous ne voulons plus de promesses, mais des actes.* » — Ch. C.

Tchad

Mort d'un État

(Suite de la première page.)

Pauvres et divisés, les Tchadiens n'ont ni le désir ni les moyens de vivre ensemble.

Il faut en tirer les conséquences et cesser de proposer ou d'imposer aux Tchadiens un gouvernement unitaire. Qu'il soit à dominante sudiste, comme hier, ou nordiste, comme aujourd'hui, il se heurtera au refus insurmontable d'une partie de la population. Et ce n'est pas la réunion, forcée par l'extérieur, des onze tendances reconnues qui changera quelque chose. Les chefs de tendance ne sont obéis que de leurs bandes, dont la fidélité ne dure pas plus que l'argent qu'elles reçoivent ou les pillages qu'elles exigent.

La France, pour ce qui la concerne, doit mettre un terme à ses interventions au profit de gouvernements incapables d'en faire bon usage. Depuis longtemps, j'avais réclamé le rapatriement de nos unités combattantes et *j'approuve* le gouvernement de l'avoir enfin décidé. Notre présence militaire dans ce pays et dans la situation où il se trouve a de grands inconvénients si nous agissons (pour qui ? pourquoi ?). Elle en a de plus graves encore si nous n'agissons pas, car nous sommes alors soupçonnés de manœuvres occultes ou taxés d'impuissance.

Le maintien d'une base aéroterrestre à N'Djaména ne peut pas empêcher les interventions étrangères sollicitées par l'un ou l'autre des partis qui se déchirent, et cette base est de moins en moins nécessaire comme relais vers d'autres régions d'Afrique centrale où nous pourrions être appelés à intervenir.

Je précise que le retrait des mille deux cents militaires français n'entraîne *pas nécessairement* le repli de nos hôpitaux militaires, d'autant moins que *l'un d'entre eux a été installé* en territoire camerounais, à proximité de la frontière.

Enfin et surtout, nous devons nous résigner à l'éclatement au moins provisoire du Tchad en deux ou trois régions et traiter avec les autorités de fait pour tout ce qui concerne l'aide urgente aux populations, aide alimentaire, sanitaire et même scolaire.

Cette politique, si elle est mise en œuvre, sera la cible de critiques véhémentes au-dedans et au-dehors du Tchad. Les dirigeants tchadiens et les élites nous accuseront de pousser à la *destruction de leur Etat*, alors que nous tirerons les conséquences d'un effondrement dont ils sont les *responsables*. Les voisins s'inquiéteront d'un séparatisme ethnique qui serait un redoutable *précédent*, pour un pays comme le Cameroun qui a réussi à faire cohabiter en paix des populations très différentes.

Mais le plus grand risque pour les Tchadiens et pour toute l'Afrique est l'anarchie qui ruine les peuples, appelle les interventions étrangères et donne presque toujours naissance à des régimes odieux.

Tôt ou tard, il faudra reconstruire un Etat tchadien. Ce n'est pas en essayant de sauver les épaves d'un pouvoir qui a sombré dans la guerre civile ni en rétablissant une administration copiée sur celle de la période coloniale qu'on y réussira, mais à partir de régions autonomes se gouvernant elles-mêmes, par elles-mêmes et pour elles-mêmes, le gouvernement central étant limité à un petit nombre de compétences, principalement en matière de relations extérieures.

Indépendant depuis vingt ans, le Tchad a succombé dans la lutte contre les difficultés, à vrai dire énormes, qui l'ont écrasé.

Ce n'est pas à nous de dénoncer les responsables de cet échec, car nous portons une part de la responsabilité.

Nous devons, avec les Tchadiens qui le veulent, rechercher les chemins nouveaux qui peuvent conduire, à travers les épreuves, sinon à la prospérité, au moins à la paix.

PIERRE MESSMER.

Guinée

- LE CONSEIL NATIONAL DE LA RÉVOLUTION a lancé un appel pour l' « *épuration* » de l'appareil du parti et de l'Etat après l'attentat du 14 mai contre le président Sekou Touré, a rapporté, mardi 20 mai, Radio-Conakry captée à Dakar. Une telle épuration, estime le Conseil, « *est plus que jamais nécessaire, indispensable* ».

A TRAVERS LE MONDE

Bolivie

- DIX-HUIT CANDIDATS sont en lice pour l'élection présidentielle du 29 juin prochain, la troisième en trois ans. On trouve parmi eux les personnalités qui dominent la vie *politique bolivienne* depuis trente ans, dont les cinq anciens chefs de l'Etat, MM. Victor Paz Estenssoro, Hernan Siles Zuazo, Walter Guevara Arce, Luis Adolfo Siles Salinas et le général Hugo Banzer, ainsi que l'ancien vice-président Juan Lechin, chef de la puissante centrale ouvrière bolivienne (COB).

Cambodge

- LE PRINCE SIHANOUK A RÉAFFIRMÉ SON DÉSIR de regagner le Cambodge, dans une déclaration parvenue à Pékin, ce mercredi 21 mai. L'ancien chef de l'Etat khmer, qui réside actuellement à Pyongyang, estime : « *C'est le seul moyen pour moi de me rendre utile à mon peuple et à ma patrie* ». Il reconnaît que ce choix *se* heurte au refus du régime pro-vietnamien de Phnom-Penh de l'accueillir. Il s'en prend aussi aux hommes politiques khmers qu'il accuse *de vivre dans un « exil doré »* à l'étranger, et aux Nations unies, qui continuent de reconnaître le régime khmer rouge — *ces « super-nazis »*, — ce qui « *constitue une intolérable insulte au peuple khmer* ». D'autre part, une « *conférence internationale de solidarité avec le peuple khmer* » s'est *ouverte*, mardi, à Phnom-Penh, à l'initiative du Conseil mondial pour la paix. — (*A.F.P., Reuter, Tass.*)

Libye

- UN RESSORTISSANT LIBYEN, M. Mohamed Fouad Bounjar, commerçant à Tripoli, âgé de cinquante-cinq ans, a été assassiné à Rome, a annoncé mardi 20 mai la police italienne. Son corps a été découvert dissimulé sous le lit d'une chambre *d'hôtel* du

Il s'agit du quatrième meurtre d'un ressortissant libyen vivant en Italie en moins de trois mois et du septième en Europe. La police italienne ignore encore si la victime était un opposant au régime du colonel Kadhafi. — (*U.P.I.*)

PROCHE-ORIENT



Iran

Une ambassade allégée et... assiégée

De notre envoyé spécial

Téhéran. — Outre l'interruption de la livraison de certains produits et matériels, les sanctions adoptées le 18 mai à Naples par les ministres des affaires étrangères des neuf pays européens, à l'encontre de l'Iran, se traduisent par une réduction des personnels de leurs représentations diplomatiques respectives à Téhéran.

Ainsi, l'ambassade de Grande-Bretagne a-t-elle rappelé à Londres près des deux tiers de ses fonctionnaires, tandis que l'Allemagne fédérale en rapatriait la moitié, le Japon environ le tiers, l'Italie seule maintenant la quasi-totalité de ses effectifs.

Pour ce qui concerne la France, qui avait arrêté dès le 22 avril, lors de la réunion de Luxembourg, les trois décisions qu'elle entendait prendre (allégement du personnel de l'ambassade, cessation de toute livraison de matériels de fournitures militaires et rétablissement du visa), c'est le tiers de ses cadres administratifs (six sur dix-huit) qu'elle a choisi de rappeler au cours de la semaine passée, avant même donc de connaître la décision de Naples.

Les services consulaires de l'ambassade de France, située, noblesse oblige, rue Neauphle-le-Château, à Téhéran, délivrent quotidiennement quelque cent cinquante visas d'entrée en France à des citoyens iraniens qui semblent préférer de beaucoup l'air de Paris à celui de leur propre capitale.

La délivrance de ces précieux viatiques a rapidement fourni aux nombreux malfaiteurs qui écument la ville un nouveau moyen de se procurer sans peine de l'argent. Ils ont, en effet, mis sur pied une véritable entreprise de racket dont les membres se relaient jour et nuit pour occuper les abords immédiats de la porte du consulat.

Ils laissent croire à tout nouvel arrivant désireux de prendre place dans la file d'attente que sa patience est inutile et qu'il lui faudra rester sur le trottoir dix ou quinze jours (et nuits) avant de pouvoir pénétrer dans les locaux, puisque eux-mêmes font — assurent-ils — la queue pour trente, quarante et cinquante personnes chacun... Mais s'empressent d'ajouter, devant le désarroi de leurs victimes, qu'il y a bien évidemment des « moyens de s'arranger ». Ainsi, les personnes souhaitant obtenir un visa pour la France doivent-elles désormais débourser, en espérant l'obtenir, une somme qui tourne autour de 50 000 rials par passeport, soit près de 3 000 de nos francs.

Faut-il préciser enfin que la police feint d'ignorer absolument cet odieux marchandage et que l'ambassade, craignant d'être accusée de « s'ingérer dans les affaires intérieures de l'Iran », ne peut réclamer son assistance.

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.

VINGT ET UN TRAFIQUANTS DE DROGUE EXÉCUTÉS A TÉHÉRAN

Téhéran (A.F.P.). — Vingt et un trafiquants de stupéfiants ont été exécutés, ce mercredi matin 21 mai, à Téhéran, apprend-on de source proche de l'imam Khomeiny.

Les trafiquants ont été condamnés à mort après quatre jours d'un procès, où ils ont été reconnus coupables de production, distribution et vente de stupéfiants à travers le pays. Ces exécutions sont les premières intervenues depuis la nomination, il y a une dizaine de jours, de l'ayatollah Sadegh Khalkhali à la tête de la lutte antidrogue dans le pays.

● *L'île de Kish,* site d'un complexe touristique de luxe inauguré sous le règne du chah, sera transformée en « *île des drogués* », a annoncé le 20 mai Radio-Téhéran. *Il a été décidé* de transformer cette île du Golfe en centre de désintoxication et de réhabilitation des toxicomanes iraniens. — *(A.F.P.)*

● *Deux hélicoptères de fabrication soviétique,* venant d'Afghanistan, ont mitraillé mardi 20 mai la ville de Bakharz, dans la province du Khorassan, au nord-est de l'Iran, faisant un mort, a annoncé l'agence de presse iranienne Pars. Selon le gouverneur de Bakharz, il s'agissait d'« *une agression non préméditée* », les appareils poursuivant des rebelles afghans. Cependant, le ministre iranien des affaires étrangères, M. Ghotbzadeh, a déclaré que ce raid visait à amener l'Iran — qui a admis des dirigeants de la résistance afghane au sein de sa délégation à Islamabad — « *à modifier son attitude à la Conférence islamique* ». — *(A.F.P., Reuter.)*

POUR LA SECONDE FOIS

Le Conseil de sécurité demande à Israël de rapatrier les personnalités palestiniennes expulsées de Cisjordanie

Le Conseil de sécurité des Nations unies, par quatorze voix et une abstention (Etats-Unis), a demandé de nouveau, le mardi 20 mai, à Israël, de rapporter « les mesures illégales d'expulsion » *prises à l'égard des maires d'Hébron et de Khalkhoul et du juge islamique d'Hébron, et de faciliter leur retour immédiat dans leurs foyers et leurs fonctions. Une résolution analogue avait été adoptée le 8 mai.*

De notre correspondant

Jérusalem. — Que l'expulsion des maires d'Hébron et de Khalkhoul fasse l'objet d'une nouvelle condamnation d'Israël aux Nations unies ne peut guère inquiéter les autorités de Jérusalem. Il y a longtemps que ces dernières dénoncent « *l'hostilité systématique* » de la majorité des membres de l'ONU et du Conseil de sécurité. Si le gouvernement de M. Begin doit avoir des motifs d'inquiétude, ce sera bien davantage à cause des réactions que peut provoquer en Israël même le bannissement de MM. Fahed Kawasmeh et Mohamed Milhen, et du cheikh Rajab Tamimi (qadi d'Hébron et président du tribunal islamique).

Des membres de l'opposition — une faible minorité — ont déjà condamné catégoriquement ces mesures expéditives, d'autres ont émis des réserves. C'est le cas du parti travailliste, mais maintenant, avec le recul, les critiques se développent. Sans prendre la défense des expulsés, de nombreux Israéliens estiment que le gouvernement n'a pas mesuré les conséquences de ses actes.

Une audience de la Cour suprême le 20 mai a été l'occasion de souligner l'existence du malaise créé par ce débat. Si les territoires occupés sont souvent une zone de « non-droit » le gouvernement israélien ne peut cependant ignorer tout à fait la justice. Les juges de la Haute Cour viennent de le rappeler, comme ils l'avaient déjà fait, par exemple, l'an dernier en ordonnant le démantèlement de l'implantation d'Elon-Moreh.

Examinant la requête présentée par les familles des expulsés, ils ont demandé au gouvernement de fournir, dans un délai de quarante-cinq jours, des explications sur le vice de procédure dont est entachée la décision d'expulsion. Celle-ci a été prise en application d'une réglementation d'exception héritée du mandat britannique, qui prévoyait la possibilité d'un recours devant la commission d'appel. Or les trois personnalités expulsées le 3 mai n'ont pas eu cette possibilité, puisqu'elles ont été transportées au-delà de la frontière libanaise quelques heures seulement après l'attentat d'Hebron, qui est la cause de la décision.

Au nom du gouvernement, le procureur de l'Etat, M. Gabriel Bach, a déclaré qu'il s'agissait de « *circonstances exceptionnelles* » et que les autorités avaient dû agir très vite « *pour des raisons de sécurité* ». Puis il a fait cette déclaration très remarquée : « *Certes, nous devons respecter les textes : à l'avenir, nous devrons tirer les leçons de cette affaire.* »

La Cour n'a pas semblé accueillir favorablement cet argument et cette manifestation de bonne volonté. Alors que le procureur, à propos du caractère expéditif de la mesure, faisait valoir que l'attenta d'Hébron avait été un « *événement brutal et traumatisant* », le juge Haïm Cohen a répliqué que ce n'était pas une raison pour procéder à une expulsion de manière « *aussi traumatisante* ».

Auparavant, le procureur avait affirmé que MM. Kawasmeh et Milhen et le qadi d'Hebron avaient à plusieurs reprises tenu des propos qui menaçaient l'ordre public. C'était là une anticipation du débat, qui aura lieu sur le fond, comme devait le noter Me Felicia Langer, avocate des expulsés, qui conteste l'interprétation que l'on fait des déclarations de ses clients. Me Langer souligne que, en tout état de cause, on ne peut établir un lien entre les discours incriminés et l'attentat du 2 mai.

FRANCIS CORNU.

Irak

● *L'ambassade d'Irak à Paris « dément catégoriquement toutes les accusations et les allégations »* contenues dans une lettre de l'Association des étudiants irakiens en France que nous avons publiée dans nos éditions des 11 et 12 mai sous le titre « Menace contre les opposants irakiens en France ». La mise au point de l'ambassade affirme que le parti Baas, au pouvoir à Bagdad, « *n'a jamais condamné à mort des opposants* » ou fait assassiner des Irakiens à l'étranger.

Egypte

LE RÉFÉRENDUM DU 22 MAI VA FAIRE DE L'ISLAM LA « SOURCE FONDAMENTALE » DE LA LÉGISLATION

Environ douze millions d'électeurs égyptiens (sur quarante-deux millions d'habitants) sont appelés jeudi 22 mai, à approuver en bloc par référendum les modifications apportées le 30 avril à la Constitution de 1971 par le Parlement (*le Monde* daté 4-5 mai).

Ces amendements concernent le retour au multipartisme (entré dans les faits depuis 1976, il permet actuellement l'existence de quatre partis), la possibilité pour le chef de l'Etat d'être réélu plus de deux fois, la « consécration de la presse comme quatrième pouvoir » et, surtout, la promotion du droit islamique comme étant « la source fondamentale de la législation ». Le résultat ne fait aucun doute.

Le Monde

politique

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

La protection des candidats à la construction de maisons individuelles

Mardi 20 mai, sous la présidence de M. LAGORCE (P.S.), l'Assemblée nationale examine une proposition de loi de M. DAILLET (U.D.F.) sur la protection des candidats à la construction de maisons individuelles. Ce texte vise les objectifs suivants : donner des garanties à l'acquéreur quant à la constructibilité du terrain sur lequel il se propose de faire édifier une maison individuelle ; mieux délimiter les champs d'application respectifs du contrat de vente d'immeubles à construire et du contrat de construction d'une maison individuelle ; étendre l'obligation de passer le contrat de construction à des opérations qui sont actuellement du domaine du simple contrat d'entreprise ; renforcer la protection du maître de l'ouvrage au moment de la formation du contrat de construction en instituant un délai de renonciation et en définissant les différentes conditions auxquelles se trouve subordonnée *la validité du contrat* ; réglementer de façon plus précise les mentions qui doivent obligatoirement figurer au contrat ainsi que les obligations et garanties spécifiques auxquelles sont tenus les constructeurs ; prévoir la possibilité de faire précéder le contrat de construction d'un contrat d'études préalables.

Dans son rapport, effectué au *nom de la commission des lois*, M. RICHOMME (U.D.F.) rappelle que la contruction des maisons individuelles connaît un essor croissant depuis plusieurs années et indique que, en 1976, sur 495 000 logements mis en chantier, on dénombrait 251 000 maisons individuelles. La plupart, note-t-il, sont construites au « *coup par coup* », le quart seulement étant réalisé en opérations groupées dans le cadre de « *villages* ». Il ajoute : « *C'est sans doute dans le secteur non protégé — c'est-à-dire lorsque la construction échappe à toute réglementation spécifique pour ne relever au mieux que du contrat d'entreprise — que les difficultés et abus se rencontrent en plus grand nombre : prix non fixé à l'avance ; absence même de devis ; dépassement de prix ; avances et appels répétitifs de fonds sans contrepartie du travail exécuté ; délais anormaux ; défaillances des locateurs d'ouvrages ; malfaçons ; clauses abusives de contrat ou, au contraire, absence de tout contrat.* »

Après avoir souligné que le secteur protégé n'est pas exempt de « *vicissitudes* », le rapporteur déclare que la proposition vise essentiellement les opérations qui relèvent actuellement du contrat de construction d'une maison individuelle et, dans une certaine mesure, celles qui ne relèvent que du contrat d'entreprise.

Dans la discussion générale, M. DAILLET (U.D.F., Manche) explique les raisons pour lesquelles il a déposé ce texte, en déclarant : « *Que de publicités alléchantes qui font croire à chacun qu'avec le SMIC on peut devenir propriétaire ! Que de photographies truquées, de propositions fallacieuses !* » Il estime souhaitable « *d'aller jusqu'au contrat-type obligatoire qui éviterait tout litige entre le client et son constructeur* » et insiste sur la nécessité de prévoir des dispositions stipulant que le contrat d'études préalables doit faire l'objet « *de justificatifs dans le chiffrage* [du coût de la construction] a priori *et* a posteriori ».

M. AUROUX (P.S., Loire) déclare que « *la préoccupation fondamentale* » serait « *de créer les conditions d'accessibilité à la construction* ». Il souligne l'absence de concertation avec les organisations de consommateurs et stigmatise « *le rêve de la maison individuelle entretenu par le président de la République* ».

M. CANACOS (P.C.) : les exigences des grands constructeurs

M. GRUSSENMEYER (R.P.R., Bas-Rhin) assure que l'accession à la propriété devient « *inaccessible aux familles modestes* ». Il observe qu'il faut réglementer plus sévèrement la publicité.

M. CANACOS (P.C., Val-d'oise) estime que la proposition contient des mesures « *qui vont plutôt dans le sens des exigences des grands constructeurs que dans celui d'un souci de protection des consommateurs* ». Rappelant le « *désastre des chalandonnettes* », il ajoute : « *Dans ces paradis de votre ami Chalandon, il pleut dans les maisons, les murs se fissurent, les familles y gèlent l'hiver et y étouffent l'été.* »

Pour M. DELPRAT (N.I., Yonne) l'application des lois donne souvent l'impression « *de l'arbitraire ou de la dérogation permanente* ».

M. Alain RICHARD (P.S., Val-d'Oise) estime que le dispositif qui est proposé risque d'aggraver la spéculation foncière et de défavoriser les petites entreprises au profit des industriels.

Evoquant le contrat d'études préalables, il indique : « *Il s'agit d'une formule qui défavorise l'acheteur qui, comme au poker, devra payer pour voir.* »

M. CORNETTE (R.P.R., Nord) déclare que la commission de la production et des échanges s'est rangée à l'avis de la commission des lois qui a décidé de disjoindre les articles relatifs à la publicité, dans l'attente d'un projet de loi destiné à moraliser la publicité pour l'ensemble du secteur immobilier. Il ajoute que ce texte aboutit dans certains cas à réduire certains droits existants des candidats à la construction d'une maison individuelle.

Répondant aux orateurs, M. CAVAILLÉ (secrétaire d'Etat au logement) déclare que le gouvernement a élaboré un projet « *beaucoup plus complet* » en ce qui concerne le renforcement de la réglementation de la publicité, que celui-ci est soumis au Conseil *national de l'accession à la propriété* et qu'il sera déposé « *dès que possible* » sur le bureau de l'Assemblée.

En séance de nuit, sous la présidence de M. STASI (U.D.F.), l'Assemblée nationale commence la discussion des articles.

● **Garantie de la constructibilité du terrain.**

Après diverses modifications émanant du gouvernement, de la commission de la production, et de M. AUROUX (P.S.), l'Assemblée décide que tout acte à titre onéreux ayant pour objet le transfert de propriété d'un terrain bâti ou non bâti ou conférant le droit de construire doit, sous peine de nullité, indiquer si l'acquéreur a ou non l'intention de réaliser certaines constructions ou certains travaux. Dans l'affirmative, l'acte doit, sous peine de nullité, reproduire, au choix de l'acquéreur, l'un ou l'autre des certificats d'urbanisme prévus par le code de l'urbanisme; ce certificat devant avoir été délivré depuis moins de deux mois. Sur proposition de M. CORNETTE (R.P.R.), rapporteur de la commission de la production et des échanges, il est indiqué que la nullité de l'acte ne peut être invoquée pour l'un ou l'autre de ces motifs que par l'acquéreur, et pendant une durée d'un an à compter de la signature de cet acte, par lui ou par son représentant. Il est enfin précisé que ces dispositions ne sont pas applicables aux ventes d'immeubles à construire ainsi qu'aux promesses de vente « *conclues sous la condition suspensive de la production, dans un délai qu'elles fixent, d'un certificat d'urbanisme positif* ».

● **Contrat de vente et contrat de construction d'une maison individuelle.**

A l'article 2, qui concerne une dérogation à l'obligation de conclure un contrat de vente d'immeuble à construire pour les *constructeurs de maison individuelle*, l'Assemblée décide, sur proposition de M. CORNETTE, qu'en contrepartie de l'avantage qui lui est accordé le constructeur devra s'engager à reprendre le terrain qu'il a procuré si l'opération de construction ne peut être poursuivie de son fait (renonciation du contrat) ou en cas de résolution du contrat pour non-obtention du permis de construire.

● **Champ d'application du contrat de construction.**

L'Assemblée définit le contrat de construction d'une maison individuelle en indiquant qu'il s'agit de tout contrat — autre que celui de promotion immobilière — par lequel une personne s'oblige à construire ou faire construire un immeuble à usage d'habitation ou un immeuble à usage professionnel et d'habitation ne comportant qu'un seul logement. Elle décide d'exclure du champ d'application de ces dispositions les entreprises artisanales de gros-œuvre dès lors qu'elles procurent un simple service aux clients. Ce contrat devra comporter plusieurs renseignements, notamment l'affirmation de la conformité du projet aux règles de construction prescrites par le code de l'urbanisme et le code de la construction et de l'habitation ; la consistance et les caractéristiques techniques du bâtiment à construire, ainsi que la désignation précise du terrain ; la notice descriptive, le *prix convenu*, les modalités de règlement à mesure de l'avancement des travaux ; le *délai de* dépôt de la demande du permis de construire, le délai d'ouverture du chantier ; la description *et l'estimation du coût de certains* travaux d'équipement intérieur ou extérieur qui sont indispensables à l'implantation et à l'utilisation ou à l'habitation de l'immeuble et qui ne sont pas compris dans le prix ; enfin, l'indication des garanties légales qui doivent être apportées, la nature de celles que le constructeur apporte pour la bonne exécution de sa mission ; une attestation de garantie.

● **Obligations spécifiques du constructeur.**

Les députés adoptent notamment les mesures suivantes : le délai au cours duquel l'accédant à la propriété peut exiger du constructeur la réalisation des travaux *complémentaires* au prix que ce dernier a lui-même fixé courra à compter de la remise au maître de l'ouvrage d'un exemplaire du contrat ; « *le contrat est conclu sous la condition suspensive de l'obtention du permis de construire demandé pour la construction faisant l'objet du contrat dans le délai de six mois à compter de la signature de celui-ci* » ; le constructeur ne peut accepter aucun versement avant la signature du contrat ; les paiements exigibles en fonction de l'avancement des travaux et études ne doivent pas dépasser les pourcentages fixés ; l'institution d'un délai de rétractation d'un mois pendant lequel l'une ou l'autre des parties a la faculté de renoncer au contrat ; extension des cas dans lesquels joue la garantie de remboursement.

● **Contrat d'études préalables.**

Selon M. RICHOMME, l'institution du contrat d'études préalables répond au souci de permettre ultérieurement aux parties *de s'engager en toute connaissance de cause*. Il donnera une base solide au constructeur pour étudier l'opération et amorcer les *démarches et devrait permettre* de s'assurer du sérieux des intentions du client, et par conséquent de faire des études appropriées sur le terrain de nature à éviter en grande partie les difficultés ultérieures. Sur proposition de M. CORNETTE, l'Assemblée adopte une nouvelle rédaction des dispositions régissant le contrat préalable, notamment des renseignements qu'il devra comporter dans le but de parvenir à un meilleur équilibre de ce contrat au profit du maître de l'ouvrage. Il est notamment indiqué que le champ d'application de ce contrat est *limité* au seul cas d'un projet de construction sur un terrain inconnu du constructeur. Les députés décident *que ces différentes dispositions* sont applicables à partir du sixième mois suivant la promulgation de la loi.

L'Assemblée adopte ensuite, après de légères modifications, les dispositions relatives aux conditions d'exécution des travaux en cas de défaillance du constructeur et aux sanctions pénales ; puis elle adopte l'ensemble du texte, l'opposition s'abstenant, qui prend l'intitulé suivant : « *Proposition de loi relative à la protection des candidats à la construction de maisons individuelles et portant diverses dispositions concernant le droit de la construction.* »

La séance est levée mercredi 21 mai à 0 h. 40. — L. Z.

LE PROGRAMME DES TRAVAUX

***La conférence des présidents*, qui s'est réunie mardi 20 mai, a établi comme suit l'ordre du jour des prochaines séances de l'Assemblée :**

JEUDI 22 : vote sans débat de deux projets portant suppression du renvoi au règlement d'administration publique dans les lois et les lois organiques ; pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ; pacte international relatif aux droits civils et politiques ; deuxième lecture du projet relatif aux matières nucléaires ; deuxième lecture du projet relatif aux économies d'énergie.

VENDREDI 23 : après les questions orales sans débat, troisième lecture du projet de loi organique sur le statut de la magistrature ; troisième lecture du projet relatif aux astreintes administratives et à l'exécution des jugements ; suite de l'ordre du jour de la veille.

MARDI 27 : projet renforçant la sécurité et protégeant la liberté des personnes.

MERCREDI 28 : suite du débat ; questions au gouvernement.

JEUDI 29, VENDREDI 30 : suite du débat ; questions orales sans débat.

AU SÉNAT

Débats sur la politique économique le marché financier, l'énergie et l'agriculture

Le Sénat a débattu mardi 20 mai *des questions orales de MM.* MOINET (gauche dém., Charente-Maritime), HUBERT MARTIN (R.I., Meurthe-et-Moselle) et LE PORS (P.C., Hauts-de-Seine) sur le crédit et les aides de l'Etat aux entreprises.

Le premier orateur ayant estimé que la liberté des prix avait défavorisé les P.M.E., le ministre de l'économie, M. MONORY, a répondu qu'au contraire on constate sur le terrain que le tissu des petites et moyennes entreprises en a été « *notablement revigoré* ». M. MARTIN critiquait en particulier les banques qui ne joueraient pas le jeu économique. « *Telle n'est pas mon opinion*, a déclaré le ministre. *Je conviens cependant que des ombres demeurent quant à la publicité des conditions réelles du crédit dans chaque établissement.* »

M. MONORY a annoncé que le marché financier est le double, fin avril 1980, de ce qu'il était à la même date de 1979 : 42 milliards disponibles au lieu de 21, soit, si l'on extrapole sur un an, 90 milliards au lieu de 60, une amélioration de 50 %, ce qui compense bien le recul des dépôts aux caisses d'épargne.

« *Quant aux taux d'intérêt*, a-t-il poursuivi, *je vais sans doute vous surprendre : celui que pratique la France est le moins élevé de tous ceux qu'appliquent les grands pays où le crédit est libre. Grâce à l'encadrement du crédit, nous avons pu faire mieux, beaucoup mieux, que les Etats-Unis.* »

M. LE PORS reprochait au gouvernement d'apporter à l'économie une aide financière arbitraire (« *entreprise par entreprise* »), et d'avoir renoncé à l'aide par secteur.

M. MONORY a notamment déclaré à ce sujet : « *Les aides de l'Etat aux entreprises industrielles privées sont faibles, compte tenu des impôts directs acquittés par ces entreprises.*

» *Le total réel des aides publiques, quelque 8 milliards de francs, est fort éloigné des 75 milliards avancés.* »

M. MOINET ayant demandé quel prix il fallait accepter pour défendre le franc, et ayant regretté que le terme de « *plein emploi* » ait disparu du vocabulaire gouvernemental, le ministre a affirmé que « *la défense du franc reste indispensable* ».

La centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine

Les sénateurs ont ensuite discuté une question orale de M. PERREIN (P.S., Val-d'Oise), sur le projet d'implantation d'une centrale nucléaire à Nogent-sur-Seine.

M. GIRAUD, ministre de l'industrie, apporte les précisions suivantes : « *Pourquoi une centrale nucléaire de 2 600 mégawatts à Nogent-sur-Seine ? Parce qu'il s'agit de répondre aux besoins en électricité de la région Champagne-Ardennes, largement déficitaire, ainsi qu'à ceux, sans cesse croissants, de la région parisienne. Le choix du site a été arrêté en 1975 au terme d'une large concertation. La centrale sera construite sur une plate-forme surélevée, afin de ne point gêner l'écoulement des eaux. Un plan d'eau de 25 ha assurera un refroidissement supplémentaire avant rejet : la température de l'eau de la Seine ne sera en aucun cas élevée de plus d'un degré et les rejets chimiques n'excéderont jamais les seuils admis pour... le biberon de nos enfants. Aucune atteinte ne sera portée ni aux eaux de Seine ni aux eaux souterraines. Le panache de vapeur d'eau n'aura qu'une incidence peu marquée sur l'ensoleillement des agglomérations les plus proches. Quant aux conséquences économiques, dois-je rappeler que cette implantation répond à une nécessité nationale ? La région parisienne, tellement privilégiée à certains égards, doit payer son écot à une transformation profonde de notre énergie, imposée par la conjoncture. Elle sera d'ailleurs la première à en bénéficier et le développement du chantier sera, bien sûr, un adjuvant capital aux activités locales.* »

Un débat s'est ensuite institué sur la politique énergétique et charbonnière de la France, à propos de questions orales de MM. PERIDIER (P.S., Hérault), DUMONT (P.C., Pas-de-Calais) et RABINEAU (Un. cent., Allier). Le ministre de l'économie a indiqué, au cours de la discussion, souvent assez vive, que les énergies « *renouvelables, en y ajoutant l'hydraulique* », représenteraient en 1990 10 % de notre bilan économique, soit, a-t-il précisé, « *plus que le nucléaire aujourd'hui* ». Ce bilan se présentera ainsi : 30 % d'énergie pétrolière, 30 % de charbon et gaz, 30 % de nucléaire, 10 % d'énergies « renouvelables » (solaire, géothermique, etc.).

Une question de M. CAUCHON (Un. centr., Eure-et-Loir) concernait les industries agro-alimentaires. Le secrétaire d'Etat chargé de ces industries, M. DEBATISSE, a indiqué que les deux tiers de notre production agricole sont transformés avant d'être livrés aux consommateurs, ou exportés. Notre commerce extérieur agricole pourra dégager dans les *prochaines* années un solde deux à trois fois supérieur à celui de 1979, qui était de 6,7 milliards de francs. Nos exportations agricoles (64 milliards) *ont compensé*, en 1979, nos importations pétrolières, a souligné M. Debatisse.

En séance de nuit, sur des questions de MM. COURRIERE (P.S., Aude), CICCOLINI (P.S., Bouches-du-Rhône), TINANT (Un. centr., Ardennes), MINETTI (P.C., Bouches-du-Rhône), GUILLARD (R.I., Loire-Atlantique) et FRANCOU (Un. centr., Bouches-du-Rhône), les sénateurs ont poursuivi le débat agricole et souligné « *la montée de la colère rurale* » (M. FRANCOU) devant l'impuissance des autorités du Marché commun.

La situation de la viticulture et des producteurs de fruits et légumes a été évoquée à propos, notamment, de l'élargissement de la communauté (surtout du côté de l'Espagne). Le ministre, M. MEHAIGNERIE, a rappelé les efforts et les promesses du gouvernement, et souligné les « *graves conséquences* » de l'évolution de la situation internationale pour les agricultures européennes : il y a de moins en moins de pays solvables. Le ministre a indiqué que la fabrication d'éthanol à partir de produits agricoles devient de plus en plus compétitive. Pour le méthanol, une filière à partir du bois est désormais possible et permettrait d'économiser 50 000 tonnes de pétrole chaque année.

A. G.

● MISE AU POINT. — M. Jean-Paul Kayser (P.C.), vice-président du conseil général du Val-de-Marne, nous pris d'indiquer que le mot « *comparaître* » ne figurait pas dans le texte voté, lundi 19 mai (*le Monde* du 21 mai), par les élus de gauche. Ceux-ci ont demandé que « *soient entendus le préfet et M. Favas* » (C.N.I.P.), nouveau conseiller général de Vincennes-Fontenay-Nord et que « *soit auditionnée Mme Garand* » (P.C.).

DES FRANÇAIS DE KABOUL SOUTIENNENT LA PÉTITION « POUR L'UNION DANS LES LUTTES »

Vingt-deux Français résidant à Kaboul ou y ayant résidé jusqu'au mois de mars ont signé une motion de soutien à la pétition « *Pour l'union dans les luttes* », qui rassemble plus de quatre-vingt mille militants des différentes tendances de la gauche. Les signataires de cette motion — enseignants, archéologues, architectes, géologues — indiquent que « *la présence écrasante de l'armée soviétique (...) provoque des réactions hostiles de l'immense majorité de la population afghane* ». Ils dénoncent « *l'exploitation scandaleuse de cette crise afghane par les pays capitalistes alignés derrière Washington* » et par « *le gouvernement français et ses alliés pour masquer ses échecs passés et sa détermination à poursuivre une politique d'austérité.* » Ils se déclarent « *profondément concernés par le désarroi en France des forces de gauche, profondément déçus des analyses fantaisistes et des déclarations ambiguës, voire mensongères, faites par certains leaders de la gauche française* ».

Les auteurs de ce texte avaient signé en janvier une déclaration demandant le retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan (*le Monde* du 23 janvier).

La réforme des collectivités locales

M. Marchais relève une « convergence de fond » entre le projet gouvernemental et les propositions du P.S.

Devant un millier de maires et de conseillers généraux communistes réunis dans un grand hôtel parisien à l'initiative du comité central du parti et de l'Association nationale des élus communistes et républicains (ANECR), M. Georges Marchais a prononcé, le mardi matin 20 mai, un réquisitoire contre le projet gouvernemental de réforme des collectivités locales, dont le texte a été adopté en première lecture par le Sénat. Après avoir dénoncé l'existence, en ce domaine, d'une « convergence de fond entre la politique giscardienne et celle du parti socialiste », le secrétaire général du P.C.F. a exposé les conceptions et les propositions de son parti qui font l'objet de plusieurs propositions de loi.

Estimant que le chef de l'Etat et le gouvernement œuvrent à une « *liquidation pure et simple* » de l'échelon communal, M. Marchais a affirmé que la « *prétendue réforme des collectivités locales* » visait, en vérité, trois objectifs : « *Désengager financièrement l'Etat à l'égard des collectivités locales, plier les collectivités locales aux exigences du profit des entreprises privées, en particulier des firmes multinationales, remettre systématiquement en cause les acquis démocratiques nés des luttes qui jalonnent l'histoire de notre pays.* » Conclusion du dirigeant du P.C.F. : « *Le projet de réforme constitue un des maillons essentiels de la stratégie giscardienne de restructuration de l'Etat, un des moyens privilégiés pour adapter l'Etat à la politique d'intégration européenne. Ce dont il s'agit, en fait, dans l'esprit des auteurs du projet, c'est de transformer communes et départements en simples rouages de l'appareil d'Etat (...) Dans ces conditions, parler du* « développement des responsabilités locales » *et de* « compétences nouvelles » *relève de l'hypocrisie grossière. Il faut donc combattre toute illusion au sujet de ce projet de réforme du gouvernement. Il ne constitue ni le début d'une amélioration ni une amorce de libéralisation. Bien au contraire* »

Au passage, M. Marchais a critiqué les orientations des socialistes, dont la position, à ses yeux, « *rejoint celle du pouvoir quand elle ne surenchérit pas sur elle* ». « *Les propositions contenues dans le projet socialiste dit de « décentralisation de l'Etat » mettent directement en cause l'existence des communes et des départements*, a-t-il notamment déclaré. *Les communes perdraient leurs prérogatives au profit de ce que le parti socialiste appelle des « syndicats cantonaux et urbains » (...). En bref, ce projet s'inscrit dans la démarche globale, bien connue, du parti socialiste, démarche qui consiste à remonter d'un cran tout le système centraliste : la commune vers l'échelon supracommunal ; le département vers la région ; et finalement l'Etat vers l'Europe. Nous sommes en pleine politique d'intégration européenne.* »

Le secrétaire général a réaffirmé, toutefois, que les communistes s'en tiendront « *fidèlement aux programmes municipaux définis en commun dans le cadre de l'accord national de 1976 pour les élections municipales* ».

Pour la représentation proportionnelle

M. Marchais, qui a parlé pendant plus d'une heure et quart, a consacré la suite de son discours aux propositions de son parti, qui préconise notamment l'instauration de la représentation proportionnelle dans toutes les assemblées élues, y compris au niveau de la région. Il a particulièrement insisté sur la nécessité de procéder à une nouvelle répartition des ressources publiques entre l'Etat et les collectivités locales et de « *dégager les services publics de la tutelle absolue de l'Etat* » en nationalisant ceux-ci. « *Notre projet*, a-t-il conclu, *c'est une autre conception de la République. Il faut en finir avec la confiscation étatique de la République française.* »

Auparavant, plusieurs élus — notamment MM. Joseph Sanguedolce, maire de Saint-Etienne, Léandre Letoquart, maire de Méricourt (Pas-de-Calais), Félix Damette, membre de l'Assemblée européenne, Edouard Quemper, conseiller général des Côtes-du-Nord, Alain Bardot, maire de Magny-Saint-Médard (Côte-d'Or), Mmes Colette Gœuriot, député de Meurthe-et-Moselle, maire de Jœuf, Nelly Folssac, adjointe du maire socialiste d'Albi — étaient montés à la tribune pour témoigner des difficultés des communes et des départements. M. Michel Germa, président du conseil général du Val-de-Marne, avait exposé les éléments de la polémique qui affecte actuellement l'assemblée de son département (*le Monde* du 21 mai). Les élus ont adopté une motion de soutien à Mme Nicole Garand, qui conteste la proclamation de l'élection de son adversaire de la majorité dans le canton de Vincennes-Fontenay. Evoquant ce contentieux, M. Marchais a accusé le préfet du Val-de-Marne de s'être livré à un « *incroyable coup de force* » pour empêcher l'élection de Mme Garand. —

A. R.

● *Le groupe communiste* de l'Assemblée nationale a condamné, mardi 20 mai, la « *politique xénophobe (du gouvernement) qu'alimente le racisme* » en poursuivant « *sa politique d'expulsion et de refoulement des travailleurs immigrés* ».

Les suites de l'affaire de Broglie

M. GUICHARD ACCRÉDITE LA THÈSE DE LA VIOLATION DU SECRET DE L'INSTRUCTION.

La commission chargée à l'Assemblée nationale d'examiner la proposition de résolution socialiste tendant à mettre M. Poniatowski en accusation devant la Haute Cour de justice à la suite de l'affaire de Broglie, a entendu mercredi 21 mai MM. Jean Ducret, directeur de la police judiciaire ; André Braunschweig, ancien président de l'Union syndicale des magistrats et Olivier Guichard, ancien garde des Sceaux. Ces trois personnes ont été invitées à apporter des éclaircissements à la commission sur le premier des trois motifs d'accusation (violation du secret de l'instruction, dissimulation de documents à la justice, non-assistance à personne en danger), relevés par les socialistes. Ceux-ci estiment en effet que M. Poniatowski a violé le secret d el'instruction lors de la conférence de presse qu'il a donnée le 29 décembre 1976, cinq jours après l'assassinat de Jean de Broglie. Le ministre de l'intérieur avait annoncé à cette occasion que la police avait arrêté « toutes les personnes impliquées dans le meurtre » e tqualifié cette opération de « coup de filet complet ».

M. Guichard, garde des sceaux à l'époque des faits, a indiqué à la commission que la dépêche publiée le 30 décembre par l'A.F.P. et qui faisait état de réactions officieuses de la chancellerie, était en fait un communiqué élaboré par son directeur de cabinet avec son accord. On lisait dans cette dépêche : « Les propos sur le déroulement de l'enquête et les informations qui ont été apportées au cours de la conférence de presse tenue au ministère de l'intérieur sont en contradiction avec l'article 11 du code de procédure pénale sur le secret de l'instruction. »

La commission ne devait se pencher que mercredi 28 mai sur la « dissimulation de documents à la justice ».

Selon des députés de l'opposition, il aurait précisé qu'il avait communiqué ces rapports le 24 décembre 1976 « après le meurtre » à son supérieur, M. Bouvier, directeur central de la police judiciaire. Il aurait aussi indiqué que M. Poniatowski était au courant de l'existence de ces rapports le 28 décembre, lors d'une réunion à laquelle participaient le ministre de l'intérieur et son directeur de cabinet M. Jean Paolini, ainsi que MM. Ottavioli, chef de la brigade criminelle, Ducret, Bouvier, Robert Pandraud, directeur général de la police nationale et Somveille, préfet de police.

POLITIQUE

LE DÉBAT SUR LE PROJET

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Les députés R.P.R. sont partagés

« Si une partie de la majorité veut la peau de Peyrefitte, l'occasion lui en est offerte ». M. Raymond Forni député socialiste de Territoire de Belfort *évoquait en ces termes,* mardi 20 mai, dans les couloirs du palais Bourbon, le projet de loi « sécurité et liberté ».

M. Forni sera probablement déçu. Les premières réactions des députés R.P.R. au projet Peyrefitte ne laissent pas apparaître, en effet, qu'un nombre suffisant d'entre eux se rangera, avec la gauche au côté des adversaires résolus du projet pour le renvoyer aux oubliettes. Seuls MM. François Le Douarec (Ille-et-Vilaine) et Philippe Séguin (Vosges) ont manifesté publiquement leur intention de voter contre le texte gouvernemental.

M. Philippe Séguin défendra en séance publique la « question préalable » qu'il a déposée, dont l'adoption signifierait qu'il *« n'y a pas lieu de délibérer ».* Le député des Vosges regrette que le Parlement ne soit pas saisi, à l'occasion d'un tel débat, d'un texte de suppression de la peine de mort. Il considère que le projet gouvernemental est *« à l'évidence bâclé »,* estime déraisonnable de demander à la commission des lois d'examiner *« en quarante-huit heures la réforme du code pénal la plus importante depuis 1887 »* et conteste l'inspiration du texte. *« La saine aspiration à la justice, le garde des Sceaux s'en moque,* dit-il. *Ce qui compte pour lui, c'est l'opinion publique ».* M. Le Douarec, abolitionniste lui aussi, pense que le projet de M. Peyrefitte est « inutile » dans la mesure où les magistraits disposent actuellement, à son avis, d'un code pénal qui leur permet d'exercer la justice dans des conditions convenables. Comme M. Séguin, il s'interroge sur les motivations du gouvernement. Il votera la « question préalable » dont l'auteur, estime déjà qu'elle n'a pas *« la moindre chance »* d'être adoptée en séance publique.

En revanche, M. Hector Rolland (Allier) a dit à M. Peyrefitte, sa satisfaction face à un texte dont la tonalité l'avait convaincu d'avance. M. Yves Guéna (Dordogne) s'est souvenu qu'en 1958, les projets du garde des Sceaux de l'époque, M. Michel Debré, dont il était directeur de cabinet, correspondaient à celui de M. Peyrefitte. Mais, a-t-il dit, *« nous ne devons pas danser la danse du scalp de la répression ».* M. René La Combe (Maine-et-Loire) a insisté sur une plus grande protection des victimes. M. Georges Tranchant (Hauts-de-Seine) a demandé *l'extension des cas spéciaux* de légitime défense. D'autres, comme M. Pierre Pasquini (Haute-Corse) sont partisans d'atténuer ou de gommer les dispositions qui donnent à ce texte l'*« apparence »* d'un projet répressif. M. Didier Julia (Seine-et-Marne) est préoccupé par ses aspects *« électoralistes » : « l'un des premiers actes du président de la République a été de serrer la main d'un détenu, à Lyon, en 1974. C'était le président des détenus. Aujourd'hui, pour des raisons électoralistes, il veut frapper à la droite du R.P.R. Nous ne voulons pas porter la moindre atteinte à la liberté des professions juridiques et judiciaires ».* M. Claude Labbé, président du groupe, s'est efforcé de traduire le sentiment moyen de ses amis en déclarant : *« Nous sommes partisans d'une plus grande fermeté face à la montée de la violence, mais dans le maintien de toutes les libertés actuellement garanties ».*

Rassurer

M. Alain Peyrefitte a cherché à rassurer les députés R.P.R. les plus réticents en réaffirmant que son projet a pour objet, à la fois d'introduire plus de fermeté dans le code pénal, plus de rapidité et de liberté dans la procédure.

Le garde des sceaux a ensuite défendu son texte devant la commission des lois. Son argumentation n'a pas convaincu les commissaires socialistes et communistes. Selon M. Forni (P.S.), *M. Peyrefitte reste « sourd »* à toutes les critiques et *« aveugle »* devant les conséquences de son projet qui, selon le député socialiste, n'est qu'une *« opération publicitaire, une opération plus psychologique en direction de l'opinion publique que législative. »*

La commission des lois devait commencer, mercredi 21 mai après-midi, l'examen du texte gouvernemental, article par article. Outre les deux cent cinquante amendements — au moins — que les socialistes ont l'intention de déposer, les communistes en ont *préparé une dizaine et le rapporteur,* M. Jacques Piot (R.P.R. Yonne), soixante-deux.

JEAN-YVES LHOMEAU.

Tactiques

Le coup d'envoi officiel de la discussion du projet « sécurité et liberté » a été donné mardi 20 mai par le garde des sceaux, qui, dans l'après-midi, a successivement défendu son texte devant le groupe R.P.R. et la commission des lois de l'Assemblée nationale, reprenant des arguments développés le matin, à Luxembourg, auprès des ministres de la justice du Conseil de l'Europe.

Que retenir de cette première journée *de discussion parlementaire ?* Des dates tout d'abord : M. Peyrefitte, qui défend son projet ce mercredi 21 mai devant le groupe *U.D.F., reverra les* députés R.P.R. le 27 mai, jour où s'ouvre la discussion en séance publique. Trois après-*midi de débats sont prévus* et trois soirées, sauf le mercredi où le garde des sceaux dîne à l'Elysée. Comme le ministre part *au Québec le vendredi, la discussion,* qui s'annonce fleuve, reprendra la semaine suivante.

La tactique arrêtée est déjà esquissée. L'argument choc d'abord : les Français ont peur. Quel député aurait le front de s'opposer à un projet de loi qui vise à les rassurer ? Pas M. Didier Julia (R.P.R., Seine-et-Marne) qui le taxe d'*« électoraliste »* mais de *« populaire »* et qu'on devine, pour ces raisons, malgré ses réserves, prêt à l'accepter. L'appel au sens civique ensuite : le Parlement souverain ne saurait se détourner du droit chemin sous la pression d'intérêts « corporatistes ».

Cette exhortation vise à réduire par avance les arguments des parlementaires, avocats de leur état, que le ministre est assuré de rencontrer sur sa route à un moment ou à un autre : MM. François Le Douarec (R.P.R., Ille-et-Vilaine), Raymond Forni (P.S., Territoire de Belfort), François Massot (P.S., Alpes-de-Haute-Provence), etc.

M. Peyrefitte croit faire mouche quand il insiste sur l'idée *que cette agitation « corporatiste »* est surtout le fait de deux syndicats *« à direction communiste »* (le Syndicat de la magis*trature* et le Syndicat des *avocats* de France), comme si cette découverte disqualifiait les hommes et leurs arguments.

Seul

Dans cette affaire de libertés, le corporatisme des adversaires du projet ne saute pas aux yeux. Mais l'appel aux Français de bon sens a toutes les chances d'être payant. Personne, dans les couloirs de l'Assemblée, n'imaginait mardi que le texte pût ne pas venir en discussion malgré la question préalable de M. Philippe Séguin (R.P.R., Vosges) et l'exception d'irrecevabilité soulevée par les socialistes.

Personne non plus n'osait risquer un pronostic sur le sort que subira le « projet Peyre*fitte » au cours de ce débat,* pour lequel on annonce au moins trois cents amendements. Là est la véritable inconnue de la dis*cussion. Aux socialistes, auteurs* d'au moins deux cent cinquante d'entre eux, destinés, quasi officiellement, à faire traîner les *choses, fait écho le « non catégorique »* des communistes, qui jugent le projet guère amendable.

Tel n'est pas, paradoxalement, l'opinion du garde des sceaux, qui répète qu'il reste ouvert à la discussion — parlementaire s'entend, — mais n'a, jusqu'à présent, fait mine de se ranger qu'à l'opinion des députés R.P.R., qui jugent *« anti-égalitaire »* l'une des dispositions du texte visant à accorder une indulgence particulière aux délinquants qui indemnisent leur victime.

A l'en croire, M. Peyrefitte a *renoncé à présenter* aux députés un additif à son texte visant à légaliser les contrôles d'identité dits de police administrative *(le Monde* du 20 mai). La nouvelle est d'autant plus surprenante que le ministre a assuré il y a quelques jours à l'Assemblée qu'un tel additif *« pourrait »* être joint à son projet. Quelle version est la bonne ? La réponse dépend du climat de la discussion. Il est probable que le garde des sceaux ne poussera ce pion, dans le droit fil du volet « sécurité » du projet, que si les débats révèlent un fort courant en faveur de celui-ci.

On n'en sait guère plus pour l'instant, sinon que le ministre a *revendiqué devant le groupe* R.P.R. la paternité du projet, qui, a-t-il affirmé, ne lui a pas été soufflé par M. Giscard *d'Estaing. Cette déclaration vise* sans doute à laver le chef d'Etat du soupçon d'électoralisme, mais elle peut aussi signifier que *M. Peyrefitte, dont la cote de* popularité ne cesse pratiquement de baisser depuis plusieurs mois, joue dans cette affaire — et *seul — son va-tout politique.*

BERTRAND LE GENDRE.

Cinquante et un juges d'instruction parisiens dénoncent le projet

Une motion a été votée le 20 mai par cinquante et un des cinquante-sept juges d'instruction du tribunal de Paris, dont cinquante-trois s'étaient réunis pour discuter du projet de loi gouvernemental. Il y a eu un vote contre et une abstention. Le texte de cette motion déclare : *« Pour la première fois de leur histoire et de celle de la magistrature, les juges d'instruction du tribunal de grande instance de Paris s'élèvent publiquement contre les dispositions d'un projet de loi »,* renforçant la sécurité et protégeant la liberté des personnes.

» Réunis le 20 mai 1980 au palais de justice, ils ont dénoncé le caractère inutile et dangereux des dispositions de ce texte. Ils affirment que ce projet de loi bafoue les principes généraux du droit indispensable à une justice digne et respectée. Que reste-t-il de la règle de séparation des phases de l'accusation, de l'instruction et du jugement ? Est-il acceptable de condamner un individu sur la seule base d'une enquête produite par l'accusation ?

» Ils s'élèvent contre la possibilité prévue par le projet de loi d'une saisine directe des juridictions pour les affaires « élucidées », terme bien vague laissé à l'appréciation du procureur général, magistrat dépendant et soumis au ministre de la justice. Ils montrent que cette disposition est dangereuse et inquiétante parce qu'elle légalise deux justices : l'une concernant les affaires banales, qui n'intéressent pas le pouvoir politique, l'autre rassemblant les affaires sensibles ou « signalées », c'est-à-dire celles qui ont des implications ou des conséquences politiques. Ces affaires relèveront désormais d'une procédure particulière à des fins déterminées.

» En dehors de toute appartenance syndicale, en dehors de toute préférence politique, les juges d'instruction ont ainsi voulu rappeler solennellement que la mission des magistrats est de rendre la justice et non des services. »

M. ALAIN PEYREFITTE : le nombre des condamnés pourrait augmenter.

Dans un entretien publié le 21 mai par *le Matin de Paris,* M. Alain Peyrefitte déclare, à propos du texte « Sécurité et Liberté » : *« Le nombre des condamnés augmentera peut-être, mais le nombre des prévenus diminuera sûrement. Il n'est pas sain que nous ayons plus de 45 % de nos détenus en détention provisoire, qui croupissent des mois et des années. Présumés innocents ! »*

Le garde des sceaux évoque les *« malentendus »* que, selon lui, a fait naître le projet : *« Ces malentendus ont été, certes, amplifiés par le fait que ce texte n'avait pas fait l'objet d'une concertation avant son dépôt. Seulement, si on avait « concerté » avant le dépôt, il n'y aurait pas eu de texte. Il a fait naître une foule de fantasmes. On en a lu un tiers, ou la moitié... »*

M. Peyrefitte précise en outre que ses services ont préparé *« un autre pan de la réforme du code pénal qui consiste à rendre les amendes pour délits proportionnelles aux ressources du prévenu. »*

Me DAMIEN : réaliste et original.

Dans une lettre adressée récemment à ses pairs, Me André Damien, président de la conférence des bâtonniers, écrit notamment : *« Il faut reconnaître que ce projet est à la fois réaliste et original, il peut être considéré comme une date dans l'histoire du droit pénal français. D'une part, pour supprimer le reproche de laxisme qui s'attache trop souvent à notre justice, il réduit la fourchette entre les peines prononcées et exécutées ; des peines excessives, compte tenu de l'état de nos mœurs, disparaissent, tandis que des dispositions législatives ont pour objet de prévenir un laxisme faisant perdre à la justice sa crédibilité. »*

Me Damien estime qu'*« on peut saluer la suppression des flagrants délits, l'application des mesures concernant l'habeas corpus (...) mais que la réforme la plus importante est celle de l'instruction, qui se fera désormais soit à l'audience, soit sous la direction effective des magistrats de la chambre d'accusation. Ainsi pourra-t-on pallier les inconvénients déplorés par beaucoup depuis quelques années, et tenant à l'inexpérience ou à la jeunesse excessive de certains juges d'instruction ».*

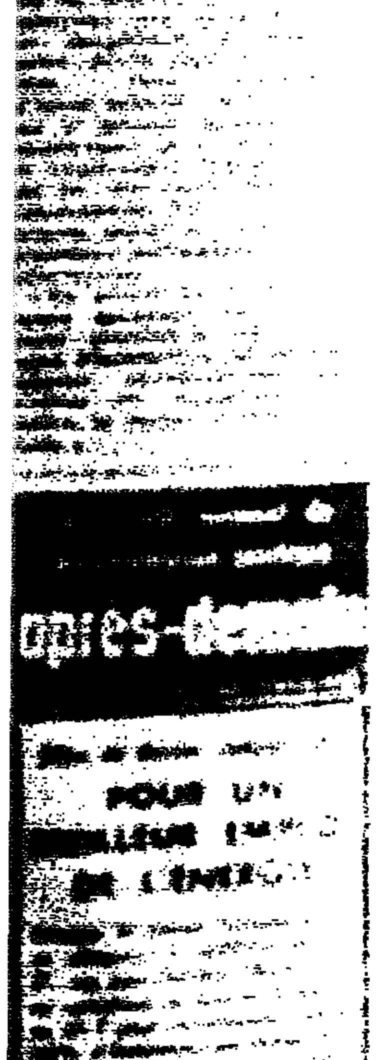
« Ce projet, souligne enfin le président de la conférence des bâtonniers, *renforcera les droits de la défense ainsi que le caractère contradictoire des débats. »*

LE BARREAU DE VERSAILLES : NON !

Le conseil de l'ordre des avocats de Versailles a dit le 20 mai un « non catégorique » au « projet Peyrefitte » qu'il ne juge pas amendable. Cette décision a été acquise par 16 voix pour et 4 abstentions. Me André D unien, président de la conférence des bâtonniers et membre de ce conseil, a ainsi été mis en minorité. Une position de rejet identique a été adoptée le même jour par le conseil de l'ordre des avocats de Paris, dont certains membres plaidaient encore il y a quelques jours pour l'amendement du projet. De tels amendements seront soumis à certains députés « amis », mais sans l'estampille officielle.

VOIR PAGE 27

DÉBAT SUR LE PRO



« SÉCURITÉ ET LIBERTÉ »

Une note de M. Béteille et la réponse du « Monde »

M. Alain Peyrefitte, ministre de la justice, exige au nom du droit de rectification (loi de 1881), l'insertion d'une note de M. Raoul Béteille, directeur des affaires criminelles, sur le projet « sécurité et liberté », en réponse à l'article de Philippe Boucher du 2 mai 1980. Nous la faisons suivre de la réplique du « Monde ».

Nous avons reçu en même temps une lettre de M. Peyrefitte au nom du droit de réponse. La jugeant infondée et pour une part diffamatoire nous avons refusé de la publier, tout en demandant au ministre de nous envoyer un article, aussi long qu'il le voudrait, sur le projet de loi en lui donnant l'assurance qu'il serait publié en première page ; il a refusé.

M. Peyrefitte a mis en cause, sans le nommer, Philippe Boucher dans « le Nouvel Observateur » et « le Matin ». Il affirme que le texte analysé n'est qu'« un brouillon ramassé dans une corbeille » ou encore qu'il s'agit d'un « texte apocryphe ». Or il ne s'agit de rien de moins que du texte adressé par le garde des sceaux au Conseil d'Etat. C'est donc dire qu'un projet de cette nature est un texte apocryphe, voire un fond de corbeille. Ce n'est flatteur ni pour le Conseil ni pour le ministre. — J. F.

1) (Deux professeurs de droit) « ont été jugés plus habiles et convenables à la préparation des lois que les magistrats de la chancellerie, dont on croyait que c'était la mission. Le ministre de la justice a-t-il perdu confiance dans ses collaborateurs institutionnels ? ».

Erreur. Le projet de loi trouve son origine, dès 1978, dans des séminaires de réflexion qui réunissaient autour du garde des sceaux les chefs de la Cour de cassation ainsi que les chefs de la cour et du tribunal de Paris. Il a été rédigé, depuis l'an dernier, sous la direction du ministre, par un groupe de travail présidé *par moi-même* (*dont ce fut la* principale tâche depuis un an que j'occupe mes fonctions) et animé par le sous-directeur de la législation criminelle (dont c'est la mission institutionnelle). Des magistrats de la Cour de cassation et de la cour d'appel de Paris, dont la compétence et l'expérience de pénalistes sont connues de tous, nous ont apporté leur concours. Deux professeurs de droit ont été longuement entendus. D'autres professeurs de droit, des avocats, des chefs de cours et de tribunaux ont été personnellement consultés ; de leur avis, le plus grand compte a été tenu.

2) « Les travaux officiels (de la commission de révision du code pénal) *ont été mis au placard. »*.

Erreur. Plusieurs propositions ingénieuses de cette commission ont été d'ores et déjà reprises (ainsi, la notion de réitération, la correctionnalisation, la suppression de la tutelle pénale).

En revanche, certaines options proposées par cette commission n'auront de sens que dans une société apaisée ; ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Mais la commission, qui a terminé son travail sur la première partie (générale) du code, continue actuellement par l'établissement de la deuxième et de la troisième partie (spéciales). Le garde des sceaux l'a réunie récemment. Il l'a avertie que la première partie de l'avant-projet qu'elle lui avait remis ne pourrait être, en l'état, votée par l'actuel Parlement. Il lui a fait connaître les grandes lignes du projet Sécurité et Liberté. Il lui a demandé d'accélérer la fin de son travail. On est donc bien loin d'une « mise au placard ».

Et pourquoi un avant-projet proposé par une commission serait-il plus « officiel » qu'un projet établi par la chancellerie, approuvé par le Conseil d'Etat et adopté par le gouvernement ?

3) Dans ce projet, *« le bâton joue le rôle unique »*.

Erreur. La moitié du projet de loi, qui *« garantit en France des libertés individuelles jamais connues ni même envisagées par aucun régime dans notre histoire »*, est simplement oubliée. M. Boucher compte pour rien les dispositions dont l'objet est :

— De diminuer les détentions provisoires ;

— De *confier au seul juge* la décision d'incarcération ;

— De donner au juge le pouvoir de contrôler la détention des étrangers en instance d'expulsion ;

— D'établir un contrôle du juge sur la situation des personnes soignées pour troubles mentaux dans les établissements psychiatriques privés ;

— De supprimer la tutelle pénale.

— De protéger les droits de la victime.

4) *« La suppression des audiences de flagrants délits. Ou, plus exactement, la suppression du vocable. Car la pratique, elle, est immédiatement réintroduite sous l'appellation plus anodine de saisine directe... »*

Erreur. M. Boucher néglige deux innovations essentielles du projet.

La première s'inspire de l'*habeas corpus* : il appartiendra à un juge indépendant de délivrer un mandat de dépôt, et non plus au procureur de la République, placé sous l'autorité du garde des sceaux.

En second lieu, la personne poursuivie pourra mieux organiser sa défense : sauf demande expresse de sa part, elle ne pourra comparaître avant un délai minimum de cinq jours. En tout état de cause, elle devra être jugée dans un délai maximum de deux mois ; à défaut, il y aura lieu de la remettre en liberté ; une limite est ainsi fixée à sa détention.

5) *« Un seul élément, mais dont on paraît faire peu de cas officiellement, est la disposition qui permet de rabaisser de moitié le maximum légal lorsque le prévenu a indemnisé les victimes... »*

Erreur. On ne voit vraiment pas ce qui permet de dire qu'on fait peu de cas officiellement de cette mesure, qui est en effet un des points importants du dispositif : c'est la première fois qu'une mesure de ce type est prise en faveur des victimes.

6) M. Boucher écrit plus loin, comme s'il avait oublié ce qu'il venait de dire et qui est relevé au point 5 : *« Une section intitulée « protection de la victime », et dont l'idée maîtresse est de dispenser la partie civile d'assister à l'audience pour récupérer les objets saisis. »*

Erreur. Comment M. Boucher peut-il faire de cette disposition l'idée maîtresse de la section ? Pourquoi ne retient-il pas plutôt, par exemple, la réduction de moitié du maximum légal de la peine, dont il a souligné lui-même la valeur ? Le projet prévoit maintes dispositions qui vont dans le même sens : toutes ont leur importance.

7) *« Pour un certain nombre d'infractions graves, le sursis simple sera impossible si la peine prononcée est égale ou supérieure à deux ans de prison. »*

Erreur. En réalité, la personne déjà condamnée à l'emprisonnement (avec ou sans sursis) ne pourra plus bénéficier d'un sursis simple si elle commet *ensuite*, dans le délai de cinq ans, l'une des infractions graves de violence visées par le texte (mais cette personne pourra encore bénéficier du sursis avec mise à l'épreuve). Ces dispositions n'ont d'autre objet que de restituer au sursis sa véritable signification ; c'est-à-dire une menace.

8) *« Le sursis avec mise à l'épreuve sera interdit si « antérieurement » (c'est-à-dire durant toute une vie) le condamné l'a déjà été. »*

Erreur. En réalité, le sursis avec mise à l'épreuve ne sera pas applicable au prévenu antérieurement condamné à une peine d'emprisonnement (avec ou sans sursis) prononcée pour l'un de ces graves crimes ou délits de violence (à l'exclusion de toute autre infraction).

9) *« Dans cette dernière hypothèse, s'il y avait un premier sursis il sera obligatoirement révoqué, alors que cette révocation est aujourd'hui facultative. »*

Erreur. Le sursis ne sera révoqué que si les faits ont été commis dans le délai de cinq ans, en cas de sursis simple, ou au cours du délai d'épreuve (trois à cinq ans) en cas de sursis probatoire. En effet, à l'expiration de ces délais, la peine assortie d'un premier sursis est réputée « non avenue », suivant les prescriptions du Code de procédure pénale.

En outre, cette hypothèse vise des actes graves de violence (homicide, acte de torture, violence grave, viol...). Leur auteur apparaît, *s'il récidive dans le délai ci-dessus*, comme déjà installé dans la criminalité : il n'a pas tenu compte de l'avertissement à lui donné.

10) *« Tant et si bien que le conseiller d'Etat rapporteur suggéra à ses pairs, le 24 avril, de « disjoindre » plusieurs des dispositions du projet. »*

Erreur. Ni en section le 15 avril, ni en Assemblée générale le 24 avril, le conseiller d'Etat rapporteur n'a proposé aucune disjonction, puisqu'il approuvait entièrement le texte du gouvernement. Les membres de l'assemblée générale du Conseil d'Etat ont adopté l'ensemble du projet dans leur quasi-unanimité.

11) *« La chambre d'accusation se contrôlera elle-même. »*

Erreur. C'est oublier l'existence de *la Cour de cassation* : toutes les dispositions de la chambre d'accusation sont et demeurent susceptibles d'un pourvoi, qui est soumis à la chambre criminelle de la Cour suprême. C'est oublier aussi la juridiction de jugement, qui décidera souverainement. En outre, M. Boucher présente à tort comme une restriction préjudiciable ce que nos lois accordent déjà, au contraire, comme un privilège à certaines personnes, comme par exemple les maires : la chambre d'accusation est directement saisie en ce qui les concerne, lorsque leur est reproché un délit ou un crime dans l'exercice de leurs fonctions.

12) *« Qui va décider qu'on élude le juge d'instruction ? Le procureur général. »*

Erreur. La simple lecture du projet de loi permet de voir que si le procureur général peut *proposer* de saisir directement la chambre d'accusation, c'est celle-ci qui *dispose* : elle pourra, soit se déclarer incompétente, soit décider qu'il n'y a lieu à poursuite, soit ordonner une instruction préparatoire par le juge d'instruction, soit se saisir directement de la procédure.

13) *« Le dépérissement des droits de la défense — que l'expression paraît anachronique au regard du projet de loi ! — est encore accru par la suppression de l'obligation de motiver les décisions de placement en détention provisoire dès lors que la peine encourue est supérieure à cinq ans. Un simple mandat suffira et qu'il ne sera pas nécessaire de renouveler tous les quatre mois. »*

Erreur. M. Boucher ignore que, dans la législation actuelle, pour les *auteurs de crime*, le placement en détention provisoire ne fait pas l'objet d'une motivation. La mesure envisagée ne fait que maintenir en la matière le dispositif actuel. L'absence de motivation ne s'applique que si la peine encourue est supérieure à cinq ans, ce qui était autrefois le critère du crime. M. Boucher oublie d'ailleurs de dire que les correctionnalisations prévues par le texte auront pour conséquence d'offrir à la défense un double degré de juridiction de jugement.

Des aléas de la « rectification »

Rectifier est un art périlleux si l'on s'y hasarde à la légère. *Car cet art* exige que le censeur ne commette pas à son tour, sous couvert du droit reconnu aux autorités publiques, des erreurs plus grandes que *celles qu'il croit dénoncer*. Ainsi devrait-on s'abstenir, ou au moins se garder, des interprétations sans fondement, controuvées ou spécieuses, si ce n'est purement polémiques ; ou *encore, des citations tronquées* — que nous rétablirons dans leur intégralité, — voire des affirmations mensongères — auxquelles nous apporterons les... rectifications nécessaires.

Or ce ne sont pas moins de douze exemples de cet ordre que l'on peut relever, sans qu'il soit besoin de pousser loin la cruauté, dans la *« note »* *répondant* à l'article du 2 mai dernier sur les réformes pénales. Il semble donc qu'au prétexte de « rectification » des arrière-pensées moins nobles l'emportent largement sur le souci de l'exactitude.

∴

CITATIONS TRONQUEES : trois cas (points 12, 8 et 7).

Point 12 : le passage complet était : *« Qui va décider qu'on élude le juge d'instruction ? Le procureur général (article 196-1)... sur proposition du procureur de la République, son subordonné, lequel aura, comme dans la saisine directe, interrogé la personne déférée et se sera fait son opinion sur l'utilité d'une instruction. »* Et, cinq lignes plus bas, était précisé : *« La chambre d'accusation, c'est vrai, devra ou non avaliser les réquisitions du procureur général. »*

Point 8 : la citation exacte, interrompue dans la « note » au milieu d'une phrase de l'article du 2 mai, était : *« Le sursis avec mise à l'épreuve (c'est-à-dire assorti de conditions) sera, lui aussi, interdit si « antérieurement (c'est-à-dire durant toute une vie) le condamné l'a déjà été, avec ou sans sursis, pour l'un des crimes mentionnés au nouvel article 747-1. »* De sorte que la fraction « omise » de la phrase visait précisément *« l'un de ces graves crimes ou délits de violence »* qu'il nous est, à tort, fait reproche de n'avoir pas mentionnés. Alors qu'ils l'étaient par deux fois : dans le corps du papier et par une énumération, à part, en bas de page, de quelques-unes des infractions définies à cet article 747-1.

Point 7 : la phrase exacte était : *« Pour un certain nombre d'infractions graves qui vont du meurtre (passionnel ou non...) au vol avec violence ou aux destructions d'édifices (la Corse), le sursis simple sera impossible si, notamment, la peine prononcée par la juridiction de jugement est égale ou supérieure à deux ans de prison. »* La mention de l'adverbe « notamment » est toujours *destinée à attirer l'attention du lecteur* sur le fait qu'une énumération n'est pas exhaustive. C'était le cas ici.

De plus, le délai de cinq ans ne *s'applique nullement* au cas que nous avions cité (alinéa 2 de l'article 747-2), mais seulement à l'alinéa 1er qui vise une condamnation *« au cours des cinq ans qui ont précédé les faits, pour crime ou délit de droit commun, soit à une peine criminelle, soit à une peine d'emprisonnement avec ou sans sursis »*. L'alinéa 2, cité par nous, écarte, en toute circonstance, *le bénéfice* du sursis simple, pour l'une des infractions visées à l'article 747-1 *« lorsque la peine prononcée est supérieure à deux ans d'emprisonnement »*.

AFFIRMATIONS SPECIEUSES : trois cas (points 1, 2 et 3).

Les conditions d'élaboration du projet de loi ne sont pas aussi innocentes et limpides qu'il nous l'est dit. Car, quoi qu'on prétende, il demeure vrai que toutes les instances légalement et publiquement chargées de contribuer à la préparation des lois ont été tenues en lisière ou informées au dernier moment et du bout des lèvres. Le bureau du droit pénal spécial de la chancellerie n'a jamais été informé de ce qui se préparait, les organisations d'avocats ont unanimement protesté contre le secret dont les travaux avaient été entourés : la Fédération des jeunes avocats, la Confédération syndicale des avocats, le conseil de l'ordre du barreau de Paris, et non pas seulement, comme le dit le garde des sceaux dans *le Nouvel Observateur*, du 19 mai, *« un syndicat d'avocats à direction communiste qui représente quelque 10 % »* de la profession ».

Les personnes prétendument consultées ès qualité n'ont eu parfois que vingt-quatre heures pour faire *connaître leur avis sur un projet* mettant en cause des dizaines et des dizaines d'articles du code pénal et du code de procédure pénale.

Les deux commissions appelées à proposer des réformes de ces deux codes vénérables ont été mises devant un fait accompli qui signifiait, au moins pour la commission de révision du code pénal, que leurs travaux étaient effectivement, quant au fond, mis au placard. Dans sa lettre de démission, Mme Germaine Sénéchal indiquait *« les options choisies* (par le projet de loi) *vont à l'encontre de tous les principes que nous avons tenté de promouvoir »*. M. Jacques Léauté, dans une interview au *Nouvel Observateur*, du 12 mai, déclarait que ce projet *« viole « les principes généraux du droit « français. »*

Enfin la publication dans *le Monde* du 27 février d'une information annonçant que *« la réforme du code pénal (était) remise en cause* (titre de page une) et que, en page intérieur, *« la décision de renoncer à la réforme globale du code avait déjà été arrêtée »*, n'a reçu aucun démenti, *commentaire ou rectificatif* par voie officielle ou officieuse. On est donc, depuis cette date, en droit de croire que *« les travaux officiels* (ou du moins officiellement conduits) *ont été mis au placard »*. Le présent projet de loi ne vient que renforcer l'information publiée le 27 février, et que confirment les déclarations de deux des membres de la commission de révision du code pénal.

Tout comme ils confirment le primat répressif aujourd'hui retenu *(« le bâton pour le rôle unique »)*. Ce ne sont plus seulement deux personnes qui tiennent ce langage mais nombre d'organisations de juristes, sinon leur totalité, et même un député U.D.F. Qu'il suffise de citer le barreau de Paris dénonçant *« une grave rupture avec la tradition pénale de notre pays »* par un projet *« élaboré sans concertation préalable »*, le Syndicat de la magistrature parlant d'un *« revirement total dans l'évolution suivie depuis 1945 »*, l'Union syndicale des magistrats rappelant, par la voix de son président, M. Jean-Marie Desjardins que *« des mesures comparables avaient été prises en son temps par le gouvernement de Vichy »* ou de M. Léauté affirmant que *« depuis Vichy, on n'a jamais vu de loi qui porte atteinte, comme le projet du garde des sceaux, à ce que j'appelle la dignité des juges »*.

Bref, jusqu'à présent, en dehors des auteurs de la loi, adoptant des procédés de type publicitaire pour faire valoir les mérites de leur texte, une *seule organisation* a fait publiquement connaître sa satisfaction : l'association Légitime défense, par ces mots : *« Nous avons gagné une bataille, le vent tourne. »*.

INTERPRETATIONS CONTESTEES : trois cas (points 4, 5 et 6).

POINT 4 : nous avions effective-indiqué que nous ne voyions pas de *différence* de nature en passant du flagrant délit à la « saisine directe ». Nous avions tort. L'ensemble des commentateurs estiment, en effet, que la nouvelle « saisine directe » met en place une *procédure plus* rigoureuse que la précédente. M. Jacques Léauté relève pour sa part qu'il n'est pas prévu la présence d'un avocat lors de l'interrogatoire *et que le rôle du parquet ne changera* pas sensiblement. Le Syndicat de la magistrature estime que la suppression du flagrant délit *« recouvre une réforme en trompe-l'œil puisqu'elle dissimule une généralisation d'une justice expéditive »*. Lors de son congrès de Nice, la Confédération syndicale des avocats y *voit, selon son président, un « renforcement du parquet »*. Le conseil de l'ordre du barreau de Paris souligne enfin que *« la suppression théorique du flagrant délit laisse place à de nouvelles règles qui permettent au procureur de déférer devant le tribunal, encore plus facilement que dans le passé, les personnes arrêtées selon une procédure en tous points comparable à celle des flagrants délits »*.

Le président de l'Union syndicale des magistrats estime que le projet *« loin de supprimer le flagrant délit, le généralise en instituant la « saisine directe », procédure sommaire applicable désormais à toute infraction, à la discrétion du parquet, créant ainsi une source d'arbitraire »*.

Ajoutons que, si le ministre affirme que la nouvelle procédure met en place un « habeas corpus *véritable »*, le directeur des affaires criminelles et des grâces estime que le projet s'en *« inspire »*.

Dire enfin que la libération de l'inculpé devra être décidée si, au bout de deux mois, il n'est pas jugé, est inexact. Il suffira, pour obtenir le *maintien en détention* que le parquet requiert, pour les faits « flagrants », l'ouverture d'une information puis l'incarcération du délinquant présumé. Les textes actuels, qui sur ce point demeurent, ne font pas obstacle à un tel tour de passe-passe.

POINTS 5 et 6 : de la même manière nous avions approuvé, *en la* qualifiant d'*« intelligente »*, la disposition permettant de réduire de moitié la peine encourue si la victime a été indemnisée. Là encore, nous avons loué à tort. Car il ressort de l'opinion unanime des observateurs que, désormais, il vaudra mieux être un riche criminel qu'un délinquant pauvre. D'autre part, ainsi que le note M. Claude Lombois, professeur de droit à l'université de Paris-II, on risque d'*aboutir à ce paradoxe* que la peine encourue pour avoir *tenté* de commettre une infraction sera plus élevée (du double) que si l'infraction a été *commise* et que *ses dommages ont été réparés*.

RECTIFICATION EXACTE : un cas (point 9).

Nous avons omis de rappeler, en effet, que conformément au droit commun (aujourd'hui largement remis en cause), le sursis antérieurement prononcé ne sera révoqué que si, *dans le délai de cinq ans*, une nouvelle infraction grave est constatée. En revanche, cette révocation deviendrait effectivement *obligatoire* alors qu'elle n'est que *facultative*.

RECTIFICATION ERRONEE : un cas (point 10).

Le caractère erroné de la rectification ressort d'abord de la confrontation *entre la note du directeur des* affaires criminelles et la lettre du ministre. Pour le premier, l'assemblée générale du Conseil d'Etat a *« adopté l'ensemble du projet dans (sa) quasi-unanimité »*. Alors que pour le second, le Conseil d'Etat a *« rejeté cette disposition (contrairement à l'attitude qu'il a adoptée pour l'ensemble du texte) »*. La disposition rejetée prévoyait une certaine publicité partielle devant la chambre d'accusation.

De plus, une autre disposition figurait dans le texte n° 326 839 — analysé dans *le Monde* du 2 mai, — soumis au Conseil d'Etat (et non pas dans un texte que le ministre présente successivement comme *« apocryphe »* ou *« avant-avant-avant-projet »*, et dont il dit dans *le Nouvel Observateur*, avec une élégance peu commune, qu'il a été *« ramassé dans une corbeille »*. Cette disposition visait à étendre le champ d'application *des peines de sûreté. A ce propos*, ainsi que nous l'avions écrit, le conseiller d'Etat rapporteur, avait estimé qu'*« on ne pouvait modifier en en aggravant les inconvénients un système qui méconnaît le comportement du délinquant au cours de sa détention »*.

On s'est rendu à ses raisons, et le projet de loi adopté par le conseil des ministres ne retient pas cette extension des peines de sûreté incompressibles. Elle correspond aux intentions premières du garde des sceaux qu'il était donc particulièrement nécessaire de faire connaître.

RECTIFICATION ABUSIVE : un cas (point 13).

La mesure envisagée ne *maintient* pas le dispositif actuel. Elle *étend* le régime d'incarcération prévu pour les crimes (évidemment connu de nous !) à la totalité des délits dès lors qu'ils sont passibles d'une peine supérieure à cinq ans d'emprisonnement. Puisque désormais une incarcération préventive pourrait être ordonnée, sans motif, pour *toutes* les *infractions assorties de plus de cinq* ans de prison. C'est sans doute là un des moyens retenus pour diminuer le nombre des détentions avant jugement... Précisons immédiatement *pour éviter toute alarme des pouvoirs* publics que cette dernière phrase est un point d'ironie.

Quant à justifier cette « barre » des cinq ans par le fait que c'était *« autrefois le critère des crimes »* on ne saurait mieux avouer que ce projet est réactionnaire. A moins qu'il ne s'agisse d'une application au code pénal des vertus louis-philippardes remises au goût du jour par l'éloge présidentiel du *« juste milieu »*.

PRECISION ABSURDE : un cas (point 11).

La précision de la « note » du directeur des affaires criminelles est même absurde doublement. D'abord parce que l'existence de la Cour de cassation est connue de tout le monde, même des profanes, et même de certains journalistes. A moins qu'il ne faille voir dans ce rappel l'inquiétante précision qu'il n'est *pas envisagé de supprimer* la Cour de cassation...

Deuxième absurdité que celle qui consiste à indiquer aux maires (et à quelques autres bénéficiaires d'un privilège de juridiction) que ce privilège est étendu à certains criminels. Gageons que *l'argument officiel* pour fonder la suppression possible du juge d'instruction en matière criminelle *fera sourire plus d'un* de ces maires s'ils ont le sens de l'humour noir.

Ajoutons enfin que l'innovation consistant à priver certains criminels *d'un degré de juridiction à* l'instruction — alors que le fait criminel serait le même, — peut être considéré comme une inégalité de traitement devant la loi, donc une *disposition qu'il serait opportun de* soumettre à l'examen du Conseil constitutionnel.

∴

La raison d'être de ces prétendues *rectifications est claire : démentir* même l'authentique, soutenir même l'invraisemblable. Le garde des sceaux a lui-même défini ce procédé : *« l'amalgame »* qui consiste à mêler *« à un cheval d'affabulation une alouette d'exactitude »*. *« Le lecteur est abusé qui croit encore* (au) *sérieux »* du censeur.

PHILIPPE BOUCHER.



POLITIQUE

APRÈS L'INITIATIVE DU R.P.R. EN ALSACE

M. Marcel Rudloff (C.D.S.) souhaite, lui aussi un renforcement des pouvoirs du conseil régional

De notre correspondant

Strasbourg. — La proposition de loi sur la transformation des régions en collectivités territoriales et les transferts de compétences déposée par les députés R.P.R. alsaciens (*le Monde* du 17 mai) est approuvée sur le principe par le président du conseil régional d'Alsace, le sénateur Marcel Rudloff, qui est aussi président du C.D.S. du Bas-Rhin. « *La majorité des responsables régionaux pensent que l'évolution de la loi du 5 juillet 1972 doit aboutir à l'instauration de la région comme collectivité territoriale de plein exercice,* nous a-t-il déclaré. *En dehors même des difficultés que présente la procédure des modifications constitutionnelles nécessitées par cette transformation, les principaux obstacles à cette évolution viendront de l'Etat et des départements, qui ont de nouveau le vent en poupe. Les élus nationaux pensent en général que le département n'est pas en cause et que, par conséquent, il ne doit pas céder la place à la région.* »

S'il est d'accord pour renforcer les pouvoirs de la région, le président du conseil régional d'Alsace est beaucoup plus réservé devant le projet de fusionner en une assemblée unique les comités économiques et sociaux et les représentants élus de la population.

L'augmentation des pouvoirs des conseils régionaux généralement demandée va-t-elle jusqu'au souhait de transformations profondes dans les organismes régionaux ? Le sénateur Rudloff ne le pense pas : « *Nous sommes d'accord pour une augmentation des compétences de la région, mais attention au transfert massif des compétences. La région est, en général, encore trop fragile pour pouvoir réellement exercer toutes les nouvelles compétences qui lui seraient transférées.* » — J.-C. H.

LE P.C. GUADELOUPÉEN REJETTE L'IDÉE D'« INDÉPENDANCE A TOUT PRIX »

Placé sous le thème « *l'autonomie démocratique et populaire, étape sur la voie d'une indépendance à contenu socialiste* », le septième congrès du parti communiste guadeloupéen (P.C.G.), dont les travaux se sont terminés le lundi 19 mai à Pointe-à-Pitre, a dénoncé « *les dangers aventuristes de ceux qui préconisent une indépendance à tout prix, une indépendance à réaliser avec l'alliance de la bourgeoisie locale, avec l'aide extérieure de certains impérialistes étrangers, voire avec la caution de certains secteurs du colonialisme français* ».

M. Guy Daninthe, secrétaire général, a notamment déclaré : « *L'indépendance nationale est un droit imprescriptible et inaliénable de tout peuple colonisé. Il est parfaitement licite de vouloir l'indépendance de son pays et de la préparer. Mais sur ce point, comme sur tous les autres, ce ne sont pas les formules incantatoires qui font marcher l'histoire et mûrir la conscience populaire. (...) Le problème de l'heure ne s'exprime pas dans le dilemme autonomie ou indépendance, mais est plutôt de savoir comment travailler à unir la majorité de notre peuple, l'ensemble des travailleurs, sur un programme de luttes.* »

Une délégation du P.C.F. a suivi ces travaux.

UNE ÉTUDE DE LA REVUE « POUVOIRS »

Le Conseil constitutionnel : de la défense de l'exécutif à celle des libertés

Parmi les institutions de la Vᵉ République, le Conseil constitutionnel *a été critiqué parce* qu'il était, pour l'exécutif, un moyen de se prémunir contre d'éventuelles tentatives du Parlement pour limiter les prérogatives du gouvernement. Le Conseil est aujourd'hui respecté comme une parade aux excès que peut entraîner l'alliance d'un gouvernement et d'une majorité également stables. Les auteurs réunis par la revue *Pouvoirs* dans son numéro du second trimestre 1980 étudient cette mutation, qui passe par deux dates : le 16 juillet 1971, le Conseil constitutionnel, saisi *par le président du Sénat,* M. Alain Poher, déclare non conforme à la Constitution un projet de loi visant à modifier la loi de 1901 sur les associations, en soumettant l'enregistrement de celles-ci, si l'autorité préfectorale en décidait ainsi, à l'avis du parquet. Cette décision marque l'entrée du Conseil dans le rôle de défenseur des libertés publiques, que la réforme constitutionnelle du 21 octobre 1974 développera. En donnant aux députés et aux sénateurs, à condition qu'ils soient, les uns ou les autres, au nombre de soixante, le droit de saisir la Haute Assemblée la réforme de 1974 a fait du Conseil l'instance de recours de l'opposition contre les décisions qui seraient prises par la majorité au mépris de la Constitution.

M. Louis Favoreu montre que l'évolution de la fonction du Conseil constitutionnel s'accompagne d'une « *réunification du droit public* », notamment par le fait que les libertés publiques, dont les principes sont inscrits dans le préambule de la Constitution, prennent une valeur juridique effective dès lors qu'elles sont défendues par une juridiction dont les décisions sont sans appel. Mme Danièle Loschak estime cependant que le caractère « *insaisissable* » de ces principes, tels qu'ils sont énoncés par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et le préambule de la Constitution de 1946, intégrés dans celle de 1958, fait que « *le juge constitutionnel reste maître de sa décision finale* », laquelle se révèle, à l'examen de la jurisprudence, imprévisible. On comprend alors que M. René de Lacharrière, formulant une « *opinion dissidente* » de toutes celles qui, dans cette revue, s'expriment en faveur de l'institution, s'inquiète de l'étendue que pourraient prendre les « *prétentions juridiques* » du Conseil constitutionnel face à une autorité politique vulnérable.

P. J.

★ *Pouvoirs* nº 13 : « le Conseil constitutionnel », PUF éd., 216 pages.

CORRESPONDANCE

UNE LETTRE DU PRÉSIDENT DU CLUB DE L'HORLOGE

M. Yves Blot, président du Club de l'Horloge, nous écrit :

Dans un article paru dans *le Monde* du 10 mai dernier, Mᵉ Robert Badinter fait allusion, à propos d'un projet gouvernemental sur la sécurité, à la sensibilité du Club de l'Horloge qui s'opposerait, selon lui, à celle de la Ligue des droits de l'homme.

Je voudrais préciser à cet égard que le Club de l'Horloge est profondément attaché à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1791. Cependant, pour nous, la tradition républicaine ne s'identifie ni avec le laxisme ni avec le gouvernement des juges, lequel est de tradition anglo-saxonne. Il faut s'expliquer sur ce point.

En matière de sécurité publique, deux traditions s'opposent constamment en France depuis l'aube de la République. La première, très en cours parmi une grande bourgeoisie d'argent férue d'anglomanie, plaide pour un certain laxisme pénal et en faveur d'un véritable gouvernement des juges. Eloignés des contraintes de l'insécurité ignorées des beaux quartiers, ces partisans se permettent le luxe supplémentaire d'un libéralisme de bon aloi. L'Etat leur est suspect comme il l'a toujours été pour les grands féodaux fortunés. Dans cette conception, le juge est moins au service de l'Etat démocratique qu'au service d'une justice métaphysique au nom de laquelle il s'opposera à l'Etat. C'est la version moderne du droit de remontrance des parlements d'Ancien Régime.

L'autre tradition, républicaine et profondément populaire, souhaite l'application dans toute la rigueur de la loi pour punir les criminels. Cette tradition donne le pas au besoin de sécurité dans la rue, et donc aux préoccupations des citoyens les plus défavorisés. Car il est bien vrai, par exemple, que l'insécurité dans le métro ne frappe que ceux qui prennent le métro et non ceux qui circulent en voiture particulière.

Jules Michelet écrivait au début de son *Histoire de la Révolution française* que ce qui était critiquable dans l'Ancien Régime n'était pas l'autorité de l'Etat mais, au contraire, l'absence d'autorité jointe à l'arbitraire. Parce qu'il était trop bon, le roi ne protégeait pas ses sujets contre les abus des intendants.

La République n'a pas à être trop bonne. Elle doit être juste et assurer la sécurité de tous, y compris des plus modestes. Par ailleurs, l'autorité judiciaire doit être indépendante, mais elle ne saurait se transformer en un « *pouvoir judiciaire* » puisqu'elle n'est pas issue du suffrage universel. L'article 3 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen précise bien que « *le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation* ». Le juge doit appliquer la loi, il ne lui appartient pas de se substituer au peuple ou à ses représentants élus pour la concevoir. Le goût du droit américain et anglais, si fort depuis La Fayette dans les milieux fortunés, ne doit pas nous éloigner de notre tradition républicaine, plus proche des aspirations populaires et qui a toujours plaidé pour une juste rigueur. Nos maîtres en la matière seraient plutôt du côté de Jules Michelet et de Clemenceau.

Le Monde

société

PLUS DE QUATRE ANS APRÈS LA MORT D'ISABELLE LE MENACH

L'ancien directeur de l'Espélidou devant les assises de l'Hérault

Montpellier. — Le procès du Père René-Emile Fabre, soixante-neuf ans, ancien directeur de l'Espélidou, établissement pour débiles profonds situé à Saint-André-de-Sangonis (Hérault), s'est ouvert ce mercredi matin 21 mai devant la cour d'assises de l'Hérault. Le 15 février 1976, Isabelle Le Menach, *treize ans et demi, mongolienne*, mourait étouffée dans une camisole de force.

Le prêtre, ancien aumônier militaire, répond de « violences volontaires à mineure de moins *de quinze ans par personne ayant autorité sur* elle, ayant entraîné la mort sans intention de la donner », et de « violences volontaires avec préméditation aux enfants et adolescents dont il *avait la charge* ».

Au-delà de l'étrange personnalité de cet ancien aumônier militaire qui fait état d'un « passé glorieux » — ce qui est discuté — et de « hautes relations », sont à la fois en accusation une conception particulière de l'enfance inadaptée *et la bienveillance* coupable, dans cette affaire, des autorités de tutelle. En 1972, les instances locales de la C.F.D.T. avaient dénoncé les agissements du Père Fabre, et des rapports officiels — l'un d'eux en 1968 — restés dans les tiroirs avaient attiré l'attention des responsables sur ce qui se passait réellement derrière les hauts murs de l'Espélidou (1).

De notre envoyé spécial

C'est un dimanche ordinaire, le 15 février 1976, pour la petite communauté *qui vit en vase clos dans cette* forteresse qui s'appelle alors l'Espélidou, la mal nommé (en Languedoc, *« le lieu où l'on s'épanouit »*). Le Père Fabre s'apprête à célébrer l'interminable office dominical — plus de trois heures — dans ce langage amphigourique qu'il a inventé à l'intention de celles qu'il appelle des « Hunors » : HUmains NOn RaISonnants.

Onze ans déjà que le prêtre règne en maître sur un personnel soumis et sur une trentaine d'arriérées profondes, âgées de neuf à trente ans, *toutes originaires de la région parisienne* et appartenant parfois à de grandes familles aristocratiques. Onze *ans déjà que Christiane Garnier, fondatrice de l'établissement, est décé*dée. A sa mort, l'Espélidou perd sa qualification d'institut médico-pédagogique (I.M.P.) pour devenir un « établissement hospitalier pour filles parisiennes inadaptables ». Le Père Fabre, qui trouve cette appellation, ne possède en effet aucun des diplômes requis pour diriger un I.M.P. Mais la direction départementale de l'action sanitaire et sociale, *à laquelle on force la main*, continue de payer très cher (210 F par jour au moment des faits, en 1976), pour cet établissement privé subventionné *à 100 % par la Sécurité sociale*.

Ce dimanche matin, Isabelle Le Menach, treize ans et demi, *mongolienne*, épileptique, se montre grognon dès son lever. *Isabelle* est née dans une famille particulièrement soudée — le père est officier de marine ; la fille aînée, éducatrice spécialisée, prend en charge le problème de sa sœur. *« Vous avez une bonne tête de Breton »*, dira le Père *Fabre en recevant pour* la première fois l'officier de marine... Les parents d'Isabelle, mal informés et abusés à l'époque par la réputation de l'Epé*lidou, battent aujourd'hui leur coulpe*, et leur ténacité vise à ouvrir les yeux des parents dans leur cas.

Isabelle Le Menach va encore *« faire le bourdon »* (c'est-à-dire imiter le bruit de l'insecte avec sa bouche) pendant la messe, décrète le Père Fabre, qui ne tolère aucune manifestation intempestive durant l'office de trois heures. La fillette est alors, *« par mesure préventive »*, affublée d'une camisole de force et attachée à des pitons, dans une pièce capi*tonnée et* sans fenêtre appelée *l'« isoloir »*. La porte est refermée à clé. Le prêtre s'en va dire sa messe.

Ce n'est pas la première fois que pareil traitement est infligé à Isa*belle. Ce calvaire dominical*, elle le subit pratiquement depuis le Noël précédent. Bien entendu, ses parents l'ignorent. Rien ne *transpire* au tra*vers des murs de l'Epélidou, ni dans* Saint-André-de-Sangonis, — sinon quelques rumeurs — à plus forte raison à 800 kilomètres de là. Pourtant, *des gens savent ce qui se passe* : le personnel d'abord, mais il est terrorisé et ne veut pas perdre sa place. Le docteur André Savelli *ensuite*, médecin psychiatre attaché à l'établissement... Mais il dénie toute responsabilité et n'est pas inquiété dans cette *affaire*. Les autorités de tutelle, enfin : dès mars 1968, un rapport du docteur Bascon, fait à la demande de l'inspection régionale de l'action sanitaire et sociale, craint que le prêtre ne soit entraîné, *« du fait de son isolement, à des excès ou à des erreurs qui ne pourraient être prévenus à temps »*. Quatre ans plus tard, au printemps de 1972, la C.F.D.T. perce le mur du silence, à l'occasion d'un conflit syndical qui *éclate à l'Espélidou* : le Père Fabre, accuse-t-elle, se rend coupable de sévices envers certaines de ses pensionnaires. Deux rapports officiels, établis pour le compte du ministère de la santé publique et des autorités religieuses, accablent l'ecclésiastique.

Glorieux passé ?

Voilà déjà plus de deux heures qu'Isabelle Le Menach est cloîtrée, sans surveillance, dans son réduit obscur de 1,20 m. de côté et 3,50 m. *de haut. Pourquoi elle ?* Le Père Fabre a ses *« têtes »*. Sa pédagogie est simple : la carotte et le bâton. Il considère que les déficients mentaux sont *« irrécupérables »*. Il applique dès lors la loi du talion : Claudine, treize ans, fait pipi dans sa culotte ; il lui met la tête dans la cuvette des w.-c. et tire la chasse. Fabienne, quatorze ans, tarde trop à se lever : il la traîne, nue et attachée, de haut en bas de l'escalier. Jocelyne, quatorze ans, casse de la *vaisselle : il la contraint à porter* à son cou un sac de débris d'assiettes qui atteindra 3 kilos. Marie-Thérèse, vingt-deux ans, pro*nonce le mot de Cambronne, il lui* emplit la bouche d'excréments d'oiseaux.

Durant le procès, on se préoccupera peut-être de savoir pourquoi le Père Fabre *a bénéficié* jusqu'au 15 février 1976 de la mansuétude des autorités. En raison de sa qualité de prêtre ? Le cardinal Marty l'a sommé de cesser toutes relations avec l'Espélidou. Mais c'était le 15 novembre 1977, après que l'abbé, démis de ses fonctions de directeur de l'établissement, incarcéré du 25 juin au 22 novembre 1976, placé depuis sous *contrôle judiciaire* théorique à son *domicile* de Clamart (Hauts-de-Seine), eut réussi à se faire nommer « conseiller technique *à vie » du même Espélidou*.

En raison de son « glorieux passé » ? Il est distingué, en mai 1940, par le général De Lattre de Tassigny. Quatre citations en un seul mois. Puis, après la libération, il s'engage comme aumônier, dans les armées de terre et de l'air, en Indochine et en Corée. Quel comportement a-t-il alors ? Dans plusieurs notes, datées de 1950 et 1951, le général de corps *d'armée Raoul Magrin-Vernerey*, dit Monclar, commandant les forces terrestres françaises de l'ONU en Corée, demande au secrétaire d'Etat à la *guerre le rapatriement du Père Fabre*.

De son côté, le médecin lieutenant-colonel Brunel estime, à la même époque, que l'ecclésiastique *« très exalté, instable, cyclothymique, en révolte avec le commandement, ne semble pas en mesure de remplir la mission qui lui est confiée »*.

Quand il quitte l'armée, en 1959, son « bulletin individuel de notes » porte la mention suivante : *« Aumônier qui a échoué dans sa mission. A péché par orgueil et susceptibilité. Maladroit, n'a pas su obtenir la confiance de ses chefs ni de la troupe. »*

Lorsque, le dimanche 15 février 1976, on ouvre la porte de l'« isoloir », Isabelle Le Menach agonise. *Elle ne pourra pas être réanimée. Le* rapport d'autopsie indique qu'elle *« a succombé manifestement à une asphyxie aiguë, en rapport à la fois avec un envahissement des poumons par vomissures et avec la pesée du cou sur la camisole de force dès le moment où, la fillette, ayant perdu connaissance, s'est trouvée suspendue dans ce vêtement »*.

MICHEL CASTAING.

(1) Sur l'ensemble de cette affaire, voir *le Monde* daté notamment 5 avril 1972, 22-23 février, 23 juin et 30 juillet 1976, 9 et 10 janvier, *13 et 14 novembre et 20-21 novembre* 1977, 11 janvier 1978.

PROTESTATIONS A GRENOBLE

Des jurés d'assises triés sur le volet

De notre correspondant

Grenoble. — L'application de la loi du 28 juillet 1978 sur la désignation des jurés d'assises aurait donné lieu, depuis son entrée en vigueur, le 1er janvier 1980, à des « abus », estime le président de la section grenobloise de la Ligue dse droits de l'homme, M. Michel Prud'homme. Selon lui, la liste définitive des jurés tirée au sort une quinzaine de jours avant l'ouverture de la session de février 1980 aux assises de l'Isère a été communiquée aux services des renseignements généraux.

Parmi les trente-cinq membres titulaires et les dix membres suppléants désignés pour siéger éventuellement pendant la durée de la session, six noms ont fait l'objet d'« observations » de la part des policiers. Ainsi la note des R.G. soulignerait l'appartenance politique — communiste et socialiste — de trois conseillers municipaux désignés comme jurés d'assises. D'autre part, le document qui aurait été envoyé au premier président de la *cour* d'appel de Grenoble indique que, sur les quarante-cinq noms, trois correspondent à des personnes condamnées. La Ligue des droits de l'homme s'élève contre *« les atteintes à la vie privée des futurs jurés par l'utilisation de fichiers illégaux »* et affirme que les trois condamnations dont font état *les renseignements généraux* ont été amnistiées. La Ligue des droits de l'homme dénonce enfin *« l'amalgame une fois de plus révélé entre militants de gauche et délinquants (...) et la violation du principe constitutionnel de la séparation des pouvoirs »*.

Les listes de jurés potentiels n'étant plus, comme autrefois, désignés par les maires, mais par tirage au sort sur les listes élec*torales*, le *procureur* général de la cour d'appel de Grenoble, M. Emile Blaes, admet que les magistrats sont aujourd'hui *« obligés de voir ce qui se passe »* et qu'il est exact qu'ils s'informent sur les personnes devant siéger dans les jurés d'assises. *« Il n'est pas impossible que nous demandions des renseignements sur certains jurés à la police, à la gendarmerie et aux services que nous voulons. Il s'agit d'une démarche purement interne, comme les avocats eux-mêmes se renseignent sur les jurés, font des enquêtes privées pour pouvoir les récuser. Le ministère public a bien le droit, de son côté, de faire des enquêtes pour pouvoir éventuellement récuser certains jurés »*, déclare M. Blaes.

Le *magistrat* indique enfin qu'il s'agit de renseignements purement confidentiels, fournis par les services de police, et que ceux-ci peuvent signer même des faits et des condamnations prescrits, mais *« nous n'avons pas le droit d'en faire usage »*, conclut M. Blaes.

La Ligue des droits de l'homme rappelle que la loi du 28 juillet 1978 autorise les magistrats à faire effectuer des enquêtes seulement sur la liste départementale des jurés et non sur les personnes tirées au sort pour participer à la prochaine session d'assises. Enfin l'article 258-1, *deuxième alinéa, du code de procédure* pénale permet seulement à la commission, composée du premier président de la cour d'appel, de trois magistrats du siège, du procureur général, du bâtonnier et de cinq conseillers généraux, et chargée de dresser la liste annuelle des jurés au siège *de chaque cour d'assises* d'exclure les personnes qui *« pour un motif grave ne paraissent pas en mesure d'exercer les fonctions de juré »*.

CLAUDE FRANCILLON.

SEPT CADRES D'ELF-FRANCE SONT PLACÉS SOUS CONTROLE JUDICIAIRE A REIMS

(De notre correspondant.)

Reims. — Après quatre ans et demi d'instruction dans le litige qui oppose un revendeur de produits pétroliers de Reims la S.A. Mitchell à la société Elf-France, sept des huit cadres de cette dernière société, déjà inculpés depuis novembre 1977 ou juillet 1978, ont été placés, mardi 20 mai, sous contrôle judiciaire, par M. Jacques Lefort, juge d'instruction.

La S.A. Mitchell accuse Elf-France d'avoir, par diverses pratiques, voulu *« éliminer un revendeur indépendant pour s'assurer le contrôle direct du marché »*. Les inculpations sont de quatre ordres : action ayant pour but de fausser le jeu de l'offre et de la demande ; majorations illicites de prix ; tromperie sur la qualité et refus de vente.

Mardi 2 0mai les intéressés, à leur sortie du Palais de justice, *se sont refusés à toute déclaration*. Le contrôle judiciaire leur interdit de quitter le territoire métropolitain sans autorisation du magistrat. Les personnes visées par cette mesure sont MM. Pierre Drudon, Witold Ratynski, Robert Monsacre, Jean Desgranges, André Thomé, Jean Lablache-Combier et André Blanchot. — H.P.

LE PROCÈS DES COMPLICES DE PIERRE CONTY AUX ASSISES DE L'ARDÈCHE

Le « hippy » introuvable

Privas. — Le procès des complices de Pierre Conty, auteur présumé du meurtre, le 24 août 1977, d'un gendarme et de deux automobilistes, qui s'est ouvert mardi 20 mai devant la cour d'assises de l'Ardèche, ne livrera sans doute pas la clé d'une énigme criminelle qui trouble encore, trois ans plus tard, ce département rural.

Stéphane Viaux-Peccate, âgé de vingt-huit ans, soupçonné d'avoir participé à l'attaque du Crédit agricole de Villefort (Lozère) et d'avoir été — au moins — présent lors du triple meurtre, et Jean-Philippe Mouillot, âgé de vingt-huit ans, conducteur de la voiture de la bande, ne ressemblent que fort peu à ces « tueurs fous », marginaux révoltés décrits à l'époque. Enfants de la bourgeoisie parisienne, « liés de sympathie puis d'amitié », bons fils, bons maris, ils ressemblent peu à l'image que l'Ardèche gardait de l'« affaire Conty ».

Il en sera sans doute ainsi durant les trois jours du procès. Manque en effet dans le box des accusés l'auteur présumé du triple meurtre : Pierre Conty, âgé aujourd'hui de trente-quatre ans, ouvrier grenoblois, qui, avec d'autres marginaux, était « retourné à la terre ». Pierre Conty est devenu depuis sa fuite, le 27 août 1977, un personnage presque légendaire, mélange de fauve traqué et de hippy maléfique. Aujourd'hui nul ne sait ce qu'il est devenu.

De notre envoyé spécial

« Il n'est pas question de faire le procès des marginaux installés en Ardèche, estime-t-on au parquet de Privas. *Il y a le hippy, comme disent les gens, paysan improvisé et révolté, et le criminel. Il ne faut pas confondre les deux. »* Difficile séparation : quand il s'installa au domaine de Rochebesse, à quelques kilomètres de Chaneac, Pierre Conty n'était qu'un enfant de mai 68 désireux de prouver aux paysans qu'un ouvrier venu de Grenoble pouvait faire renaître les terres abandonnées des montagnes. Un *écorché mal dans sa peau, entouré d'amis*, lassés des villes, adeptes en cette terre de tradition d'une vie libérée de tout contrôle.

Cette *première* image plut à la presse parisienne, qui rapporta ses déboires avec les propriétaires des terres qu'il « squatterisait », mais déplut aux Ardéchois. *« C'était déjà l'opposition entre une agressivité ouverte et une agressivité souterraine, ancestrale »*, dit M. André Griffon, un écrivain ardéchois.

L'*« étranger »*, le *« hippy »*, n'avait encore que peu d'ennemis quand il décida *Stéphane Viaux-Peccate et Jean-*Philippe Mouillot à attaquer le Crédit agricole de Villefort. Cette expédition, trois fois meurtrière, a déchaîné la haine et débridé la peur. Depuis trois ans l'Ardèche cherche à comprendre ce qui a poussé Conty fuyant sur les routes du département, à tuer le gendarme Dany Luckzac, Cyprien et Roland Malosse rencontrés au détour d'un chemin. La vengeance ? La folie d'un révolté qui portait déjà en lui, dans ses altercations avec ses voisins, les signes de sa démence, ou, au contraire, la *« psychose du fugitif »*, *comme le croient volontiers* les policiers ?

L'Ardèche connaît, dans ses moindres détails, l'histoire de la fuite de Conty qui tire et tue ceux qui obstruent son chemin. Sur les rives de l'Ardèche, près de Pont-de-Labeaume, des villageois ont apposé une plaque en souvenir des deux commerçants tués.

Pierre Conty a disparu le 27 août 1977. Ses poursuivants perdent sa trace à l'entrée de Valence *(Drôme)*. *Il est passé* au travers des mailles du filet tendu — il est vrai très localement — contre les « tueurs fous ». Il a *échappé* à l'Ardèche. *Il se signale* une dernière fois, le 7 septembre 1977, par une lettre au juge d'instruction dans laquelle il explique qu'il n'est « ni un tueur ni un otage ».

Depuis cette date, les rumeurs s'amplifient. L'absence épaissit son image dans le bestiaire des fauves traqués. Un journal régional le compare même à la *« bête du Gévaudan »*, comme si cette terre faisait naître des monstres : la *Rochebesse*, le *« domaine modèle »* de Conty, n'est distante que d'une quarantaine de kilomètres du territoire de la « bête »...

« Mais ses cheveux et sa barbe ont dû pousser », assure un vieux paysan, qui scrute les monts du Vivarais à la tombée de la nuit ; pour lui, comme pour beaucoup d'autres, Conty est devenu le loup insaisissable et rôdeur. On dit de lui volontiers qu'il commet encore des agressions à main armée pour survivre et tue, *tue* encore pour échapper à la colère des hommes. Conty est partout. Le 11 novembre 1977, un inconnu se fait conduire dans les Alpes en menaçant de son revolver. *Les victimes assurent qu'elles ont* eu affaire au « hippy » de Rochebesse. Il s'agit en fait d'un délinquant grenoblois, Robert Riehl. Un an plus tard, un pompiste, près de Romans, affirme avoir eu affaire à Conty. Celui qui le paye avec un chèque volé s'appelle en fait Roland Cuffosse, c'est un petit loubard de Privas. Plus récemment encore, un livreur prétend avoir été arrêté sur la *route* par le *fugitif* près *d'une localité* du Gard. Pierre Conty, assoiffé, hagard, lui aurait volé 10 litres de lait...

« Elle n'a pas l'air d'une veuve »

On le *dit aussi* en *Argentine*, au bord d'une somptueuse piscine au Brésil, au bras d'une sculpturale Indienne, des Ardéchois le « croisent » à Lyon ou à Marseille, mis comme un proxénète de la Belle Epoque. Un autre jour, Conty est terroriste international. La preuve : début mai, il téléphone à l'école de Vernoux (Ardèche) : *« Allo, je suis Pierre Conty, je vais faire sauter le bâtiment. »* On évacue, à tout hasard, les *enfants* et *le maître*.

Il arrive aussi que Conty soit déclaré mort : le fuyard aurait même été tué le lendemain du drame de septembre 1977, par les gendarmes, ou encore par ses amis. Son corps est même « retrouvé » dans une tombe de la forêt de Pardailhan (Hérault), près de Saint-Pons, à quelques kilomètres de Béziers. Vérification faite, il ne s'agit pas de Conty.

Les plus méfiants ne croient pas, *bien sûr, à ces mauvaises* histoires. Conty est bien vivant : tenez, on l'a encore croisé récemment au marché d'Aubenas. Il vit chez nous, chez lui, en Ardèche, sans doute abrité dans les communautés agricoles de jeunes. N'est-ce pas la meilleure preuve qu'il bénéficie de hautes protections ?

Cette thèse de l'impunité du fuyard ne date pas de la chasse à *l'homme* de septembre 1977. Elle a pris racine en fait dès l'installation de Conty et des siens à Rochebesse. *« Les Ardéchois sont toujours persuadés que pour pouvoir voler des terres, même inexploitées, il faut être sûr que les gendarmes ou le juge vous laisseront tranquille*, explique-t-on au parquet du tribunal de Privas. *Squatteriser un arpent de terre est un crime impensable ici. »*

Ensuite, la rumeur veut que Conty sur son domaine, ait abrité la progéniture de plusieurs personnalités, fils de ministres et de *financiers, drogués ou simplement* en rupture. Gêné, le pouvoir aurait préféré fermer les yeux sur les frasques de Conty plutôt que de risquer un scandale. *« On a toujours prétendu ici que Pierre Conty se vantait d'être protégé par la préfecture*, affirment les gendarmes. *On a simplement oublié de dire que les préfets changeaient. »* On a aussi oublié de dire qu'il était rare que les préfets protègent les marginaux.

Alors, Conty est-il *mort* ? *« Les recherches se poursuivent*, assure-t-on au groupement de la gendarmerie. *Nous n'avons aucune piste sérieuse. Personne ne sait ce qu'il est devenu depuis 1977. »*

Qui pourrait le savoir ? Les amis du fugitif ? Sa compagne Maïté ? Elle doit bien être au courant, dit la rumeur. La surveillance du domaine qu'elle exploite toujours avec deux amis n'est plus que symbolique. La fille du fugitif va à l'école du bourg. Les querelles avec les voisins ont enfin cessé.

L'Ardèche veut lire dans les yeux de cette femme le destin de l'absent : *« Regardez, elle n'a pas l'air d'une veuve. »*

PHILIPPE BOGGIO.

M. PIERRE-CHARLES PATHÉ COMPARAIT DEVANT LA COUR DE SURETÉ DE L'ÉTAT

Le procès de M. Pierre-Charles Pathé, âgé de soixante-dix ans, accusé d'intelligence avec les agents d'une puissance étrangère, en l'occurrence l'Union soviétique (*le Monde* daté 6-7 janvier), s'est ouvert mardi 20 mai devant la Cour de sûreté de l'Etat, présidée par M. Claude Allaer. La première audience a été consacrée à l'interrogatoire d'identité.

M. Pathé — fils légitimé de Charles Pathé, créateur de la société cinématographique qui porte son nom — a suivi de longues études avant la deuxième guerre mondiale, entreprenant de nombreux voyages à l'étranger. Il s'est progressivement orienté, après guerre, vers le journalisme et la réflexion politique, publiant notamment, en 1959, un ouvrage intitulé *Essai sur le phénomène soviétique*. La déposition du médecin expert, psychiatre des hôpitaux, a mis en relief le *« goût du mystère et du secret »* chez l'accusé, ainsi que sa *« passion pour les spéculations intellectuelles à haut niveau »*.

Les débats doivent durer toute la semaine. L'arrêt sera rendu vendredi 23 mai.

SOCIÉTÉ

EN MARGE DE L'ENQUÊTE DE M. CAILLAVET

La destruction des fichiers de juifs établis sous l'occupation n'est pas prouvée

La destruction des fichiers de juifs établis sous l'occupation n'est pas prouvée. *Dans son numéro du 5 mars, « le Canard enchaîné » affirmait que l'un de ces fichiers était détenu dans une casemate du fort de Rosny-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), suscitant un démenti immédiat de la gendarmerie (« le Monde » daté 9-10 mars).* Parallèlement, la commission nationale de l'informatique et des libertés chargeait un de ses membres, M. Henri Caillavet, sénateur de Lot-et-Garonne (Gauche dém.), d'enquêter sur cette affaire.

Les investigations de M. Caillavet sont en cours, mais il serait surprenant qu'elles aboutissent à des conclusions différentes de celles *auxquelles sont parvenus les spécialistes* — peu nombreux — de cette question. S'il est à peu près certain qu'aucun de ces fichiers n'est détenu ni par la gendarmerie ni par le ministère de l'intérieur, personne n'est en mesure de prouver qu'ils ont *été détruits*. Cette incertitude ainsi que l'existence avérée de fichiers de juifs établis aujourd'hui à des fins de propagande politique expliquent l'extrême sensibilité de certains secteurs de la communauté juive à cette question. Cela montre les obstacles que M. Caillavet aura à surmonter pour mener à bien sa mission.

Trois recensements de juifs ont été réalisés entre 1940 et 1941, et non pas deux comme on le croit généralement. Le premier est celui prescrit par les Allemands en zone occupée. Une ordonnance du 27 septembre 1940 demande à « *toute personne juive* » de se présenter avant le 20 octobre dans les sous-préfectures pour se faire inscrire sur un registre spécial. A Paris et dans les communes de banlieue, ce recensement a lieu dans les commissariats. Pour le seul département de la Seine, le préfet de police fait état, au mois d'octobre, de 149 734 personnes qui se sont présentées spontanément (1).

C'est sur la base de ces renseignements qu'a lieu la première rafle, le 14 mai 1941, après que 3 710 étrangers se furent rendus à des convocations individuelles dans les commissariats, pour « *vérification des papiers* ». Au fil des mois, le système va se perfectionner. Un fichier central est constitué, dont un double est transmis à la Gestapo, avenue Foch. Plusieurs classements sont en outre opérés : par ordre alphabétique, par adresse, par quartier, par profession et par nationalité (2). Le 8 juillet 1942, le commissaire général aux questions juives, Louis Darquier de Pellepoix, décide de procéder à un premier tri sur la base duquel a lieu, douze jours plus tard, la rafle du Vel'd'Hiv.

Où sont passés les registres des commissariats et les fichiers centraux — totaux ou partiels — qui ont vraisemblablement été constitués à partir de l'original ? Nul *ne le sait. Même s'il paraît établi* que ni la gendarmerie ni le ministère de l'intérieur ne les détiennent, on peut se demander si ces milliers de fiches et ces dizaines de registres, dispersés *dans des lieux différents, ont tous* été détruits.

Le deuxième recensement des juifs établi sous l'occupation est ordonné par le gouvernement de Vichy le 2 juin 1941. En vertu d'un texte adopté ce jour-là, toute personne juive au regard de la loi est tenue de remettre au préfet ou au sous-préfet une déclaration écrite mentionnant son état civil, sa profession et l'état de ses biens, cela dans un délai d'un mois (ce délai sera en fait prolongé jusqu'au 1er août 1941). Des peines d'amende et de prison sont prévues pour les récalcitrants assorties de la menace d'un internement « *dans un camp spécial* ».

Selon certaines sources, près de 140 000 personnes (109 983 selon d'autres) ont ainsi été recensées. *Le 29 juillet 1941*, une circulaire est adressée aux préfets de la zone non occupée, par la police nationale de Vichy, leur demandant d'établir, sur la base de ces recensements, trois fichiers : juifs français, juifs étrangers et un fichier des entreprises juives. Selon ces instructions, les deux premiers fichiers donneront lieu à un classement par nom, nationalité, domicile et profession. Un classement des commerçants et de leurs biens est également prévu. Ces renseignements doivent être transmis à *la direction* de la police nationale. Il n'est pas prévu que les préfectures conservent un double de ces fichiers.

Certaines préfectures, cependant, le feront, notamment celles de la région lyonnaise (hormis celle de Lyon) et celle des Bouches-du-Rhône. Dans une lettre adressée le 22 décembre 1941 à Xavier Vallat, le prédécesseur de Darquier de Pellepoix au commissariat général aux questions juives, le préfet du Tarn se plaint de ne pas détenir de double. Il précise toutefois que sont demeurés dans les préfectures « *des documents de types divers : bordereaux communaux, simples listes alphabétiques, parfois même fichiers, mais établis sans méthode unifiée* ».

La même question se pose que *pour le recensement réalisé* en zone occupée : que sont devenus ces fichiers et leurs doubles ? Un lecteur, M. Serge Kriwkoski, assurait, dans *le Monde* du 15 mars, qu'il avait personnellement assisté, à *la Libération*, à l'autodafé des registres de recensement trouvés à la mairie de Marseille. Mais les autres ? Au cours de son procès, Xavier Vallat affirmait qu'aucun fichier n'avait été établi pour la zone sud, sans préciser s'il s'agissait d'un fichier central. Il souligne aussi que les fiches adressées par les préfectures à la police de Vichy sont restées en ballots dans un garage « *réquisitionné à cet effet* ».

L'itinéraire ultérieur de ces ballots, dont Vallat assure quils n'ont pas été « *mis à la disposition des Allemands* » au lendemain du débarquement, demeure mystérieux.

Une histoire mystérieuse

Il paraît acquis, en revanche, qu'un dépouillement central du recensement réalisé en zone sud a eu lieu. Deux registres conservés au Centre de documentation juive contemporaine à Paris en *font état*. Ces registres, non nominatifs, portent la mention : « *Etats numériques des juifs français et étrangers recensés en juin 1941* ». Le premier concerne les hommes, le second les femmes. *Le caractère non nominatif* de ces registres ne contredit pas la thèse de Vallat selon laquelle il n'y avait pas de fichier central. Il paraît certain, en revanche, que d'autres opérations de codification, *nominatives celles-là*, ont eu lieu sur la base du recensement en zone sud, confié au Service national de statistiques replié à Clermont-Ferrand. Ce service aurait eu en sa possession soixante-dix mille à quatre-vingt mille documents individuels qui, selon certains témoignages, auraient, par la suite, été détruits.

L'histoire du troisième recensement de l'occupation est moins connue. En *juillet 1941*, les autorités de Vichy sollicitent du *service* de la démographie, bientôt Service national de statistiques, un recensement professionnel. Dans l'esprit de ses initiateurs — en tout cas du responsable de l'opération, le contrôleur général René Carmille, futur résistant, mort à Dachau, — ce recensement est moins professionnel que militaire : il s'agit de *préparer une future mobilisation* des hommes en âge de combattre.

La onzième question de ce recensement est celle-ci : « *Etes-vous juif ?* » Des opérations de codification assez poussées semblent avoir eu lieu sur la base de ce recensement, sans qu'on sache très bien si cette onzième question a été isolée de manière à constituer un fichier de juifs au sens propre du terme. Selon certains témoignages, les documents relatifs à ce recensement auraient été détruits en 1942, au moment de l'occupation de la zone sud.

L'histoire mystérieure des fichiers établis *sous* l'occupation conduit à la conclusion paradoxale que le recensement le plus complet de juifs vivant à cette époque est celui établi par Me Serge Klarsfeld dans son *Mémorial de la déportation des juifs de France* (3) : quatre-vingt mille noms recensés dont un millier seraient encore en vie. L'autre source, qui paraît recouvrir la première bien qu'elle ne soit pas *accessible*, provient des neuf volumes conservés 139, rue de Bercy, à Paris, par le secrétariat d'Etat aux anciens combattants. Ces neuf volumes sont intitulés *Convois de Français israélites* et concernent les camps de Drancy, Beaune-Pithiviers, et Angers-Maline.

Les rafles de l'occupation expliquent l'extrême sensibilité de la communauté juive à tout ce qui rappelle les fichiers de cette époque. Ainsi, certains de nos lecteurs se plaignent de recevoir des lettres de propagande destinées au « peuple juif », lettres de soutien à Israël, comme l'appel de M. Edmond de Rothschild en 1967, lors de la guerre de six jours, ou lettres exprimant des convictions opposées.

L'origine de ces fichiers s'explique lorsqu'il s'agit de personnes ayant manifesté leur adhésion à l'organisme expéditeur. Elle est plus mystérieuse dans le cas contraire. Un de nos lecteurs, M. Gérard Hafter, s'étonne d'avoir reçu récemment le numéro de mai 1979 de *Oui, la liberté*, sous-titré : « Bulletin d'échanges du P.C.F. avec la population juive ». M. Hafter pose la question : « *Comment savent-ils que je suis juif ? Et comment se fait-il qu'ils fassent ouvertement une distinction entre Français ?* » C'est à ce genre de question qu'aura aussi à répondre M. Caillavet.

BERTRAND LE GENDRE.

(1) Joseph Billig, *le Commissariat général aux questions juives*, tome II, 1955, éditions du Centre, 10, rue Marbeuf, 75008 Paris.
(2) Claude Lévy et Paul Tillard, *la Grande Rafle du Vel d'Hiv*, 1967, éditions Robert Laffont.
(3) *1978. Edité et publié par* Beate et Serge Klarsfeld, B.P. 137-16, 75763 Paris Cedex 16.

● *Le Monde juif*, revue du Centre de documentation juive contemporaine (C.D.J.C.) publie dans son numéro daté janvier-mars *1980* la traduction d'un rapport rédigé aux Etats-Unis sous les auspices de la C.I.A. Ce rapport commente les photos du camp d'Auschwitz prises par des appareils de reconnaissance britanniques et américains en 1944 et 1945. Ces photos ont été présentées à la presse le 23 février à Washington (*le Monde* daté 25-26 février). *Le Monde juif* publie la totalité des clichés qui figurent dans l'édition américaine de ce rapport. En vente 15 francs au C.D.J.C., 17, rue Geoffroy-l'Asnier, 75004 Paris. Téléphone : 277-44-72.

CONFÉRENCE ÉPISCOPALE FRANÇAISE

Tous invités...

Le dimanche 1er juin 1980, à 10 heures du matin, sera célébrée, au Bourget, par le pape Jean Paul II, la messe du peuple de Dieu.

Nous vous y invitons très chaleureusement et nous nous réjouissons de vivre avec vous ce grand rassemblement fraternel, cette fête d'Eglise, cette rencontre de foi et d'espérance avec Jean Paul II, notre pasteur en Jésus Christ.

Merci à tous ceux qui liront ce message et voudront bien le transmettre autour d'eux.

Merci de l'accueil qui sera fait au pape Jean Paul II.

+ Roger cardinal Etchegaray + Fr. Card Marty

Roger ETCHEGARAY
Archevêque de Marseille
Président de la Conférence épiscopale française

François MARTY
Archevêque de Paris

Les renseignements pratiques pour accéder au Bourget le 1er juin vous seront précisés dans la presse au cours des jours précédents.

ÉDUCATION

EN PROVINCE

Les cours reprennent dans la plupart des universités

Alors que des manifestations avaient lieu le mardi 20 mai, jour de l'enterrement d'Alain Bégrand, la reprise des cours s'est amorcée *dans les universités de province qui avaient* été les plus touchées par le mouvement de défense des étudiants étrangers.

A Grenoble, après deux mois de grève marqués par des affrontements entre la police et des étudiants, des assemblées générales ont voté la reprise des cours dans la plupart des unités d'enseignement et de recherche (U.E.R.) à la suite d'un accord avec les présidents des universités.

A Lyon, où la grève avait commencé il y a un peu moins de deux mois, à l'université de Lyon-II, les étudiants ont aussi voté la reprise des cours, de même qu'à Lyon-I, où seules quelques U.E.R. étaient concernées. Etudiants et présidents d'université se sont mis d'accord sur le report d'une semaine des examens, qui commenceront le lundi 26 mai.

A Nice, après deux mois et demi de grève et d'occupation de l'université pour soutenir l'action des étudiants en éducation physique, qui manifestaient contre les menaces de suppression de leur section, les cours reprennent progressivement en droit et en sciences. Des votes doivent avoir lieu en lettres et en éducation physique.

En revanche, à Caen, où de violents incidents avaient marqué le mouvement de grève il y a un mois, le climat s'est à nouveau tendu après que la grève eut été reconduite dans la plupart des U.E.R., nous signale notre correspondant. Un groupe de grévistes et quelques éléments extérieurs ont perturbé le mardi 20 mai un cours de sciences en jetant une grenade lacrymogène dans la salle. Un contrôle continu de troisième année de droit n'a pu avoir lieu, des étudiants s'étant introduits dans la salle où un débat houleux s'est instauré avec les non-grévistes et le doyen de l'U.E.R. De nouvelles assemblées générales d'U.E.R. sont prévues ce mercredi 21 mai avec M. Max Robba, président de l'université, qui appelle les responsables d'U.E.R. à établir un calendrier d'examens dans les plus brefs délais. Des enseignants de sciences économiques estiment nécessaire d'assurer plusieurs semaines de cours avant le 1er juillet et d'envisager le report de la première session en septembre.

A NICE : après deux mois et demi de grève les étudiants en éducation physique obtiennent le « statu quo »

De notre correspondant régional

Nice. — La police est intervenue ce mercredi 21 mai au matin pour évacuer les locaux administratifs du parc Valrose et la faculté des lettres, occupés respectivement par les étudiants en éducation physique et les étudiants en lettres. Trente-six étudiants et enseignants ont été interpellés. Cette intervention de la police survient au lendemain du jour — 20 mai — où la reprise des cours avait été décidée en assemblée générale par les étudiants en sciences. En tout état de cause, la plupart des examens ne pourront avoir lieu qu'en septembre ou en octobre.

Le long conflit déclenché par les étudiants et enseignants en éducation physique de l'université de Nice se termine apparemment sur un *statu quo*. Les grévistes n'ont pas obtenu, comme ils le demandaient, la création d'une unité d'enseignement et de recherche en éducation physique et sportive (U.E.R.E.P.S.) à part entière, mais M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs, n'et pas parvenu non plus à imposer sa décision de supprimer, dès la rentrée prochaine, le recrutement des étudiants en première année du diplôme d'études universitaires générales de sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS).

Le renouvellement de la convention qui lie l'université de Nice à celle d'Aix-Marseille-II pour l'organisation des enseignements en éducation physique à Nice a en effet été décidé conjointement par les deux conseils (1). Cette nouvelle convention doit encore être signée par le président de l'université d'Aix-Marseille-II, M. Georges Serratrice. A Nice, cependant, on la considère comme effective, et des dispositions ont déjà été prises pour l'organisation du concours d'entrée au STAPS les 29 et 30 mai. Soixante étudiants devraient donc être recrutés à cette date pour la prochaine année universitaire.

Le dernier obstacle pour un retour à la normale était celui de *« l'égalité des étudiants devant les examens »*. Les responsables de l'université se sont efforcés de le surmonter en décidant, à l'unanimité moins une abstention, le principe de l'organisation de deux sessions, en septembre et octobre. Sous certaines conditions, et dans l'intérêt des étudiants, des examens pourront toutefois avoir lieu, en particulier en lettres, à la fin du mois de juin.

Les étudiants et enseignants en éducation physique considèrent qu'ils ont remporté *« un premier succès permettant que s'ouvrent de véritables négociations sur le fond »*. Les responsables du STAPS se félicitent d'autre part de l'attitude des deux conseils d'université de Nice et d'Aix-Marseille-II, qui *« n'ont pas hésité à affirmer leur autonomie en dépit des pressions dont ils ont été l'objet »*.

GUY PORTE.

(1) Le conseil de l'université d'Aix-Marseille II s'est prononcé à une faible majorité de 26 voix pour, 24 contre et 1 abstention.

A Grenoble

LES PRÉSIDENTS DES UNIVERSITÉS ACCEPTENT DES REVENDICATIONS PUREMENT LOCALES

(De notre correspondant.)

Grenoble. — Après l'acceptation, lundi 20 mai, par les quatre présidents des universités grenobloises des revendications purement locales des étudiants (1), les cours reprennent progressivement sur le campus de Grenoble.

Toutefois, dans quelques unités d'enseignement et de recherche et notamment à l'Institut d'études politiques, les étudiants estiment trop *« imprécis »* le texte signé par les quatre présidents d'université et les représentants du comité de grève. Ils ont donc voté, mardi 21 mai, la poursuite de leur mouvement. D'autres étudiants ont organisé en fin d'après-midi *une manifestation dans le centre* ville contre la *« répression sur le campus »*. Après avoir perturbé la circulation et le trafic des autobus, ils se sont rendus avenue Alsace-Lorraine et ont lancé une grenade lacrymogène dans le hall du journal *le Dauphiné libéré*. A aucun moment la police n'est intervenue pour disperser la manifestation qui *comprenait* environ quatre cents personnes. — C. F.

(1) Inscription des étudiants étrangers ayant obtenu le deuxième degré du Centre universitaire d'étude du français (CUEF), retrait de la plainte déposée par le président de l'université scientifique et médicale *contre* les étudiants ayant participé à l'occupation du bâtiment administratif de cette université, organisation normale de l'année universitaire et des sessions d'examen.

QUATRE MILLE PERSONNES MANIFESTENT A PARIS

Des incidents opposent des jeunes « inorganisés » à la police

La manifestation organisée par les étudiants en grève du centre universitaire Jussieu a été assez longue à se mettre en place, mardi 20 mai. Vers 18 heures, les groupes étaient encore épars, place Jussieu, alors que les diverses tendances de l'autonomie distribuaient des tracts dans lesquels « Autonomie organisée » demandait *« un revenu pour tous »*, le « Collectif faut pas gonfler Gérard Lambert » (1) appelait à *« desserrer l'étau policier autour de la zone libérée de Jussieu, en faisant le moins possible de dégâts à l'intérieur »* tandis que « l'Equipée sauvage » prônait *« la colère devenue un peu plus intelligente »*.

C'est l'arrivée des organisations syndicales, l'UNEF (ex-renouveau), l'UNEF (Indépendance et démocratie) et le Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-C.F.D.T.) de l'académie de Paris qui a donné le signal du départ du cortège. Derrière une large banderole rouge, quatre mille étudiants ont défilé pendant plus d'une heure dans les rues des cinquième et sixième arrondissements en criant *« un mort ça suffit, C.R.S. hors des facs »*, *« flics, fascistes assassins »*, *« français étrangers solidarité »*.

Un peu en avant de la triple ligne du service d'ordre marchent quelque trois cents à quatre cents jeunes qui *« refusent l'embrigadement des organisations »*. Au croisement de la rue Monge et de l'avenue des Gobelins, un premier face-à-face les oppose aux gendarmes mobiles qui avancent *en martelant leur bouclier*.

Une courte négociation entre les responsables du comité de grève de Jussieu et les forces de police permet le retrait de celles-ci. Précédé de gendarmes mobiles, le cortège s'engage alors dans le boulevard de Port-Royal après quelques incidents entre des manifestants et des journalistes, essentiellement photographes de presse et cameramen.

Nombreux sont les participants au défilé qui empêchent des jeunes isolés de jeter des pierres contre le poste d'entrée de l'hôpital du Val-de-Grâce. Le cortège progresse lentement, les différentes organisations encadrant leurs adhérents qui crient des slogans contre *« les décrets racistes »* ou scandent, comme les étudiants de l'Université d'enseignement et de recherche de biochimie de Paris-VII : *« pour imposer Imbert, Alice matraque et tue »*.

Et puis, soudain, à 19 h. 20, jugeant les autonomes trop proches, les gendarmes mobiles se retournent et marchent vers les manifestants. Brusquement, un premier cocktail Molotov atterrit aux pieds des gendarmes, puis un deuxième. Quelques dizaines de mètres séparent alors les deux services d'ordre, celui des policiers et celui des manifestants, qui font face. Dans ce *no man's land* viennent rapidement se placer une cinquantaine *« d'éléments inorganisés »* qui jettent sur les policiers cocktails Molotov, pierres, boulons puis barres de fer et de bois pris dans les abris du marché en plein air situé le long du boulevard.

Impassibles, les gendarmes mobiles restent immobiles, sans faire usage de leurs lance-grenades. Finalement, une charge de C.R.S. sur le trottoir fait fuir les manifestants les plus violents alors que « les chaînes » mises en place par l'UNEF (Indépendance et démocratie) et le comité de grève de Jussieu protègent une partie du cortège. Trois, quatre manifestants sont toutefois piétinés dans la charge. L'un a le visage ensanglanté.

Ces charges provoquent cependant un début de panique chez nombre d'étudiants qui s'enfuient par la rue de la Santé. Poursuivis par les policiers qui tirent quelques grenades lacrymogènes, les manifestants abandonnent leurs banderoles pour tenter de se réfugier derrière les grilles de l'hôpital Cochin ou dans le square de Port-Royal.

Après cet intermède bref, mais parfois violent le cortège a emprunté le boulevard du Montparnasse puis le boulevard Raspail pour arriver à la hauteur de la rue du Cherche-Midi où s'est faite la dispersion à 20 h. 30 dans le calme.

Selon la préfecture de police, huit policiers ont été blessés lors des affrontements boulevard de Port-Royal. Dans la nuit de mardi à mercredi, quatre-vingt-onze personnes ont été interpellées. Cinq ont été mises à la disposition de la P.J.

SERGE BOLLOCH et EDWY PLENEL.

(1) Paroles d'une chanson de Renaud.

Il en faisait beaucoup trop

Il en faisait trop, beaucoup trop. Courant sans cesse d'un bout à l'autre de cette noria d'inorganisés qui précédait la manifestation, lançant des mots d'ordre, arrêtant la circulation, formant des « chaînes ». Dans la descente de la rue Monge vers le carrefour Censier, on ne voyait que lui. Un beau garçon en tenue de motard. Cheveux noirs épais, fort bien coupés, encadrant un visage rasé de près. Blouson de cuir noir légèrement cintré, tombant sur un jean effrangé. Jeune sans doute, taille moyenne et regard clair.

Au croisement de la rue Monge et de l'avenue des Gobelins, il en a rajouté. A 18 h. 45, il fut un des initiateurs de l'agression contre la presse. On l'a vu frapper un « perchman » tombé à terre et « cogner » un photographe. Il fallait bien se mettre quelque chose sous la dent.

Mais à trop en faire... « On l'a jamais vu nulle part, ni à la fac ni sur les squatts », *marmonnait dix minutes plus tard un autonome, un vrai. Ils lui ont donc demandé des comptes : ses papiers, d'où il venait, pourquoi il était là. Il s'en est bien sorti :* « C'est pas positif c'que vous faites là. Vous vous comportez en flics. Et puis j'ai rien fait de négatif... »

Négatif, positif... La gouaille un peu courte. Durant les cinq minutes de vraie bagarre, en haut du boulevard de Port-Royal, face aux gardes mobiles, il a été perdu de vue. Pour être retrouvé ensuite, peu avant 20 heures, remontant la rue Sainte-Beuve. Avec deux collègues, cheveux plus courts et tenue plus traditionnelle. Deux « civils », très probablement.

Repérés par quelques manifestants, ils marchaient vite...

Une rafle

A l'angle de la rue des Fossés-Saint-Bernard et de la ru Jussieu, une quarantaine de personnes devisent, mardi 20 mai, peu avant 22 heures. Conversation d'« après manif » entre des journalistes et des photographes, quelques jeunes, mi-autonomes, mi-étudiants, et plusieurs badauds. C'est l'attente. Une attente qui paraît vaine : l'odeur des lacrymogènes ne trouble pas cette soirée printanière, personne ne semble désireux d'en découdre. « Allez, on se rentre », *dit un jeune « loubard ».*

Brusquement, comme par enchantement, les rues qui convergent vers ce carrefour s'animent. Des cars à chaque bout. Des hommes en civil en descendent et courent vers nous en criant. Derrière eux, le reflet des casques portés par des C.R.S. et des hommes de la police parisienne. Débandade d'un côté, chasse à l'homme de l'autre. Les arrestations sont rapides, émaillées de bousculades et rudoiements. Malgré le refus de son propriétaire, des policiers pénètrent dans le café l'Etoile d'or qui fait l'angle. « Vous prenez ceux qui ne consomment pas », *dit un commandant.*

Scènes habituelles, trop courantes. Quelques injures, des bras tordus, des fouilles humiliantes. Une quarantaine de garçons et filles, de tous âges, de tous genres, de toutes conditions, sont amenées vers un grand fourgon. Les « civils » affectés à ces rafles promptes sont de bonne humeur. On parle entraînement et forme physique. Pour justifier cette intervention, les responsables policiers présents invoquent alternativement des plaintes de passants et une calculatrice du centre universitaire à protéger. « Ordre préfectoral » *en tout cas.*

Malgré bilan... Quarante et une interpellations ont été opérées à cet endroit. Une personne a été mise à la disposition de la police judiciaire.

CATASTROPHES

En Jamaïque

CENT SOIXANTE-DIX PERSONNES AGÉES MEURENT DANS L'INCENDIE D'UN HOSPICE

Kingston. *(A.F.P.).* — Cent soixante-dix personnes âgées étaient portées disparues, mardi 20 mai à midi (heure locale), dans l'incendie de l'hospice Eventide Home, à Kingston. Quarante et une personnes ont pu sortir indemnes. Le premier ministre, M. Michael Manley, a indiqué que cet incendie serait d'origine criminelle. Les pompiers n'ont pas pu en préciser les causes. M. Manley a assuré que les survivants seraient relogés. Le leader de l'opposition, M. Edward Seaga, a déclaré : *« C'est une des pires tragédies survenues depuis le tremblement de terre de 1907 »* (qui avait fait plus de huit cents morts).

L'ÉRUPTION DU MONT-SAINT-HELENS AURAIT FAIT UNE CENTAINE DE MORTS

Seattle (Washington) (A.F.P., Reuter). — Le nombre des personnes disparues le 18 mai à la suite de l'explosion du volcan Mont-Saint-Helens est maintenant de quatre-vingt-dix-huit. Huit morts ont été retrouvés.

Les torrents de boue formés par la neige fondue, les cendres volcaniques et les débris de toutes sortes se sont agglomérés en un barrage derrière lequel environ 300 millions de mètres cubes d'eau se sont accumulés. Ce barrage étant peu solide, l'aval de la vallée de la rivière Toutle et celle de la Cowlitz, dans laquelle elle se jette, risquent à tout moment d'être balayées par une gigantesque vague. Cinquante mille personnes sont directement menacées.

Les débris acides que le volcan continue à rejeter contraignent la population des Etats de Washington et du Montana, dans un rayon de plusieurs centaines de kilomètres, à rester chez elle ou à porter des masques. De nombreuses personnes ont été hospitalisées pour troubles respiratoires. Les écoles et les usines sont fermées, certaines routes sont coupées par plusieurs décimètres de cendres volcaniques. La circulation aérienne est interrompue.

Le nuage de cendres volcaniques, qui se déplace entre 9 000 et 15 000 mètres d'altitude, devrait atteindre ce 21 mai la côte est des Etats-Unis.

● *Le séisme* qui a frappé le sud-est de la Yougoslavie, le 18 mai, a fait des dégâts plus importants qu'on ne l'estimait à l'origine. Deux mille maisons *ont été détruites ou endommagées* et plus de six mille personnes sont sans abri. — *(A.F.P.).*

ÉDUCATION

Des étudiants très étrangers

Les mouvements de grève et les manifestations déclenchées *depuis le mois de mars, dans certaines* villes universitaires — notamment à Angers, Rennes, Nantes, Grenoble, Lyon, Marseille et Paris — ont attiré l'attention sur un phénomène qui ne cesse de prendre de l'ampleur : *la présence* d'étudiants étrangers dans les universités françaises.

Cette présence, dont la tradition remonte à l'origine même des universités, au Moyen Age, s'est *considérablement* modifiée ces dernières années. Le nombre d'étudiants étrangers en France a doublé en une décennie, atteignant en 1980 le chiffre de cent dix mille, soit un étudiant sur huit. En outre, la proportion d'étudiants originaires de pays en voie de développement *augmente d'année en année* : sur huit cent soixante mille étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur français, quatre-vingt-six mille viennent du tiers-monde, soit exactement un sur dix. Plus de la moitié des étudiants étrangers inscrits dans les universités françaises viennent d'Afrique.

***Cette évolution provoque des soubresauts* au sein d'une université rendue fragile par la « crise ». Et ce ne sont pas les circulaires et décrets promulgués récemment qui peuvent apaiser les esprits ni régler un problème particulièrement difficile à maîtriser.**

A partir de reportages effectués tant à Paris qu'en province, Roger Cans décrit ces nouveaux étudiants étrangers, passe en revue leurs problèmes... et ceux qu'ils créent pour les autorités universitaires.

I. — L'ENTRÉE EN FORCE DU TIERS-MONDE

par ROGER CANS

Les temps ont bien changé. L'étudiant étranger, naguère, était ce jeune homme comme il faut ou cette jeune fille de bonne famille venus goûter en France aux fruits convoités de la culture, de l'humanisme et de la liberté. La jeune fille fréquentait quelque temps la Sorbonne pour acquérir un vernis de conversation. Le jeune homme, selon les cas, prenait très *au sérieux son métier de rat de bibliothèque*, ou s'abandonnait à la *dolce vita* du Boul'Mich en attendant le chèque de sa famille. Certains, plus rares, entraient dans les écoles réservées à *l'élite*, aux futurs cadres, tel le Sénégalais Senghor, l'Iranien Bazargan ou le Cambodgien Khieu Samphan.

Il était de bon ton, alors, d'ironiser sur ces jeunes gens privilégiés, ces *« étudiants en manchettes »* à la tenue soignée, tranchant sur leurs camarades français plus négligés. C'était le temps, pas si lointain, où le chauffeur de taxi pestait contre *« ces Noirs qui jouent déjà aux ministres »*.

> **POURCENTAGES PAR RAPPORT A LA POPULATION ÉTUDIANTE TOTALE**
>
> **(STATISTIQUES DE L'UNESCO PUBLIEES EN 1978)**
>
> **France : 9 % ; Grande-Bretagne : 6,8 % ; Belgique : 6,1 % ; Canada : 5,9 %; Allemagne fédérale : 5,7 % ; Roumanie : *2,5 %* ; Tchécoslovaquie : 2,2 % ; Bulgarie : 2 %; Italie : 1,9 %; Etats-Unis : 1,6 % ; République démocratique allemande : 1,4 % : *U.R.S.S. : 0,6 %; Pologne : 0,4 %*.**
>
> **Ces statistiques internationales — les plus récentes — portent sur la période 1970-1975.**
>
> **Les chiffres de 1978-1979 donnent les pourcentages suivants : France : 12,8 %; Allemagne fédérale : 5,5 % ; Etats-Unis : 2,9 %.**

Ah ! c'était le bon temps ! Aujourd'hui, rendez-vous compte, ils nous viennent aussi dépenaillés que les autres ! A tel point qu'on les confond *couramment* avec des travailleurs immigrés, même lorsqu'ils *« roulent sur l'or »*, comme dit la logeuse. On ne sait plus qui tutoyer. Les campus deviennent de véritables souks — voyez Vincennes — et les amphis des lieux à palabres — voyez Jussieu.

Sur le campus de Grenoble, naguère si studieux, c'est affligeant : des salles de cours sont transformées en dortoirs où gisent des jeunes mal rasés — *« Ils appellent ça des grévistes de la faim ! »*. Ils ont même le toupet de diffuser par haut-parleur une musique infâme : *la Marseillaise* de Gainsbourg. L'agora livrée aux « rastas ». Quelle époque !

Ainsi vont les commentaires dans certains bistrots de la bonne ville de Grenoble, comme en écho aux propos tenus par... les membres du gouvernement. Dans cette même ville, en effet, le ministre de l'éducation, M. Christian Beullac, observait, le 7 mai : *« C'est dans notre pays que le pourcentage d'étudiants étrangers est le plus élevé. Encore faut-il qu'ils veuillent réellement faire des études (...), sinon ils sont chez nous pour tout autre chose. »*

Ses collègues du gouvernement prennent moins de gants lorsqu'ils abordent la question : Mme Saunier-Seïté, ministre des universités, constate que les établissements dont elle a la charge accueillent *« le trop-plein du tiers-monde »* ; le premier *ministre, ancien professeur de* faculté, ne veut pas que l'université française devienne un *« dépotoir »* ; quant au ministre de l'intérieur, M. Bonnet, signataire d'une circulaire devenue fameuse — et remaniée récemment, — il déplore que les étudiants étrangers viennent en France attraper la *« vérole politique »*. C'est pour une fois l'unanimité, au comptoir des bistrots, dans les loges des concierges et à la table du conseil des ministres.

D'où vient cette aigreur soudaine contre des étudiants qui, naguère, étaient sollicités pour venir s'inscrire en France ? Bien sûr, il y a le nombre. Cent dix mille étudiants, *cela commence à compter dans les* facultés ; 12 % de la population étudiante — et même 20 % en première année, — c'est un pourcentage record, qui n'est égalé que par l'Egypte, dans des conditions bien différentes. *« Nous n'avons pas de complexes à avoir*, dit Mme Saunier-Seïté, *nous accueillons proportionnellement deux fois plus d'étudiants que l'Allemagne fédérale et quatre fois plus que les Etats-Unis. »*

C'est vrai, la France consent des efforts méritoires pour accueillir, chaque année, des milliers d'étrangers candidats à notre enseignement supérieur. A certains — huit mille environ, — elle offre une bourse de 1 500 *francs par* mois, plus une allocation-logement de 300 francs à ceux qui ne trouvent pas de place en résidence universitaire (1). Les droits d'inscription à l'université *(environ 200 F) sont dérisoires*, comparés aux tarifs pratiqués par exemple en Grande-Bretagne (20 000 F en lettres ; 30 000 F en sciences ; 50 000 F en médecine).

Mais, outre que le nombre toujours accru de candidats rend cette générosité coûteuse, il se produit deux phénomènes parallèles : de plus *en plus d'étrangers* viennent en France pour commencer des études supérieures au lieu, comme autrefois, de les y achever seulement. Et ces étudiants viennent de moins en moins de pays au niveau de développement comparable à celui de la France.

Le premier phénomène entraîne un allongement du séjour qui peut atteindre cinq, six ou sept ans lorsque l'étudiant double ou triple sa première année. Le deuxième phénomène entraîne une baisse de niveau au recrutement, car les équivalences de diplômes sont moins « fiables » avec les pays en développement dont l'appareil scolaire est encore rudimentaire ou surchargé par une nata*lité débordante. De là à dire que le* tiers-monde entrave la bonne marche de l'université française, il n'y a qu'un pas, que le gouvernement a déjà franchi.

Il est vrai que la population des étudiants étrangers, en 1980, s'est beaucoup transformée. Pour ne prendre qu'un exemple, considérons l'académie de Grenoble, celle qui, après Paris, compte le plus d'étudiants étrangers (4,9 %) : alors que le nombre d'étudiants américains a diminué de près de moitié depuis 1974, celui des Marocains et des Iraniens a doublé, et celui des Grecs augmente avec constance.

L'afflux de Marocains s'explique par la politique menée à Rabat : tout bachelier reçoit une bourse (près de 900 F par mois) pour entreprendre des études supérieures... à l'étranger, car les universités marocaines ne peuvent absorber qu'une faible part des candidats étudiants. L'afflux a été tel, ces dernières années, qu'il a fallu convaincre Rabat de limiter à trois mille le nombre d'étudiants envoyés en France. Malgré ce contingentement — dont le Maroc a l'exclusivité, — le nombre d'étudiants marocains a atteint cette *année dix-sept mille (boursiers)*, sans compter au moins un millier de non-boursiers, soit un Marocain pour six étudiants étrangers (un sur cinq dans l'académie de Strasbourg).

Le cas des Grecs, des Iraniens ou des Turcs est à peu près semblable, la bourse en moins : comme les universités locales ne peuvent absor*ber tous les candidats à l'enseigne*ment supérieur, une sélection sévère a été instaurée pour l'inscription : neuf candidats sur dix, en moyenne, sont rejetés (2) et doivent partir à l'étranger s'ils veulent continuer leurs études. Ces transferts expliquent la composition actuelle de la population étudiante étrangère : aux gros bataillons de l'Afrique du Nord, de l'Afrique noire (Cameroun, Côte-d'Ivoire, *Sénégal, Congo surtout*) et de Madagascar, qui constituent plus de la *moitié* des effectifs, sont venus s'ajouter des « exclus » des universités grecques, turques, iraniennes, *ainsi que des réfugiés du Liban*.

Que tous les bacheliers marocains n'aient pas atteint le niveau pré-universitaire français, c'est une évidence. De *même, il est manifeste* que la plupart des Grecs ou des Iraniens qui arrivent en France actuellement connaissent peu ou pas du tout le français. Ce n'est certes pas une *situation favorable au bon* déroulement des études et cela représente une charge indéniable pour les universités qui acceptent ces étudiants.

La grande masse des étudiants étrangers, cependant, reste d'origine francophone, et si beaucoup prennent du retard au commencement de leurs études, la majorité parviennent au diplôme — ce qui n'est pas le cas des étudiants français.

En outre, il est difficile de parler des « étudiants étrangers » comme s'ils constituaient une catégorie ho*mogène. Comment mettre sur le* même plan la jeune Anglaise de dix-huit ans qui suit des cours à l'Alliance française et le linguiste chinois de quarante ans inscrit à Jussieu pour préparer une maîtrise ? Comment comparer l'étudiante grecque *inscrite* dans *un* cours privé d'architecture et installée chez une tante dans un appartement cossu du seizième arrondissement de Paris avec une Marocaine inscrite en première année de maths-physique, logée dans une chambre minuscule du « quartier arabe » de Grenoble et qui envoie parfois une chèque à son père — chauffeur de ministère en retraite — pour qu'il puisse élever ses sept autres enfants ? Qu'y a-t-il de commun entre l'étudiant en médecine mauricien, installé depuis des années à Strasbourg avec toute sa famille, qui parle parfaite*ment le dialecte alsacien*, et l'étudiant en théologie haïtien isolé lui aussi à Strasbourg dans sa « cellule » de la cité universitaire de la Robertsau, et qui ne réussit à communiquer vraiment qu'avec des Martiniquais ou des Guadeloupéens, c'est-à-dire essentiellement en créole ?

(1) Les bourses des étudiants français oscillent entre 400 F et 700 F par mois.

(2) En 1979, 423 000 Turcs étaient candidats à l'examen d'entrée à l'université ; 43 000 seulement ont été admis. En Grèce, la proportion est similaire : 12 000 admis pour quelque 100 000 candidats.

On ne peut pas non plus oublier cette catégorie bien à part de la société *française* : les enfants d'immigrés. Beaucoup d'enfants, de mineurs polonais du Nord ou de mineurs italiens de Lorraine ont tou*jours la nationalité de leurs* parents bien qu'ils soient nés en France et *élevés dans* la culture française. Il en est de même aujourd'hui pour les enfants de travailleurs algériens ou portugais qui, de plus en plus *nombreux, arrivent* à l'âge d'entrer à l'université. Or, ces étudiants, presque toujours d'origine modeste, n'ont *droit ni à une bourse* du gouvernement français, puisqu'ils sont de nationalité étrangère, ni à une bourse de leur pays d'origine puisqu'ils n'y ont jamais vécu et n'y vivront sans *doute jamais*.

Par leur diversité d'origine — géographique, sociale, culturelle — les étudiants étrangers connaissent des situations très *différentes* au cours de leurs études en France. Tous ou *presque affrontent aussi les mêmes* difficultés : tracasseries administratives, recherche d'un logement, racisme ou xénophobie, isolement et déclassement nouveau mode de vie et nouvelle culture. Cela fait beaucoup d'obstacles à franchir en même temps que les examens universitaires.

Prochain article :

ORGANISER SON EXIL

Etudiant, Algérien et immigré

« J'ai entrepris des études supérieures pour préparer un diplôme d'expert-comptable », *explique Salah B..., vingt-huit ans, étudiant algérien, aujourd'hui inscrit à l'université Aix-Marseille III où il termine un doctorat à la faculté des sciences économiques.* « Mais, *dit-il*, dès qu'il s'est agi de trouver une place dans une étude pour effectuer un stage pratique de trois ans, je n'ai pas pu. J'ai écrit deux cents lettres en un an. J'ai obtenu dix réponses. Mais dès qu'on a su que j'étais Algérien, on n'a pas donné suite. Je n'ai jamais fait mon stage. »

Salah est arrivé en France en 1964, rejoindre son père qui travaillait depuis plus de dix ans dans le bâtiment. Celui-ci, invalide depuis 1956, a fait de grands sacrifices pour que son fils fasse des études. Depuis 1974, Salah bénéficie d'une bourse du gouvernement algérien qui s'élève aujourd'hui à 2 000 francs mensuels.

Mais pour Salah, marié à une étudiante également boursière, qui attend un enfant pour la fin de l'année, le statut de « fils d'immigré-étudiant étranger » est une source de tracasseries et de brimades. Il explique : « Alors qu'il est permis à un étudiant français d'échouer et de se réorienter, on fait les pires difficultés à mon épouse pour l'inscrire dans une filière différente de celle qu'elle avait suivie. L'étranger ne peut pas « bifurquer » ou alors il lui faut obtenir *son DEUG en trois ans, quand* le Français dispose de tout son temps. »

Ce qui préoccupe aussi Salah, c'est la situation faite à ses six jeunes frères qui vivent à Marseille avec ses parents. Comme enfants d'immigrés nés après 1963, ils obtiendront automatiquement la nationalité française. Tandis que ses parents et lui-même ont la nationalité algérienne, eux devront, à dix-huit ans, entreprendre des démarches pour l'obtenir. « Ces mesures renforcent la division culturelle des familles quand elles ne renforcent pas la division tout court, *dit-il*. On peut m'expulser avec mes parents comme étrangers indésirables, mais garder mes frères comme relève future de main-d'œuvre. »

Sans parler de cette sourde hostilité à la faculté chez certains professeurs ou membres de l'administration et qui se révèle généralement par le classique : « Si vous n'êtes pas content, vous pouvez aller étudier chez vous. »

JEAN CONTRUCCI.

ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX EFFECTIFS :

1976 - 1977	1978 - 1979
Maroc : 9 494.	Maroc : 13 948.
Tunisie : 8 677.	Tunisie : 9 265.
Algérie : 6 976.	Algérie : 8 909.
Liban : 5 309.	Liban : 5 100.
Etats-Unis : 3 702.	Grèce : 4 251.
Grèce : 3 302.	Iran : 3 775.
Cameroun : 2 599.	Etats-Unis : 3 431.
Iran : 2 469.	Cameroun : 3 427.
Côte-d'Ivoire : 2 386.	Côte-d'Ivoire : 2 697.
Espagne : 2 340.	Sénégal : 2 199.
Vietnam : 2 227.	Madagascar : 2 050.
République fédérale d'Allemagne : 2 092.	Congo : 1 730.
Grande-Bretagne : 2 004.	Vietnam : 1 611.
Sénégal : 1 804.	Brésil : 1 578.
Madagascar : 1 529.	Syrie : 1 355.
Congo : 1 526.	Turquie : 1 309.
Italie : 1 339.	Bénin : 1 249.
Brésil : 1 328.	Egypte : 1 222.
Syrie : 1 326.	Togo : 1 199.
Bénin : 1 286.	Zaïre : 1 163.
Turquie : 1 117.	Japon : 1 081.
Japon : 1 032.	Canada : 1 070.
Portugal : 1 043.	Haute-Volta : 946.
Cambodge : 1 014.	Gabon : 911.
Canada : 1 011.	Cambodge : 904.
Chili : 805.	Chili : 821.

• En 1979-1980, le nombre de Marocains bénéficiant d'une bourse universitaire de leur ambassade à Paris atteint 17 000. Les statistiques complètes n'ont pas encore paru.

• Certains pays européens (Allemagne fédérale, Grande-Bretagne, Italie, Espagne) n'apparaissent pas séparément dans les statistiques 1978-1979.

• En 1976-1977, l'Afrique fournissait 44 898 étudiants sur 96 409 (46,5 %). En 1978-1979, la proportion était de 53 886 sur 108 471 (51,5 %).

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE PAR ACADÉMIES (1978-1979)

Paris - Créteil - Versailles	53 901	(49,7 %)
Grenoble	5 374	(4,9 %)
Aix-Marseille ..	5 149	(4,7 %)
Lyon	4 862	(4,5 %)
Toulouse	4 801	(4,4 %)
Montpellier	4 696	(4,4 %)
Bordeaux	4 391	(4,4 %)
Strasbourg	4 287	(3,9 %)
Lille	3 231	(3,0 %)
Nancy-Metz ...	2 178	(2,0 %)
Nantes	1 839	(1,7 %)
Nice	1 757	(1,6 %)
Rennes	1 671	(1,5 %)
Orléans-Tours ..	1 461	(1,3 %)
Caen	1 284	(1,2 %)
Besançon	1 207	(1,1 %)
Reims	1 130	(1,0 %)
Amiens	1 048	(0,9 %)
Clermont-Ferrand	966	(0,9 %)
Dijon	930	(0,8 %)
Rouen	860	(0,8 %)
Limoges	384	(0,3 %)

DANS LA PRESSE HEBDOMADAIRE

1968-1980 : de la « chienlit » au « dépotoir »

Le 19 mai 1968, au cours d'un conseil restreint, le général de Gaulle déclarait : « *La réforme, oui, la chienlit, non !* » Le 13 mai 1980, au cours d'un déjeuner, M. Bonnet assurait : « *Beaucoup de chefs d'Etat étrangers souhaitent que leurs étudiants ne viennent pas attraper la vérole politique en France.* » Le 14 mai 1980, à l'Assemblée nationale, M. Barre affirmait : « *Nous ne voulons pas d'universités qui soient des dépotoirs.* » Décidément, l'agitation étudiante élargit le vocabulaire politique des hommes au pouvoir.

Fabien Gruhier et Gérard Petitjean, dans *LE NOUVEL OBSERVATEUR*, estiment : « *Christian Bonnet et Raymond Barre savent qu'ils ne risquent pas grand-chose dans l'immédiat en jouant la carte de la fermeté face aux étudiants. Ils savent que, dans les universités qui ont bougé, la mobilisation a été longue et difficile. On a dû employer des piquets de grève pour faire respecter les décisions des assemblées générales, qui ne passionnaient pas les amphis. Il a fallu un mort pour faire descendre dans la rue près de cinq mille étudiants. C'est beaucoup plus que ce qu'on avait pu voir depuis près de quatre ans. Mais ce n'était pas non plus l'ambiance et la foule des grands jours.* »

RIVAROL assure qu' « *ils sont arrivés à ce qu'ils voulaient* ». L'hebdomadaire explique : « *Ils ont « leur » mort maintenant, et l'on peut être sûr que, soutenus par tout ce que le pays compte de pourrisseurs, de phraseurs et de tartufes, ils sauront l'exploiter comme « ils » ont exploité les morts de Charonne et « Pierrot » Overney. Les « étudiants » de Paris n'ont rien à envier à ceux de Téhéran. On pensait que le mois de mai était celui des examens dans les universités hexagonales. Pas du tout : c'est celui des grandes manœuvres « déstabilisatrices » et parfaitement orchestrées par un état-major dictant ses ordres dans toutes les facultés « intéressées » : la circulation des meneurs est au point.* »

Dans *L'EXPRESS*, Evelyne Fallot fait remarquer que Paris est « *au centre d'un mouvement qui, né en province il y a deux mois, touchait à peine la capitale* ». Elle ajoute : « *Alors que les grèves de Rennes, de Caen, de Grenoble semblaient s'essouffler, tout risque de repartir de plus belle et de se propager.* » Prenant le cas d'étudiants étrangers, Evelyne Fallot assure que « *souvent, en pratique* », les textes sont bien « *iniques et discriminatoires* ».

Pour Cécile Bernier, dans *LUTTE OUVRIERE* (trotskiste), la circulaire Bonnet et le décret Imbert contiennent « *des mesures racistes, xénophobes, qui ne peuvent se traduire que par un renforcement des contrôles policiers et des expulsions pour les étrangers en France* » et qui « *complètent* [celles] *prises contre les travailleurs immigrés* ». Elle conclut : « *Les étudiants se battent aujourd'hui contre les atteintes gouvernementales aux libertés de leurs camarades étrangers. L'intérêt des travailleurs de ce pays c'est d'être, eux aussi, solidaires de leurs camarades étrangers, de se battre eux aussi pour interdire toute mesure discriminatoire au sein de la classe ouvrière.* »

« Des usines à chômeurs »

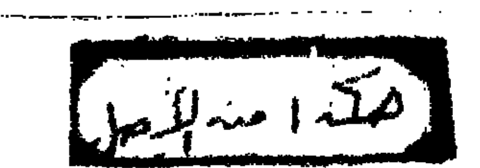
« *Quand on ne voit pas comment faire évoluer les choses par les voies légales, quand l'avenir ne semble pas exister, la tentation du recours à la violence est très forte* », note dans *HEBDO-T.C.-TEMOIGNAGE CHRETIEN* Bernard Louis, qui relève qu' « *un grand nombre d'étudiants n'excluent pas la possibilité* [d'un tel recours] *pour obtenir satisfaction* ». Pour Bernard Louis, « *la nouvelle réalité des campus* » se résume à un mot : « *le vide* », et « *les étudiants n'existent plus...* ». Cette « *vérité* », affirme-t-il, est « *voulue par le pouvoir, pour qui la fac doit être le lieu « où l'on étudie, un point » c'est tout* », et elle « *peut pousser celui qui n'accepte pas la perspective d'une vie rangée, casée, indifférente aux choses et aux autres, à vouloir prouver son existence par tous les moyens... fût-ce de la manière la plus anarchique et violente* ».

Dans *LE POINT*, André Chambraud considère : « *Raymond Barre a raison lorsqu'il veut réserver l'accès de nos universités aux seuls étudiants étrangers capables d'en suivre les cours, mais le gouvernement n'est pas innocent du climat de désespérance qui existe dans certaines facultés. Leur dégradation lente, sciemment organisée au profit des grandes écoles, les transforme sinon en « dépotoirs », du moins en usines à chômeurs. Du coup, comment ne verrait-on pas s'esquisser des rencontres, peut-être même des alliances, entre des étudiants sans avenir, et des loubards, zonards, punks, naufragés minables et parfois dangereux d'un nouveau sous-prolétariat. Ainsi naît le terrorisme dans un pays.* »

Catherine Guigon et Claude Sales, dans ce même hebdomadaire, affirment que, si le mouvement actuel « *n'est pas mai 68, ce n'est pas non plus — comme le laisse entendre le gouvernement — une fièvre sans lendemain* ».

Jusqu'à présent, le gouvernement semble avoir choisi la manière forte pour traiter cette fièvre sans se soucier des éventuelles rechutes.

A. Ch.



Le Monde

ARTS ET SPECTACLES



Mariano Fortuny à Lyon

Le manteau d'Albertine

CARPACCIO, Bellini, les Doges, la Renaissance, Byzance, l'Orient, l'Islam, Samos, Hera, Kore, la Grèce antique... *Les références affluent à la mémoire*, les souvenirs de peintures et de sculptures se chevauchent, coulés là, à fleur d'épaule ou de hanche, dans les plissés de soie et les velours brocardés ; retenus, ici, par mille petits grains de verre cousus comme pour arrêter les mailles d'un précieux filet qui aurait traîné au fond des canaux de Venise et tiré de leur boue tout l'or du bassin méditerranéen qui s'y est déposé au cours des siècles.

Mariano Fortuny, le « teinturier alchimiste » de d'Annunzio, a œuvré dans la pénombre de son vieux palais (aujourd'hui le musée Fortuny) pour retrouver ces splendeurs passées, cet or *patiné dont il enveloppa le corps* de la femme, libéré pour mieux fixer le dévoilement de l'éternelle beauté. Il vécut indifférent aux assauts de la modernité, aux mouvements d'avant-garde du début du siècle, aux cataclysmes *qui ont bouleversé les mentalités* et les mœurs. Avec ses tissus, ses robes, ses manteaux de déesse, Fortuny n'habilla pas son époque, comme le couturier Paul Poiret à Paris. Il ignora la mode, les modes de son temps et projeta jusque dans les années 40, son univers fin de siècle, peuplé de visions préraphaélites et de musique wagnérienne.

Qu'il sorte aujourd'hui de l'oubli (un livre publié récemment aux éditions du Regard, cette exposition rétrospective, la première, à Lyon) est dans l'ordre des choses. Nous sommes prêts maintenant à savourer le parfum de cendre de ses merveilleuses étoffes aux couleurs de crépuscule, qu'aimait porter Albertine dans *la Recherche du temps perdu*.

Mariano Fortuny n'était pas couturier. Il était peintre, et c'est en peintre qu'il aborda l'art du tissu et du vêtement. Il *était né à Grenade en 1871*, issu d'une famille d'artistes. Son père, peintre plein d'avenir, qui avait le goût des voyages, de la musique, des collections, notamment de *riches tissus, était mort prématurément*. Mariano n'avait que trois ans, mais toute sa vie voudra maintenir vivant son souvenir. C'est à travers lui qu'il prendra contact avec les cultures arabes et orientales. Comme son père il s'intéressa à beaucoup de choses. Il s'occupera de mécanique, fera de la gravure, de la photographie, de la mise en scène, inventera un procédé d'éclairage scénique, avant de venir à la création d'étoffes qu'il a voulues précieuses *à la manière ancienne*, belles comme les tissus que sa mère sortait d'un grand coffre pour les montrer à ses amis, écrivains, artistes, musiciens.

Cet éclectique, conservateur dans l'âme, qui a le goût de la perfection extrême au point de ne pas souffrir souvent d'intermédiaire entre lui et ses créations (c'est dire que chacune de ses œuvres était modèle unique ou presque), puise son inspiration partout dans le passé. Mais il repense ses sources, synthétise les motifs, renouvelle les couleurs et les matériaux auxquels il confère d'extraordinaires qualités ; les velours sont gaufrés, frappés, ciselés à sa manière, avec des applications de métal qui ne tranchent pas sur le fond de couleur. Des couleurs à se pâmer, des orangés, des jaunes pâles, des bleus indigo, des bruns fauves, ce rose Tiepolo. Tout est là, dans l'effet de matière impalpable, dans la couleur imprécise, qui chavire. Il se passe pratiquement de coupe.

Les robes en satin de soie plissé menu sont de simples fourreaux ouverts par les deux bouts, se lacent ou s'agrafent sur les épaules et sur le côté, s'enfilent comme des gants, moulent les formes jusqu'au sol où elles s'étalent en corolle faisant du corps au repos quelque statue grecque préclassique.

Ces modèles appelés « Delphos », plus inspiré, en fait, du chiton ionique et de sa draperie fine qui exalte la féminité que de l'Aurige, se vendaient tordus et enroulés dans des petits *cartons à chapeaux*. Isadora Duncan et bien d'autres danseuses avant les grandes dames de la société en ont porté avec ou sans manches, avec ou sans courte tunique, ont fait onduler leur corps ainsi offert, présent et lointain, porteur de toutes les possibles approches apolliniennes et dyonisiaques.

Piero, Masacchio, Titien... les brocards des princes et des princesses des tableaux de la Renaissance sont pour les velours imprimés, les vestes faites de deux panneaux reliés sur le côté par une bande de soie. Mais il y a aussi la tunique copte, le kimono, le burnous, la djellabah, le caftan... ornés de grands motifs végétaux ou floraux en ramages ou en rinceaux, de palmettes, de figures géométriques, de rosaces... *où le jeu des applications d'or* et d'argent confère aux étoffes flottantes une dimension surnaturelle. Les peintres byzantins l'avaient bien compris, qui soulignaient les plis du manteau de la Vierge et du Christ de fils d'or. Les simples mortels n'y avaient pas droit.

L'exposition de Lyon (*) réunit une centaine de vêtements venus d'Italie, d'Amérique ou d'ailleurs, plus de cinquante modèles de tissus, des peintures, des gravures, des photographies. Une merveille. On ne pouvait imaginer meilleure façon d'inaugurer cette nouvelle salle du Musée des tissus. Où l'on fait bêtement ah ! en marquant la pose au seuil qui surplombe l'ensemble des mannequins gris, *habillés* avec soin — cela ne tombe pas n'importe comment, — sous une lumière un peu faible, qui donne bien le climat fantasmatique de l'œuvre. Bien sûr, on peut trouver que la présentation est un peu trop du genre « vitrine d'Hermès », qu'on aurait pu tirer un peu plus dans le sens d'une mise en scène à la Visconti. Mais quoi, Fortuny est retrouvé. Cela vaut le déplacement. Rien de tout cela ne viendra à Paris.

GENEVIÈVE BREERETTE.

(*) Musée historique des Tissus de Lyon (animé par la chambre de commerce). Entrée : 10 F. Catalogue : bien fait mais vraiment trop mince pour le prix, 70 F. Jusqu'au 13 juillet.

Le cancan des cannes



INCROYABLES ? Non, merveilleuses, mais il faut les voir pour y croire et s'en émerveiller : les cannes. Et par quel bout les prendre dans cette exposition conduite, sinon toujours de main de maître, car on y voit aussi d'humbles bâtons, du moins avec une grâce qu'on attendait avec un peu d'impatience dans ce temple des antiquités qu'est le Louvre des antiquaires. Au hasard qui paraissait conduire « Deux siècles de son et d'image », au fouillis gentillet qui caractérisait « Derrière le décor » — exposition sur la Comédie-Française qui préfigurait assez bien celle qu'on trouve actuellement à la Bibliothèque nationale — a succédé un « Monde inconnu des cannes », ensemble où se lit un effort nouveau de rigueur tant dans la présentation que dans son commentaire. Allez donc disposer sept cent cannes mornement droites parfois, mais quelquefois franchement tordues, pour ne pas dire tarabiscotées ! Et allez donc les classer de telle manière que cet objet y trouve une vie propre, tout en réservant constamment la surprise ! Sur ce plan c'est gagné.

Non que le « discours », comme on dit, soit absolument scientifique, non que les typologies soient tranchement exprimées, les ensembles nettement définis et ordonnés entre eux, comme on l'exigerait des A.T.P. : en fait de classification, il s'agit plutôt de la juxtaposition de groupes qui ont tout bonnement le mérite de montrer — jusqu'à l'exhaustivité — la diversité de l'objet canne.

Objet simple, ce n'est après tout qu'un bâton (le premier « outil » de l'homme et, dans certaines situations, du singe) dont on n'a gardé, en principe, que la fonction pacifique d'aide à la marche de l'homme. En principe, car la simplicité même de l'objet a permis de lui adjoindre nombre de fonctions secondaires, de symboles, de décors. Jusqu'au moment où, par un processus inverse en somme, la canne n'est plus que l'alibi, le masque pour des fonctions secondaires, des symboles, des décors devenus essentiels, principaux.

Ainsi voit-on des cannes-épées, cannes accessoirement épées, défensives en quelque sorte, près d'armes manifestement déguisées en cannes, cannes offensives dont on tremble de connaître l'usage qui en fut fait.

L'ingéniosité en ce domaine semble n'avoir pas eu de limite, comme elle n'en a pas eu lorsqu'il s'est agi d'inventer des cannes-cannes à pêche, des cannes-violons, des cannes-trottinettes, telle canne encore contenant ou formant, une fois démontée, tout ce qu'un voyageur, un écrivain, un navigateur, un joueur, un fumeur ou un collectionneur de papillons, peuvent tenir à avoir sous la main.

Mais à côté de ces vitrines où trône, avant son heure, James Bond, on trouvera d'autres ensembles liés ici par les thèmes de leurs décors (personnages célèbres, animaux, femmes plus ou moins vêtues selon les mœurs du temps, littérature, etc.), là par des symboliques sociales ou religieuses, là encore par leur matière, leur histoire... L'exposition, composée pour l'essentiel d'objets de la collection Catherine Dike, s'est limitée au dix-neuvième siècle européen, avec quelques incursions dans les dix-huitième et vingtième siècles. Elle s'adresse un peu (trop ?) aux collectionneurs, c'est-à-dire aux marchands du temple.

F. E.

★ Louvre des antiquaires, 2, place du Palais-Royal. Jusqu'au 8 juin.

UNE SÉLECTION

cinéma

LE SAUT DANS LE VIDE DE MARCO BELLOCCHIO

A Rome, un juge d'instruction (Michel Piccoli) et sa sœur (Anouk Aimée), aux abords de la cinquantaine, vivent ensemble comme un vieux couple lié par l'habitude. Elle glisse peu à peu dans la névrose, il est à son tour saisi par l'angoisse et le délire.

BIENVENUE MISTER CHANCE D'HAL ASHBY

L'irrésistible ascension d'un candide américain à Washington. Une fable satirique d'après une nouvelle de Jerzy Kosinski.

MON ONCLE D'AMÉRIQUE D'ALAIN RESNAIS

(Lire nos articles pages 1 et 21.)

LE CHAINON MANQUANT DE JEAN-PAUL PICHA

Les aventures *préhistoriques* d'un lointain ancêtre de l'homme. Un dessin animé au vitriol.

Fantastica, de Gilles Carle : pour *la musique* de Lewis Furey et le charme de Carole Laure. **Les Faiseurs de Suisses**, de Rolf Lyssy : *comment* devenir citoyen du pays « le plus beau, le plus propre et le plus riche du monde » ? Prix de la critique au Festival du film d'humour de Chamrousse 1980. **Le Christ s'est arrêté à Eboli**, de Francesco Rosi : enquête sur une région de misère et de désespérance, quête d'une vérité humaine, une superbe réussite.

théâtre

BERENICE A NANTERRE

Une histoire d'amour dont les héros se cherchent sans pouvoir se joindre, une histoire d'interdit. Une histoire bouleversante de passion, de souffrance ; il n'y a pas d'amour heureux. Il y a la magie racinienne, *admirablement mise en jeu par* **Vitez**, mise en images superbes. Il y a Vitez acteur, Madeleine Marion Bérénice.

LA MAISON ROUGE

Cocaïne allemande, à la Vieille-Grille : le charme candide et trouble d'un jeune comédien fasciné par Wedekind et qui s'invente son Allemagne. Du côté des **îles**, à l'Odéon : portrait, par fragments, de la province française et Bertrand Bonvoisin. **Voyage avant l'an quarante**, à Aubervilliers : autoportrait d'un bourgeois français, de sa morale colonialiste, et Alexis Nitzer. **Les mélodies du malheur**, à Chaillot : le Magic-Circus retrouvé, le Circus cinglant, le Magic frénétique, et Jérôme Savary est un grand acteur. **Archéologie**, au Lucernaire : théâtre, amour et philosophie, le monde de Daniel Emilfork. **Blanchisserie blanche**, au Studio des Champs-Elysées : les Mirabelles surprennent, chantent et enchantent, les Mirabelles séduisent.

LA MAISON ROUGE A LA POTINIERE

Mêlés au rêve éveillé d'un orphelin, les souvenirs d'une religieuse : images-mirages d'une singulière force, fugaces comme les songes, et troublantes aussi. Images signées Pierre Sala.

musique

ETOILES A PARIS

Dans la brillante saison de printemps parisienne, beaucoup d'étoiles cette semaine : le retour d'abord du grand C.-M. Giulini à la tête de son orchestre de Los Angeles, dans un programme Haydn, Ravel, Brahms (Pleyel, le 22) ; de grands récitals de piano, avec le doyen, Wilhelm Kempff, dans Beethoven, Schubert (« Sonate posthume en la »), et Chopin (Pleyel, le 28), Maurizio Pollini, dans Schumann et Brahms, deux fois (Champs-Elysées, les 21 et 23), Vladimir Ashkenazy (Schumann et Chopin, Champs-Elysées, le 22), et Murray Perahia, un des interprètes les plus personnels et intenses de sa génération (Beethoven, Schumann, Chopin, Bartok ; Champs-Elysées, le 27) ; sans oublier l'Orchestre de Paris, dirigé par Kyril Kondrachine, dans la « 4e Symphonie » de Mahler, avec la pianiste Brigitte Engerer dans le **Concerto en mi bémol** de Liszt (Congrès, les 21 et 22), puis par D. Barenboïm, avec Janet Baker qui chantera les **Lieder eines fahrenden Gesellen** de Mahler (Congrès, les 28 et 29). Et pour les amateurs de chant, la délicieuse Barbara Hendrickx, cinq jours de suite au Théâtre de la Ville, dans un programme original (Bellini, Rossini, Barber, Ives, Copland et negro spirituals, du 27 au 31 mai).

DEUX EVENEMENTS LYRIQUES

Lyon et Genève se disputeront les fervents d'art lyrique, avec le **Crépuscule des dieux**, dernier volet de la Tétralogie réalisée par Nicolas Joël (Lyon, les 27, 30 mai, 1er, 4, 7 juin), et l'ultime opéra de Mozart, **la Clémence de Titus**, où l'on retrouvera avec joie au pupitre Theodor Guschlbauer (Genève, les 27, 29, 31 mai, 2 et 7 juin).

LE Xe FESTIVAL DE BOURGES

Bon anniversaire au Festival des musiques expérimentales de Bourges qui, malgré les pires difficultés, va atteindre sa dixième année, avec un programme énorme (vingt-cinq manifestations musicales, concerts, spectacles, expositions), qui sera une rétrospective de dix années de création internationale (du 24 mai au 8 juin ; renseignements : G.M.E.B., place A.-Malraux, Bourges ; tél. : (36) 20-41-87).

LES JEUDIS DE PLEYEL

Horaires à la carte pour trois pianistes que les Concerts Lamoureux vont présenter salle Pleyel : trois jeudis de suite, Michaël Rudy (le 22 mai), Anne Queffélec (le 29), Brigitte Engerer (le 5 juin) joueront le même programme (Liszt, Chopin ou Beethoven) à 12 h. 30, 15 heures et 18 h. 30, s'adressant à des auditoires différents.

IXe Symphonie de Beethoven, par l'Orchestre du Rhin, dir. Paul Capolongo (Mulhouse, le 22) ; K. Ricciarelli (Opéra de Paris, le 22, à 20 heures) ; **Falstaff**, mise en scène R. Terrasson (Nantes, les 23, 25, 27, 29, 31) ; Gaby Casadesus et R. Fontanarosa (Radio-France, le 24, à 18 h. 30) ; Jean Wiener et ses amis (Billettes, le 25, à 17 heures) ; Stage de composition de Lukas Foss (American Center, du 26 mai au 6 juin) ; Ensemble vocal des solistes de Radio-Berlin (chapelle royale de Versailles, le 28).

expositions

HORACE VERNET A L'ECOLE DES BEAUX-ARTS

Horace Vernet, qu'il ne faut pas confondre avec son père, peintre de chevaux et de batailles sous l'Empire et la Restauration, et son grand-père, peintre de marines *sous Louis XV*, fut l'un des chefs les plus influents du mouvement romantique. L'exposition de la chapelle des Augustins organisée conjointement par l'Académie de France à Rome, dont il fut en son temps *directeur et l'Ecole nationale* des beaux-arts où il enseigna, présente une centaine de ses œuvres qui sortiront peut-être le peintre de la disgrâce, en montrant qu'il savait faire autre chose que des grandes scènes militaires.

LES ARTS DU THEATRE DE WATTEAU A FRAGONARD AU MAI DE BORDEAUX

Pour le bicentenaire du Grand Théâtre de Bordeaux, outre un *hommage à l'architecte Victor Louis* organisé par la bibliothèque municipale, deux cent cinquante œuvres — peintures et dessins — réunies à la Galerie des beaux-arts illustrent la « théâtromanie » du dix-huitième siècle, quand le théâtre exerçait sur les autres arts une influence prépondérante.

LE FUTURISME...

Une trentaine d'œuvres prêtées par le MOMA pour plusieurs mois. L'ensemble est assez important pour donner un aperçu de la dynamique futuriste que les Parisiens n'ont pas souvent eu l'occasion de confronter avec la plastique cubiste.

... MALEVITCH...

Les Malevitch du *Musée national* d'art moderne, qui, jusqu'à une date très récente, n'en avait pas, mais comble ses lacunes grâce surtout à des dons, notamment celui d'un ensemble unique d'Architectones.

... ET ELLSWORTH KELLY AU CENTRE GEORGES-POMPIDOU

Les peintures « froides » et les sculptures 1968-1979 d'un des principaux représentants new-yorkais de la réaction à l'Action painting et au Pop'art, qui pousse ses recherches abstraites jusqu'à l'extrême dépouillement.

danse

Le « Pilobolus » au Théâtre de la Ville : *Algèbre et alchimie à partir du corps* humain. **Danse japonaise** : Shanhaï Juku au Forum des halles (danse Buto), Tanaka Min au Palace (un duo improvisé avec le percussionniste américain Milford Graves). **La jeune danse française** : Dominique Bagouet et Suzan Buirge au Théâtre oblique (en alternance), Indépendanse à l'Espace Marais (Sidonie Rochon). **Festival mondial du théâtre à Nancy.** La danse est représentée *par deux grands courants contemporains* : les Japonais avec Kazuo Oono (le fondateur de la modern-dance), Akira Kazaï (danseur-musicien), Tanaka Min (avec Milford Graves), les Allemands issus de l'école expressionniste de Mary Wigman (Pina Bausch, Reinhild Hoffmann, Régine Drengwicz et leur petite cousine canadienne, Margie Gillis). **L'Opéra de Pékin à Rennes** (dans le cadre du Festival des arts traditionnels).

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

LE XXXIIIe FESTIVAL DE CANNES

Perspectives du cinéma français

« Le Regard des autres » de Fernando Solanas

Derrière le vernis du bonheur

LE Regard des autres, ce *n'est pas une nouvelle section du grand marché cinématographique cannois, mais bien le titre d'un film-document assez remarquable de l'auteur de* l'Heure des brasiers, *le cinéaste argentin Fernando* Solanas, *aujourd'hui réfugié en France : le temps d'une projection, environ cent minutes, une vingtaine de handicapés (presque exclusivement physiques, avec en plus deux ou trois handicapés mentaux) nous parlent. Ce film sert d'introduction à 1981, qui sera l'année mondiale des personnes handicapées.*

Le handicap est parfois congénital, mais souvent frappe au hasard d'un accident. Au début du film, une jeune femme brune, ancienne monitrice d'éducation physique, explique ce qui lui est arrivé, comment, brutalement, la chaîne du bonheur s'est interrompue. Le risque de l'entreprise, un peu voulu par les commanditaires — le laboratoire Brigitte Frybourg du Conservatoire national des arts et métiers, — ressortissait au désir des producteurs de ne pas se centrer sur quelques cas isolés, mais de s'adresser à un large public, de le sensibiliser au drame intérieur vécu par le handicapé.

Fernando Solanas, en progressiste conséquent, a joué à fond la carte du handicapé homme (ou femme) de solitude, confronté d'abord à son impuissance, mais, tout autant, au regard d'autrui. Le film ainsi intitulé (le Regard des autres) *tire sa force du contre-regard de la personne, des personnes vue(s), la parole devient réponse à l'image, mise au point ; le filmage, instrument d'une certaine forme de libération.*

A l'opposé de l'expérience politique de l'Heure des brasiers, *le premier film du cinéaste, nulle perspective ici d'un bonheur lointain, mais certain, inscrit comme dans les étoiles, fût-ce au prix des pires sacrifices. Il faut bien vivre, cette fois, dans le possible, dans l'immédiat. Fernando Solanas et sa collaboratrice, Monique Saladin, psychopédagogue, dont nous entendons à plusieurs reprises la voix inquisitrice, nous font rencontrer, l'espace d'une projection, ces expériences diverses à travers l'exceptionnel et nous aident à retrouver le familier : non pas le banal, mais ce qui se cache souvent, dans les vies dites normales, derrière le vernis du bonheur. Il est parlé à plusieurs reprises du sexe, de la vie à deux, du couple, de l'impossibilité, ou de la possibilité relative d'aimer. Il est parlé encore, et là le film acquiert une force d'éloquence assez rare, du refus de la pitié, du besoin, derrière l'anormal, de redécouvrir le normal — et ici nous renversons un peu les règles du jeu brechtien.*

Le fait de voir ce film, en particulier à Cannes dans le contexte que l'on sait, ne saurait se ramener à une simple « B.A. » (la bonne action de boy-scout), pas plus que le film ne saurait simplement conforter les bons sentiments de ses auteurs. La détresse, nous suggèrent-ils, se prend à bras-le-corps. La vérité se cherche et se découvre. La solidarité s'affirme.

LOUIS MARCORELLES.

★ Le film, retenu à Perspectives du cinéma français, sera montré à Paris en avant-première, avec l'ensemble des films de cette manifestation, au cinéma Saint-Séverin (30 et 31 mai, 1er juin).

Trois films

« PERSPECTIVES *du cinéma français » est un bon titre pour une section qui rassemble le meilleur et le pire, mais attire l'attention sur des réalisateurs ou des acteurs. Edouard Niermans se révèle bon metteur en scène avec* Anthracite, *qui se passe en 1952 dans un collège de jésuites. Le sujet n'est vraiment pas neuf et Niermans aligne les clichés en toute candeur — des élèves que martyrise cruellement un surveillant amoureux d'un jeune garçon taciturne, un préfet et un recteur autoritaires et jésuites à souhait, — mais il mène son film en professionnel, raconte son histoire sans faillir, sans l'alourdir, tire parti des décors et des silhouettes. Seule surprise du scénario : l'adolescent fragile et secret a, lui aussi, le surveillant en horreur. L'interprète, Jérôme Zucca, lui prête une grâce qui donne au film un peu d'ampleur.*

Moins bien réalisé, trop long, Extérieur nuit, *de Jacques Brel, est plus nature, même s'il emprunte beaucoup à la nouvelle vague. Les dialogues entre Bony et Léo, deux types qui se sont connus sur les barricades en 68, sont particulièrement vifs et vrais. Les acteurs, Gérard Lanvin et André Dussollier, sont aussi formidables que Belmondo en son temps. On ne peut pas dire que les allées et venues de Cora (une fille bizarre) dans la vie de ces deux garçons soient passionnantes, mais les courses nocturnes auxquelles elles donnent lieu ne manquent pas de charme, car elles sont tout à fait situées dans la réalité d'aujourd'hui.*

Signalons enfin Aimée, *de Joël Farges, film ambitieux, que l'on pourrait même dire prétentieux (n'est pas Marguerite Duras qui veut), s'il n'y avait pas une image, une luminosité d'une réelle distinction, l'ébauche d'une magnifique histoire et l'indiscutable présence d'Aurore Clément. On est en 1934, Aimée revient de Shanghai où son père est mort, deux amis de celui-ci la prennent en charge et l'observent, essayant de mettre à jour ses mystères. Les tragédies de l'époque parviennent par des documents ou par la radio, tandis que les personnages discutent gravement.* — Cl. D.

La quinzaine des réalisateurs

Les beaux voyages

LES meilleurs films de la quinzaine des réalisateurs, jusqu'ici, ont été des récits à base d'observation plus sociale que psychologique, avec peu d'exercices de style, et peu d'humour, mais une façon généreuse et expansive de concevoir le cinéma.

« *Nous croyons que réaliser un film est un acte social,* écrit le réalisateur britannique Tony Garnett en présentant *Prostitute. Notre intention est de collaborer à l'émergence d'une approche commune de ce qu'on pourrait appeler un cinéma humaniste. En en partageant la paternité, nous nous aidons et nous nous instruisons mutuellement, et ceux dont nous apprenons le plus sont ceux dont nous envahissons l'univers, des gens qui ne sont pas du tout cinéastes.* »

Tony Garnett, qui a notamment produit *Kes* et *Family Life*, de Kenneth Loach, n'invente rien avec *Prostitute*, qui est son premier film, mais il a effectivement réussi ce qu'il voulait entreprendre. Classiquement réaliste, c'est la description d'un milieu et d'un « problème » à travers quelques individualités, entourées de multiples personnages secondaires.

Il y a la prostituée carriériste dont les ambitions prennent de rudes coups à Londres où elle venait faire fortune, la prostituée de base qui travaille sur le trottoir et choisira la lutte collective et politique pour obtenir du Parlement un statut convenable, et puis une assistante sociale amie de ces femmes. Tony Garnett, à part une scène dans un salon de massage, évite de mettre des images sur leur métier. Il préfère amorcer des situations, ou laisser aux prostituées le soin de les raconter, et surtout, il les montre dans leur existence quotidienne de mères de famille, de femmes qui gagnent leur vie difficilement.

On ne s'ennuie pas non plus avec *Carny*, de Robert Kaylor, excellent prototype de ce que les Américains savent faire. Ici, pas de vertus sociologisantes, mais *une plongée dans la vie* des forains comme si on y était, avec sa fantaisie, ses monstres, sa folie des grandeurs.

∴

Gaijin, de Tizuka Yamasaki (Brésilienne d'origine japonaise), a le même genre d'efficacité, *mais en plus subtil. La réalisatrice* raconte l'immigration des Japonais au Brésil au début du siècle, à partir d'histoires que lui avait *racontées son grand-père*, et elle a travaillé sur plusieurs registres, adaptant à chacun sa mise en scène. Dominé par la présence d'une femme, le film lui ressemble souvent : c'est une merveille de délicatesse, un « bibelot », pour reprendre une expression du film, employée par un Brésilien.

Tizuka Yamasaki est aussi capable de force : elle montre l'exploitation de la main-d'œuvre immigrée par les propriétaires des plantations, elle dépeint l'injustice, la misère. L'arrivée des *familles japonaises* au Brésil, l'étonnement, l'amusement des autres collectivités (italiennes ou noires), les contrastes entre les *modes de vie et de résistance*, les sentiments : elle mêle tout cela avec beaucoup de bonheur. Il n'y a qu'un défaut, mais cette année c'est malheureusement celui de presque tous les films : plusieurs séquences sont gâchées par des flots de musique inutile.

∴

Les Parents du dimanche, de Janos Rozsa, est également une très bonne reconstitution. Le réalisateur a étudié un personnage d'adolescente, enfermée dans une sorte de maison de redressement. Il ne se contente pas de décrire une existence, il essaie d'expliquer une évolution, de circonscrire les influences. Son portrait de Julie est un des meilleurs que l'on ait vu dans les sections parallèles, car, sous des apparences désordonnées, éclatées, le film est d'une logique parfaite. Repoussée par ses camarades après en *avoir été* l'héroïne — elle tient tête à tout le monde et multiplie les fugues — Julie est ballottée d'espoirs en *abandons, de passion de vivre en* désir de mort, puis, vaincue, son adolescence folle s'achève sur un projet de mariage que le *foyer* lui impose.

Il n'y a aucune sensiblerie dans le regard de Janos Rozsa. Une séquence est très émouvante, où les filles du centre regardent *les Quatre Cents Coups* de François Truffaut, mais sinon le spectateur n'est jamais mis dans la situation des adultes charitables que le film dénonce : il n'a pas à s'apitoyer mais à comprendre.

∴

On peut encore citer deux autres portraits, beaux mais moins importants : *Aziza*, première coproduction algéro-tunisienne, et troisième long métrage d'Abdellâtif Ben Ammar, et *Gal Young Un*, un film américain de Victor Nunez.

Aziza, c'est la désintégration d'une cellule familiale, la faillite du pouvoir masculin et le début d'une prise de conscience chez une *femme*. Au *début* du film, Aziza, orpheline, vit dans l'univers de trois hommes : son oncle et ses deux fils, dont l'un est un « macho » typique et minable, et l'autre un étudiant, fiancé d'Aziza, qui travaille en France.

L'habileté de Ben Ammar est de construire la solitude et l'intégration progressive d'Aziza à la réalité, montrant à la fois les difficultés qu'implique cette prise en charge par une femme de sa propre existence, et sa nécessité. C'est un film qui finit mal, car *Aziza* perd tous ses rêves et l'homme qu'elle attend ne revient pas, mais qui est en même temps optimiste puisqu'il attribue aux *femmes la possibilité d'une* indépendance qu'elles n'ont pas dans certains pays. C'est un message qui a son rôle à jouer *et excuse certaines schématisations dont souffre* le film.

Gal Young Un (la Gamine), c'est une histoire d'amour peu banale entre une veuve, Matt, et un mauvais garçon, Trax, qui lui prend son argent pour construire une distillerie (on est en pleine prohibition). Trax s'enrichit, et c'est Matt qui travaille. Trax délaisse Matt, qui a peur qu'il s'en aille, Trax ramène à la maison une gamine, et Matt se vengera, redeviendra ce qu'elle était avant l'arrivée de Trax. Le film, trop long, vaut surtout par l'interprétation sereine de Dana Preu et la *quantité de détails* rassemblés pour son personnage.

Dans ce concert de films sympathiques, *la Pureté du cœur* du cinéaste allemand Tobert Van Ackeren détonne.

Misogyne, méchant, grinçant, il ressemble à un mauvais roman pornographique que Fassbinder aurait porté à l'écran en détournant systématiquement les personnages et les situations. Comme Van Ackeren n'est pas Fassbinder, le film conserve une certaine vulgarité, mais il est d'une grande intelligence et d'un redoutable humour.

Pour son auteur, la Pureté du cœur parle des « *héritiers allemands de 68* », cette génération qui, dit-il, « *s'est repliée sur sa vie privée, mais, au lieu de l'harmonie souhaitée, ce repli ne lui apporte qu'un total désenchantement* ». Voici ce dont il s'agit : Jean est un écrivain, il est tolérant, libéral, il encourage sa femme à coucher avec d'autres hommes. Mais lorsqu'elle se jette sur Karl (une brute épaisse), il redécouvre la jalousie.

La force d'Ackeren est de doser dans le spectacle la souffrance, ou le bonheur, et le ridicule. Il punit ainsi ses personnages tout en les aimant et entraîne le spectateur dans ce drôle de jeu. On rit, mais c'est *vraiment déprimant*.

CLAIRE DEVARRIEUX.

La sélection officielle

« Out of the blue » de Dennis Hopper

Méli-mélo cafardeux

POUR que rien ne manque à ce Festival qui, jusqu'à présent, nous a plutôt gâtés, il fallait un mauvais film. Nous l'avons eu, et c'est Dennis Hopper (le réalisateur de *Easy Rider*) qui, avec *Out of the Blue*, nous l'a offert.

Du Zola à la sauce « punk », ainsi pourrait-on qualifier la triste histoire de Cindy, qui a seize ans et voue un culte à Elvis Presley. Tandis que son père, responsable d'un grave accident de car, purge une peine de prison, sa mère se drogue et couche à droite et à gauche. *Elle-même multiplie* les fugues, déclarant au conseiller familial qui l'interroge : « *C'est ma vie et j'en fais ce que je veux.* » Quand *son père (qu'elle adore) est libéré*, rien ne s'arrange. L'homme, en effet, se met à boire, devient violent, et, un soir de saoulerie, entre*prend de fourrer son meilleur copain* dans le lit de sa fille. Un meurtre et une explosion couronnent cette tragédie familiale.

Tous les sujets sont honorables, et celui-ci qui prétendait décrire le désarroi et la révolte d'une adolescente particulièrement précoce en valait bien un autre. Grâce à l'interprétation de Linda Manz, déjà remarquée dans *Days of Heaven* et *The Wanderers*, le personnage de cette petite marginale, qui se bat contre la vie à coups de griffes et qui, après avoir joué les affranchies, s'endort avec son ours en peluche, est d'ailleurs attachant. Malheureusement, la réalisation tapageuse, gratuitement agressive de Dennis Hopper, son goût de l'esbrouffe et son manque de sincérité privent le récit de toute émotion véritable.

Les comédiens qui entourent Linda Manz paraissent contaminés par la *mise en scène. Ce ne sont que cris*, larmes, convulsions voluptueuses et piaillements hystériques. A quoi s'ajoute un contrepoint musical (du *rock « punk ») fâcheusement encombrant*. On sort de ce film nauséeux avec une forte migraine.

JEAN DE BARONCELLI.

Conversation avec Alain Resnais

« Je ne fais pas un film consciemment »

Contrairement à la plupart des cinéastes pour qui un entretien est l'occasion d'expliquer leur œuvre, leurs intentions, leur pratique cinématographique, Alain Resnais ne parle guère de ses films. Il vous reçoit avec la plus grande courtoisie, la plus grande gentillesse, mais il préfère écouter — attentivement — ce qu'on lui dit de son travail, l'analyse et les commentaires qu'on en fait, que répondre aux questions prêtant à l'exégèse. « C'est frustrant pour le critique », constate-t-il avec un sourire. En dépit de cette modestie, une heure de conversation sur « Mon oncle d'Amérique », film passionnant, a permis l'approche d'une démarche, chez Resnais, essentielle : le plaisir de filmer.

« Vous avez toujours travaillé avec des auteurs littéraires (roman, théâtre) qui écrivaient pour vous des scénarios. Mon oncle d'Amérique *a été inspiré des travaux d'un savant biologiste et c'est Jean Gruault, scénariste de cinéma à part entière, qui l'a écrit. Pourquoi ce changement ?*

— Je me le demande aussi. Voici comment c'est arrivé. Un laboratoire pharmaceutique voulait faire réaliser un court métrage pour lancer un produit améliorant la mémoire. Il a proposé au professeur Henri Laborit d'écrire le scénario. Celui-ci a accepté à condition que j'en sois le metteur en scène. Peut-être un peu par boutade, parce que j'avais filmé les mécanismes de la conscience. J'avais lu quelques livres d'Henri Laborit. J'ai été très heureux de le rencontrer. Mais, en définitive, le projet de court métrage a capoté. Il m'était resté un regret : celui qu'il n'y ait pas de film inspiré par les théories, les travaux de Laborit. Et puis, j'ai rencontré Jean Gruault, j'ai sympathisé avec lui, je lui ai parlé de cette idée de film, il a lu les livres de Laborit. L'idée s'est précisée : un film de fiction dans lequel on exposerait une thèse scientifique, non par la bouche des personnages, mais à côté d'eux. J'ai obtenu un crédit d'études de la société Ariane Films. Gruault a commencé à travailler. A ce moment-là, on m'a proposé de tourner *Providence*. *Mon oncle d'Amérique* est donc venu après.

— Ce sont les circonstances « objectives ». Mais que s'est-il passé en vous, à partir de cette idée ? Mon oncle d'Amérique *marque un changement de votre langage cinématographique alors que* Providence *continuait les œuvres précédentes.*

— Je ne sais pas. Je connais mal ce qui se passe en moi. Je sais que je vais faire un film lorsque les scénaristes, les producteurs et les acteurs s'y intéressent tous en même temps. Autrement, le film n'existe pas. Quand tout à été décidé, je savais qu'avec *Mon oncle d'Amérique* j'avais envie d'essayer une autre forme de construction dramatique, un récit *chronologique*, même si, au début, les personnages racontent leurs souvenirs. Mais cette forme n'était possible qu'avec l'intervention, dans le film, d'Henri Laborit lui-même, un homme intelligent, généreux, prêt à prendre des risques. Il a joué le jeu d'un discours scientifique où il exposait ses théories, ses découvertes, sans se préoccuper de ce qui serait tourné, de la manière dont ses propos seraient insérés dans le film. Il *connaissait l'ébauche du scénario*. Il nous a laissé faire ce que nous voulions. Dans la construction, les retours en arrière sont des moments de la fiction filmés sous d'autres angles et qui illustrent des parties de son discours.

— Ce discours avait bien, pour vous, une direction précise pour le langage filmique. On n'a jamais l'impression que ce qui arrive aux personnages a été organisé par la volonté d'un scénariste comme dans une intrigue romanesque traditionnelle. On ne peut pas prévoir quand et comment ils vont se rencontrer (comme chez Claude Lelouch, par exemple, où le hasard et les coïncidences sont préparés). On est constamment surpris par les étranges rapports du déterminisme biologique et de l'autonomie cinématographique de ces trois êtres.

— Vous voyez le film comme cela ? J'en suis content. Les propos de Laborit ont été enregistrés d'une manière libre. Nous avons simplement essayé de « l'aimanter » vers des choses qui seraient utilisables pour faire ressentir aux spectateurs l'histoire d'une manière différente de la fiction narrative habituelle. *Mon oncle d'Amérique* ne vient pas à l'appui des travaux de Laborit. Il aiguille l'attention vers les possibilités, propres à la vie réelle, à la biologie, d'un autre hasard que le hasard dramatique et psychologique.

Deux souris dans une jatte de lait

— On sent bien qu'en tenant compte des travaux du professeur Laborit, qui vous intéressent beaucoup, vous faites intervenir le cinéma comme révélateur d'une dimension qui peut échapper aux théories scientifiques. Vos personnages sont présentés par fiches signalétiques, renseignements d'ordinateur si l'on veut ; puis ils se racontent alternativement par un commentaire à la première personne sur des images muettes comme dans le Roman d'un tricheur, *de Guitry ; puis ils entrent dans la fiction en jouant leurs rôles avec dialogues. Chacun, de plus, a une référence cinématographique avec extraits de films français anciens à l'appui. Le Gall a été fasciné par Danielle Darrieux, Janine Garnier par Jean Marais, et Ragueneau est assimilé à divers états du mythe de Jean Gabin.*

— Cela me fait plaisir que vous ayez remarqué les citations du *Roman d'un tricheur*. Mais Orson Welles en a été influencé avant moi. Je ne sais pas si c'est un hommage à Guitry. Dans mon inconscient, *le Roman d'un tricheur* fait partie des dix films qui m'ont le plus impressionné dans ma jeunesse. Faire du cinéma comme cela, c'est un réel plaisir. Et aussi les mélos, les films romanesques, des années 30 à 50. J'aime bien puiser dans toutes les techniques de récit possibles au cinéma, qu'elles soient ou non démodées. Mais les personnages de fiction doivent suivre leur propre voie, même si le destin biologique entre en compte.

— Vous faites réciter à Janine Garnier enfant le poème d'Eluard, Liberté. *C'est bien confronter — je ne dis pas opposer — la liberté de la création cinématographique au déterminisme scientifique.*

— *Janine Garnier* est fille d'un militant communiste. L'aspect sociologique est respecté, et ce poème d'Eluard est son plus célèbre. Je pense toujours au spectateur. Mais, bien sûr, cette idée de liberté est importante. Henri Laborit explique que l'empreinte des trois premières années de la vie est tellement forte chez l'homme qu'il en reste marqué jusqu'à sa mort. Mais, après ces années, il s'invente, dans ses discours et ses actes, des raisons d'être libre, de se croire libre, ce qui amène des *conflits*, des rapports de domination et d'agression.

— Oui, mais vous faites de cela un élément de réflexion nouveau sur le cinéma. Votre film est un dialogue entre la théorie scientifique et la mise en scène. Et, en fin de compte, le cinéma montre à la fois la puissance du déterminisme biologique et le pouvoir de l'imaginaire.

— *Laborit* parle des phénomènes associatifs chez les rats. Ils ont deux cerveaux, le premier avec les acquis profonds, le deuxième qui permet de se souvenir des expériences passées. Même chose chez l'homme. *Le* « deuxième cerveau » est ce qui va influencer nos comportements. Mais, si j'ai bien compris Laborit, l'homme a un « troisième cerveau » que n'ont pas les rats. C'est le cortex, qui permet d'envisager l'avenir, d'agir en fonc*tion de ce dont on se souvient* pour survivre, se défendre, de ne pas reproduire ce qui s'est déjà produit. Alors, ces trois personnages de cinéma, Le Gall, Janine Garnier et Ragueneau, à partir de leur marque originelle, ont des points communs biologiques mais des réactions différentes, *conflictuelles*, lorsqu'ils se rencontrent, dans la fiction, après y avoir mené des existences parallèles.

— Deux d'entre eux ont droit à l'imaginaire. Le Gall, parce que c'est dans sa nature conditionnée par l'instinct de fuite ; Janine Garnier, parce qu'elle est devenue comédienne de théâtre et a appris les jeux de la passion, de la domination. Ragueneau, lui, n'y a pas droit. C'est remplacé par la religion catholique et, n'ayant pas d'imaginaire, il est le seul, après s'être beaucoup débattu, qui ne résiste pas à un échec. Le seul aussi qui n'ait pas un fantasme cinématographique, puisque Gabin est une image possible de son « double », mais pas ancrée en lui. C'est troublant.

— Je ne fais pas un film consciemment. Chez moi, tout devient conscient seulement au montage. C'est lorsque le film s'est organisé au montage que nous nous sommes aperçus, Gruault et moi, que les deux hommes souffraient de maladies chroniques (avec phénomènes psycho-somatiques) alors que la femme en était exempte. Elle agit toujours, elle fait agir son néo-cortex, *elle fuit, elle*, dans l'action. Est-ce parce qu'elle est comédienne, avec un imaginaire acquis par son métier ? Pour le créateur, l'artiste, qui est appelé à remuer le chaos, ce peut être le résultat d'une névrose qu'il arrive à maîtriser. Et la névrose préserve des maladies organiques. *Je ne peux pas vous dire* que c'était concerté.

» Connaissez-vous l'histoire des deux souris qui tombent dans une jatte de *lait* ? L'une s'enfonce dans le lait et se noie, l'autre agite frénétiquement les pattes pour s'en sortir, et le lait se transforme en boule de beurre : elle est sauvée. Mettons que la deuxième souris soit Janine Garnier et la première Ragueneau qui se laisse couler *jusqu'à* une *tentative de suicide*. Est-ce lui qui donne raison à Laborit ? Nous n'y avons pas réfléchi. On ne fait pas dire ou faire aux personnages de fiction ce qu'on veut. Ragueneau, paysan devenu directeur d'une entreprise industrielle, croit à l'ascension hiérarchique, et, pris dans une situation de blocage, retourne son agressivité sur lui-même. Rien ne peut l'aider, même pas son catholicisme. La foi n'est pas un remède à l'angoisse. Je n'y ai pas pensé avant.

— Vous n'avez pas répondu à propos de Le Gall, qui est le plus grand porteur d'imaginaire du film. Le Gall et son île bretonne, l'arbre où il grimpe en cachette pour lire un roman illustré où apparaît, pour la première fois, le mythe du héros d'Amérique. L'île est le lieu qui renvoie plusieurs fois au rêve, à la fuite ; elle est destin et évasion. C'est par elle que le cinéma l'emporte.

— Eh bien ! je suis breton, je suis allé souvent, dans mon enfance, sur une île du Morbihan où je lisais ce même roman illustré. Quand Gruault écrivait le scénario, nous avons décidé qu'il y aurait une île. Une fois fixé sur ce point, j'ai voulu en *découvrir une. J'ai cherché* en Méditerranée. Rien ne convenait pour le tournage. Je suis revenu au golfe du Morbihan, que j'ai exploré. Et j'ai trouvé l'île qui convenait : mon île d'autrefois, Logoden, ce qui veut dire l'île aux Souris. C'est une amusante coïncidence.

— Coïncidence aussi, les travellings, à la fin, sur les maisons en ruine et en démolition, dans les rues de New-York ? Et l'arbre peint sur un mur dont la caméra se rapproche si bien qu'on dirait qu'il mange les pierres, la réalité ?

— Le travelling est une de mes « figures de style ». On aurait peut-être été déçu de ne pas en voir dans ce film-là. Quant à l'arbre, c'est une belle image. N'est-ce pas ? »

Propos recueillis
par **JACQUES SICLIER.**

Les multiples visages d'Henri Laborit

HENRI LABORIT a plusieurs visages, et celui qu'on lui découvre aujourd'hui aux côtés d'Alain Resnais n'est peut-être pas le dernier. Chirurgien des hôpitaux, Henri Laborit, qui a soixante-cinq ans, s'est très vite orienté vers la recherche. Dans le monde entier, sont connus ses travaux sur le système nerveux végétatif. On lui doit l'hibernation artificielle et, dans le domaine de la psychopharmacologie, de nombreuses découvertes sur les tranquillisants, dont la fameuse chloropromazine, l'une des premières substances psychotropes.

Titulaire du prix Albert-Lasker, célèbre distinction de l'American Public Health Association (1957), Henri Laborit, qui a écrit plus de quinze ouvrages, s'est intéressé ensuite et de plus en plus, à partir des données biologiques, aux phénomènes de société. Citons parmi ses derniers livres qui s'adressent au grand public la Nouvelle Grille *(1976),* Eloge de la fuite *(1976),* l'Homme et la Ville *(1978),* l'Inhibition de l'action *(1979).*

Henri Laborit dirige aujourd'hui à l'hôpital Boucicaut un laboratoire d'« eutonologie », où il étudie la réaction de l'organisme aux agressions du milieu.

Chirurgie, biologie, sciences humaines, du scalpel de la table d'opération à celui des comportements, Henri Laborit cherche à traquer l'angoisse, peut-être, nous disait-il un jour (1), « parce que je suis moi-même angoissé ».

P. D.

(1) *Le Monde* du 29 novembre 1977.

A LORQUIN

Caméra « psy »

C'EST en grand nombre que les travailleurs des hôpitaux psychiatriques se sont saisis, avec ardeur, depuis quelques années, des caméras de super-8, de vidéo ou de 16 mm. Au quatrième festival « psy » organisé à l'hôpital psychiatrique de Lorquin, ils étaient quatre cents, éducateurs, psychologues, infirmiers, travailleurs sociaux et médecins à regarder, du jeudi 8 au samedi 10 mai, cinquante films *qu'ils avaient eux-mêmes tournés* et souvent financés sur leurs propres deniers. Il n'y avait eu que quinze courts métrages il y a quatre *ans au premier de ces festivals*, organisé par quelques médecins et éducateurs de l'hôpital psychiatrique de Lorquin — un festival qui est *un des rares endroits en France*, en *dehors* des congrès médicaux, où ceux qui, quotidiennement, accompagnent les malades mentaux peuvent *librement s'exprimer.*

« Ce qui me paraît exemplaire ici, dit l'un des participants, *c'est que la caméra donne la parole à ceux qui ne l'ont pas. »*

Cette parole, quelquefois inaudible en raison de défaillances techniques, n'est pas didactique. Les « apprentis cinéastes » de Lorquin n'ont pas de message, mais simple*ment, modestement*, un travail à montrer avec ses contradictions. Comment dialoguer avec « Henriette-des-Mots », hospitalisée depuis vingt-cinq ans, qui ne laisse jamais la parole à quiconque et qui, dans son délire, qualifie tout dialogue de « *catalogue* » ? Peut-être, suggèrent-ils souvent avec humour, en lui coupant la parole et en ne se contentant pas de n'être « qu'une oreille ». Une fête de Noël organisée pour des enfants psychotiques sous forme d'un spectacle joué par les éducateurs est-elle une simple duperie ? C'est ce que pense une des psychologues de l'équipe qui a réalisé ce court métrage « *avec les enfants, avec les adultes et avec les contradictions* ». « *Au Noël des enfants tous*, dit-elle, *les enfants n'étaient rois qu'au royaume de la folie.* » Dans un autre court métrage, chacun restera juge de l'évolution d'adolescents caractériels qui, durant douze séances d'une heure, ont été libres, même pour leurs obscénités, même pour ne rien en faire, d'utiliser un matériel vidéo.

Une partie de moi-même

Certains professionnels venus à Lorquin reprocheront à tous ces films un « *manque d'analyse politique* ». Tel n'est pas pourtant le propos de ces équipes qui peuvent d'ailleurs ici ou là mettre en cause la conception étroite de la sécurité des malades par les directions hospitalières ou l'attente que l'on fait subir dans certains hôpitaux.

Ces films, en fait, doivent d'après leurs réalisateurs servir d'« *exutoire* » ou de « *référence après plusieurs années de traitement*, afin de *constater les progrès accomplis* ». Pour d'autres, il s'agit d'un moyen de faire progresser le travail en équipe. Pour tous, ils témoignent d'« *un intense désir de communication à partir d'une pratique quotidienne* ».

Peut-on favoriser directement par ces *tournages l'évolution* d'un malade ? La question a été à peine effleurée : « *C'est*, reconnaît le docteur Roger Camar, un des principaux *organisateurs de la rencontre, parce qu'en ce domaine nous sommes encore balbutiants.* » Beaucoup sont inquiets de la « *trahison* » dont ils se rendraient coupables pendant le tournage et qui risquerait de nuire à tel ou tel malade. Un éducateur, pourtant, qui a filmé pendant huit jours au magnétoscope les vacances de plusieurs enfants, affirme que « *le tournage a pu restaurer partiellement l'identité du sujet* ».

Un malade, « Gigi l'Amoureux », présent à Lorquin, qui est le personnage principal d'un des films présentés — *Cet homme derrière la vitre* — se défend : « *Ce n'est pas un super-film d'un malade mental, mais une partie de moi-même.* » Lui qui a été « *oppressé* » par la projection, souhaite réellement, pourtant, « *un film professionnel de 16 mm couleur sur des êtres beaux aux yeux vides et creux, une sorte d'apostrophe au temps présent* ». Cette expérience l'aidera-t-elle à vivre ?

Au-delà, les organisateurs du festival souhaitent que ce film permette de faire sortir les malades de l'enfermement de l'asile. L'année prochaine, quatre films professionnels, dont on dit qu'ils seront rigoureusement sélectionnés, seront présentés à Sarrebourg, devant un large public. Reste que les films tournés à l'intérieur d'hôpitaux psychiatriques ont de grandes difficultés de diffusion : peu de circuits (M.J.C., comités d'entreprise), opposition de certaines *familles* de malades. *Janet II*, tourné par des *infirmières il y a deux ans*, dans un service de grabataires de *la* région parisienne, extrêmement émouvant et effrayant à la fois, ne *peut être diffusé en raison de l'op*position de deux des malades filmés. Alors que pendant longtemps on a relégué les malades mentaux dans des hôpitaux psychiatriques, loin du centre des villes, ces films, s'ils passaient dans les écoles ou à la télévision, seraient pourtant le moyen, dans un premier temps, de les réadmettre parmi nous.

NICOLAS BEAU.

A VILLENEUVE-D'ASCQ

Portrait d'une ville en pied

TROIS en un, spectacle écrit par deux auteurs, Jean-Claude Giraudon et Pascal Percq, joué par les comédiens de Théâtre de la Planchette, mis en scène par Pierre-Etienne Heymann, directeur de la Rose des vents, centre d'action culturelle de Villeneuve-d'Ascq, est un produit un peu particulier. S'il contient tous les ingrédients d'une pièce de théâtre — un texte, des acteurs, un metteur en scène, — son origine est liée à une population précise. Son propos ne tend pas à l'universel, mais se cantonne délibérément dans l'anecdote d'une ville : Villeneuve-d'Ascq. Il est le fruit d'une action culturelle qui s'est donné comme objectif de renvoyer aux Villeneuvois une *image d'eux-mêmes* et de leur cité.

Dans les années 70, afin de réinsérer les campus universitaires, excentrés de Lille, dans un tissu urbain, fut créée une ville nouvelle, à partir de trois bourgs : Annappes, Ascq, Flers. Au total, vingt-deux mille habitants, qui devaient atteindre les soixante mille en 1980. L'espace rural est littéralement dévoré par le béton. Pour le moment, le centre, composé de l'hôtel de ville, du centre commercial et du centre d'action culturelle, est séparé des autres quartiers par d'immenses éboulements de terrain entretenus par d'incessants chantiers. La ville elle-même, traversée à la fois par une voie ferrée et une autoroute, est coupée en parts comme un gâteau.

Ce puzzle géographique en commande un autre, sociologique celui-là. La moyenne d'âge des habitants des quartiers neufs est de vingt-huit à trente ans. La population plus âgée réside dans les quartiers anciens. Etudiants, cadres moyens, ruraux, jeunes et moins jeunes cohabitent, parfois sans se rencontrer, et encore peu à même de vérifier la véracité de ce slogan fameux : « *A ville nouvelle, vie nouvelle !* ».

Les pièces du puzzle

Dans ce contexte, le pari de la Rose des vents a été de rassembler les pièces du puzzle et d'être un lieu fédérateur. L'affaire a été élaborée de longue main. Elle s'est fondée sur un projet d'animation globale qui a mobilisé l'équipe pendant deux ans. Animations, rencontres, interviews, ont servi de matériau de base à l'écriture. On a parlé, fait parler, beaucoup écouté. *Les anciens nés ici « où se trouvaient des champs de lin »*, ou là, sur « *la meilleure terre à blé de la région* ». Des adolescentes des quartiers neufs qui rêvent, comme leurs copains, de grosses motos, des enfants pour qui « *un étranger, c'est seulement quelqu'un que je ne connais pas* ». Allusions au passé, souhaits au présent, événements précis resurgissent dans le texte organisé en séquences. Chacune d'elle est soumise aux habitants du quartier intéressé. Au Triolo, c'est l' « *expulseur expulsé* », à Flersbourg, quartier ancien, c'est la « confiture aux guêpes ». Ici, la scène est dite en patois. Entendez en ch'timi. Les répliques font mouche : « *Avant j'son des corons à l'h'rijontal à cht'eure les mondron com' pos d'chuc à perch'* (1) ». On s'esclaffe, on commente : « *Si nos vieux revenaient maintenant, ils retourneraient tout de suite en terre, tellement ils seraient perdus.* »

Chaque fois, ça commence un peu mou, animateurs et animés d'abord en deux camps, comme au match de foot. Puis on se présente, les comédiens lisent la scène. A la fin, silence. Un premier auditeur intervient, l'atmosphère se dégèle. On précise un fait, on critique, on pinaille sur des détails, on voudrait que ce soit « *plus ressemblant* ». Pierre-Etienne Heymann et les comédiens *écoutent, rétorquent*, parlent du théâtre « *qui ne saurait être un tract* ». Finalement, on se quitte à regret. On se jure de se retrouver à la Rose des vents pour voir le spectacle en entier. On est curieux de voir son portrait en pied.

Pour que la ville puisse avoir un aperçu de tout ce qui la compose, chaque représentation est précédée de la prestation d'un groupe artistique local. « *Cela nous permet*, explique Pierre-Etienne Heymann, *d'examiner les rapports que les professionnels peuvent entretenir avec les amateurs.* »

Le spectacle, lui, est à l'image de cette cité en patchwork et court d'un style à l'autre ; du naturalisme au clownesque, en passant par la commedia dell'arte et la poésie. Du coup, les Villeneuvois se contemplent dans un miroir brisé, mais, néanmoins, lecteurs contents de ce qui est plus qu'une pièce de théâtre : la première chronique de leur ville inachevée.

DOMINIQUE DARZACQ.

(1) « *Avant on faisait des corons à l'horizontale, aujourd'hui on les monte comme des pois à ramer.* »

Pina Bausch à Berlin

Absolument féminin

Un tuyau d'arrosage inonde calmement le tapis ciré noir qui recouvre le plateau. Des tables de maquillage avec glaces sont disposées côte à côte, un long miroir ovale reflète des rangées de têtes. Des filles en peignoir se maquillent, vont et viennent sans prendre garde à l'eau qui tache le bas de leurs vêtements. Des garçons se mettent en tenue de danse, se chauffent les muscles sans prendre garde aux flaques. Arien, de Pina Bausch, avec l'Opéra de Wuppertal, déplace sur scène l'affairement routinier des coulisses et des loges, le pervertit en introduisant cet élément inattendu et dévastateur, élément le plus naturel de la nature, signe de toute vie, symbole de purification, l'eau, qui avec un bruit spongieux ralentit les pas, fait glisser, fait tomber, salit. « Arien » est la traduction allemande du terme italien « aria ». On rêve de voix inspirées et célestes, et les danseurs affrontent une succession de musiques hétéroclites : un saxo lascif haletant Night and Day, la Petite Musique de nuit, *les roucoulements rétro des Comedian Harmonistes et quand même un chant grave, méditation funèbre.*

Les danseurs ne dansent pas. Pina Bausch, chorégraphe, les met en difficulté, leur fait accomplir des actions banales qui deviennent des tours de force épuisants, qui se suivent, se répètent, composent des séquences convulsives avec des plages d'hésitations soudain brisées de spasmes, comme si la décision s'imposait soudain de se lancer vers un but aussitôt abandonné. Les danseurs privés de danse s'exercent de temps en temps — crainte de se retrouver analphabètes ? — à une figure de salon, mais dans un style prompt et fébrile qui la déforme. Ils parviennent à exprimer dans leur langage quelque chose de trop fort pour être dit autrement, alors leurs membres désarticulés tracent des courbes impossibles, ils sont des vibrions affolés. Ou bien seulement, ils traversent la scène en sauts allongés, se servant de leur technique pour rejoindre ou fuir une peur.

Les danseurs sont des acteurs privés de texte, ils réussissent de temps à autre à s'arroger la parole, poème sourdement inquiet ou simple plaisir d'entendre leurs voix mêlées tresser des plaisanteries. L'humour de Pina Bausch frappe sans pitié et, pourrait-on dire, sans arrière-pensée. Elle projette tout dru les images de sa fantaisie, les visions de son regard généreux, mais sans indulgence. Elle montre pour ce qu'ils sont les comportements affectés de la vie sociale, n'en tire pas de conclusions politiques ou éthiques. Elle les désigne en les isolant, en les mettant en formes, en inventant des situations étranges. Elle fait venir un hippopotame pataud, séduit par une belle fille rousse que cela amuse et qui rit, finit par établir une relation de complicité sans attendrissement. L'attendrissement semble inconnu de Pina Bausch, même quand elle organise une réunion de deuil, poignante, sans larmes.

Ce qu'elle fait jouer, ce sont des plongées dans les eaux noires d'un monde viscéral, cependant tout à fait conscient, cependant hors morale, monde barbare, dénué de sentiments, non pas de sensibilité, sensuel, d'une irréductible puissance de vie, absolument féminin.

La construction du spectacle en séquences illogiques, les mouvements répétés, les paroles qui sont des bruits, des sons, les animaux mêlés aux humains font penser à Bob Wilson. Exactement à un négatif de Bob Wilson : Pina Bausch cultive et sophistique l' « anti-glamour », elle ne plane pas à l'intérieur du réel, elle le bouscule, le met à nu avec une grâce charnelle et rude, avec une violence subversive incomparables.

Arien a ouvert les Theatertreffen, rencontres qui, chaque mois de mai, réunissent à Berlin les dix meilleurs spectacles officiels de l'Allemagne fédérale choisis par les critiques des grands journaux. Là-bas comme ici, le mouvement théâtral s'est ralenti. Même dans un pays riche et qui reconnaît au théâtre une place importante, un temps de maturation est nécessaire pour inventer, chercher, aboutir. Les metteurs en scène, bien entendu, rendent les critiques responsables de la baisse de leurs productions et voudraient établir eux-mêmes la sélection. Mais, puisque là-bas comme ici, leurs relations tiennent davantage de la rivalité que de la confraternité, ce ne serait peut-être pas la meilleure solution.

Le docteur Ekhart, directeur des Festivals de Berlin, a tenu à ce que Pina Bausch ouvre les Theatertreffen, manière de dire que la notion de théâtre est élargie, que son langage est multiple.

La première représentation, fut une nouvelle bataille d'Hernani *: sifflets et applaudissements sans fin, cris de colère et d'enthousiasme. Pina Bausch : une femme à suivre, elle sera aux Festivals de Nancy et de Munich.*

COLETTE GODARD.

LIVRES D'ARCHITECTURE

« La Règle et le Modèle »

de Françoise CHOAY

QUE de règles, de bonnes règles dans ce livre, et en particulier celles-ci : celle de la lecture lente, celle de la relecture attentive, celle du temps pris pour lire ! Ce travail d'érudition demande donc en retour la patience. A moins qu'il ne faille quelques siècles de *maturation afin de soumettre à son tour la Règle et le Modèle* à l'inquisition de l'histoire, au procès des causes entendues par le temps, à l'objectivité cruelle d'un universitaire *du futur qui, comme aujourd'hui,* légitimera les erreurs d'un présent par celles de l'histoire, en attendant l'avenir.

Mais c'est justement à l'opacité de l'histoire, à sa crédulité, dans les domaines au moins de l'architecture et de l'urbanisme, que s'attaque Françoise Choay, et c'est à la lucidité qu'elle s'attache en revanche. Alors ? Alors il faut arracher *la Règle et le Modèle*, si universitaire que soit un tel ouvrage, au champ *clos des écoles, ne pas le laisser,* surtout, dans les limbes ou les tiroirs de l'université. Le mettre sur la place publique en espérant que chacun retiendra un peu de sa lucidité puisqu'il s'agit bien d'une des plus grosses affaires du temps : l'urbanisme, et « accessoirement » l'architecture...

Car, en dépit de la hauteur à laquelle il se place — c'est toujours du discours sur le discours, — il correspond à une réalité *tangible, visible quotidiennement,* perceptible dans la chair, et dans le sang, des villes. Il donne, à travers l'histoire et l'analyse des idées, des discours, une explication plausible de cette réalité. Plausible, ou *mieux. C'est dire, ou redire,* la force critique *de la Règle et le Modèle*.

Certes, il n'est besoin ni de livres, ni de savant, ni de statistiques pour percevoir cette réalité triste. Et certes encore, l'aspect critique de ce livre n'est pas une « innovation » — qui ne ferait que confirmer, dans ce cas, la lourde et lente adaptation de l'université actuelle au *temps, — puisqu'il y a eu déjà,* de la même Françoise Choay, cet autre ouvrage, maintenant classique, qu'est *Urbanisme, utopies et réalités* (1965).

Le fait nouveau et qui place ce nouveau travail hors de la multitude des attitudes désormais conventionnelles devant la notion d'utopie est le travail d'archéologue auquel se livre l'auteur, plus loin dans l'épaisseur de l'histoire et sur une aire plus large : *comme* Michel Foucault, auquel il est souvent fait référence, a pu décortiquer d'apparentes évidences dans d'autres (et, parfois, voisins) domaines.

En 1965, l'auteur nous avait indiqué quelles friches pouvaient se cacher derrière le mot magique « urbanisme ». C'est maintenant le décompte des strates sous-jacentes à ce mot, l'explication proposée de leurs dépôts successifs, de leurs articulations, de leurs ramifications dans la pensée contemporaine. Pour ce faire, elle fait intervenir, et fait subir aux textes, des opérations *restées jusqu'à présent assez étrangères* au domaine considéré ; des modes de lecture et de compréhension — *la sémiologie notamment* — qui, ainsi assemblés, donnent l'impression d'une *machine lourde,* efficace.

Textes « instaurateurs »

L'ambition en est grande. Ne s'agit-il pas, à partir d'un très large ensemble de textes étudiés, de prendre en compte tous les écrits liés au bâti (au bâtir, trouve-t-on sous une forme plus « active » dans le texte), de leur donner un cadre, un ordre peut-être contre l'ordre diffus dont ils étaient acteurs. C'est ainsi que près de textes qu'elle appelle « commentateurs » (et interférant, le cas échéant, avec eux), *textes qui forment une marge de* son étude, Françoise Choay définit et établit les textes « instaurateurs » d'espace, actifs et opérant sur le domaine bâti — ou *plutôt* à bâtir. Instaurateurs d'espace, les traités d'architecture le sont, dont elle voit l'archétype non chez Vitruve *(De architectura)*, mais chez Alberti : le *De re architectura, texte* « inaugural », dit-elle, parmi les traités, sous-groupe qu'elle préfère qualifier, pour leur part, de « réalisateurs ». L'est encore — autre sous-groupe — l'utopie dont la figure inaugurale est, plus traditionnellement, l'œuvre célèbre de Thomas More, *Utopia* ; texte instaurateur dans la *mesure où il porte devant* lui, après *une évolution* précisément suivie *par* elle, les théories d'urbanisme : et le texte « inaugural » est ici *la Théorie générale de l'urbanisation* d'Ildefonso Cerda.

Cette classification, à laquelle l'auteur confère en fait une certaine souplesse, repose comme il se doit sur des normes. *Ces normes définissent* les textes inauguraux qui, une fois repérés, légitiment en retour les normes qui leur servent de cadre. Tour de passe-passe ? En apparence seulement. Il s'agit, pour Françoise Choay, d'engager une lame dans l'ensemble fermé des textes, d'introduire le biseau d'une analyse fine dans l'amalgame stratifié des écrits sur l'urbanisme et l'architecture. D'autre part, ces normes, qui permettent la classification des textes, sont aussi des composants actifs et, méthode désormais classique dans d'autres domaines, permettent de suivre la postérité des écrits dits inauguraux, de repérer les « figures textuelles » identiques ou déviantes...

Ne *pas se décourager surtout à* ce moment du livre si l'on n'est pas maniaque de la sémiologie : *le suspense remonte ensuite, et les* petits chiffres se font moins fréquents. Lente et prudente au départ, la machine prend de la vitesse.

Réhabilité par l'auteur, ennobli contre l'omnipotence de Vitruve, le texte instaurateur d'Alberti perd cependant sa force dans l'histoire. Seul paraît subsister l'image, le *mythe, d'un architecte-héros que* l'on retrouvera plus loin. S'amenuise la « figure textuelle » qui aurait pu *préserver* l'ampleur du *geste* de l'architecte, puisqu'elle produisait les règles génératives du bâti. *Mais* les ordres de Vitruve occupent assez l'Académie...

L'utopie, *en* revanche, génératrice *d'un autre mythe, l'espace modèle* préservé du hasard, est promise à un bel avenir. Etape lourde de conséquences, elle *permet* l'avènement de l'urbanisme, troisième type de texte instaurateur. La théorie urbanistique se charge en outre (et s'octroie ainsi son pouvoir) de prétentions scientifiques, ne gardant *du traité d'architecture que la figure* mythique de l'architecte (l'urbaniste maintenant)-héros.

L'urbanisme : un mythe bien *construit. Est-ce à dire pour autant* qu'il n'a pas d'existence ? L'espace modèle de l'utopie, devenu espace obligé, le rêve réalité, a de fait régi depuis tout le domaine construit, s'adaptant admirablement à d'autres totalitarismes : celui de l'argent ou celui des systèmes politiques. Une figure textuelle a pro*duit une figure pratique : le modèle.* L'écriture a bien produit, si l'on peut dire, la « précontrainte » du béton.

Alors, revenir aux règles, revenir aux propositions d'Alberti, qui semble en effet permettre une infinie modulation de l'espace. Revenir à l'idée devenue scandaleuse de « beauté », contre celle de dogme ou de raison ? Ne prenant pas *pour modèle* les règles d'Alberti, Françoise Choay laisse entrevoir, *entre deux bornes théoriques, une* autre voie qui est peut-être simplement celle de la liberté : celle d'une critique qui, s'appuyant sur la conscience des limites de la théorie, donne justement un cadre aux errances théoriques, un cadre au-delà duquel commence à nouveau le dogmatisme.

FRÉDÉRIC EDELMANN.

★ *La Règle et le Modèle*, de Françoise Choay. Le Seuil, 380 pages, 95 francs environ.

« La Théorie générale de l'urbanisation »

d'Ildefonso CERDA

L'URBANISME, aujourd'hui, est entré dans une crise à l'issue incertaine. Après trente ans où régnèrent sans partage *les théories modernes,* voici que renaît le vieux combat qui opposa longtemps les tenants de l'art urbain et ceux de la science des villes. A nouveau, on invoque hasard et poésie contre le rationalisme ; à nouveau, on en appelle à l'histoire et à la tradition contre la modernité ; à *nouveau, le tracé,* la *géométrie* et l'esthétique revendiquent leur place à côté des raisonnements *fonctionnels.*

Or voici que paraît la traduction française d'un ouvrage oublié, la *Théorie générale de l'urbanisation*, d'Ildefonso Cerda, *ingénieur catalan qui inventa, il* y a plus d'un siècle, le mot « urbanisme » (qu'il mêlait encore à « urbanisation », et qui, *le premier, voulut faire de la* construction des villes une « science à part entière ».

Technicien rigoureux, d'un caractère froid, travailleur immense, « homme algébrique », Cerdá pressentait une « agitation sourde et profonde » ; à la vieille *Espagne obscurantiste, farouche*ment immobile, il opposait une civilisation qu'il sentait naître, « vigoureuse et féconde », une « civilisation du mouvement » qui, grâce à la vapeur et à l'électricité, allait renverser tous les obstacles, déployant sur de vastes espaces une activité *intense.*

En 1849 (il a trente-cinq ans), sa décision est prise : il abandonne sa carrière afin qu'elle n'entrave pas son « ardeur irrésistible », et, sacrifiant sa vie à l' « idée urbanistique », entreprend de « mettre le cap vers ce monde nouveau pour la science ». Il n'achèvera jamais ce voyage ambitieux puisque, lorsque paraissent, en 1867, les quinze cents pages de sa *Teoria general, il y manque l'essentiel du projet :* Cerdá ne nous a pas laissé les « principes théoriques de l'urbanisation parfaite » qu'il se promettait de dégager, non plus que l' « art de les appliquer ».

Et pourtant, tout l'urbanisme moderne paraît n'être qu'une paraphrase *de cette* œuvre inachevée : il faut, expose Cerdá, satisfaire à « *la finalité essentielle qui caractérise toute vie : la communicativité universelle* » et, pour cela, dessiner des rues droites, aussi longues que possible, « illimitées » même, « grands canaux » ouverts « aux vents purificateurs » ; il faut lutter contre l'irrégularité « *monotone* », mettre fin aux « mille déformations, si monstrueuses, si injustifiables », que connaît le tracé des villes anciennes ; il faut briser l' « odieuse ceinture des remparts » et regarder avec répugnance tout ce qui limite l' « accroissement naturel » des urbanisations.

Le plan de Barcelone

Bâtie sur trois principes, « l'hygiène, la circulation urbaine et une politique foncière équitable », la ville du futur sera égalitaire, homogène et régulière. Fondée sur des données exactes, elle sera incontestable. *La statistique fournira* « *un* arsenal inépuisable de raisons accablantes et irréfutables » et, tous les problèmes étant ainsi posés « en termes mathématiques », il ne sera plus possible d'invoquer « les caprices de l'imagination ».

Ces textes aux consonances futuristes auraient pu être écrits par les avant-gardes architecturales de l'entre-deux-guerres, les désurbanistes russes, Gropius ou *Le Corbusier ; ils ont en fait* plus d'un siècle et n'ont été que récemment exhumés. C'est que l'œuvre principale de Cerdá n'est pas son livre, mais le plan d'extension de Barcelone.

En août 1858, un mois après que le coup d'Etat de la *Vicalvarada* eut porté au pouvoir un groupe de libéraux progressistes, Barcelone démolissait les remparts qui la corsetaient. L'événement, comparé à la prise de la Bastille, fut l'occasion de grandes réjouissances populaires. Mais, dans ce pays catalan où la planification urbaine était de vieille tradition, il fallait qu'un plan organise l'accroissement de la ville. Un concours fut donc lancé en 1858, remporté par l'architecte Rovira y Trias, qui proposait un dispositif majestueux, rayonnant en éventail à partir d'une vaste place centrale établie à la jonction de la vieille ville et de la nouvelle. Ce beau projet, fidèle à *la tradition* classique, disposait des quartiers concentriques, « comme l'univers et les Etats » ; ses proportions étaient modulées sur celles, idéales, du corps humain ; les classes sociales étaient réparties selon la convenance.

Le plan de Cerda, au contraire, déployait un immense carroyage régulier, des voies de 20 mètres et des îlots identiques. Un système de barres de quatre niveaux, aux directions alternées, n'occupait que le tiers des surfaces. Pour la première fois les espaces vides dominaient, les constructions étaient libérées de l'alignement et la « rue-corridor » abolie au profit d'un type d'organisation urbaine qui évoque assez nos grands ensembles. La vieille ville était provisoirement insérée dans cette trame qui devait un jour la submerger car « celui qui a connu le bonheur ne voudra jamais retourner à la barbarie ».

Cerda croyait à la force de persuasion de son projet, mais savait que le jury lui serait hostile. Lui, le libéral qui avait été conseiller municipal de sa ville, député aux Cortès, puis commandant en chef de la milice durant la révolution de 1854, joua à *cette* occasion *la* carte gouvernementale et s'appuya sur le ministère des travaux publics, soulevant l'indignation de l'opinion locale. Un décret du 31 mai 1860 spécifia que les « nouvelles constructions » devaient désormais « s'ajuster aux tracés du plan de l'ingénieur Cerda ». Il *avait vaincu mais se trouvait* seul et empli d'amertume. Son damier eut force de loi et marque encore la Barcelone moderne de sa géométrie rigoureuse ; mais le plan fut dénaturé, densifié à l'extrême ; des lois successives légalisèrent les entorses et les dérogations.

Son projet scandalisait les propriétaires, car il donnait la même valeur à tous les terrains ; il heurtait les architectes qui n'y *voyaient que* travail d' « arpenteur » et « opérations purement géométrales » et choquait la bourgeoisie catalane par l'absence d'un centre où la « civilisation moderne » pût « s'épanouir dans le mouvement et la sociabilité qui la caractérisent ». Mais, surtout, il angoissait par *cette* « *idée de dégagement* » qui, « heurtant profondément l'idée que nous nous faisions de la ville », semblait obliger « à vivre dans un désert au milieu d'une grande ville ».

Notre époque sait maintenant que, si les conceptions urbaines de Cerda étaient prémonitoires, les craintes de l'opinion ne l'étaient pas moins.

FRANÇOIS CHASLIN.

★ *La Théorie générale de l'urbanisation*, d'Ildefonso Cerda, présentée et adaptée par A. Lopez de Aberasturi. Le Seuil, 250 pages, 89 francs environ.

Expositions

Centre Georges-Pompidou

Entrée principale rue Saint-Martin (277-12-33). Informations téléphoniques : 277-11-12.

Sauf mardi, de 12 h. à 22 h. ; sam. et dim., de 10 h. à 22 h. Entrée libre le dimanche.

Animations gratuites : sauf mardi et dimanche, à 16 h. et à 19 h. ; le samedi, à 11 h. : entrée du musée (troisième étage) ; lundi et jeudi, à 17 h. : galeries contemporaines (rez-de-chaussée).

MALEVITCH. Planètes et architectures. — Jusqu'au 2 juin.

LE FUTURISME DANS LES COLLECTIONS DU MUSEUM OF MODERN ART DE NEW-YORK. — Jusqu'au 15 septembre.

ACCROCHAGE IV : Images transposées, images composites. — Jusqu'au 2 juin.

ATELIERS AUJOURD'HUI 24 : J.-L. Coignet, sculpture. et P. Kern : « Usine à Bastos ». Salle contemporaine. Jusqu'au 23 juin.

HORIA DAMIAN : Projet de San-Francisco. — Jusqu'au 9 juin.

OLGA KALOUSSI. — Jusqu'au 23 juin.

JEAN LENICA. — Jusqu'au 26 mai.

ELLSWORTH KELLY, peintures et sculptures 1968-1979. — Jusqu'au 15 juin.

C. C. I.

L'OBJET INDUSTRIEL. — Jusqu'au 9 juin.

LE JOURNAL DANS LA CLASSE. — Jusqu'au 26 mai.

LE MOBILIER EN BOIS COURBE. — Jusqu'au 23 juin.

CARTES ET FIGURES DE LA TERRE. — Du 24 mai au 17 novembre.

B.P.I.

LIVRE - PARCOURS. Du salon de lecture à la bibliothèque publique (2e étage). — Jusqu'au 23 juin.

IL Y A QUARANTE ANS... LA RESISTANCE. — *Jusqu'au 2 juillet.*

MUSEES

LE SALON DES ARTISTES FRANÇAIS ET DE LA SOCIETE INTERNATIONALE DES BEAUX-ARTS. — Grand Palais, avenue Winston-Churchill, porte H (359-52-49). De 10 h. à 19 h. Entrée : 15 F. — Jusqu'au 25 mai.

MARIO PRASSINOS. Peintures et dessins récents. — *Grand Palais,* entrée avenue du Général-Eisenhower (261-54-10). Sauf mardi, de 10 h. à 20 h. ; mercredi, jusqu'à 22 h. Entrée : 9 F ; le samedi, 6 F. Jusqu'au 14 juillet.

PRESENTATION TEMPORAIRE D'ŒUVRES DU MUSEE DU LOUVRE ET DES MUSEES NATIONAUX. *Céramique de l'Orient musulman* : technique et évolution, Stèles funéraires provinciales : Grèce du Nord et Asie Mineure. L'archéologie du Yémen ; sculptures médiévales en Champagne ; la Grisaille. — Musée d'art et d'essai, palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson (723-36-53). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 17 h. 45. Entrée : 6 F. Le dimanche, 3 F.

PRESENTATION DES COLLECTIONS PERMANENTES. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (723-61-27). Sauf lundi, de 10 h. à 17 h. 40. Entrée : 6 F (gratuite le dimanche). Jusqu'au 15 août.

HARTUNG. Œuvres de 1922 à 1939. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Mercredis et samedis, jusqu'au 28 mai, à 15 h. 30 et 16 h. 30, projection de *films sur* Hartung. Jusqu'au 21 septembre.

JAN DIBBETS : Rétrospective. — YANNIS KOUNELLIS : Environnements. — ARC - Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). — Jusqu'au 1er juin.

BHOULBHOULYAN. Un labyrinthe indien. — Musée des enfants, au Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 12, avenue de New-York (voir ci-dessus). Du 22 mai au 29 mars 1981.

L'AFFICHE EN BELGIQUE (1889-1980). — Musée de l'affiche, 18, rue de Paradis (824-50-04). Sauf lundi et mardi, de 12 h. à 18 h. Entrée : 6 F. Jusqu'au 17 novembre.

PROJETS DU CONCOURS D'ARCHITECTURE, pour le musée du dix-neuvième siècle. — Gare d'Orsay, 9, quai Anatole-France. Sauf dim., de 10 h. à 17 h.

DONATION MASUREL A LA COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE. — Musée du Luxembourg, 19, rue de Vaugirard (033-95-00). Sauf lundi, de 11 h. à 18 h. ; jeudi, jusqu'à 22 h. Entrée : 9 F ; le samedi : 6 F. Jusqu'au 25 mai.

ALBERTO MAGNELLI. — Bibliothèque nationale (salle Mortreuil), 58, rue de Richelieu (261-82-83). De 12 h. à 18 h. Entrée : 6 F. Jusqu'au 25 *mai.*

TROISIEME CENTENAIRE DE LA COMEDIE-FRANÇAISE. — Bibliothèque nationale (voir ci-dessus). Jusqu'au 23 juillet.

EDGAR CHAHINE. Peintre graveur. — Bibliothèque nationale (voir ci-dessus). De 12 h. à 17 h. Entrée : 5 F. Jusqu'au 15 juin.

GARRY WINOGRAND. — Bibliothèque nationale. Galerie de photographie, 4, rue Louvois. Sauf dimanche, de 12 h. à 17 h. Entrée libre. Jusqu'au 7 juin.

NOUVELLES SALLES D'ART CHINOIS. — Musée Guimet, 6, place d'Iéna (723-61-65). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 12 h. et de 13 h. 30 à 17 h. 15.

NOUVELLES SALLES DU MUSEE DES ARTS AFRICAINS ET OCEANIENS, 293, avenue Daumesnil (343-14-54). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 12 h. et de 13 h. 30 à 17 h. 15.

SALON DE LA JEUNE PEINTURE-JEUNE EXPRESSION. — Parc floral de Paris, hall international Bois de Vincennes. De 19 h. à 20 h. Jusqu'au 31 mai.

ARCHITECTURE DE MANUFACTURES tabacs et allumettes (1726-1939). — Galerie du Seita, 12, rue Surcouf (555-91-50). De 11 h. à 18 h., sauf dimanches et jours fériés. Jusqu'au 7 juin.

RESISTANCE, DEPORTATION ET CREATION DANS LE BRUIT DES ARMES. — Musée de l'Ordre de la Libération, 51 bis, boulevard de Latour-Maubourg (705-04-10). Tous les jours, de 10 h. à 17 h. Jusqu'au 20 juin.

ILE SAINT-LOUIS. — Jusqu'au *15 juin.* — *LES CENT ANS DU MUSEE CARNAVALET.* — Jusqu'au 26 octobre. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (272-21-13). Sauf lundi (et jours fériés), de 10 h. à 17 h. 40.

TRESORS DE LA BIBLIOTHEQUE DE L'ARSENAL. — 1, rue de Sully (261-8"-83). De 12 h. à 18 h. Entrée : 6 F. Jusqu'au 22 juin.

THIONVILLE ARCHITECTURE. — Musée des monuments français. Palais de Chaillot (727-97-27). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 12 h. 30 et de 14 h. à 17 h. 15. Jusqu'au 23 juin.

RITES DE LA MORT. — Musée de l'homme, Palais de Chaillot (505-70-60). Sauf mardi, de 10 h. à 18 h. Jusqu'en juillet.

VISIBLE - INVISIBLE. Aspects de la photographie scientifique. — Palais de la Découverte, avenue Franklin-Roosevelt (359-16-65). Sauf le lundi, de 10 h. à 18 h. Entrée : 5 F. Jusqu'au 7 septembre.

Centres culturels

HORACE VERNET. — Chapelle des Petits-Augustins. Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts, 14, rue Bonaparte (260-34-57). Sauf mardi, de 12 h. à 20 h. Entrée : 8 F. Jusqu'au 11 juillet.

LE PAYSAGE EVOQUE PAR LA PLUME ET LE PINCEAU. Dessins et autographes d'artistes français du dix-huitième siècle. — Institut néerlandais, 121, rue de Lille (705-85-99). Sauf lundi, de 13 h. à 19 h. Entrée libre. Jusqu'au 15 juin.

ARTISTES ALLEMANDS A PARIS : peintures, dessins, photos, sculptures. — Centre culturel allemand, 31, rue de Condé (723-61-21). Sauf sam., dim. et jours fériés, de 12 h. à 20 h. *Jusqu'au 17 juin.*

LOUIS ARCHAMBAULT. Essai de renouvellement de quelques symboles mystiques. — Centre culturel canadien, 5, rue de Constantine (551-35-73). De 9 h. à 19 h. Jusqu'au 14 septembre.

ERIK DIETMAN. Peintures. Jusqu'au 13 juillet. — GRETA KNUTSON. Peintures, dessins, sculptures. Jusqu'au 31 mai. — Centre culturel suédois, 11, rue Payenne (271-82-20). De 12 h. à 18 h. ; sam. et dim., de 14 h. à 19 h.

MICHEL SZULC KRZYZANOWSKI. Photographies. — Institut néerlandais, 121, rue de Lille (705-85-99). Sauf lundi, de 13 h. à 19 h. Jusqu'au 15 juin.

VARSOVIE 1980, vue par des élèves de l'unité pédagogique d'architecture numéro 4. — Institut culturel polonais, 31, rue Jean-Goujon (260-34-57, poste 382). Sauf sam. et dim., de 11 h. à 19 h. Entrée libre. Jusqu'au 4 juin.

JORGEN NASH. Le rebelles du Nord : peintre, graveur, sculpteur, situationniste. — Maison du Danemark, 142, avenue des Champs-Elysées. De 12 h. à 19 h. ; dim. et fêtes, de 15 h. à 19 h. Du 23 mai au 15 juin.

EUGENE ATGET/CAROLE BARRIQUAND : photographies de heurtoirs. — *Musée Bricard.* hôtel Libéral-Bruant, 1, rue de la Perle (277-79-62). Sauf lundi et mardi. Jusqu'au 9 juin.

L'OPERA DE PARIS. Costumes, maquettes de décors, vues de scènes. — Grand Orient de France, 16, rue Cadet. Sauf dim., de 14 h. à 18 h. Jusqu'au 2 juin.

JEAN D'YLEN : affiches. — Hôtel de Sens, bibliothèque Forney, 1, rue du Figuier. Sauf dim. et lundi. De 13 h. 30 à 20 h. Entrée libre. Jusqu'au 28 juin.

COSMOGONIE : parcours plastique et audiovisuel. — Centre culturel du Marais, 26-28, rue des Francs-Bourgeois (272-73-52). Sauf mardi, à 14 h., 16 h., 18 h. 30, 20 h. 30. Jusqu'au 30 juin.

AUTOMATES ET MUSIQUE MECANIQUE. — Trianon de Bagatelle, bois de Boulogne. Sauf lundi, de 11 h. à 17 h. 30. Entrée libre. A 14 h. 30 et à 16 h., présentation musicale. Jusqu'au 15 juin.

DIDONET. Sculptures - bijoux/Bijoux - sculptures. — Boutique danoise, 42, avenue de Friedland. Jusqu'au 24 mai.

BRUXELLES PHOTOGRAPHIQUE 1854-1980. — Centre cultural de la communauté française de Belgique, 127, rue Saint-Martin (271-26-16). Sauf lundi, de 11 h. à 18 h. Jusqu'au *1er juin.*

LE JAPON DEBRIDE EN CALICOTS GEANTS. — Forum des Halles, galerie porte Berger (niveau 3). - Sous la place de la Coupole, à la Défense. - Dans la verrière, passage Verdeau. Jusqu'au 5 juin.

HISTOIRES DE FRANCE EN MAQUETTE. Le patrimoine au fil des jours. — Maison de Radio-France, 116, avenue du Président-Kennedy. Jusqu'au 8 juin.

SEPT PHOTOGRAPHES MEXICAINS. — Centre culturel du Mexique, 47 bis, avenue Bosquet (555-79-15). Sauf dim., de 12 h. à 18 h. Jusqu'au 31 mai.

LE MONDE INCONNU DES CANNES : du XVIIIe au XXe siècle. — Le Louvre des antiquaires, 2, place du Palais-Royal (297-27-00). Sauf lundi, de 11 h. à 19 h. Entrée : 8 F. Jusqu'au 8 juin.

L'ART DU COSTUME DANS LES FILMS DE VISCONTI. — Mairie annexe du 15e arrondissement, 31, rue Péclet. Sauf lundi, de 11 h. 30 à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 29 mai.

SALON DE PARIS. Peinture, musique, poésie. — Chapelle de la Sorbonne, place de la Sorbonne (329-12-13, poste 3832), sauf dim., de 12 h. à 18 h. Entrée : 8 F. Jusqu'au 24 juin.

MAGAD ANDRADE. Mes fantômes ; HUGO BAPTISTA. Une approche du mur ; MARCOS ETTEDGUI LANDAETA. Couleur des tropiques. — Ambassade du Venezuela, 11, rue Copernic. Sauf sam. et dim., de 10 h. à 13 h. et de 14 h. à 16 h. Jusqu'au 12 juin.

PEINTURES ET MARIONNETTES D'INDONESIE. — Le Fer-Play, 13, rue du Pot-de-Fer (707-90-99). Jusqu'au 30 juin.

LUCIANO CHINAGLIA. — Centre jeunesse et loisirs, 24, rue Daviel (589-05-99). Jusqu'au 6 juin.

Galeries

LES NABIS (1890-1900). — Galerie « la Cave », 7, rue de Miromesnil (265-40-66). Jusqu'au 15 juillet.

LAQUES D'OR DU JAPON. — Galerie Robert Burawoy, 12, rue Le Regrattier (354-67-36). Jusqu'au 7 juin.

INRO. Boîtes japonaises. — Galerie Art du Japon, 17, rue de Grenelle (548-09-42). Jusqu'au 7 juin.

ESTAMPES CHINOISES DE NOUVEL AN. — Galerie Paris-Pékin, 9-11, rue des Grands-Augustins. Jusqu'au 30 mai.

WILLIAM BRUI, peintures - OLEG PROKOFIEV, sculptures. — Galerie C. Ratié, 6, rue Bonaparte (325-16-49). Jusqu'au 4 juin.

LE SPORT. Affiches. — Artcurial, 9, avenue Matignon (256-70-70). Jusqu'au 20 juin.

LES OLYMPIADES DE L'ART : Largu...r, peintures. - Bakker, Bottagisio-Decoux, Dimas, Disa, Lasserre, sculptures. — Galerie G. Laubie, 2, rue Brisemiche (887-45-81). Jusqu'au 15 septembre.

ARCHEOLOGIE DU VISAGE. Sculptures du Bassin méditerranéen, d'Orient et d'Amérique précolombienne. — Galerie Mythes et Légendes, 18, place des Vosges (272-63-26). Mai.

LEÇON D'ANATOMIE : Lutz, Petlin, Segui. — Galerie Noire, 20, rue Molitor (651-62-90).

BERNARD JOUBERT - MICHEL GODAY. — Galerie de Kraijff, 48, rue Beaubourg (278-53-50). Jusqu'au 31 mai.

INTERFACES. Richard Hamilton et Dieter Roth. — Galerie Bama, 40, rue Quincampoix (277-38-87). Jusqu'au 31 mai.

CARNETS D'ARTISTES : dessins de Baruchello, Bazaine, Bonnard, Broodthaers, Buri, Degottex, etc. — Le Dessin, 27, rue Guénégaud (633-04-66). Jusqu'au 30 juin.

ATILA - A. HADAD. Peintures - pastels. — L'Œil de Bœuf, 58, rue Quincampoix (278-36-66). Jusqu'au 30 mai.

PRENEZ UN LIVRE... Livres détournés, peints, découpés, roulés, collés, cuits, enchaînés... — Bar de l'Aventure, 53, rue Berthe (255-37-76). Jusqu'au 29 mai.

AMANN. — Galerie Raph' 12, rue Pavée (887-80-36). Jusqu'au 5 juin.

CLAUDE AVELINE. Peintures au feutre. — Galerie V. Schmidt, 41, rue Mazarine (354-71-91). Jusqu'au 31 mai.

TUDOR BANUS. Dessins et gravures. — Librairie de l'Oxna, 35, rue de la Gaîté (322-68-50). Jusqu'au 31 mai.

CONNIE BECKLEY. Installation. — Galerie Farideh-Cadot, 11, rue du Jura (331-34-62).

BEERL. Gravures 1976-1980. — Galerie de l'Ermitage, 33, rue Henri-Barbusse (354-71-44). Du 23 mai au 5 juillet.

EUGENE BOUDIN. — Galerie Schmidt, 396, rue Saint-Honoré (260-36-36). Jusqu'au 12 juillet.

STANLEY BROWN. — Galerie Durand-Dessert, 43, rue de Montmorency (277-63-60). Jusqu'au mercredi 4 juin.

MARIE-CLAUDE BUGEAUD : Dessins pour un cimetière. — Art et culture, 90, rue de Rennes (548-58-69). Jusqu'au 31 mai.

FREDRICH CANTOR. — Galerie Nouvel Observateur/Delpire, 13, rue de l'Abbaye (326-51-10). Jusqu'au 7 juin.

CARGALEIRO. Gouaches. — Galerie Jacob, 28, rue Jacob (633-90-66). Jusqu'au 7 juin.

A.V. CASAVOLA. Photographies de la révolution mexicaine. — Galerie *Perspectives*, 53, avenue de Saxe (566-49-70). Jusqu'au 31 juin.

CHAVANON. Sculptures, dessins, estampes. — Galerie R. Lussan, 7, rue de l'Odéon (633-37-50). Jusqu'au 31 mai.

JACQUES COLOMBAT. Dessins. — Jardin de la Paresse, 20, rue Gazan (588-38-52). Jusqu'au 15 juin.

PARVINE CURIE. — Prix Bourdelle 1979. — Galerie F. Tournié, 10, rue du Roi-de-Sicile (278-13-18). Jusqu'au 31 mai.

ALAIN DEREBOURG. Monotypes. — Galerie Ikuo, 11, rue des Grands-Augustins (329-56-39). Jusqu'au samedi 7 juin.

MONIQUE DE ROUX. Peintures gravures. — Galerie Horizon, 21, rue de Bourgogne (555-58-27). Jusqu'au 14 juin.

GERARD DIAZ. Œuvre gravé. — Galerie Sagot-le-Garrec, 24, rue du Four (326-43-38). Jusqu'au 7 juin.

JEANINE ECHARD. Peintures et objets tissés. — Centre de recherche Créer, 33, rue Saint-Honoré (261-78-50). Du 23 mai au 11 juin.

DANIEL ETCHETO. Peintures 1979-1980. — Galerie, 26, place Dauphine (326-61-27). Jusqu'au 31 mai.

JEAN-CLAUDE FARHI. Sculptures 1979-1980. — Galerie Beaubourg, 23, rue du Renard (271-20-60). Jusqu'au 21 juin.

LEONOR *FINI. Dessins récents.* — Galerie Proscenium, 35, rue de Seine (354-92-01). Jusqu'au 30 juin.

MICHELE FORGEOIS. Sculptures. — Galerie Brigitte Schehadé, 44, rue des Tournelles (277-96-74). Jusqu'au 3 juin.

GRANET. — Galerie Darthea Speyer, 6, rue Jacques-Callot (354-78-41). Jusqu'au 13 juin.

GUARIENTI. Peintures, gravures. — Galerie L. Weill, 6, rue Bonaparte (354-71-95). Jusqu'au 4 juin.

HELION. Les années 50. — Galerie K. Flinker, 25, rue de Tournon (325-18-73). Jusqu'au 28 juin.

MARY JOHNSTON. Paris 1955 : photographies. — 7, rue Jean-Du-Bellay. Jusqu'au 20 juin.

HACHIRO KANNO. Autour de la cérémonie du thé (peintures, calligraphies, céramiques). — Galerie J. Ostier, 26, place des Vosges (887-28-57). Jusqu'au *15 juin.*

ALAIN KLEINMANN. Œuvres récentes. — Galerie Aleph, 38, rue de l'Université. Jusqu'au 22 juin.

MARIJAN KOLESAR. Les nostalgies bleues. Peintures. — Galerie K. Granoff, 13, quai Conti (033-41-92). Jusqu'au 29 mai.

HENRI LAURENS, 1885-1954. — Galerie Bellini, 28 bis, boulevard de Sébastopol (278-01-91). Jusqu'au 7 juin.

NELLO LEVY. Peintures. — Galerie d'art de l'Hôtel Astra, 29, rue Caumartin (266-15-15). Jusqu'au 15 septembre.

LE YAOUANC. — Galerie Arts contemporains, 22, rue de l'Odéon (633-19-24).

MAN RAY. Œuvres de 1912 à 1976. — Artcurial, 9, avenue Matignon (359-29-80). Jusqu'au 19 juillet.

J. MARTIN-PRADES. Huiles. — Curia du Louvre, 2, place du Palais-Royal (297-27-10). Jusqu'au 3 juin.

MELOIS. — Galerie J.-P. Lavignes, 15, rue Saint-Louis-en-l'Isle (633-56-02). Jusqu'au 15 juin.

MIGISHI. Les fleurs et la terre. — Galerie Tamenaga, 18, avenue Matignon (266-61-94). Jusqu'au 31 mai.

MONTEYROL. Peintures et dessins. — Galerie P. Lescot, 28, rue P.-Lescot (233-85-39). Jusqu'au 14 juin.

NICOLAS ABDALLAH MOUFARREGE. Trames panthéistes. — Galerie de Varenne, 61, rue de Varenne (705-55-04). Jusqu'au 6 juin.

NANDO. — Galerie de Seine, 18, rue de Seine (325-32-18). Jusqu'au 7 juin.

CHANA ORLOFF (1888-1968). Sculptures, dessins. — Galerie N.R.A., 2, rue du Jour (508-19-58). Jusqu'au 27 juin.

VERA PAGAVA. Peintures récentes. — Galerie Darial, 82, rue de Beaune (261-20-63). *Jusqu'au 31 mai.*

GILBERT PEYRE. Jouets, 24, rue Durantin. Sauf dimanche et lundi, de 14 h. à 19 h.

HANS REICHEL. From the land of the Gostersools. Quarante aquarelles 1921-1958. — Galerie J. Bucher, 53, rue de Seine (326-22-32). Jusqu'au 21 juin.

RODNEY RIPPS. — Galerie Daniel Templon, 30, rue Beaubourg (272-14-10). Jusqu'au 5 juin.

SHINJYO SAITO. — Galerie P. Ambroise, 6, rue Royale (260-57-57). Jusqu'au 21 juin.

SERPAN. Femmes éclatées, collages dissimulés. — Galerie Obliques, 58, rue de l'Hôtel-de-Ville (274-19-60). Jusqu'au 15 juin.

RAPHAEL SOYER. Dessins et aquarelles de ses carnets. — Galerie A. Lœb, 10, rue des Beaux-Arts (633-06-87). Jusqu'au 31 mai.

FRANÇOIS STAHLY. Sculptures. — Galerie F. Tournié, 10, rue du Roi-de-Sicile (278-13-18). Jusqu'à fin mai.

RIKIO TAKAHASHI. — Galerie Modiane-Eiko, 5, rue Sauval (236-44-06). Jusqu'au 27 mai.

JEAN-MAX TOUBEAU. Peintures et dessins. — Galerie Jeanne Castel, 3, rue du Cirque (359-71-24). Jusqu'au 27 juin.

TOURLIERE. Dessins. — *Galerie* Regards, 40, rue de l'Université (261-10-22). Jusqu'au 21 juin.

ANDY WARHOL. Ladies and gentlemen, M. Jagger, Président Mao, C. Clay. — Artcurial, 9, avenue Matignon (256-70-70). Jusqu'au 30 juin.

MADELEINE ET ROLAND WEBER. L'espace est dehors et dedans. — Galerie Charley Chevalier, 27, rue de la Ferronnerie (508-58-63). Jusqu'au 31 mai.

DAVID WICRESS. Peintures. — First Time, 55, rue Saint-Denis (233-08-16). Jusqu'au 31 mai.

WUNDERLICH, LITHOS 1969-1980. — Galerie Negru, 40, rue Mazarine (329-85-09). Jusqu'au 31 mai.

ZAO WOU-KI. Seize lavis. — *Galerie de France, 3, rue du* Faubourg-Saint-Honoré (265-69-37). Jusqu'au 30 mai.

Dans la région parisienne

ARGENTEUIL. Vanarsky. Œuvres récentes. — Centre culturel municipal, 3, rue des Gobelins. Sauf dimanche, de 14 h. à 19 h. Jusqu'au 31 mai.

AULNAY-SOUS-BOIS. Troisième dimension : Hologrammes-Lasers. — Unité-Enfance-Jeunesse, 134, rue Anatole-France (868-02-22). Jusqu'au 15 juin.

BEZONS. Sport et culture. — Théâtre Paul-Eluard, 162, rue Maurice-Berteaux (982-20-88). Sauf le lundi. Jusqu'au 31 mai.

BOBIGNY. Le cri d'un continent. Un peintre africain témoigne : Iba Ndiaye. Peintures, lavis, dessins. — Maison de la culture (831-11-45). Jusqu'au 30 juin.

CHOISY-LE-ROI. Visage no 2 : Adzak, Bazaine, Golden, Ipousteguy, Metzyer. — Théâtre Paul-Eluard, 4, avenue de Villeneuve-Saint-Georges (884-10-46). Jusqu'au 28 mai.

CRETEIL. Malaval : attention à la peinture. — Maison des arts et de la culture A.-Malraux, place de l'Hôtel-de-Ville (899-90-50). Sauf lundi, de 12 h. à 18 h. 30 ; dim., de 14 h. à 18 h. 30. Jusqu'au 29 juin.

CHAMPIGNY. Eve Gramatzki : dessin 1980. — Rotonde de la mairie, rue Louis Talamoni. Sauf dim., de 8 h. 30 à 12 h. et de 13 h. 30 à 18 h. Jusqu'au 31 mai.

FONTENAY-SOUS-BOIS. Salon de sculpture contemporaine. — Hall et parc de l'hôtel de ville. Jusqu'au 22 juin.

GENNEVILLIERS. Présence textile. — Galerie municipale E.-Manet, 3, place Jean-Grandel (794-10-86). Sauf dim. et fêtes, de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 19 h. Jusqu'au 31 mai.

JOUY-EN-JOSAS. Les plus belles toiles de Jouy. — Musée Oberkampf, château de Montebello (946-80-48). Mardi, sam., dim. et jours fériés, de 14 h. à 17 h. Jusqu'en juin.

MAGNY-LES-HAMEAUX. Port-Royal. — Musée national des Granges de Port-Royal (043-73-05). Sauf lundi et mardi, de 10 h. à 11 h. 30 et de 14 h. 30 à 17 h. 30. Entrée : 4 F ; dim. : 2 F.

MONTROUGE. Salon d'art contemporain : peinture, sculpture, dessin autour de Bonnard. — Centre culturel et artistique, 2, avenue Emile-Boutroux (656-52-52). Jusqu'au 8 juin.

PONTOISE. Ferdinand Desnos. — Musée Tavet-Delacourt, 4, rue Lemercier (031-93-00). Sauf mardi, de 10 h. à 12 h. *et de* 14 h. à 18 h. Jusqu'au 28 septembre.

SAINT-CYR-L'ECOLE. Aspects de la sculpture : Adler, Chabot, Chasse-Pot, etc. — Centre d'action culturelle, 4, square H.-Wallon (058-45-75). Jusqu'au 31 mai.

SAINT-DENIS. Tapisserie et poésie. — Musée de la Légion d'honneur, 6, place de la Légion-d'Honneur. Sauf mardi, de 10 h. à 18 h. ; dim., de 14 h. à 18 h. — Basilique ; de 10 h. à 12 h. et de 13 h. 30 à 18 h. Jusqu'au 30 juin.

SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES. Réalités nouvelles. — Centre culturel de La Villedieu, CD 58, à Elancourt (050-51-70). Sauf lundi, de 13 h. à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 26 mai.

SCEAUX, Meudon, Vincennes, Port-Royal-des-Champs : trois hauts lieux d'Ile-de-France. — Orangerie *du château (661-06-71). Jusqu'au* 30 juin.

En province

AIX-EN-PROVENCE. Berthe Coulon. — Palais des congrès (27-67-68). Jusqu'au 1er juin.

BEAUVAIS. Vieilles maisons françaises : sauvegarde du patrimoine dans l'Aisne, l'Oise et la Somme. — Musée départemental de l'Oise, ancien palais épiscopal (445-13-60). Jusqu'au 15 juin.

CAGNES-SUR-MER. Le Moyen Age et les peintres français de la fin du dix-neuvième siècle. — Château-musée. Jusqu'au 8 juin.

CHALON-SUR-SAONE. 1968-1978. Quelques acquisitions du musée de Grenoble. — Maison de la culture. Mai-Juin.

CLERMONT-FERRAND. Ex-voto gallo-romains de la source des Roches de Chamalières. — Musée Bargoin, 45, rue Ballainvilliers (91-37-31).

DIJON. Claude Domec : cinquante ans de peinture à la cire. — Musée des Beaux-Arts, place de la Libération (33-15-37). Jusqu'au 15 juin.

GRENOBLE. Architecture et art populaire dans le Haut-Atlas marocain. — Musée place de Verdun (50-09-82). Jusqu'au 16 juin.

LUNEVILLE. Paul-Emile Colin *(1867-1949) : gravures. — Musée du* château (373-18-27). Jusqu'au 23 juin.

LYON. Mariano Fortuny. — Musée historique des tissus, 34, rue de la Charité (37-17-05). Jusqu'au 13 juillet.

MORLAIX. Camille Bryen : dessins et peintures. — Musée des Jacobins, rue des Vignes (88-38-96). Jusqu'au 2 juin.

NICE. Marc Chagall, psaumes de David et monotypes. — Musée national, message biblique Marc Chagall (81-75-75). Jusqu'au 16 juin.

PONT-A-MOUSSON. Peindre et la réalité. — Centre culturel de l'abbaye des Prémontrés (81-10-32). Jusqu'au 15 juin.

RENNES. Les masques et leurs fonctions. — Maison de la culture, 1, rue Saint-Hélier (79-26-26). Jusqu'au 21 juin.

LES SABLES-D'OLONNE. Ecritures musicales. Jusqu'au 8 juin. — Daniel Dezeuze : Dessins récents/Travaux sur gaze. Jusqu'au 15 juin. — Musée de l'Abbaye Sainte-Croix (32-01-16).

SAINT-ETIENNE. Daniel Dezeuze. — Musée d'art et d'industrie (33-04-85). Mai.

SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY. Bitran. — Salle des fêtes de l'hôtel de ville. De 14 h. à 19 h. Jusqu'au 1er juin.

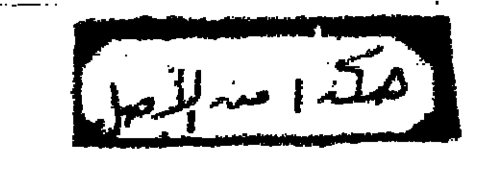
SAINT-PAUL-DE-VENCE. Dessins de la Fondation Maeght : Adami, Alechinsky, Arman, Degottex, Gäfgen, etc., quarante artistes contemporains. — Fondation Maeght (32-81-63). Jusqu'au 31 mai.

SOCHAUX. Magdeleine Vessereau : œuvre dessiné. — Maison des arts et loisirs. De 15 h. à 19 h. Jusqu'au 8 juin.

STRASBOURG. L'œuvre graphique de Hundertwasser. — Musée d'art moderne (35-29-06). Jusqu'au lundi 30 juin.

TOULON. Le paysage dans les collections du musée. — Musée, 20, boulevard Général-Leclerc (93-15-54). Jusqu'en mai 1981.

YVERDON. Vilato : peintures 1976-1980. — Hôtel de ville. Jusqu'au 31 mai.



Théâtres

(Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.)

Les salles subventionnées et municipales

OPERA (742-57-50), les 21 et 23, à 19 h. 30 : *l'Enfant et les Sortilèges* ; Œdipe roi ; le 22, à 20 h. : Récital K. Ricciarelli (Vivaldi, Haendel, Bellini...).

SALLE FAVART (296-12-20) : relâche.

COMEDIE-FRANÇAISE (296-10-20), les 24 et 26, à 20 h. 30 ; le 25, à 14 h. 30 : Port-Royal ; le 26, à 14 h. 30 : le Renard et la Grenouille ; Doit-on le dire ; le 27, à 20 h. 30 : la Commère ; le Jeu de l'amour et du hasard ; le 28, à 20 h. 30 : la Mouette ; le 28, à 14 h. 30 : Tartuffe.

CHAILLOT (727-81-15) (D., L.), 19 h. : apéritif-concert ; 20 h. 30 ; le Grand Magic Circus. — Gémier, les 21 et 22, à 20 h. 30 : Honorée par un petit monument (dernières).

ODEON (325-70-32) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. : Du côté des îles.

PETIT ODEON (325-70-32), les 27 et 28, à 18 h. 30 : les Voisines.

T.E.P. (797-96-06), les 21, 23, 24, 27 et 28, à 20 h. 30 : Odets ; Brecht ; le 24, à 14 h. 30 : Films ; le 22, à 20 h. 30 : Desmodus Minor ; les 23 et 27, à 9 h. 30 et 14 h. 30 ; le 28, à 15 h. : Une hirondelle en hiver.

CENTRE G.-POMPIDOU (277-12-23) (Mar.) : Débats : le 21, à 19 h. : Littérature : C. Vigée ; à 20 h. 30 : R. de Obaldia ; le 23, à 20 h. 30 : Patrimoine et création ; le 22, à 20 h. 30 : L'image du tourisme. — Danse, les 21, 22 et 23, à 19 h. 30 ; les 24 et 25, à 17 h. 30 : Compagnies Karmen Larumbe, Jean Gaudin et Jerman Silva. — Cinéma, les 21, 22, 23, 24 et 25, à 19 h. : Cinéma expérimental dans les années 50 ; le 21, à 18 h. : Les enfants des normes ; le 22, à 14 h. : Lire un plan ; le 23, à 18 h. : Québec, un pays, un goût, une matière.

CARRE SILVIA MONFORT (531-28-34), les 21, 26 et 28, à 15 h. 30 ; les 24 et 25, à 14 h. et 16 h. 30 : Cirque Grüss à l'ancienne ; le 22, à 20 h. 30 : Mario Maya, flamenco jondo.

THEATRE DE LA VILLE (274-11-24), les 21, 22, 23 et 24, à 18 h. 30 : Danses de l'Inde : les 27 et 28, à 18 h. 30 : Barbara Hendricks ; (D. soir, L.) 20 h. 30 : mat. dim. 14 h. 30 ; Pilobolus dance theatre.

Les autres salles

AIRE LIBRE (322-70-78) (L.), 20 h. 30 : Délire à deux ; 22 h., mat. dim., à 17 h. : Amélia.

AMERICAN CENTER (633-51-26), les 23, 24, 25, 21 h. : One day in May (en anglais).

ARTS-HEBERTOT (387-23-23) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. à 15 h. : le Pic du Bossu.

CARREAU DU TEMPLE (634-53-25) (Mar.), 21 h. : le Cirque de Molière.

CARREFOUR DE L'ESPRIT (633-48-65), mer., jeu., mar. à 20 h. 30 : les Dilemmes de la balance.

CARTOUCHERIE DE VINCENNES, Théâtre de la Tempête (328-36-36) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., à 15 h. 30 : les Dernières Heures de Babylone ; Epée de Bois (374-20-21) (D. soir, L., Mar.), 21 h., mat. sam. à 17 h., dim. à 15 h. 30 : le Neveu de Rameau ; Théâtre du Soleil (374-24-08), Mar., V., S. à 20 h. 30, mat. sam. et dim. à 16 h. : le Général Pegnalosa et l'Exilé Mateluna ; Force VII (365-16-27) (Mer., D. soir), 20 h. 30, mat. dim. à 16 h. 30 : Rue Apodaca.

CENTRE D'ART CELTIQUE (258-97-62), les 21, 22, 23, 24 à 18 h. 30 : Barzaz Breiz.

CHAPELLE SAINT-ROCH (722-36-91) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. à 16 h. : l'Annonce faite à Marie.

CIRQUE D'HIVER (700-12-25) (D. soir, L.), 20 h., mat. mer., sam. et dim. à 14 h. 30 : le Pic du Bossu.

CITE INTERNATIONALE (589-38-69), Grand Théâtre (D., L., Mar.), à 20 h. 30, mat. le 22 à 14 h. 30 : Amphitryon ; Galerie, à 20 h. 30 : la Mandragore (dern. le 24) ; Resserre (D., L.), à 20 h. 30 : les Enfants de Galilée.

COMEDIE DES CHAMPS-ELYSEES (723-37-21) (D. soir, L., Mar.) à 20 h. 45, mat. dim. à 17 h. : J'suis bien.

DAUNOU (261-69-14) (Mer., D. soir) à 21 h., mat. dim. à 15 h. 30 : l'Homme, la Bête et la Vertu.

DUNOIS (584-72-00), Mer., J., V., S. à 20 h. 30 : Victor s'en mêle.

EDOUARD-VII (742-57-49) (D. soir, L.) à 21 h., mat. dim. à 15 h. 30 : le Piège.

ESSAION (278-46-42) (D. soir, L.) à 20 h. 30, mat. dim. à 15 h. : Joker Lady.

FONTAINE (874-74-40) (D.) à 21 h. : la Staaar.

FORUM DES HALLES (297-53-47), les 21, 22, 23, 24 à 19 h. : Sankai Juku.

GAITE-MONTPARNASSE (322-16-18) (D., L.), 22 h. : Le Père Noël est une ordure.

GALERIE 55 (326-63-51), 21 h. : Une marionnette, un mari honnête (dern. le 24).

GYMNASE (246-79-79) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. : l'Atelier.

HUCHETTE (326-38-99) (D.), 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.

IL TEATRINO (322-28-92) (D.), 21 h. : les Dialogues putanesques.

LA BRUYERE (874-76-99) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim., 15 h. : Un roi qu'a des malheurs.

LUCERNAIRE (544-57-34) (rel. except. le 26) I, 18 h. 30 : les Inentendus ; 20 h. 30 : Juin 40 ; 22 h. 15 : Archéologie. — II, 18 h. 15 : Idée fixe ; 20 h. 30 : Mort d'un oiseau de proie ; 22 h. 15 : les Visages de Lilith. — III, 18 h. 15 : Parlons français.

LYCÉE L.-LE-GRAND, le 27 à 20 h. 30 : Colombine ou la cause des femmes.

MARIE-STUART (508-17-80), 20 h. 30 : Haute Surveillance (dern. le 24).

MARIGNY (225-20-74) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim., 15 h. : l'Azalée.

MATHURINS (265-90-00) (D., L.), 20 h. 45 : Grugru, quand le théâtre rencontre le cinéma.

MICHEL (265-35-02) (L.), 21 h. 15, mat. dim., 15 h. 15 : Duos sur canapé.

MICHODIERE (742-95-22) (L.), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. et 18 h. 30 : Coup de chapeau.

MONTPARNASSE (320-89-90) I (L.), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. et 18 h. 30 : la Cage aux folles. — II (L.), 22 h., dim., 20 h. 30 : Albert. — III (D. soir), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. 30 : Du côté de chez Colette (dern. le 25). A partir du 28, 20 h. 30 : Rosencrantz et Guildenstein sont morts.

NOUVEAUTES (770-52-76) (J., L.), 21 h., mat. dim. 16 h. : Un clochard dans mon jardin.

ŒUVRE (874-42-52) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. : Un habit pour l'hiver.

PALAIS-ROYAL (297-59-81) (D. soir), L.), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. et 18 h. 30 : Joyeuses Pâques.

PLAISANCE (320-00-06) (D.), 20 h. 30 : la Loi sur les corps.

POTINIERE (261-44-16) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim., 15 h. : Maison rouge.

PRESENT (203-02-55) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 17 h. : l'Asile.

RANELAGH (288-64-44), les 22, 23, 27, à 20 h. 30 : Arsenic et Vieilles Dentelles.

SAINT-GEORGES (878-63-47) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. : l'Aide-Mémoire.

SALLE DU CONSERVATOIRE (246-12-91), les 21, 22, à 20 h. 30 : la Colonie pénitentiaire.

SPLENDID (887-33-82) (D.), 20 h. 30 : 13 515 francs.

STUDIO DES CHAMPS-ELYSEES (723-35-10) (D.), 21 h. : Blanchisserie blanche.

T.A.I. THEATRE D'ESSAI (274-11-51), J., V., S., 20 h. 45, dim., 17 h. : Trio pour deux canaris.

THEATRE DES DEUX-PORTES (361-24-51), le 21, 20 h. 30 : les Femmes savantes.

THEATRE DUNCAN (326-99-35) (D., L., Mar.), 20 h. 30 : Zéro ou la pornographie du savoir (en anglais).

THEATRE NOIR (797-85-14) (D.), 20 h. 30 : l'Aube de silence (dern. le 26).

THEATRE DE SPARTE (628-58-28) (Mer., D., L.), 19 h. : le Diable et le Bon Dieu.

THEATRE ST-MEDARD (331-44-84) (D., L.), 18 h. 30 : Mémoire en blanc ; 21 h. : Vie à Neruda.

TRISTAN-BERNARD (522-08-40) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim., 15 h. : Un tramway nommé désir.

VARIETES (233-09-92) (D. soir, L. soir), 20 h. 30, mat. dim., 16 h. et 18 h. 30, lun., 15 h. 15 : Je veux voir Mioussov.

Les cafés-théâtre

AU BEC FIN (296-29-35) (D.), 20 h. : Patricia Lai ; 21 h. 15 : Pinter and Co ; 22 h. 30 : la Revanche de Nana.

BISTROT BEAUBOURG (271-33-17) (Mar.), 20 h. 15 : *Deux pour le prix d'un* ; 21 h. 30 : Naphtalme.

BLANCS MANTEAUX (887-16-70) (D.), 20 h. 15 : Areuh=MC 2 ; 21 h. 30 : Raoul, je t'aime. (D., L.), 22 h. 30 : les Belges.

CAFE D'EDGAR (322-11-02) (D.) I : 20 h. 30 : Sœurs siamoises cherchent frères siamois ; 22 h. : les Deux Suisses ; 23 h. 15 : Coupe-moi le souffle. — II : 22 h. 30 : Riou-Pouchain.

CAFESSAION (278-46-42) (D., L.) : 21 h. 30 : J. Charby.

CAFE DE LA GARE (278-52-51) (L.), 20 h. 30 : l'Avenir est pour demain ; 22 h. 30 : Quand reviendra le vent du Nord.

LE CONNETABLE (277-41-40) (D.), 20 h. 45 : Lucie Dolène ; 21 h. 30 : Cl. Cérat ; 22 h. 45 : B. Dimey.

COUPE-CHOU (272-01-73) (D.), 20 h. 30 : le Petit Prince. (D., L.), 21 h. 30 : *Home* ; J., V., S., 23 h. : Rambal.

COUR DES MIRACLES (548-85-60) (D., L.), 20 h. 30 : Tchouk tchouk nougat ; 21 h. 30 : Ch. Pereira ; 22 h. 45 : Essayez donc nos pédalos.

CROQ'DIAMANTS (272-20-06) (D., L.), 20 h. 30 : Mémoires de deux guitares ; 21 h. 45 : Star Walz ; 23 h. : Hiroshima mon humour.

L'ECUME (542-71-16) (D., L., Mar.), le 27, 20 h. 30 : P. Esperbe. (D.), 22 h. : R. Boudet (dern. le 24) ; 23 h., le 26 : Denise et Rosy ; le 27 : Alicia.

ESPACE MARAIS (271-10-19), les 22, 23 et 27, à 20 h. 30 : Jonathan ; les 21 et 24, à 20 h. 30 : Rue des Six-Boutiques ; les 22, 23 et 27, à 22 h. 30 : Angie mort ; les 21 et 24, à 22 h. 30 : May Bartram.

LE FANAL (233-91-17) (D.), 19 h. 45 : L'une mange, *l'autre boit* ; *21 h. 15* : le Président.

LE MARCHE-PIED (636-72-45) (D., L.), 20 h. 30 : M. Pecqueur, M. Bijeault.

LA MIRANDIERE (229-11-13) (D., L.), 21 h. : A la rencontre de Proust.

LE PETIT CASINO (278-36-50) (D.), I. 21 h. : Racontez-moi votre enfance ; 22 h. 15 : Du moment qu'on n'est pas sourd ; 23 h. 30 : Chansonges. — II, 21 h. : Ça s'attrape par les pieds ; 22 h. : Suzanne, ouvre-moi ; 22 h. 45 : Si la concierge savait.

LE POINT-VIRGULE (278-67-03) (D., L.), 21 h. 30 : Cherche homme pour faucher terrain en pente ; 22 h. 45 : Raymond.

SELENITE (354-43-14) (D.), I, 21 h. : Il faudrait essayer d'être heureux. — II, 21 h. : Sornettes d'alarme.

SOUPAP (278-27-54), les 21, 22, 23 et 24, à 20 h. : D. Borano (D., L., Mar.), 21 h. 30 : Architruc. R. Pinget, A. Cazalas, O. Bruhnes ; le 26, à 20 h. 30 : M. Litwin.

LA TANIERE (337-74-39), les 21, 22, 23, 24, à 22 h. 30 : A. de Brunhoff.

THEATRE DE DIX HEURES (606-07-48) (D.), 20 h. 30 : E. Rondo ; 21 h. 30 : le Retour de Frankenstein ; 22 h. 30 : Otto Wessely.

THEATRE DES 400 COUPS (329-39-69) (D.), 20 h. 30 : le Plus Beau métier du monde ; 21 h. 30 : Passe-moi l'sel ; 22 h. 30 : D. Kaminka.

VIEILLE GRILLE (707-60-93) (D., L.). I., 20 h. 30 : Bussi ; 22 h. 30 : Une cocaïne allemande. — II, 20 h. 30 : L. Dhour.

NOUVEAUX SPECTACLES

Carreau du Temple (624-53-25) : le Cirque, de Molière, 21 h.
Forum des Halles (297-53-47) : Sankai Juku, 19 h. (jusqu'au 24).
Chapelle Saint-Roch (722-86-91) : L'annonce faite à Marie, 20 h. 30.
Conservatoire : la Colonie pénitentiaire, 20 h. 30 (les 21 et 22).
Théâtre Duncan (326-99-35) : Zéro ou la pornographie du savoir, 20 h. 30 (en anglais).

Dans la région parisienne

ARCUEIL, Salle J.-Vilar, le 21, à 20 h. 45 : l'Histoire du soldat.

ASNIERES, Patinoire olympique, le 27, à 20 h. 45 : Grand tournoi de chevalerie.

BOBIGNY, Ensemble Chaplin (830-11-72), le 24, à 20 h. 30 : Chœurs et solistes de la radio de Berlin.

BOULOGNE-BILLANCOURT, T.B.B. (603-60-44), les 21, 22, 23, 24, à 20 h. 30 : le Marchand de Venise ; le 27, 20 h. 30 : Claude Nougaro.

BRETEUIL, *Château (052-05-11)*, le 25, 17 h. : R. Milosi, J. Bernard (Bach, Rossini, Saint-Saëns, Debussy), le 26, 17 h. : R. Milosi (Paganini).

CERGY-PONTOISE, Centre culturel, le 21, à 21 h. : l'Histoire du soldat.

CHAMPIGNY, le Soleil dans la tête, les 23, 24, à 20 h. 30 : Zaka Percussion. — C.M.A. Y.-Gagarine (880-96-28) ; le 24, à 21 h. : Soirée antillaise.

CLAMART, C.C. J.-Arp (645-11-87), le 27, à 20 h. 30 : Imago.

COURBEVOIE, Maison pour tous (333-63-52), le 23, à 20 h. 30 : R. Boell, L. Roubach.

CRETEIL, Maison A.-Malraux (899-94-50), le 21, à 20 h. 30 : Orchestre National de France, dir. : N. Marriner, sol. : I. Stern (Saint-Saëns, Bartok, Mendelssohn, Strauss).

LA COURNEUVE, M.J.C. Guy-Môquet, le 23, à 20 h. 30 : Traces, chansons.

GARGES, Centre Culturel (986-96-31), le 24 à 21 h. : Memphis Slim.

MERIEL-VILLIERS-ADAM, les 24, 25, 26 : Fête de Lutte ouvrière (A. Sylvestre, J. Villeret, A. Métayer, Cabanel, Ben Zimet, Elvis Platine, Soho, J. Yvart, Concert dans l'œuf).

MEUDON, C.C.M. (626-41-20), le 22 à 21 h. : Ronny Couteure ; le 23 à 21 h. : R. Dyens.

MONTGERON, Salle des Fêtes, le 23 à 21 h. : Tract et Pieds joints.

MONTMORENCY, Eden, le 23 à 20 h. 30 : F. Martin, I. Etinger, Ph. Pencet (de Visee, Bach, Beethoven).

MONTREUIL, Studio Berthelot (857-38-01), le 21 à 20 h. 30 : Nous irons tous à Capella.

NANTERRE, Théâtre des Amandiers (721-18-81), le 21 à 20 h. 30 : le 22 à 19 h. : Bérénice (dernière).

PALAISEAU, Ecole polytechnique, le 27 à 21 h. : J.-S. Kessler.

LE PERREUX, C.C. (365-09-11) (D., L.), 2 0h. 30, mat. S. 18 h. : la Fête en plein air.

SAINT-DENIS, Théâtre G.-Philipe (243-00-59), le 27 à 20 h. 30 : les Lions de sable.

SCEAUX, Les Gémeaux (702-34-52), le 23 à 21 h. : Kevin Coyne.

STAINS, Théâtre P.-Eluard (821-61-05), le 24 à 21 h. : Djamel Allam.

SURESNES, Théâtre J.-Vilar (772-38-80), les 21, 22 à 21 h. : Une chambre pour enfant sage.

VERSAILLES, Chapelle du lycée Hoche, le 22 à 20 h. 45 : Ensemble instrumental de Versailles (Beethoven, Mozart, Poulenc, Roger).

LE VESINET, C.A.L. (976-32-75), le 22 à 21 h. : Agamemnon.

VINCENNES, Théâtre D.-Sorano (374-73-74) (S., D. soir, Mar.), 20 h. 30, mat. D., 18 h. : Haute surveillance ; Huis clos. — Petit Théâtre (D. soir, L., Mar.), 21 h., mat. dim. 18 h. : Chant et parole du roi Behanzin.

VIROFLAY, Eglise Notre-Dame du Chêne, le 22 à 21 h. : la Clé des chants, dir. B. de la Selle, Orchestre de Viroflay, dir. J. Verdier (Telemann, Delalande).

Concerts

MERCREDI 21

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 20 h. 30 : M. Pollini (Schumann, Brahms).

SALLE GAVEAU, 21 h. : Ensemble orchestral de Paris, dir. P. Entremont, sol. P. Bianconi (Haydn, Mozart, Saint-Saëns, Ravel).

SALLE PLEYEL, 21 h. : E. Lear, T. Stewart, R. Jansen (Beethoven, Schumann, Wolf, Brahms, Mendelssohn).

PALAIS DES CONGRES, 20 h. 30 : Orchestre de Paris, dir. K. Kondrachine, sol. B. Engerer (Liszt, Bruckner).

CITE INTERNATIONALE DES ARTS, 21 h. : M. Quesada, F. Borsarello, G. Simonot (Mozart, de Séverac, Liszt, Kodaly, Pleyel).

E.N.G.R.E.F.-15e, 20 h. 45 : Ensemble vocal « A Piacere », dir. M.-C. Cottin (Campra, Couperin, Bouzignac, Auric, Debussy).

GALERIE PEINTURE FRAICHE, 20 h. 30 : Ensemble Vetera et Nova (Fauré, Duparc, Debussy, negro spirituals).

EGLISE SAINT-JOSEPH DES EPINETTES, 21 h. : D. Roth (Grigny, Bach, Widor).

EGLISE LUTHERIENNE DU XIIIe, 20 h. 30 : Ensemble La Stravaganza (Telemann, Bach, Abel).

LUCERNAIRE, 19 h. 30 : J.-F. Lalanne ; 21 h. : P. Daverat, M. André (negro spirituals, Gottschalk, Bristow).

SALLE ROSSINI, 20 h. 45 : C. Paul Dourson (Purcell, Bach, Fauré), M. Streisfeld (Chausson, Cras).

SALLE CORTOT, 21 h. : M. Sadanowski (Dowland, Sor, Giuliani, Bach).

JEUDI 22

SALLE PLEYEL, *20 h. 30 : Los* Angeles Philharmonic Orchestra, dir. C. M. Giulini (Haydn, Ravel, Brahms).

CENTRE MANDAPA, 20 h. 45 : Joya Biswas, S. Bose (musique classique du nord de l'Inde).

CHAPELLE DE LA SORBONNE, 21 h. : Ensemble J. Brizard (Bach, Bartok, Purcell, Beethoven, Mozart, Villa-Lobos).

RADIO-FRANCE, grand auditorium, 20 h. 30 : Nouvel Orchestre philharmonique, dir. M. Ogan D'Narc, *sol. D. N'Kaoua* (Kodaly, Ravel, Haydn, Stravinski) ; Studio 106, 18 h. 15 : Trio Delta (Mozart, Beethoven, Schumann).

INSTITUT NATIONAL DES JEUNES AVEUGLES, 20 h. 45 : Ensemble C. Janequin (Bach, Monteverdi).

EGLISE SAINT-ROCH, 19 h. 30 : Ensemble vocal T. Rudelle-Moreau (Lassus, Dowland, Bach).

EGLISE SAINT-NICOLAS DES CHAMPS, 20 h. 30 : Orchestre et Chorale Joie et Chant (Haendel).

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 20 h. 30 : V. Ashkenazy (Schumann, Chopin).

PALAIS DES CONGRES, 20 h. 30 : voir le 21.

GALERIE PEINTURE FRAICHE, 20 h. 30 : voir le 21.

LUCERNAIRE, 19 h. 30 : voir le 21 ; 21 h. : voir le 21.

EGLISE SAINT-LOUIS D'ANTIN, 12 h. : A.-M. Barat (Franck, Tournemire, Vierne, Franck).

SALLE CHOPIN-PLEYEL, 12 h. 30, *15 h., 18 h. 30 : M. Rudy (Liszt)*.

SALLE CORTOT, 21 h. : S. Rothenberg (Bach, Beethoven, Messiaen).

AMERICAN CENTER, 21 h. : R. Dick, musique contemporaine.

EGLISE SAINT-JACQUES DU HAUT-PAS, 21 h. : Chorale de l'ENS (*Fauré, Liszt*).

VENDREDI 23

CHAPELLE DE LA SORBONNE, 21 h. : Les Ménestriers (musique au temps de Rabelais).

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 20 h. 30 : voir le 21.

SALLE CORTOT, 21 h. : M. Oudar (Mozart, Chopin, Debussy, Ravel, Messiaen).

GALERIE PEINTURE FRAICHE, 20 h. 30 : voir le 21.

LUCERNAIRE, 19 h. 30 : voir le 21 ; 21 h. : voir le 21.

SAMEDI 24

EGLISE SAINT-MERRY, 21 h. : London Chorale, dir. : R. Wales (Byrd, Purcell, Stanford, Williams, Britten).

RADIO-FRANCE, *studio 106, 18 h. 30* : R. Fontanarosa, G. Casadesus (Casadesus, Bach, Debussy).

GALERIE PEINTURE FRAICHE, 20 h. 30 : voir le 21.

LUCERNAIRE, 19 h. 30 : voir le 21 ; 21 h. : voir le 21.

EGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE, 18 h. : Collectif de musique ancienne de Paris (Dowland, Jenkins, Cabezon...).

DIMANCHE 25

NOTRE-DAME, 17 h. 45 : G. Besançon (Besançon).

GALERIE PEINTURE FRAICHE, 20 h. 30 : voir le 21.

EGLISE SAINT-THOMAS-D'AQUIN, 17 h. 45 : A. Bedois (Bach, Franck).

CHAPELLE DE LA SALPETRIERE, 16 h. 30 : J. Engel, M. Guyard (Corelli, Senaille, Veracini).

CONCIERGERIE, 17 h. 30 : Les Ménestriers (musique et danses de la Renaissance).

LUCERNAIRE, 19 h. 30 : J. Brahms, E. Neumark (Bach, Schubert, Hindemith, Gershwin, Martinu).

LUNDI 26

THEATRE DES DEUX-PORTES, 20 h. 30 : Solistes de Berlin (Gabrieli, Bach, Ravel, Katzer).

MARDI 27

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 20 h. 30 : M. Perahia (Beethoven, Schumann, Chopin, Bartok).

RADIO-FRANCE, studio 105, 20 h. 30 : Ensemble instrumental, dir. : B. de Vinogradov (Debussy, Mihalovici, Martelli, Abott) ; studio 106, 17 h. 30 : E. Heidsieck (Beethoven).

EGLISE SAINT-EUSTACHE, 20 h. 45 : Cœur polyphonique Luca Marenzio (Monteverdi, Kodaly, Vittoria, Palestrina).

SALLE GAVEAU, 20 h. 30 : H. Schaer, F. Tillard (Brahms, Liszt, Mahler).

EGLISE SAINT-SEVERIN, 21 h. : Orchestre P. Kuentz (Delalande, Mouret, Leclair, Charpentier).

EGLISE DE LA TRINITE, 20 h. 30 : Chœur et orchestre Pro Musica, dir. : T. Popesco (Bach, Mozart, Beethoven).

CITE INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE, 21 h. : P. Amoyal, A. Queffelec (Beethoven, Brahms).

SALLE CORTOT, 21 h. : Quintette à vent Nielsen, sol. : O. Greif (Henze, Casanova, Ligeti, Rieti).

A.S.C.A., 20 h. : H. Bellanger (Chopin, Debussy, Liszt).

SORBONNE, Grand amphithéâtre, 21 h. : Chœur de l'université de Constance, Ensemble d'instruments anciens, dir. : P. Bauer (Monteverdi).

INSTITUT AUTRICHIEN, 20 h. 30 : I. Ahlgrimm, clavecin.

LUCERNAIRE, 19 h. 30 : voir le 25.

Danse

ESPACE MARAIS (278-76-14), 18 h. 30 : Sidonie Rochon (dern. le 24) ; le 27, à 18 h. 30 : K. Saporta, McGheorghiu.

THEATRE OBLIQUE (355-02-94), à partir du 27, 18 h. 30 : Ma Danse rituel (Aka) ; les 21, 23, à 20 h. 45 ; le 24, à 15 h. : Cie Bagouet ; les 22 et 24, à 20 h. 45 : Danse-Théâtre Susan Buirge ; le 27, à 20 h. 30 : Cie La Main.

HOTEL SAINT-AIGNAN (277-35-76), les 21, 22, 23, 27, à 21 h. : Amours et reflets d'amour.

BOUFFES DU NORD (239-34-50), (D., L.), 20 h. 30 : Ensemble chorégraphique de Vitry (Visage de sable).

ATELIER 102 (238-08-74), le 27, à 21 h. : Danse Concert Improvisation (Lisa Nelson, Atelier Contact) ; les 23, 25, à 19 h. : Ballet pour deux corps célestes.

PALACE (246-10-87), les 21, 22, à 20 h. 30 : Tanaka Min.

Cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans
(**) aux moins de dix-huit ans

La Cinémathèque

MERCREDI 21 MAI

15 h. : le Cheval de fer ; 19 h. : Terror by night, de R. W. Neill ; 21 h. : Vous ne l'emporterez pas avec vous, de F. Capra.

JEUDI 22 MAI

15 h. : la Ville abandonnée, de W. A. Wellmann ; 19 h. : l'Ombre d'un doute, d'A. Hitchcock ; 21 h. : profession reporter, de M. Antonioni.

VENDREDI 23 MAI

15 h. : Joies matrimoniales, d'A. Hitchcock ; 19 h. : le Locataire, de R. Polanski ; 21 h. : l'Autre, de R. Mulligan.

SAMEDI 24 MAI

15 h. : Bel Ami, de L. Daquin (en sa présence) ; 17 h. : Nous, les gosses, de L. Daquin ; 19 h. : le Voyageur de la Toussaint, de L. Daquin ; 21 h. : Rashomon, d'A. Kurosawa.

DIMANCHE 25 MAI

15 h. : Premier de cordée, de L. Daquin ; 17 h. : Patrie, de L. Daquin ; 19 h. : les Trente-neuf marches, d'A. Hitchcock ; 21 h. : la Forteresse cachée.

LUNDI 26 MAI

Relâche.

MARDI 27 MAI

15 h. : les Frères Bouquinquant, de L. Daquin ; 19 h. : le Point du jour, de L. Daquin ; 21 h. : la Main au collet, d'A. Hitchcock.

BEAUBOURG (278-35-57)

MERCREDI 21 MAI

15 h. : Naissance du comique en France : Boireau, Rigadin, Zigoto, Calino, Onésime ; 17 h. : Festival cinéma du tiers-monde : Content pas content ; 19 h. : Cinéma japonais : Rébellion, de M. Kobayashi.

JEUDI 22 MAI

15 h. : Cinéma japonais : les Premiers Jours, de K. Shindo ; 17 h. : Festival cinéma du tiers-monde : Combat dans la vieille cité, de Y. Quizhou ; 19 h. : Films d'animation de Jan Lenica : Il était une fois ; la Maison ; Monsieur Tête ; Fantorro ; Paysages ; Moving Pictures.

VENDREDI 23 MAI

15 h. : Cinéma japonais : Nuages flottants, de M. Naruse , 17 h. : le Petit soldat, de J.-L. Godard ; 19 h. : Films d'animation de Jan Lenica : Janko le musicien ; Labyrinthe ; la femme-fleur ; Nature morte.

SAMEDI 24 MAI

15 h. : les Lois de l'hospitalité, de B. Keaton et J. Blystone ; 17 h. : Films d'animation de Jan Lenica : Adam II ; 19 h. : Cache-cache, de D. Wolman ; 21 h. : le Ring, d'A. Hitchcock.

DIMANCHE 25 MAI

15 h. : l'Homme qui en savait trop, d'A. Hitchcock ; 17 h. : Films d'animation de Jan Lenica : Ubu et la grande Gidouille ; 19 h. : Cinéma japonais : le Fils prodigue, d'H. Norikawa ; 21 h. : les Chardons du Baragan, de L. Daquin.

LUNDI 26 MAI

15 h. : Cinéma japonais : Tatsu le trafiquant, d'H. Inagaki ; 17 h. : Drôle de jeu, de P. Kast ; 19 h. : la Taverne de la Jamaïque, d'A. Hitchcock.

Les exclusivités

APOCALYPSE NOW (A., v.o.) (*) : Balzac, 8e (561-10-60) ; Jean-Cocteau, 5e (354-47-62).

AU BOULOT JERRY (A., v. o.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : A.B.C., 2e (236-55-54).

L'AVARE (Fr.) : Français, 9e (770-33-88) ; Ternes, 17e (380-10-41).

LES AVENTURES DE GUIDON FUTE (Fr.) : Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

LA BALLADE DE LA FECONDUCTRICE (Fr.) (**) : Marais, 4e (278-47-86).

LA BANDE DU REX (Fr.) (*) : Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), en soirée : Paramount-City, 8e (562-45-76); Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (320-90-10) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

BLACK JACK (A., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47).

LE CAVALIER ELECTRIQUE (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Wepler, 18e (387-50-70).

C'ETAIT DEMAIN (A., v. o.) : Broadway, 16e (527-57-34).

CHERE INCONNUE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Concorde, 8e (359-92-82), Cambronne, 15e (734-42-96).

LE CHRIST S'EST ARRETE A EBOLI (It., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; v.o. et v.f. : Parnassien, 14e (329-83-11) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Gaumont-les-Halles, 1er (297-49-70) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Cambronne, 15e (734-42-96).

LE CIMETIERE DE LA MORALE (Jap., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).

CINQ SOIREES (Sov., v.o.) : Bonaparte, 5e (326-12-12), mer., ven., dim., lundi.

LA DEROBADE (Fr.) (**) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).

DON GIOVANNI (Fr.-It., vers. ital). : Vendôme, 2e (742-97-52).

ELLE (A., v.o.) : Paramount-Elysées, 8e (359-49-34).

L'ENTOURLOUPE (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23).

L'ETALON NOIR (Fr.) : Haussmann, 9e (770-47-55).

LES EUROPEENS (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).

LES FAISEURS DE SUISSES (Suis.) : Marais, 4e (278-47-86) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) : La Clef, 5e (337-90-90).

FANTASTICA (Can.-Fr.) : Gaumont-Les-Halles, 1er (297-49-70) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ç; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) : Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) : Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

FILMING OTHELLO (A., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99), H. Sp.

GIRLS (Fr.) (*) : Capri, 2e (508-11-69) ; Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) : Quintette, 5e 354-35-40) ; Concorde, 8e (359-92-82) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Français, 9e (770-33-88) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

LA GUERRE DES POLICES (Fr.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).

GIMME SHELTER, THE ROLLING STONES (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-78-37).

INTERDITS : Marais, 4e (278-47-86).

JE VAIS CRAQUER (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32); U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).

LE JOUR DE LA FIN DU MONDE (A., v.o.) : Mercury, 8e (562-45-90) ; Murat, 16e (651-99-75) ; v.f. : Tourelles, 20e (636-51-98) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Maillot, 17 (758-24-24) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Paramount-Montparnasse, 14e (320-90-10) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03).

KRAMER CONTRE KRAMER (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67). V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33); Richelieu, 2e (233-56-70) ; Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; Athéna, 12e (343-07-48) : Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

MANHATTAN (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (354-39-47).

MARATHON D'AUTOMNE (sov., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12), J., S., Mar.

LE MARIAGE DE MARIA BRAUN (All., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08).

MASSAI (Fr.) : St-Séverin, 5e (354-50-91).

MERCI D'AVOIR ETE MA FEMME (A., v.o.) : Paris, 8e (359-52-99) ; St-Michel, 5e (326-79-17) ; v.f. : Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90) : Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

MOLIERE (Fr.) : Calypso, 17e (380-30-11).

NOUS ETIONS UN SEUL HOMME (Fr.) (**) : Le Seine, 5e (325-95-99) h. sp.

LA PLANETE CONTRE UN MILLIARD (A., v.o.) : Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93).

LE PRE (It., v.o.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50 32) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).

RENCONTRE AVEC DES HOMMES REMARQUABLES (Ang., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).

LA REVOLUTION DE LA CONFITURE (suéd., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19).

LE ROI ET L'OISEAU (Dr) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Convention St-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).

SCUM (Ang., v.f.) (**) : Capri, 2e (508-11-69).

LE SEXE DES ANGES (It., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38).

SHERLOCK HOLMES ATTAQUE L'ORIENT-EXPRESS (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Broadway, 16e (527-41-16) ; Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27).

SIMONE BARBES OU LA VERTU (Fr.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

LES SOUS-DOUES (Fr.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

S.O.S. TITANIC (A., v.o.) : Paramount-City, 8e (562-45-76) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) : Paramount - Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

LE TAMBOUR (All., v.o.) (**) : Boul'Mich, 5e (354-48-29) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50).

TERREUR SUR LA LIGNE (A., v.f.) (**) : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).

TESS (Fr.-Brit., v. ang.) : Studio Raspail, 14e (320-38-98).

TOM HORN (A., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12) ; v.f. : Bretagne, 6e (222-57-97).

UN COUPLE TRES PARTICULIER (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70).

UNE FEMME ITALIENNE (It., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Elysées Point Show, 8e (225-67-29) ; Olympic-Entrepot, 14e (542-67-42) ; Palais des Arts, 3e (272-62-98).

LA VIE DE BRIAN (Ang., v.o) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (579-79-79) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70).

YANKS (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; v.f. : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70).

WOYZECK (All., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

LES FILMS NOUVEAUX

FESTIVAL, le film court de A à Z : « la Photographie dans le boudoir », film français de P. Philippe ; « Hélène ou le Malentendu », film français de J.-P. Laguionie ; « Pourvu qu'on ait l'ivresse », film français de J.-D. Pollet ; « Midi à quatorze heures », film français de P. Foldes : Espace-Gaîté, 14e (320-99-34). H. sp.

LE SAUT DANS LE VIDE, film franco-italien de Marco Bellochio : Marignan, 8e (359-92-82) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Saint - Lazare - Pasquier, 8e (387 - 35 - 43) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Nations, 12e (343 - 04 - 67) : Racine, 6e (633-43-71) ; Saint-Germain - Studio, 5e (354-42-72) ; Lumière, 9e (246-49 - 07) ; 14-Juillet - Bastille, 12e (357-90-81) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326 - 50 - 00) ; 14 - Juillet - Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Gaumont - Sud, 14e (327-84-50).

MON ONCLE D'AMERIQUE, film français d'Alain Resnais : Colisée, 8e (359 - 29 - 46) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14); Berlitz, 2e (742 - 60 - 33) : Nations, 12e (343-04-67); Saint-Lazare - Pasquier, 8e (387-35-43) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; 14 - Juillet - Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

BIENVENUE MISTER CHANCE, film américain de Hal Ashby (v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18). — V.f. : Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43).

BUDDY HOLLY STORY, film américain de Steve Rash (v.o.) : Balzac, 8e (561-10-60) ; Parnassien, 14e (329-83-11). — V.f. : Eldorado, 10e (208-18-76).

LE CHAINON MANQUANT, film américain (D.A.) de Picha (v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) : Balzac, 8e (561-10-60). V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

LE MOTEL ROUGE, film allemand de Rainer Erler (v.o.) : Publicis Saint - Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34). — V.f. : Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Max-Linder, 9e (770 - 40 - 04) ; Paramount - Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34 - 25) ; Convention - Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount - Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28).

Les grandes reprises

UNE ANGLAISE ROMANTIQUE (Fr.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).

ANNIE HALL (A., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).

CERTAINS L'AIMENT CHAUD (A., v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07) ; Action-La Fayette, 9e (878-80-50).

CAT BALLOU (Fr.) : Espace-Gaîté, 14e (320-99-34).

CHRONIQUE DES ANNEES DE BRAISE (Alg., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).

LES CONTES DE CANTERBURY (It., v.o.) : Actua Champo, 5e (354-51-60).

LE DERNIER TANGO A PARIS (Fr.-It., v.o.) (**) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).

DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).

DREYFUS OU L'INTOLERABLE VERITE (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).

DRIVER (A., v.o.) : Publicis-Matignon, 8e (359-31-97). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31).

DUELLISTES (Ang., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

DUMBO (A., v.f.) : Napoléon, 17e (380-41-46).

LE GRAND EMBOUTEILLAGE (It., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

LA GRANDE EVASION (A., v.o.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37).

LA GUERRE DES BOUTONS (Fr.) : Haussmann, 9e (770-47-55).

LE GRAND BLOND AVEC UNE CHAUSSURE NOIRE (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Biarritz, 8e (723-69-23) : Fauvette, 13e (331-56-86) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-53-43) ; Montparnasse - Pathé, 14e (322-19-23) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), en mat.

L'IMPERATRICE ROUGE (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

L'INCROYABLE RANDONNEE (A., v.o./v.f.) : Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; La Royale, 8e (265-47-86) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44).

JOHNNY GOT HIS GUN (A., v.o.) : Forum-Cinéma, 1er (297-53-74) ; Espace - Gaîté, 14e (320 - 99 - 34) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Studio Cujas, 5e (354-89-22).

LE LAUREAT (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76).

LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Noctambules, 5e (354-42-34).

LOLA MONTES (Fr.) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25).

LOULOU (All.) : La Pagode, 7e (705-12-15).

LES MILLE ET UNE NUITS (It., v.o.) : Champollion, 5e (354-51-60).

MONTY PYTHON SACRE GRAAL (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).

NOSFERATU, LE FANTOME DE LA NUIT (All., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).

ORANGE MECANIQUE (A., v.f.) (**) : Haussmann, 9e (770-47-55).

LA PLUS BELLE SOIREE DE NOTRE VIE (A., v.o.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).

PRENDS L'OSEILLE ET TIRE-TOI (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).

LE PROCES PARADINE (A., v.o.) : Saint-Germain Village, 5e (634-13-26) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42); Parnassiens, 14e (329-83-11);

Variétés

Le music-hall

BOBINO (322-74-84), 20 h. 45, dim. 17 h. : Paco Ibanez (dern. le 25).

CENTRE D'ART CELTIQUE (258-97-62), 20 h. 30 : M. Favennec (dern. le 24).

CISP (343-19-01), le 22, 20 h. 30 : Soirée cabaret poétique.

COMEDIE-CAUMARTIN (742-43-41) (Mer.), 21 h., mat. dim. 16 h. : Los Machucambos.

ESPLANADE DE LA DEFENSE, sam. et dim., 21 h. 30 : Jeux d'eau.

FIAP (589-89-15), le 22, 21 h. : Xoro-Roxo, musique de Brésil.

FORUM DES HALLES (297-53-47) (D., L.), 18 h. 30 : A. Nozati (dern. le 24) ; 21 h. 30 : J. Bertin.

GAITE-MONTPARNASSE (322-16-18) (D.), 20 h. : G. Paris et M. Rivard.

OLYMPIA (742-25-49) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim. 17 h. : Charles Aznavour.

THEATRE DE LA PORTE-SAINT-MARTIN (607 - 37 - 53) (D., L.), 21 h. : Le grand orchestre du Splendid.

THEATRE D'EDGAR (322 - 11 - 02) (D.), 20 h. 45 : Talila.

RIVERBOP (325-93-71), 21 h. 30 : Ben Zimet Quartet, Trio Ivanovitch (musique yiddish et tzigane) (dern. le 26).

DEUX ANES (606-10-26) (Mer.), 21 h., mat. dim. et le 26, 15 h. 30 : Pétrole... âne.

Les comédies musicales

RENAISSANCE (208-18-50), les 23 et 25, à 20 h. 45 ; les 24, 25, 26, à 14 h. 30 : Viva Mexico.

BOUFFES PARISIENS (296-60-24), ven., sam., mar., 21 h. ; mat. mer., sam. et dim., 15 h. : Phi-Phi.

LA PENICHE (887-86-51), jeu., ven., sam., 20 h. 30 : Ututopolis (dern. le 24).

Les chansonniers

CAVEAU DE LA REPUBLIQUE (278-44-45), 21 h., mat. dim. et le 26, 15 h. 30 : Sans le mot « con ». Monsieur, le dialogue n'est plus possible.

Jazz, pop, rock, folk

BATACLAN (700-30-12), le 22, 20 h. : Magazine.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h. 30 : Maxim Saury Jazz Fanfare.

CENTRE CULTUREL DU XVIIe (227-68-21), les 22, 23, à 20 h. 30 : Atlantico.

CHAPELLE DES LOMBARDS (236-65-11) (D.), 20 h. 30 : M. Nissim (dern. le 24) ; 22 h. 45 : Musique Salsa.

DREHER (233-48-44), le 21 à 21 h. 30 : Longineu Parsons ; les 22, 23 : Chuck Israël ; à partir du 24 : J.-L. Chautemps Quartet.

DUNOIS (584-72-00), le 26, 20 h. 30 : Trio J.-M. Brière, C. Marin et G. Nassay ; le 25, 18 h. : Trio Parsons, Kominikasion.

FAC DAUPHINE, le 22 à 20 h. 30 : groupe Afon I Kya.

ESPACE CARDIN (266-17-30), le 27 à 20 h. 30 : G. Hampel Galaxie, L. Bowie Quintet.

GIBUS (700-78-88), les 22, 23, 24, à 22 h. : 9 Below Zéro ; le 27 : les Démodés.

GOLF DROUOT (770-47-25), le 24 à 22 h. : Ciné Palace.

M.J.C. HAUTS DE BELLEVILLE (636-68-18), le 22, à 20 h. 30 : Pubu, Broken Pledge.

PALACE (246-10-87), le 23 à 20 h. : Chris Rea ; le 26 à 20 h. : Suicide ; le 27 à 20 h. : Lew Lewis.

PALAIS DES SPORTS (828-40-90), le 27 à 20 h. : The Clash.

PETIT OPPORTUN (236 - 01 - 36), 23 h. : M. Thomas, P. Galas, P.-Y. Sorin.

RIVERBOP (325-93-71), à partir du 27 à 21 h. 30 : Trio A. Holdsworth, H. Thomas et G. Husband.

SLOW CLUB (233-84-30), jusqu'au 23, 21 h. 30 : C. Luter. Les 24 et 27 : R. Franc.

THEATRE NOIR (797-85-14), à partir du 27, 20 h. 30 : José Di Toux.

Cinémas

v.f. : Nation, 12e (343-04-67) ; Saint - Lazare - Pasquier, 8e (387-35-43).

LES RAISINS DE LA COLÈRE (A., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).

ROME, VILLE OUVERTE (It., v.o.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23).

LA SALAMANDRE (Suis.) : A. Bazin, 13e (337-74-39).

SŒURS DE SANG (A., v.o.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).

SONATE D'AUTOMNE (Suéd., v. o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).

LA TERRE DE LA GRANDE PROMESSE (Pol., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).

TOMBE LES FILLES ET TAIS-TOI (A., v.o.) : Elysées Point Show, 8e (225-67-29).

TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LE SEXE... (A., v.o.) (**) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).

LES TROIS JOURS DU CONDOR (A., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; (v.f.) : U.G.C. - Caméo, 9e (246-66-44) ; Bienvenue - Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

TOMMY (A., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

UN JOUR, LA FETE (Fr.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).

UNE JOURNEE PARTICULIERE (It., v.o.) : U.G.C. - Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18).

LES VALSEUSES (Fr.) (**) : Balzac, 8e (561-10-60).

LA VIEILLE DAME INDIGNE (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

LA VOIE LACTEE (Fr.) : Saint-Germain Huchette, 5e (634-13-26) ; Forum-Cinéma, 1er (297-53-74).

VOL AU-DESSUS D'UN NID DE COUCOU (A., v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs - Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

Les festivals

LE MELO RETROUVE (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42) : mer., jeu. : Château de rêve ; ven., sam. : la Fureur de vivre ; dim. : les Moissons du ciel ; lun., mar. : Mata Hari + Morrocco.

DEUX GRANDS FILMS D'A. RESNAIS, Olympic, 14e (542-67-42) : mer., vend., dim., mar. : la Guerre est finie ; jeu., sam., lun. : Je t'aime, je t'aime.

RETOUR AU WESTERN (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42) : mer. : les Sept Mercenaires ; jeu. : la Rivière rouge ; vend. : Commancheros ; sam. : le Convoi sauvage ; dim., mar. : la Captive aux yeux clairs ; lun. : Bronco Apache.

MIZOGUCHI - KUROSAWA (v. o.), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) : mer., vend., dim. : les Contes de la lune vague après la pluie ; jeu., lun. : l'Impératrice Yang Kwei Fei ; sam., mar. : les Amants crucifiés.

HOMMAGE A HITCHCOCK (v.o.), Grands-Augustins, 6e (633-22-13) : mer., jeu. : Mr et Mrs Smith ; vend., sam. : Life Boat ; dim., lun., mar. : Une femme disparaît.

HOMMAGE A UN CRITIQUE : J.-L. Bory, Studio 43, 9e (770-63-40) : mer. : la Marquise d'O ; jeu. : Muriel ; ven. : la Nuit américaine ; sam. : Pierrot le fou ; dim. : Souvenirs d'en France ; lun. : Au Hasard, Balthazar.

J.-L. GODARD, Action République, 11e (805-51-33) : Une histoire du cinéma ; mer., jeu. : Une femme mariée ; 18 h. : France, Tour, Détour, deux enfants (10e, 11e, 12e mouv.) ; ven. : le Silence ; sam., dim. : Alphaville ; lun. : Nosferatu le Vampire ; mar. et mer. : Comment ça va.

HOMMAGE A ALBERT LAMORISSE, Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04). En alternance : le Ballon rouge ; Crin Blanc.

MELOS ET GRANDS DRAMES (v.o.) le Denfert, 14e (354-00-11) : mer., jeu., Lola ; ven., sam., la Rue chaude ; dim., lun, mar., Irma la douce.

CHARLIE CHAPLIN, (v.o.), Studio Logos, 5e (354-26-42) : mer., l'Emigrant ; jeu., lun., le Dictateur ; ven., les Temps modernes ; sam., les Lumières de la ville ; dim., le Kid ; mar., la Ruée vers l'or.

STUDIO 28, v. o., 18e (606-36-07) : mer., les Turlupins ; jeu., Star Trek ; ven., le Voyage ; sam., la Voie lactée ; dim., mar., Au boulot, Jerry.

SAM FULLER, Action Christine, v. o., 6e (325-85-78), mar.: Shock Corridor, à 21 h., plus débat.

MARX BROTHERS, Nickel Ecoles, (v.o.), 5e (325-72-07) : mer., Un jour aux courses ; jeu., Une nuit à l'Opéra ; ven., Plumes de cheval ; sam., Chercheurs d'or ; dim., les Marx au Grand Magasin ; lun., la Soupe au canard ; mar., Monkey business.

KEN RUSSEL, Acacias, v. o., 17e (764-97-83) : les Diables, Lisztomania.

TROIS COUPS POUR HITCHCOCK, v.o., Styx, 5e (633-08-40), mer., sam., mar.: la Maison du Dr Edwardes ; jeu., dim. : Jeune et Innocent ; ven, lun.: Rebecca.

COMÉDIES ITALIENNES, v.o., Espace Gaîté, 14e (320-99-34), mer.: Nos héros réussiront-ils ? jeu., ven. : les Nouveaux Monstres ; sam., dim. : Beaucoup trop pour un seul homme ; lun., mar. : Qui a tué le chat ? — V.o., La Clef, 5e (337-90-90), mer., jeu. : Drame de la jalousie ; ven.: Nos héros réussiront-ils ? sam., dim.: la Femme du prêtre ; lun., mar. : Beaucoup trop pour un seul homme.

LES CLASSIQUES DE L'HORREUR, v.o., Lucernaire, 16e (544-57-34), mer., jeu., ven., sam.: Martin ; dim., lun., mar.: Them ou les Monstres attaquent la ville.

BOITE A FILM, 17e (622-44-21), v.o.: en alternance : I. Malicia ; Dernier Amour ; Mon Dieu, comment suis-je tombée si bas ; Cher Papa ; Panique à Neddle Park ; Midnight Express ; vend., sam. dim., 24 h. : le Retour du dragon ; II. Bilitis : mer., sam., dim., lun.: la Luna ; jeu., ven., mar.: Iphigénie ; Bonnie and Clyde ; Je t'aime moi non plus ; A la recherche de Mr. Goodbar ; Délivrance ; ven., sam., dim., à 24 h.: The Song remain the same.

Les séances spéciales

ALICE N'EST PLUS ICI (A., v.o.) : Olympic Entrepôt, 14e (542-67-42), 18 h. (sf S., D.).

CARRIE (A., v.o.) (**) : Calypso, 17e (380-30-11), V., S., 24 h.

LE COUP DE GRACE (All., v.o.) : Boul'Mich, 5e (354-48-29), 12 h.

LE DROIT DU PLUS FORT (All., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-43), 18 h. (sf S., D.).

L'EPOPEE DE RAMAYANA (Fr.) : Seine, 5e (325-95-99).

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h. et 24 h.

LA FELINE (Fr.) : Action-Christine, 6e (325-85-78), 14 h.

FRITZ THE CAT (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h., 24 h.

LA GRANDE BOUFFE (Fr.-It.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93), S., 23 h. 45.

HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h. et 24 h.

DES HOMMES CONTRE (It., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22), 12 h.

INDIA SONG (Fr.) : Seine, 5e (325-95-99), 12 h. 15 (sf D.).

MACADAM COW-BOY (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h. et 24 h.

LA MORT DE MARIA MALIBRAN (All., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf S., D.).

MAMMA ROMA (It., v.o.) : Olympic, 14e (532-67-42), 18 h. (sf S., D.).

L'OCCUPATION EN 26 IMAGES (Youg., v.f.) : Les Tourelles, 20e (636-51-98), J., 21 h.

LA PRISE DU POUVOIR PAR LOUIS XIV (It., v.o.) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23), 12 h.

REGARDE, ELLE A LES YEUX GRANDS OUVERTS (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf S., D.).

REPULSION (A., v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11), V., S., 24 h.

LA REVANCHE DE FRANKENSTEIN (A., v.o.) (**) : Acacias, 17e (764-97-83), V., S., 24 h.

LES TUEURS DE LA LUNE DE MIEL (A., v.o.) (**) : Olympic Saint-Germain, 6e (222-87-23), 24 h.

Dans la région parisienne

YVELINES (78)

CHATOU, Louis-Jouvet (952-20-07) : Dumbo ; mardi, à 21 h. : Dersou Ouzala (v.o.).

CONFLANS - SAINTE - HONORINE, U.G.C. (972-60-98) : Dumbo ; le Jour de la fin du monde ; Terreur sur la ligne ; jeudi, à 20 h. 45 : Monty Python Sacre Graal.

LE CHESNAY, Parly-II (954-54-00) : la Vie de Brian ; Vol au-dessus d'un nid de coucou ; Je vais craquer ; le Grand Blond avec une chaussure noire ; le Jour de la fin du monde.

LA CELLE-SAINT-CLOUD, Elysées-II (969-69-56) : le Motel rouge ; Dumbo.

ELANCOURT, Centre des Sept-Mares (062-91-24) : Kramer contre Kramer ; Je vais craquer ; Orange mécanique (**).

LES MUREAUX, Club (474-04-53) : Motel rouge ; Girls ; le Jour de la fin du monde ; S.O.S. Titanic ; mardi soir : Monty Python Sacre Graal.

LE VESINET, Médicis (976-09-15) : la Cage aux folles ; Cinécal (976-39-17) : Dumbo ; lundi et mardi, à 21 h. : Jeremiah Johnson.

MAISONS - LAFFITTE, Studio (962-19-31) : le Roi et l'Oiseau.

MANTES, Domino (092-04-05) : le Chaînon manquant ; Bienvenue M. Chance ; les Sous-Doués ; Normandie (477-02-35) : les Trois Jours du Condor ; J'irai cracher sur vos tombes.

MAULE, Etoiles (090-85-74) : la fureur de vaincre ; les Turlupins.

POISSY, U.G.C. (965-07-12) : Girls ; Kramer contre Kramer ; le Jour de la fin du monde ; les Sous-Doués.

SAINT-CYR, l'Ecole (045-00-62) : On a volé la cuisse de Jupiter.

SAINT - GERMAIN - EN - LAYE, C2L (451-64-11) : le Chaînon manquant ; Vol au-dessus d'un nid de coucou.

VELIZY, Centre commercial (946-24-26) : les Sous-Doués ; Je vais craquer ; le Chaînon manquant ; Bienvenue M. Chance.

VERSAILLES, Cyrano (950-96-66) : Girls ; le Chaînon manquant ; les Sous-Doués ; Bienvenue M. Chance ; le Saut dans le vide ; l'Incroyable Randonnée ; vendredi et samedi, à 24 h. : Monty Python ; C2L (950-55-55) : Le Christ s'est arrêté à Eboli ; Club (950-17-96) : la Malédiction ; le Grand embouteillage ; la Flûte enchantée.

ESSONNE (91)

BRUNOY, Palace (046-98-50) : Manhattan (v.o.).

BOUSSY - SAINT - ANTOINE, Buxy (900-50-83) : la Vie de Brian ; le Motel rouge ; les Sous-Doués ; le Cavalier électrique.

BURES-ORSAY, Les Ulis (907-54-14) : Vol au-dessus d'un nid de coucou ; le Grand blond avec une chaussure noire ; Girls ; les Trois jours du Condor.

CORBEIL, Arcel (088-06-44) : Une journée particulière ; le Chaînon manquant ; la Vie de Brian (v.o.).

ETAMPES, Petit Théâtre (494-07-32) : Ma chérie ; Genèse d'un repas.

EVRY, Gaumont (077-06-23) : le Saut dans le vide ; Girls ; les Sous-Doués ; le Grand Blond avec une chaussure noire ; Je vais craquer.

GIF - SUR - YVETTE, Central Ciné (907-61-85) : Prends l'oseille et tire-toi ; Val Courcelles (907-44-18) : Inferno ; Revanche à Baltimore ; Hair ; la Chair du diable.

GRIGNY, Paris (905-79-60) : Un amour de Coccinelle ; On a volé la cuisse de Jupiter.

RIS-ORANGIS, Cinoche (906-72-72) : Larmes de sang ; le Monde sans soleil ; Météore ; les Soleils de l'île de Pâques ; Zardoz ; C'est encore loin l'Amérique.

SAINTE - GENEVIEVE - DES - BOIS, Perray (016-07-36) : le Jour de la fin du monde ; Je vais craquer.

VIRY - CHATILLON, Calypso (944-28-41) : Je vais craquer ; Kramer contre Kramer.

HAUTS-DE-SEINE (92)

ASNIERES, Tricycle (793-02-13) : Mon oncle d'Amérique ; le Saut dans le vide ; Girls.

BAGNEUX, Lux (664-02-43) : Kramer contre Kramer.

CHATENAY-MALABRY, Rex (660-38-70) : Coup de tête ; Fin d'automne ; la Prise du pouvoir par Louis XIV.

CHAVILLE (926-51-96) : Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le sexe ; Kramer contre Kramer.

COLOMBES Club (784-94-00) : Kramer contre Kramer ; le Motel rouge ; Vol au-dessus d'un nid de coucou ; l'Entourloupe.

COURBEVOIE, La Lanterne (788-97-83) : les Enchaînés ; Ma chérie ; Jeremiah Johnson.

LA GARENNE, Voltaire (242-22-27) : Au boulot Jerry ; le Seigneur des anneaux.

GENNEVILLIERS, Maison pour Tous (798-80-04) : la Guerre des boutons ; 1941.

LEVALLOIS, G. Sadoul (270-22-15) : Avec les compliments de Charlie ; 1941.

NEUILLY, Village (722-83-05) : Chère inconnue.

RUEIL, Ariel (749-48-25) : Girls ; les Sous-Doués. — Studio (749-19-47) : le Roi et l'oiseau ; l'Incroyable randonnée ; Au boulot Jerry.

SCEAUX, Trianon (661-20-52) : les Européennes ; Black Jack. — Gémeaux (660-05-74) : la Femme d'en face.

VAUCRESSON, Normandie (741-28-60) : Au boulot Jerry ; Elle ; les Enchaînés.

SEINE-SAINT-DENIS (93)

AUBERVILLIERS, Studio (833-16-16) festival Fellini : Fellini-Roma ; Amarcord ; Satyricon.

AULNAY-SOUS-BOIS, Parinor (867-00-05) : l'Incroyable Randonnée ; les Sous-Doués ; Bienvenue Mr Chance ; Girls. — Prado (866-80-60) : Au boulot Jerry ; jeudi soir : le Tambour.

BAGNOLET, Cinoche (360-01-02) : le Roi et l'Oiseau.

BOBIGNY, M.C. (831-14-46) : l'Œil du maître.

BONDY, salle André-Malraux (847-18-27) : Ma chérie. — Salle Giono (tél. idem) : Maman a cent ans.

LE BOURGET, Aviatic (837-17-86) : Je vais craquer ; les Sous-Doués.

MONTREUIL, Méliès (858-90-13) : le Saut dans le vide ; la Vie de Brian ; Motel rouge.

LE RAINCY, Casino (302-32-22) : les Sous-Doués ; merc., 17 h. : l'Epouvantail.

PANTIN, Carrefour (843 - 61 - 38) : Girls ; l'Incroyable Randonnée ; Motel rouge ; S.O.S. Titanic ; le Jour de la fin du Monde.

ROSNY, Artel (528-90-00) : la Vie de Brian ; Kramer contre Kramer ; l'Incroyable Randonnée ; les Sous-Doués ; Je vais craquer ; Vol au-dessus d'un nid de coucou.

STAINS, Théâtre Paul-Eluard (821-61-05) : Kramer contre Kramer ; mardi soir : Un rabbin au Far-West.

VAL-DE-MARNE (94)

CACHAN, Pléiade (665 - 13 - 58) : le Jour de la fin du monde ; Mar. soir : Scum (v.o.).

CHAMPIGNY, Pathé (881 - 72 - 94) : Girls ; les Sous-Doués ; Vice privé, vertus publiques ; Kramer contre Kramer C.M.A. G.-Philipe (880-96-28) : Woyzeck.

CHOISY - LE - ROI, C.M.A.C. (890-89-79), le 27 à 21 h. : Coco la Fleur.

CRETEIL, Artel (898 - 92 - 64) : le Chaînon manquant ; l'Incroyable randonnée ; Vol au-dessus d'un nid de coucou ; Je vais craquer ; le Jour de la fin du monde ; Bienvenue Mr. Chance. — La Lucarne (207-37-67) : Woyzeck ; Rashomon ; l'Intendant Sansho ; les Sept Samouraïs.

JOINVILLE-LE-PONT, Centre socio-culturel (883-22-26) : le Lauréat ; Dumbo.

LE PERREUX, Palais du Parc (324-17-04) : la Fureur du dragon.

LA VARENNE-SAINT-HILAIRE, Paramount (883-59-20) : Motel rouge ; Driver ; l'Incroyable randonnée.

MAISONS - ALFORT, Club (376-71-70) : Guidon fûté ; la Bande du Rex ; la Dérobade.

NOGENT-SUR-MARNE, Artel (871-11-31) : le Chaînon manquant ; le Jour de la fin du monde ; le Guignolo ; Bienvenue Mr. Chance. — Port : le Saut dans le vide.

ORLY, Paramount (726-21-69) : le Motel rouge ; Driver. — Salle L. Aragon-E. Triolet (687 - 33 - 66) : C'était demain ; Fin d'automne.

THIAIS, Belle Epine (686-37-90) : le Saut dans le vide ; Mon oncle d'Amérique ; Le Christ s'est arrêté à Eboli ; les Sous-Doués.

VILLEJUIF, Th. R.-Rolland (726-15-02) : Tess (v.o. ; v.f.).

VILLENEUVE - SAINT - GEORGES, Artel (389-21-31) ; Kramer contre Kramer ; Girls ; Motel rouge.

VINCENNES, 3-Vincennes (328-22-56) : Le Christ s'est arrêté à Eboli ; la Bande du Rex ; Sherlock Holmes attaque l'Orient-Express.

VAL-D'OISE (95)

ARGENTEUIL, Alpha (981-00-07) : le Christ s'est arrêté à Eboli ; Fantastica ; les Sous-Doués ; Motel rouge ; la Vie de Brian ; Black Jim. — Gamma (981-00-03) : Vol au-dessus d'un nid de coucou ; Girls ; le Jour de la fin du monde ; l'Incroyable randonnée.

CERGY-PONTOISE, Bourvil (030-46-80) : le Chaînon manquant ; Girls ; le Roi et l'Oiseau ; les Sous-Doués.

ENGHIEN, Français (417-00-44 ; 964-56-23) : le Saut dans le vide ; le Chaînon manquant ; Bienvenue M. Chance ; les Sous-Doués. Mer., J. : Fantastica. A partir de V. : Mon oncle d'Amérique ; En direct de Cannes ; Festival Bergman.

FRANCONVILLE, Ciné H.-Langlois (413-64-96) : Manhattan.

GARGES - LES - GONESSE, Rond-Point-Dame-Blanche (986-96-31) : The Big Fix.

GONESSE, Théâtre J.-Prévert (987-22-49) : le Guignolo.

SAINT-GRATIEN, Les Toiles (989-21-89) : Star Trek ; les Européens ; Elle.

SARCELLES, Flanades (981-80-55) : Kramer contre Kramer ; le Chaînon manquant ; le Jour de la fin du monde ; Motel rouge.

TAVERNY, Studio (960 - 32 - 06) : Dumbo ; Terreur sur la ligne.



RADIO-TÉLÉVISION

Mercredi 21 mai

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

18 h 30 L'île aux enfants.
18 h 55 Les Inconnus.
19 h 10 Une minute pour les femmes.
Un enfant de plus à la maison.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Mai-juin 1940.
Journal d'un printemps tragique (Weygand : une tentative désespérée).
20 h Journal.
20 h 35 Dramatique : *L'été indien.*
Réalisation J. Delannoy, adaptation S. Ganzl, avec B. Fossey, P. Vernier, F. David, B. Agenin.
Brigitte Fossey joue Françoise, cette femme séparée de son mari et à laquelle celui-ci, onze ans après leur mariage veut faire croire que tout peut recommencer.
22 h 35 La rage de lire.
Magazine de G. Suffert. Les femmes savantes. Avec Mmes H. Suyin *(la Moisson du phénix)*, C. Malraux *(Rahel, ma grande sœur)*, D. Desanti, C. Herrmann.
23 h 15 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

18 h 30 C'est la vie.
Des centres de vacances pour les jeunes.
18 h 45 Chefs-d'œuvre des musées nationaux.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Top club.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Collaro show.
21 h 40 Magazine sportif : Grand stade.
Canoë-kayak au Verdon ; portrait de Bernard Darniche.
22 h 40 Histoires courtes.
23 h 10 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.

18 h 55 Tribune libre.
19 h 10 Journal.
19 h 20 *Emissions régionales.*
19 h 55 Dessin animé.
20 h Les jeux.
20 h 30 Cinéma (un film, un auteur) : « le Juge et l'assassin ».
Film français de B. Tavernier (1975), avec P. Noiret, M. Galabru, I. Huppert, J.-C. Brialy, R. Faure, C. Vassort, Y. Robert, J.-R. Caussimon.
A la fin du siècle dernier, un juge intelligent et implacable s'acharne à confondre, pour l'envoyer à la guillotine, un vagabond à l'esprit égaré qui a commis douze meurtres en Ardèche.
22 h 30 Journal.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : « 1572. Chronique au temps de Charles IX », d'après P. Mérimée.
19 h. 30, La science en marche : La génétique des populations contre les idées reçues.
20 h., La musique et les hommes : Correspondance de R. Strauss et H. von Hofmannsthal.
22 h. 30, *Nuits magnétiques : Le prix des livres.*

FRANCE-MUSIQUE

21 h., Prestige de la musique (en direct de la la Salle Pleyel) : Récital de chant Evelyn Lear et Thomas Stewart, avec Rudolf Jansen, piano.
23 h., Ouvert la nuit : La voix, le lied schubertien *(l'intégrale)* ; *23 h. 30, Concert* Brahms, dirigé par Fr. Reiner ; 1 h. 30, Les grandes voix : Vanni Marcoux.

Jeudi 22 mai

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 15 Réponse à tout.
12 h 30 Midi première.
13 h Journal.
13 h 30 Emissions régionales.
13 h 50 Objectif santé.
Le virus de la poliomyélite.
14 h Les vingt-quatre jeudis.
Emission du C.N.D.P.
18 h TF 4.
18 h 30 L'île aux enfants.
18 h 55 Mai-juin 40.
19 h 10 Une minute pour les femmes.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Formations politiques.
Le parti communiste.
20 h Journal.
20 h 30 Série : Kick.
Raoul, la moto, les jeunes et les autres. Réalisation de M. Simenon, avec E. Dandry, M. Chevit, C. Le Prince...
21 h 30 L'événement.
22 h 25 Journal.
22 h 30 Cinéma : « Hiroshima mon amour ».
Film français d'A. Resnais (1959), avec E. Riva, E. Okada, B. Fresson, S. Dassas, P. Barbaud. (N.)
Une Française, venue à Hiroshima tourner un film sur la bombe atomique, a une brève liaison avec un Japonais. Il ramène en elle le souvenir de son amour de jeunesse pour un soldat allemand d'occupation et lui fait prendre conscience de la tragédie dont le Japon fut victime.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Série : le Secret des Valincourt.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Face à vous.
14 h Aujourd'hui madame.
Madame des villes, madame des champs.
15 h 15 Série : Le justicier.
Erreur sur le cadavre.
16 h L'invité du jeudi : Le professeur Marian Apfelbaum.
17 h 20 Sports : Cyclisme.
Tour d'Italie.
17 h 50 Récré A 2.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Top club.
20 h Journal
20 h 35 Cinéma : « l'Homme à la Buick ».
Film français de G. Grangier (1967), avec Fernandel, D. Darrieux, J.-P. Marielle, G. Descrières, B. Dhéran, M. Lonsdale. (Rediffusion.)
Un chef de truands, installé à Honfleur, sous la personnalité d'un bourgeois riche et respectable, voit sa tranquillité compromise par une folle veuve, elle aussi à double face.
22 h 10 Courte échelle pour grand écran.
En direct de Cannes.
23 h Magazine : Première.
23 h 35 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 30 Pour les jeunes.
18 h 55 Tribune libre.
Le Centre national des indépendants et paysans (C.N.I.P.).
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé.
Histoire de France.
20 h Les jeux.
20 h 35 Cinéma (cycle John Wayne) : « les Cow-Boys ».
Film américain de M. Rydell (1972), avec J. Wayne, R. Lee Browne, B. Dern, C. Dewhurst, S. Pickens, L. Chapman. (Rediffusion.)
Ses cow-boys l'ayant quitté pour participer à la ruée vers l'or, un éleveur de bétail engage un groupe d'enfants et d'adolescents qui vont l'aider à convoyer son troupeau, et dont il fait l'éducation virile.
22 h 35 Journal.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : « 1572. Chronique au temps de Charles IX », d'après P. Mérimée.
19 h. 30, Les progrès de la biologie et de la médecine : Hémostases et thromboses.
20 h., Nouveau répertoire dramatique : « l'Escargot », de G. Foissy, avec C. Piéplu et J. Seiler ; « le Vautour », de R. Pinget, avec M. Lonsdale et l'auteur.
22 h. 30, Nuits magnétiques : En direct du Festival de Cannes, le Palmarès 1980.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Six-Huit : Jazz time ; 18 h. 30, Concert (en direct de Radio-France) : Récital Brigitte Engerer, « Sonate en la mineur », K. 310 (Mozart) ; « Six variations en ré majeur », opus 76 (Beethoven) ; « Carnaval » (Schumann) ; 20 h., Les chants de la terre.
20 h. 30, Concert : « Cinquième concert en sextuor » (Rameau), « Sérénade pour orchestre à cordes » (Daniel-Lesur), par l'Orchestre de chambre national de Toulouse, dir. Georges Armand.
21 h., Concert : « les Créatures de Prométhée », ouverture (Beethoven) ; « Deuxième Concerto pour piano » (Bartok), avec G. Oppitz ; « Symphonie fantastique » (Berlioz), par *l'Orchestre symphonique N.D.R.*, direction U. Segal.
23 h., Ouvert la nuit : La musique de chambre ; 23 h. 30, Inédits et références : œuvres de Berg, Schoenberg et Mozart ; 1 h., Jazz Forum.

TRIBUNES ET DÉBATS

MERCREDI 21 MAI

— *M. Gaston Defferre*, député (P.S.) des Bouches-du-Rhône, maire de Marseille, président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, est l'invité de l'émission « Concret » de R.M.C., à 19 heures.

— *M. François Mitterrand*, premier secrétaire du P.S., participe à l'émission « Face au public » de France-Inter, à 19 h. 10.

JEUDI 22 MAI

— *M. Michel Rocard* membre du bureau exécutif du P.S., est l'invité du journal de R.M.C., à 13 heures.

MÉDECINE

M. JACQUES BARROT ANNONCE L'OUVERTURE EN JUIN D'UNE GRANDE CAMPAGNE D'ÉDUCATION SANITAIRE

« La santé dépend aussi de vous » : tel est le thème de la prochaine campagne d'éducation sanitaire que lanceront en juin, conjointement, le ministère de la santé et de la sécurité sociale et le Comité français d'éducation pour la santé (1). Définissant, le lundi 19 mai, les grandes lignes de cette future campagne, M. Jacques Barrot a souligné que, d'après des sondages menés par la SOFRES à la demande de son administration, 70 % des Français estiment que leur santé *« est aussi leur affaire »* et que 76 % se déclarent prêts à mener d'importants efforts pour observer une meilleure hygiène de vie.

Interrogé sur la convention actuellement négociée avec les médecins, le ministre de la santé et de la sécurité sociale a indiqué qu'il prendrait position sur ce sujet dans les jours qui viennent.

(1) 9, rue Newton, 75116 Paris, téléphone 723-72-07.

SCIENCES

ÉLECTION DE TROIS CORRESPONDANTS A L'ACADÉMIE

L'Académie des sciences a élu lundi 19 mai trois nouveaux correspondants : M. Claude Guillemin dans la discipline géologie appliquée et MM. Paul Lacombe et Yves Quéré dans la discipline sciences des matériaux.

[Né le 13 septembre 1923 à Paris, M. Claude Guillemain, après un doctorat en pharmacie, s'est orienté vers la minéralogie et, précisément, l'étude des minéraux de cuivre, de plomb et d'uranium. Il a été, de 1968 à 1977, puis à partir de 1978, *inspecteur général du Bureau de* recherches géologiques et minières.]

[Né le 9 juillet 1911 à Lille, M. Paul Lacombe est un spécialiste des alliages spéciaux pour l'aéronautique et les matériaux de l'industrie nucléaire. Il a enseigné à l'Ecole nationale supérieure des mines de Paris et, à partir de 1960, a été professeur de métallurgie à l'université de Paris-Sud où il a dirigé le département de métallurgie physique.]

[Né en 1932, M. Yves Quéré s'est consacré à l'étude des défauts cristallins dans les matériaux. Il est chef de la section d'études des solides irradiés au Centre d'études nucléaires de Fontenay-aux-Roses, professeur à l'Institut national des sciences et techniques nucléaires et maître de conférences à l'Ecole polytechnique.]

LA CONTROVERSE SUR LES JEUX OLYMPIQUES

La République fédérale d'Allemagne de plus en plus isolée

La décision prise mardi 20 mai par le comité national olympique italien de participer aux Jeux de Moscou (nos dernières éditions), malgré les recommandations contraires du gouvernement, a encore accru l'isolement de la République fédérale d'Allemagne, seul grand pays d'Europe occidentale à avoir décidé le boycottage en compagnie de la Norvège, de Monaco et du Liechtenstein. Les comités olympiques luxembourgeois et espagnol, derniers européens à ne pas avoir pris position officiellement, devraient le faire respectivement, le jeudi 22 mai et le vendredi 23, dans le sens de la participation.

Ces décisions n'ont pas clos les polémiques en France, où M. Michel Pinton, délégué général de l'U.D.F., et Mgr Etchegaray, archevêque de Marseille, se sont prononcés « à titre personnel », mardi 20 mai, pour le boycottage.

POINT DE VUE

MOSCOU ?

par MAURICE HERZOG (*)

LES Français, jusqu'à ces jours derniers, ont été favorables à la participation aux Jeux de Moscou. Ici ou là, des hésitations commencent à se manifester. La raison de cette évolution des esprits tient à deux faits qui n'ont rien de politique.

Le premier est d'ordre olympique. Les délégations de chaque pays défilent normalement, on le sait, avec leurs drapeaux et leurs hymnes nationaux. Cependant, avec l'accord du Comité international olympique (C.I.O.), elles peuvent utiliser les emblèmes olympiques. Or, les dirigeants sportifs d'Europe occidentale ont décidé, à Rome, de contribuer à *dépolitiser* les Jeux en *abandonnant leurs drapeaux* et hymnes nationaux et en adoptant précisément les attributs *olympiques.* Si bien qu'à Moscou il y aurait deux poids et deux mesures. Notre délégation renoncerait à son identité nationale symbolisée par notre drapeau tricolore et *la Marseillaise.* En revanche, l'Union soviétique et les pays socialistes garderaient les leurs. Il y aurait donc dénationalisation à l'Ouest et *par opposition, surnationalisation* à l'Est. Etait-ce bien là l'intention des comités olympiques d'Europe occidentale ?

Le public français n'est pas prêt à accepter une telle démission. Les réactions iront des regrets pour les uns à l'indignation pour les autres. Malgré leur amour pour le sport et leur attachement bien compréhensible aux Jeux olympiques, nos athlètes risquent eux-mêmes de trouver cette discrimination inacceptable. On ne saurait supprimer, sans danger de mutilation affective, les liens d'un homme — fût-il sportif — à *son pays. Refuser d'assumer* sa nationalité est *une* abdication lorsque les concurrents étrangers arborent leurs couleurs avec fierté.

A n'en pas douter, nos athlètes *ne se satisferont* pas d'un statut d'apatride. Entre le cocardier et le citoyen du monde se trouve le juste milieu qu'attendent les Français. Craignons même l'indignation du lecteur, de l'auditeur ou du téléspectateur en apprenant qu'un *Français est* monté sur le podium — est-ce invraisemblable ? — aux sons de l'hymne olympique.

Est-ce bien à ce prix que le Comité national *olympique et sportif français* (C.N.O.S.F.) a *recommandé* et même *décidé* la participation de notre pays aux Jeux de Moscou ? Gageons que, dans le cas inverse, les Soviétiques *refuseraient de renoncer* à leurs emblèmes, surtout si les autres devaient garder les leurs. Les dirigeants sportifs français seraient donc bien inspirés d'obtenir des assurances du C.I.O. sur la suppression de tous les drapeaux et *hymnes et* l'obligation pour tous d'adopter les emblèmes olympiques. Tant que le C.I.O. n'aura pas pris à ce sujet une décision claire et nette, au *besoin* en retardant la date fatidique du 24 mai, nos dirigeants olympiques ne devraient pas décider — sous peine de faire un marché de dupes, — une participation dans des conditions aussi peu honorables. Dans le cas *contraire,* il vaudrait mieux revenir sur l'engagement contestable de Rome et reprendre à l'évidence notre *drapeau et notre hymne.*

Spartakiades

Le second fait est d'ordre sportif. Si les meilleurs athlètes ne se trouvent pas à Moscou, les Jeux risquent de n'être olympiques que de nom. La volonté de participation du C.N.O.S.F. ne se justifie que dans la mesure où *nos* champions pourront *réellement s'affirmer face à* leurs grands concurrents du monde entier. Ils doivent pouvoir se dépasser en se disant : *« J'aime mes adversaires, car ils me forcent à donner le meilleur de moi-même. »* S'il n'en est *pas* ainsi et *qu'on* aboutisse à des rencontres partielles ou à des spartakiades élargies, nos dirigeants olympiques, en se trouvant isolés, *courent le* risque d'avoir pris une *décision d'ordre politique.*

Or le bilan de la participation des athlètes représentatifs s'amenuise, hélas, chaque jour, dénaturant progressivement le caractère olympique *des Jeux de Moscou. Si ce bilan* diminue à un point tel qu'il se trouve en deçà d'un certain seuil, ils perdront tout leur sens. Il était donc plus indiqué pour le C.N.O.S.F. — comme certains l'avaient en vain demandé — de reporter la décision prise *le* 13 mai dans une précipitation inutile à une date aussi proche que possible du 24 mai, limite fixée par le C.I.O. pour les inscriptions aux Jeux. En se *décidant* à *la hâte* la France sportive souhaitait-elle influencer le choix des dirigeants européens et notamment allemands dont la réunion était prévue deux jours plus tard ? Il y aurait là, si tel était *le* cas, un péché d'orgueil national que le niveau de nos performances rend malheureusement peu justifié.

L'inventaire de la participation internationale ne sera significatif qu'au *tout* dernier moment. Si, au grand regret de ceux qui prônent avec foi leur participation aux Jeux olympiques de Moscou, il apparaît que *ces Jeux ne seront qu'une parodie,* il se pourrait que le C.N.O.S.F. se sente obligé, honnêtement, de reconsidérer une position adoptée malheureusement sans *réserves* et avec effet immédiat, comme s'il s'agissait de conjurer un sort. Faute de quoi le mandat impératif donné au chef du mouvement olympique français *risque,* du fait de ces nouvelles données, de le condamner malgré *lui* à une sorte de *forfaiture par* rapport à sa mission et à ses propres amis.

(*) Membre du C.I.O., ancien secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports.

M. Pinton : les médailles que les athlètes français rapporteraient seraient tachées de sang

M. Michel Pinton, délégué général de l'U.D.F., a condamné, mardi 20 mai, à Colmar, la décision du Comité olympique français de participer aux Jeux olympiques de Moscou. Il a notamment déclaré, en précisant qu'il parlait en son nom personnel : *« Depuis la rencontre de lundi à Varsovie, il est clair que les dirigeants soviétiques n'ont pas l'intention d'arrêter leur répression en Afghanistan. Dans ces conditions, il n'est plus concevable que la France participe aux J.O. de Moscou. » « Je condamne et je désapprouve la décision du Comité olympique national,* a-t-il ajouté, *les médailles que rapporteraient nos athlètes de Moscou ne seraient pas seulement des médailles dépréciées, ce seraient des médailles tachées de sang. (...) La présence de nos sportifs à Moscou n'apporterait rien d'important à l'indispensable dialogue entre l'Est et l'Ouest, mais elle impliquerait des conditions humiliantes pour un pays, le nôtre, qui est le symbole des droits de l'homme. »*

Le délégué général de l'U.D.F. a conclu en lançant un appel aux sportifs français : *« En conscience,* a-t-il dit, *vous ne pouvez décider d'aller à Moscou. Vous êtes des Français avant d'être des sportifs. Il est nécessaire que vous changiez rapidement votre décision. Il est nécessaire que le Comité olympique français se réunisse à nouveau et reconsidère sa participation aux Jeux de 1980 en tenant compte des nouvelles données de la situation internationale. »*

Considérant que la phrase de ce discours relative à la rencontre de Varsovie pouvait avoir été mal interprétée, M. Pinton a publié par la suite la mise au point suivante : *« J'ai approuvé sans réserve la rencontre de Varsovie dans son principe, son déroulement et dans ses résultats. Toutes les supputations sur de prétendues divergences avec mes amis politiques ne reposent donc sur rien et déforment le sens de l'appel aux dirigeants sportifs que j'ai lancé à titre personnel. »*

Au ministère de la jeunesse, des sports et des loisirs, on faisait remarquer, mardi soir, que la déclaration de M. Pinton n'engageait que son auteur. Le ministre, M. Jean-Pierre Soisson, est aussi membre du conseil national de l'U.D.F. et ancien secrétaire général du P.R.

LE CARDINAL ETCHEGARAY EST FAVORABLE AU BOYCOTTAGE

Mgr Roger Etchegaray, archevêque de Marseille, interrogé, mardi 20 mai, au journal télévisé d'Antenne 2, s'est déclaré, *« à titre personnel, favorable au boycottage des Jeux olympiques de Moscou ».* Il nous a précisé, ce mercredi 21 mai, sa position : *« Il y a des moments où il faut donner des signes prophétiques pour réveiller les consciences qui s'habituent à des situations qu'on ne peut accepter. Je fais bien sûr allusion au non-respect des droits de l'homme en Union soviétique et à l'intervention militaire de ce pays en Afghanistan. »* Il nous a indiqué que l'Eglise de France, en tant que telle, ne prendrait pas position.

AUX « DOSSIERS DE L'ÉCRAN »

Les cinq anneaux

Pratiquement, les jeux sont faits. A trois jours de la clôture des inscriptions, c'est la ruée. Après la France, la Suède, l'Irlande, l'Italie, l'Autriche, la Hollande, tout le monde y va si on comprend bien. Sauf les Américains. Les Anglais essaient de se raccrocher in extremis *et les Allemands sont, paraît-il, furieux d'être restés en rade. Le boycottage a échoué, c'est clair. En tout cas, ça l'était avant les* « Dossiers de l'écran », *mardi soir.*

En revanche, après, ça ne l'était plus. Lessivés par deux heures de bavardages filandreux et confus, on avait la tête en compote et le chronomètre en déroute. C'était moins simple qu'on ne pensait. Un peu partout, certaines fédérations ont décidé de bouder Moscou. Les médailles, du coup, ne pèseront plus le même poids de bronze ou d'argent. L'or, de toute façon, n'est guère à notre portée, sauf au rayon équitation. Là, précisément, on s'abstient, on ne veut pas de victoire au rabais. Il va donc falloir sortir la balance et le boulier si l'on veut apprécier, à leur juste valeur, les performances de chacun.

C'est bien compliqué, en effet, bien trop, pour l'énorme masse de sportifs en pantoufles enchantés de pouvoir lécher, cet été, l'écran-vitrine de cette formidable opération commerciale et chauvine. Les Soviétiques comptent bien en profiter au maximum. D'ailleurs, après ce qui s'est passé à Munich, pourquoi se gêner ? De la parade à la tribune, en passant par la cendrée, le sport se confond, au point de s'effacer, avec le nationalisme le plus agressif. Malgré la valse-hésitation qui l'a précédée, la Coupe du Monde de football n'a-t-elle pas servi, tout compte fait, le gouvernement argentin ? On peut se le demander.

Pour Berlin en 36, pas de problème. On a revu, mardi soir, de vieilles bandes d'actualités, le grand Führer gonflé, grisé d'orgueil, s'adresser aux foules, drapé dans sa bannière frappée d'une croix gammée. Ça faisait vraiment mal au cœur. D'accord, 36, ç'a été l'année de Jesse Owens, merveilleux coureur amateur, mais ç'a été d'abord celle d'Adolf Hitler consciencieux tueur professionnel.

On a évoqué pour finir — le président du comité olympique grec était là — la possibilité de trouver, à l'avenir, une terre d'asile, une sorte d'enclave neutre, du côté d'Olympie. L'ensemble des nations se chargeraient alors des frais d'organisation. Bonne idée en effet, à condition de ne pas voir revenir le régime des colonels. Alors quoi, renoncer aux Jeux ? Non, les dépolitiser totalement. Ouvrir la compétition aux seuls athlètes sans étiquette, interdire tous les hymnes, tous les drapeaux autres que celui des cinq anneaux. Cette initiative, vaguement envisagée à Rome il y a trois semaines par les pays européens, n'a de sens que si tout le monde s'y tient. Faute de quoi, évidemment, ça ne rime à rien.

CLAUDE SARRAUTE.

● *M. Jean-Marie Le Pen,* président du Front national (extrême droite), candidat à l'élection présidentielle, s'est vu refuser l'accès aux studios d'Antenne 2, mardi soir 20 mai, alors qu'il prétendait participer à l'émission des « Dossiers de l'écran » consacrée aux Jeux olympiques en sa qualité d'ancien vice-président du comité Pierre-de-Coubertin. M. Le Pen, qui n'avait pas été invité au débat, a indiqué que sa démarche avait pour objectif de confirmer que les minorités politiques ne peuvent participer à aucun grand débat télévisé ou radiodiffusé.

L'Italie, sans hymne ni drapeau

De notre correspondant

Rome. — A vingt-quatre heures d'intervalle, les *Italiens ont dit « non »* et *« oui »* aux Jeux de Moscou. Le « non » est venu du gouvernement de M. Francisco Cossiga. Le « oui » du comité olympique national (CONI). Cela se *traduira par une participation* aux Jeux, mais sans hymne national ni drapeau, et peut-être en l'absence des athlètes militaires.

Le conseil des ministres estimait le 19 mai que les Jeux de Moscou ne peuvent *« être isolés du contexte mondial ».* Il craignait que la participation de l'Italie ne fasse l'objet d'une *« interprétation politique à l'intérieur et à l'extérieur de l'U.R.S.S. ».* Soulignant *toutefois* l' *« autonomie de décision »* du comité olympique italien (CONI), il demandait à celui-ci d'adopter des dispositions *« conformes à l'intérêt national ».* Le parti communiste avait vivement réagi. Il voyait dans la déclaration gouvernementale *« une véritable provocation »* et la preuve d'une *« sujétion à l'actuel président des Etats-Unis ».*

Le CONI a réuni le 20 mai son conseil formé de quarante membres. Six présidents de fédération — dont l'ancien ministre démocrate-chrétien, M. Franco Evangelisti, représentant des boxeurs — étaient absents. La motion finale insiste sur le caractère purement sportif de la *participation italienne.* Elle a été adoptée par 29 voix contre 3 (voile, équitation, pentathlon moderne) et 2 abstentions.

La question en suspens est celle de la participation des athlètes *qui appartiennent aux forces* armées ou font leur service militaire. Ils sont plus d'une centaine et représentent notamment les deux tiers des effectifs du pentathlon moderne. Le ministre de la *défense avait fait savoir* le 19 mai qu'il leur interdirait le voyage. Une difficile négociation va devoir s'engager entre le CONI et le gouvernement. R. S.



Cyclisme

BERNARD HINAULT EN TÊTE DU TOUR D'ITALIE

Bernard Hinault s'est emparé du maillot rose de leader, mardi 20 mai, à l'issue de la cinquième étape Pondera - Pise du Tour d'Italie, disputée contre la montre et gagnée par le Danois Marcussen. A cette occasion, il a distancé Moser de cinquante-quatre secondes et surtout Saronni de deux minutes et trente secondes. On sait que le champion français cherche à remporter le Giro et le Tour de France la même année, exploit que seuls Coppi, Anquetil et Merckx ont réalisé.

D'un sport à l'autre

FOOTBALL. — *L'Angleterre, l'Italie, les Pays-Bas et la Pologne disputeront vendredi 23 mai les demi-finales du championnat d'Europe des juniors, organisé en République démocratique allemande. Pour leur dernier match, mardi 20 mai, les Français ont dominé les Bulgares par 7 buts à 1.*

Le Paris - Saint - Germain, vainqueur de l'Ajax d'Amsterdam par 3 buts à 2, et le Standard de Liège, qualifié aux dépens du Benfica de Lisbonne (1 but à 1 et 5 penalties à 4), joueront jeudi 22 mai au Parc des Princes la finale du tournoi de Paris.

TENNIS. — *Deux têtes de série ont été éliminées mardi 20 mai au premier tour des championnats internationaux d'Italie, à Rome. Il s'agit de l'Espagnol José Higueras (numéro 5), battu par le Hongrois Balasz Taroczy 7-6, 6-3, et de l'Italien Gianni Ocleppo (numéro 16), victime du Roumain Florin Segarceanu, 6-4, 6-3. Trois Français ont passé ce premier tour : Yannick Noah face à l'Uruguayen José Luis Damiani, 6-2, 6-7, 6-3 ; Dominique Bedel face au Sud-Africain Berny Milton, 6-1, 6-1, et Thierry Tulasne face à l'Américain Sandy Mayer, 6-2, 6-3. Les trois autres Français ont été éliminés : Jean-François Caujolle, ulcéré par des erreurs d'arbitrage au troisième set, par l'Italien Corrado Barazzuti, 4-6, 6-4, 6-0 ; Pascal Portes par le Tchécoslovaque Thomas Smid, 7-5, 6-4 ; Pascal Proisy par l'Américain Brian Gottfried, 5-7, 7-6, 6-4.*

Dans la Coupe de la Fédération, disputée à Berlin-Ouest, l'équipe de France féminine a été éliminée mardi 20 mai en seizièmes de finale par la Suède.

● *Rentrée victorieuse de Morelon.* — L'entraîneur national pour la piste Daniel Morelon, qui effectuait ses débuts professionnels trois ans après avoir abandonné la compétition, a gagné le championnat de France de vitesse, mardi 20 mai, au vélodrome municipal de Vincennes.

FRANCOPHONIE

Du « Commonwealth à la française » de M. Senghor à la « Communauté organique pour le développement des échanges culturels »

De notre envoyé spécial

Nice. — Ce n'est pas seulement au titre de doyen d'âge que le président Senghor, du Sénégal, a occupé une place de premier plan au récent sommet franco-africain de Nice. C'est aussi en tant qu'auteur d'une communication d'une vingtaine de pages qui, reprenant en le modifiant profondément le projet de « *Commonwealth à la française* », évoqué au sommet précédent à Kigali, propose désormais la création d'une « Communauté organique pour le développement des échanges culturels » (*le Monde* du 13 mai).

Ce document indique clairement que la nouvelle organisation, dont la création est proposée, sera distincte de la conférence franco-africaine. Comme celle-ci, elle fonctionnera « *dans le cadre de structures souples et ouvertes destinées à en faire l'instrument privilégié d'une action multiforme dont la finalité est de créer une communauté à l'intérieur de laquelle se développerait une solidarité de fait* ». Partant du noyau originel que constituent les Etats africains qui ont déjà donné leur approbation au projet, les auteurs du document sont déjà entrés en relation avec le Canada, Haïti, des Etats européens et des pays arabes. Une conférence des ministres des affaires étrangères, prévue en principe en novembre prochain à Dakar, préparera la première conférence des chefs d'Etat et de gouvernement, instance principale de la « communauté organique ».

Les rédacteurs du document sont partis de cette idée qu'il est nécessaire désormais d'aborder les problèmes économiques de façon globale et en particulier sous l'angle culturel. Aussi, indiquent-ils, « *il nous faut créer une communauté organique pour le développement des échanges culturels. Elle sera une instance de concertation souple des chefs d'Etat et de gouvernement fondée sur l'assentiment des partenaires, débattant librement et en privé des questions et des projets qui intéressent leurs pays. Cela se fera dans le cadre d'un réseau organisé de solidarité. Structure ouverte et légère, ce réseau regroupera des communautés culturelles ou diverses en vue d'établir ou de consolider des solidarités interculturelles et plurilinguistiques* ».

En ce qui concerne ses objectifs, cette nouvelle communauté préconise notamment le droit à la différence et le respect du pluralisme linguistique, qu'il s'agisse de grandes langues de communication internationales ou simplement de langues régionales. A propos de la francophonie, M. Senghor note dans sa communication : « *A la fois langue de l'aliénation et langue de la libération de nombreux peuples, le français doit à présent jouer un rôle important dans la diffusion des cultures du tiers-monde dans les rapports nouveaux entre cultures nationales et développement endogène, entre développement socio-culturel et développement économique.* »

Pour un nouvel ordre culturel mondial

Partant d'une esquisse d'un système nouveau de relations entre les Etats, le document propose, comme instance suprême de concertation, une conférence des chefs d'Etat et de gouvernement, dont les réunions auront lieu selon une fréquence établie par ses membres et seront préparées par un secrétariat permanent. Les ministres des affaires étrangères se réuniront pour leur part au moins une fois par an dans la capitale d'un des Etats membres. De même se poursuivra simultanément l'organisation de conférences spécialisées, plénières ou régionales, des ministres tels que ceux de l'éducation, de la jeunesse et des sports, de la justice, de la santé, de la recherche scientifique, etc.

La mise en place d'une Fondation internationale pour les échanges culturels est envisagée. Elle pourrait comporter deux départements : un conseil scientifique des langues et des cultures et un centre d'information. La Fondation susciterait la création de centres autonomes à l'intérieur des pays où la langue française joue un rôle important, mais également dans des pays appartenant à d'autres aires linguistiques et culturelles. Le conseil scientifique prendrait appui sur l'Agence de coopération culturelle et technique (A.C.C.T.), dont il confirmerait ainsi la vocation culturelle. Quant au centre d'information, il serait surtout destiné à favoriser l'intercommunication des nations de la communauté organique. Tous ceux qui critiquent ce nouveau projet de M. Senghor redoutent qu'il ne gêne le bon déroulement du trilogue. Il devrait en réalité, indique-t-on à juste titre dans l'entourage du président sénégalais, favoriser et hâter sa réalisation concrète.

PHILIPPE DECRAËNE.

Doyen des écrivains béninois
Paul Hazoume est mort

Le mois dernier s'est éteint, dans son pays, Paul Hazoume, doyen des écrivains béninois. Ancien instituteur, détaché au Musée de l'homme en 1937, ce nonagénaire avait, à la veille de la seconde guerre mondiale, publié, en 1935, aux éditions Larose, le premier roman historique africain, Doguecimi.

Catholique, Paul Hazoume s'était beaucoup intéressé à tout ce qui concernait à la fois l'histoire de la christianisation dans le golfe du *Bénin et celle des religions traditionnelles*. Auteur d'une remarquable étude ethnographique sur *le Pacte de sang au Dahomey*, édité en 1956 par l'Institut d'ethnologie de Paris, il publia également, à Lyon, un ouvrage intitulé *Cinquante ans d'apostolat au Dahomey*, consacré à Monseigneur Steinmetz, véritable fondateur de la chrétienté béninoise. Il représenta son pays au Congrès *International et Intercolonial* des sociétés indigènes organisé à l'occasion de l'Exposition coloniale de Vincennes de 1931.

Ancien conseiller de l'Union française, candidat malchanceux à la présidence de la République du Dahomey en 1968, Paul Hazoume est considéré comme l'un des « grands ancêtres » de la littérature négro-africaine d'expression française. Il fut, aux côtés du Sénégalais Senghor, du Martiniquais Césaire, de l'Américain Richard Wright et de quelques autres, dont Jean-Paul Sartre, l'un de ceux qui contribuèrent au lancement de la revue *Présence africaine*, tribune de l'intelligentsia d'Afrique noire depuis plus de trente années.

Parallèlement à ses activités littéraires, Paul Hazoume, qui mettait au moment de sa mort la dernière main à plusieurs manucrits, fut également un journaliste combatif. Sous divers pseudonymes, il publia de nombreux articles dans *le Phare du Dahomey*, journal nationaliste qui, au cours des années 30, dénonçait avec vigueur la politique coloniale française.

Depuis douze ans, il avait renoncé à toute forme d'activité politique et se consacrait notamment à la rédaction de ses Mémoires. — Ph. D.

Le romancier guinéen Williams Sassine récuse l'épithète d'écrivain africain

Traitant de l'évolution du roman négro-africain d'expression française au cours des trois dernières années (1), l'historien de la littérature Robert Pageard écrit : « *La révélation majeure de cette époque nous paraît être celle du romancier Williams Sassine avec ces œuvres de désespoir et de rédemption que sont* Saint Monsieur Baly *et* Wirriyamu. *Cet écrivain et ses frères réconcilient l'intelligence africaine avec la réalité d'une misère matérielle et psychologique qui ne doit jamais être perdue de vue.* »

Aujourd'hui âgé de trente-six ans, métis d'un commerçant libanais installé en Haute-Guinée et d'une Africaine (« *enfant volée dont nul ne connaît les origines* », dit Williams Sassine lui-même), ce *professeur de mathématiques* du lycée de Nouakchott occupe une place à part au sein de la diaspora guinéenne. « *Je n'ai pas fui mon pays pour des motifs politiques*, nous indique-t-il. *J'ai quitté la Guinée parce que, après avoir suivi les cours de l'Institut polytechnique de Conakry, je souhaitais compléter mes connaissances en mathématiques et poursuivre à l'étranger des études plus poussées...* »

Exilé volontaire donc, mais point réfugié politique, Williams Sassine a fait trois années d'études supérieures de mathématiques à Paris, de 1963 à 1965, avant de devenir enseignant à son tour, allant depuis treize années d'une capitale africaine à l'autre. Professeur à Abidjan et à Morovia, puis à Freetoown, à Bamako, à Niamey, à Libreville, c'est grâce à la compréhension de son proviseur qu'il a pu, à quelques semaines du baccalauréat, abandonner pendant quelques jours ses élèves mauritaniens de terminale pour venir participer à l'émission consacrée à l'Afrique noire que Bernard Pivot a programmée pour vendredi prochain *23 mai*.

D'une affabilité extrême et d'une grande simplicité, paraissant beaucoup plus jeune que son âge, Williams Sassine est pourtant mal remis d'une longue dépression. « *Je sors d'un traitement pénible qui a plutôt aggravé mon mal*, affirme-t-il, *et je n'ai recommencé à écrire que depuis un mois à peine.* » C'est pourtant avec le sourire qu'il parle de sa « *carrière de mathématicien raté* », de son « *amnésie accompagnée d'hallucinations auditives et de phénomènes de dédoublement de la personnalité* », de sa condition de métis, « *accepté ni par les Noirs ni par les Blancs* », qui, insiste-t-il, l'a contraint à « *adopter une certaine forme de solitude et l'a fait tant souffrir au plus intime de l'être* » qu'il n'a « *abordé le thème dans aucun de ses ouvrages* ».

A raison d'un livre tous les trois ans, Williams Sassine a publié trois romans aux Editions Présence africaine, qu'anima jusqu'à sa mort, le 2 mai dernier, le Sénégalais Alioune Diop : *Saint Monsieur Baly* (1973), *Wirriyamu* (1976), *le Jeune Homme de sable* (1979). Grâce à ces trois textes, il a contribué, avec son collègue Thierno Monedembo, auteur des *crapauds-brousses* (qui, lui aussi, participe à l'émission), avec Carama Laye, décédé le mois dernier à Dakar, Alioune Fantoure et quelques autres, à hisser le roman guinéen au premier rang de la littérature francophone de l'Ouest africain.

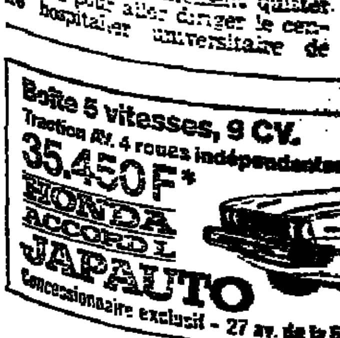
Deux points sont communs à ces trois ouvrages — c'est l'auteur lui-même qui l'indique : « *Les bonnes intentions ne suffisent point pour faire le bien, et le problème du rachat figure au centre de la condition humaine.* » Selon Williams Sassine, plusieurs de ses héros « *sont conscients de la médiocrité de leur condition et tentent, pour acquérir une dimension supplémentaire, de multiplier les bonnes actions sans toujours y parvenir* ». « *Je suis écrivain*, dit-il. *Je suis africain. Mais je récuse l'épithète d'écrivain africain, car ce qui m'intéresse chez l'Africain, c'est tout ce qu'il recèle d'universel...* »

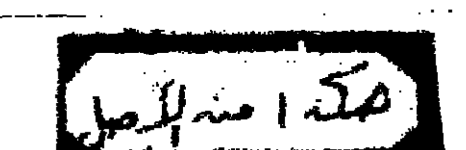
Lorsqu'il rejette l'influence de tout écrivain africain, on est d'autant plus enclin à admettre cette affirmation qu'il n'aborde aucun des thèmes qui constituent traditionnellement l'essentiel de la trame des œuvres de la plupart de ses aînés. Tout en évoquant, ici ou là, quelques-unes de ses expériences personnelles, il n'a encore jamais rédigé de récit autobiographique (« *l'autobiographie est trop souvent le fait de gens qui n'ont rien à dire* »). De même, il a voulu éviter le récit mille fois réécrit des conflits entre la modernité et la tradition.

Pas d'influence européenne chez Williams Sassine. (« *Je lis surtout des romans policiers et j'ai une véritable passion pour les bandes dessinées.* ») Fait plus exceptionnel chez un Africain, notamment chez un Guinéen : « *Je ne fais pas de politique. Car ce qui est dangereux, chez nous, Guinéens, c'est de tout ramener à notre pays et surtout à notre président... Pour lui accorder un soutien inconditionnel ou pour le condamner sans appel... Ce que je me refuse à faire, car je ne crois pas aux solutions extrêmes.* »

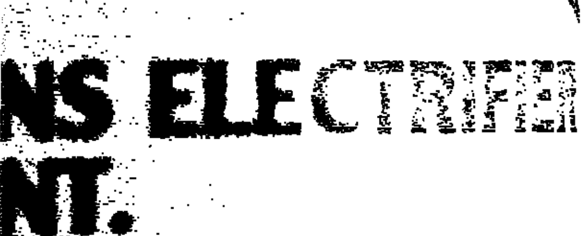
Ph. D.

(1) Dans *Littérature négro-africaine d'expression française*, L'Ecole éditeur, Paris, quatrième édition 1979, p. 16.





guinéen Williams Sassine
d'écrivain africain





MÉDECINE

A LA SUITE D'UN CONFLIT ENTRE MÉDECINS

On ne pratique plus d'intervention « à cœur ouvert » au C.H.U. de Limoges

De notre envoyé spécial

Limoges. — Depuis le début de l'année, aucune intervention chirurgicale « à cœur ouvert » n'est plus pratiquée dans le service de chirurgie cardio-thoracique et vasculaire du centre hospitalier régional *et universitaire* Dupuytren de Limoges. La démission pour « raisons personnelles », à la mi-janvier, d'un anesthésiste-réanimateur a interrompu toute l'activité du service dans ce domaine, ce qui conduit à diriger les malades relevant de cette chirurgie vers Paris ou Bordeaux.

Traduction d'un conflit latent entre diverses personnalités médicales, cette situation est, *au minimum,* bloquée jusqu'en septembre prochain. Elle est en outre à l'origine d'une enquête administrative qui devra établir les circonstances du décès d'un malade qui aurait dû être opéré au début du mois de janvier, au C.H.U. de Limoges.

Un bel hôpital. Près de mille cinq cents lits, quinze salles d'interventions chirurgicales, quatre mille agents et deux cent cinquante médecins à plein temps, le C.H.R.U. de Limoges, à la périphérie de la ville, est une réalisation imposante. Inauguré le 9 janvier 1976 par M. Jacques Chirac, « *il cherche*, comme le précise M. Yvon Lemarié, directeur général, *à assumer pleinement sa vocation régionale* », et, sans aucun doute, il y parvient. La construction d'un tel ensemble et l'installation, dans des locaux modernes et fonctionnels, de services situés jusqu'alors dans des « *bâtisses moyenâgeuses* » ont été un véritable événement régional.

C'est dans un souci de compléter l'éventail des services proposés que les responsables du C.H.R., depuis quelques années, ont cherché à *développer un secteur de* chirurgie cardio-vasculaire de pointe au sein du service de chirurgie *thoracique et cardio-vasculaire* du professeur Maurice Kim. D'abord ponctuelles et épisodiques, *limitées aux seules urgences, les* interventions « à cœur ouvert » (1) devaient, petit à petit, devenir plus fréquentes, puis, au cours de l'année 1979, être réalisées de façon régulière. Ceci n'avait pu être possible que grâce au retour de deux médecins qui, après avoir commencé leurs études à Limoges, *étaient allés parfaire leur formation* à l'extérieur, en France et à l'étranger. Un chirurgien, le professeur Christidès, élève du professeur Cabrol (hôpital de la Pitié), et le docteur Michel Saumande — de retour d'un stage d'un an à l'Université McGill de Montréal, où il s'était familiarisé avec les techniques d'anesthésie en matière de chirurgie cardio-vasculaire, — travaillant en commun, devaient réaliser entre janvier et décembre 1979, quatre-vingt six interventions avec des résultats comparables à ceux des équipes qui, dans le monde, pratiquent ce type de chirurgie.

Le développement de ce secteur de pointe, ne constituait pas, en chiffres, la partie la plus importante de l'activité du service. Mille deux cents interventions de toute nature ont, en effet, été effectuées au cours de l'année 1979 dans le service du professeur Kim, qui dispose de soixante-sept lits. Il n'en constituait pas moins un élément important, augmentant le rayonnement du C.H.R. et répondant à une demande évidente, aucun centre spécialisé n'existant dans le centre de la France.

Comment expliquer, dans ces conditions, l'arrêt brutal de cette activité ? Le docteur Saumande estima, à la mi-janvier, « *ne plus être en mesure d'assurer correctement son travail* » et ne put accepter « *de faire prendre des risques aux malades* ». Bien que travaillant dans un service de chirurgie, il dépendait statutairement du service d'anesthésiologie. Or, le chef de celui-ci, le professeur Pierre Feiss, lui avait demandé, au cours du mois de *décembre, de prendre, comme tous* les anesthésistes du service, des gardes d'anesthésie générale, l'approche *des vacances de Noël* rendant difficile l'organisation de celles-ci.

Estimant alors excessive la quantité de travail qui lui était ainsi demandée, le docteur Saumande préféra démissionner, malgré les diverses tentatives de *conciliation entreprises par l'administration.* Il entraînait du même coup l'arrêt des interven*tions à cœur ouvert, le profes*seur Christidès refusant d'opérer sans un anesthésiste en qui il avait toute confiance.

Divergences

En fait, on peut raisonnablement supposer que tout aurait pu être résolu s'il n'y avait eu, au-delà du problème des gardes, de profondes divergences entre les professeurs Feiss et Christidès. Pour le premier, qui dirige un service de quinze médecins anesthésistes-réanimateurs, auxquels s'ajoutent vingt étudiants en formation, priorité doit être donnée à la mise sur pied d'un « pool » d'anesthésistes polyvalents capables de travailler, quelle que soit la nature des interventions chirurgicales. Il exclut, par là même, la création d'une équipe « chirurgien-anesthésiste », équipe sans laquelle le professeur Christidès *refuse d'opérer « à cœur ouvert ».* Bien qu'il fut admis pendant une année, le cas Saumande pouvait créer *un précédent* et *inciter* d'autres équipes de chirurgie lourde à demander le détachement d'un médecin *anesthésiste.*

A ce stade, tout serait encore compréhensible, si l'on ignorait que le professeur Christidès avait opéré à « *cœur ouvert* » avant l'arrivée du docteur Saumande, aidé précisément par le professeur Feiss. Pourtant, et bien que le chef de service d'anesthésiologie se soit, là encore, proposé, la situation demeure bloquée alors que les locaux, la technologie et les hommes sont présents. Elle le restera vraisemblablement jusqu'en automne prochain. La direction de l'hôpital, désireuse de « *relancer au plus vite la machine* » a, en effet, imaginé un compromis qui, du moins l'espère-t-elle, devrait permettre au C.H.U. d'accueillir dans quelques mois les malades relevant de la chirurgie cardiovasculaire. « *C'est ainsi,* précise M. Lemarié, *que j'ai proposé au conseil d'administration, d'envoyer se former, durant quelques mois, dans un service spécialisé, à Genève, un anesthésiste qui, à son retour, devrait pouvoir remplacer le docteur Saumande.* » Par la suite, d'autres stages de ce type devraient être mis sur pied.

L'affaire, jusqu'à présent, n'a pas soulevé de vive émotion dans la préfecture de la Haute-Vienne — si l'on excepte le quotidien communiste *l'Echo du Centre*, aucun journal local ne lui a ouvert ses colonnes, si ce n'est pour insérer, fin avril, un communiqué de la direction expliquant que « *dans la décision prise, en janvier, de constituer une équipe chirurgicale complétée d'un anesthésiste-réanimateur spécialisé, capable d'assurer de manière régulière et organisée la pratique des interventions « à cœur ouvert »*, il ne fallait voir qu'une « *expérience d'une année à l'issue de laquelle un bilan devrait être fait et des décisions prises quant à la poursuite de cette activité chirurgicale* ».

Cette version officielle des faits voulait ainsi mettre un point final à une affaire que tout le monde s'accorde à trouver « ennuyeuse ». Pour M. Lemarié, par exemple, qui se dit « *irrité* » par une telle situation, *il faut* préciser que « *la direction a tout fait pour trouver une solution aux problèmes rencontrés* », et il ne cache pas ressentir actuellement « *un certain ras-le-bol* ».

Flottement

Mais l'administration hospitalière, malgré son souci d'un compromis, n'a rien pu changer au fait que le docteur Saumande était anesthésiste-réanimateur du cadre hospitalier temporaire. « *Nous lui avons fait toutes les propositions que nous étions en mesure de lui faire,* explique M. Lemarié, *sans succès.* »

Le docteur Saumande a trouvé un emploi dans une clinique privée du centre de la ville. M. Lemarié doit prochainement quitter Limoges pour aller diriger le centre hospitalier universitaire de Toulouse où il vient d'être nommé et beaucoup espèrent que, dans quelques mois, tout cela ne sera plus qu'un mauvais souvenir, même si rien ne prouve que les anesthésistes-réanimateurs prochainement formés parviendront à faire coïncider les souhaits des professeurs Christidès et Feiss.

Dans cette affaire un point particulier mériterait, pourtant, d'être éclairci au plus vite. Entre la fin décembre et le début du mois de janvier, un certain flottement a eu lieu dans le service du professeur Kim, aucune certitude n'étant encore acquise à propos du départ du docteur Saumande. *C'est à cette période* que la décision a été prise d'orienter vers Bordeaux ou Paris *les malades — une dizaine —* dont les interventions étaient prévues à Limoges courant janvier *ou février. Or, une enquête* effectuée par un journaliste de *la Dépêche du Midi* devait révéler qu'un malade au *moins* n'avait pas été tenu au courant de ces difficultés.

M. André Pinguet, âgé de 69 ans, qui souffrait depuis 1974 d'une pathologie coronarienne, *avait été hospitalisé à la mi-*décembre dans le service de médecine interne du professeur *Frédéric* Liozon. A la suite de diverses investigations, il avait donné son accord pour une intervention chirurgicale qui devait avoir lieu au début du mois de janvier. Comme convenu, il arrêta donc progressivement fin décembre un traitement anticoagulant qu'il suivait depuis six ans. Début janvier, cependant, il vit repousser à plusieurs reprises la date de son opération sous des prétextes divers, sans jamais qu'on l'informe que de telles interventions n'étaient plus pratiquées et qu'il fallait envisager un transfert vers Paris ou Bordeaux. M. Pinguet mourut le 11 janvier au matin.

JEAN-YVES NAU.

(1) *Les opérations « à cœur ouvert »* nécessitent un système de circulation extra-corporelle (C.E.C.). Elles comprennent principalement les interventions sur les vaisseaux coronaires (pontage aorto-coronarien) et sur les valves cardiaques.

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	57,00	67,03
DEMANDES D'EMPLOI	14,00	16,46
IMMOBILIER	39,00	45,86
AUTOMOBILES	39,00	45,86
AGENDA	39,00	45,86
PROP. COMM. CAPITAUX	105,00	123,48

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	La m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	33,00	38,80
DEMANDES D'EMPLOI	8,00	9,40
IMMOBILIER	25,00	29,40
AUTOMOBILES	25,00	29,40
AGENDA	25,00	29,40



emplois régionaux — emplois régionaux

directeur d'usine
ardennes

Nous cherchons, pour notre unité fabriquant des produits de série, un directeur. Il assume la direction complète de l'établissement et de ses services. Assisté d'une équipe jeune et de bon niveau, *il est responsable de la productivité* de l'unité, du respect des délais de livraison, et surtout de l'animation du personnel.

C'est, de préférence, un ingénieur grande école, de 30 ans minimum, ayant déjà dirigé, avec succès, une usine moyenne ou un gros atelier, par exemple, dans l'emboutissage, le moulage par compression ou injection, le thermoformage, etc.

Nous vous remercions d'adresser votre dossier de candidature à notre conseil, sous la réf. 147-2 LM.

jacques fixier s.a.
7 rue de logelbach - 75017 paris

contrôle de gestion et informatique
deux atouts pour un ingénieur débutant

Le projet « CONTRÔLE de GESTION » constitue une opportunité certaine pour acquérir la double formation que vous recherchez :

- Formation Technique dans une entreprise réputée pour sa Maîtrise de l'INFORMATIQUE et son aptitude à préparer l'avenir (Réponse vocale, Télétel, Connexion à Transpac).
- Ouverture réelle et sérieuse sur les problèmes de GESTION que vous rencontrerez au cours de votre carrière.

Il *s'agit de repenser sur le fond les circuits d'Information du* Contrôle de Gestion, de proposer les modifications répondant aux attentes de nos Départements et de mettre en œuvre les moyens Informatiques nécessaires.

Nous voulons donc rencontrer un Ingénieur Généraliste qui allie la formation de haut niveau et les qualités personnelles (Animation, Innovation, Organisation) qui lui permettront de mener à bien ce projet complet.

Notre développement (17% environ sur le dernier exercice) favorisera une évolution au sein de nos différents Départements.

Merci d'envoyer lettre et C.V. sous référence 80.15.15 à LA REDOUTE Division Cadres 57, rue de Blanchemaille 59100 ROUBAIX.

HAVAS CONTACT

La Redoute

FENWICK MANUTENTION

USINE DE TROYES
recherche

DESSINATEURS ÉTUDES II
POUR BUREAU D'ETUDES INDUSTRIALISATION

5 années d'expérience industrielle en construction mécanique indispensables.

Salaire en rapport avec capacités.

Envoyer candidature avec curriculum vitae à :
FENWICK MANUTENTION
BOITE POSTALE 723. — 10004 TROYES CEDEX.

BOIS DEROULÉS



CONTREPLAQUES ET
PANNEAUX DE PARTICULES
4 usines - 1500 personnes
recrute

INGENIEUR (AM-ESB-ENSI...) HEC SUP de CO ESSEC

Débutant ou ayant une première expérience pour carrière commerciale PARIS-PROVINCE.

Ecrire avec C.V. explicite sous référence OTC

CETAGEP
30, Av. Amiral Lemonnier 78160 MARLY LE ROI

IMPORTANTE SOCIÉTÉ MÉTALLURGIQUE

Région NORD
recherche

JEUNE INGÉNIEUR

AM - ICAM - IDN ou équivalent pour fabrication aciers fins et spéciaux. Formation complémentaire assurée. Facilités logement.

Adressez réponse et C.V. à : N° 58.980, Contesse Publicité, 20, avenue de l'Opéra, 75040 Paris Cédex 01 qui transmettra.

NEYRPIC - GRENOBLE

recherche

UN INGENIEUR

POUR SON DEPARTEMENT *MONTAGES-EXTERIEURS*

FONCTION :
Conduite technique et administrative de chantiers de montage de matériel hydraulique en France et à l'étranger.

FORMATION-CARACTERISTIQUES :
- Electro-mécanicien
- Formation complémentaire donnée dans l'entreprise
- Bonne santé
- Sens des responsabilités.

Adresser C.V., photo et prétentions à no 59136 CONTESSE PUBLICITE 20, av. Opéra 75040 Paris Cedex 01, qui transmettra

Importante Entreprise Bâtiment Rég. Provence-Côte d'Azur recherche
1°) TECHNICIENS METREURS *possédant 2 ans d'expérience* G.O. et C.E.S.
2°) CONDUCTEURS de TRAVX débutants ou justifiant de 2 à 5 ans d'expérience de conduite de chantier de logements T.C.E.
Envoy. C.V. et photo : Havas, no 1.231, 13000 AIX-EN-PROV.

Hôpital de jour-externat Psychothérapique cherche
UN ÉDUCATEUR
ayant expérience en psychiatrie soc. et thérapie institutionnelle.
Ecrire à M. le Directeur du *C.O.R.E., 67, av. H.-Matisse,* 06200 NICE.

ANNONCES CLASSÉES TELEPHONEES
296-15-01



emplois internationaux

THE CLEM CORPORATION

recherche Ingénieurs diplômés et Personnel spécialisé (minimum 5 ans d'expérience)

POUR RAFFINERIE DE POINTE-NOIRE - CONGO

1) CHEF DE SERVICE ENTRETIEN
- Formation Ingénieur Mécanicien ou Electro-Mécanicien.
- Responsable maintenance et ateliers, de préférence ayant exercé les mêmes fonctions ou ayant dirigé projet de construction pétrochimique.

2) CHEF DE SERVICE SÉCURITÉ
- Formation d'ingénieur. Expérience en pétrochimie ou pétroles.
- *Capable d'organiser et de gérer service de sécurité et lutte* contre l'incendie. Connaissance des normes de sécurité.

3) CHEF MAGASINIER
- *Formation technicien. Expérience* dans l'industrie pétrochimique.
- Connaissance des matériels et termes techniques en anglais.
- Capable d'organiser et de gérer magasin de pièces et produits divers (10.000 articles). De préférence connaissance système de base informatique.

4) COMPTABLE
- Ayant expérience services administratifs et comptabilité dans l'industrie pétrochimique ou pétrolière.

Envoyer C.V. détaillé à **CLEM LIMITED**
Bedford House, 3 Bedford Street, Londres, W.C.2. (Angleterre)

EXPÉDITIONS POLAIRES FRANCAISES
recherchent pour BASE ANTARCTIQUE *TERRE-ADÉLIE*
absence 14 mois, départ fin 1980, après préparation

INGÉNIEUR MÉCANICIEN
Formation type Arts et Métiers *ou Marine*
— Expérience Diesel, production électricité, entretien général.

INGÉNIEUR ÉLECTRONICIEN
Familiarisé techniques télécommunications.

CHEF MÉCANICIEN DIESÉLISTE
connaissant moteurs fixes ou marins, puissance moyenne.

MICRO-MÉCANICIEN
polyvalent *pour tous travaux* maintenance appareils.

Ecrire avec tous renseignements et références E.P.F., 47, av. du Maréchal-Fayolle, 75116 PARIS.

Société internationale recherche pour son unité de Production en ALSACE
UN INGÉNIEUR
Arts et Métiers ou équivalent, ayant au minimum 5 ans d'expérience acquise dans une Sté Ingénierie ou dans un Service Travaux neufs, soit dans une grande usine chimique ou agro-*alimentaire, soit dans l'industrie* pétrolière.
La connaissance de l'anglais est souhaitée. Pour cette situation d'avenir, la rémunération est fonction de la qualification et de l'expérience du candidat.
Adresser demande de candidature, C.V. et rémunération souh. à l'Agence Paul Albert Klein, *17, rue de la Toussaint,* 67000 Strasbourg

Pour station ski Htes-Alpes. Serre-Chevalier, garantirai contrat gérance à bon CHARCUTIER ITALIEN CONNAISSANCE TRAITEUR
Ecr. : Chanteloup Boucherie 05240 La Salle-des-Alpes. TÉL. (92) 24-04-01.

T.I.T.N. PROVENCE
Sté d'ingénierie en informatique rech. un
INGÉNIEUR LOGICIEL
grandes écoles 2 à 4 ans d'expérience, connaissances aéronautiques appréciées, lieu de travail : Bouches-du-Rhône.
Env. C.V. photo et prét. à T.I.T.N. Provence, 7, rue Louis-Armand - Z.I. 13290 Aix-les-Milles.

DREUX 28107
35.000 habitants. Lycées. C.E.S. C.E.T. recrute :
Deux sous-bibliothécaires à mi-temps. Titulaires du C.A.F.B., option jeunesse.
— *Candidatures et* C.V. à Mme le Maire de DREUX, serv. du Personnel, 28107 Dreux.

Société Expertise Comptable CAEN rech. :
RESPONSABLE SERVICE JURIDIQUE et FISCAL
Pratique droit du travail indisp. Expér. emploi simil. nécess. *Env. C.V. et prétentions sous le* nº 8250, « le Monde » Publicité, 5, r. Italiens, 75427 Paris Ced. 09

offres d'emploi — offres d'emploi

INFORMATIQUE

Un des premiers constructeurs européens d'ordinateurs de bureau et systèmes de gestion recrute pour Paris

DIRECTEUR DE LA PROMOTION DES VENTES

Son rôle :
- *imaginer et mettre en oeuvre les moyens d'assister en permanence le réseau commercial sur le terrain, dans les manifestations ;*
- *collaborer avec les responsables de ce réseau, pour animer les équipes de vente ;*
- *coordonner les actions au niveau national en direction des secteurs d'activité définis comme marchés préférentiels ;*
- *assurer la formation des vendeurs : connaissance des produits, de l'argumentation, démonstration, actions de vente.*

Son profil :
- *35/40 ans, goût du contact, de l'initiative et de la négociation ;*
- *expérience personnelle de la vente de matériels informatiques et de logiciels d'applications orientés Gestion ;*
- *connaissance approfondie des techniques et de la psychologie de la vente ;*
- *exercice concret d'un poste similaire pendant 2 ou 3 ans.*

La pratique de l'Allemand et/ou de l'Anglais est souhaitée mais non indispensable.
La base de travail est située à Paris, mais il faut prévoir de fréquents déplacements en Province.

Adresser lettre manuscrite, c.v., photo, prétentions et date de disponibilité sous référence 5161 à AXIAL PUBLICITE, 91, Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS, qui transmettra. Réponse et discrétion assurées.

Responsable du service central formation

Votre bagage de départ : un niveau de formation supérieure (ingénieur de préférence, ou économiste, sciences humaines,...).
Vous avez déjà 4 à 6 ans d'expérience professionnelle dont 3 au moins dans la fonction formation. Cette expérience, vous l'avez acquise - soit en entreprise (dans une grande unité de production si possible), soit dans un organisme spécialisé.
Vous concevez, animez, évaluez avec succès des actions de formation pour le personnel et l'encadrement.
Nous vous proposons de vous intégrer à une équipe jeune de Direction de Personnel et de vous confier la responsabilité du Service Central Formation.
Notre politique Formation est centrée sur la notion d'investissement lié aux stratégies d'entreprise : Vous devrez en poursuivre le développement, assister les hiérarchiques dans la définition de leurs besoins, établir les priorités de formation, consulter et choisir les animateurs externes et internes.
Vous établirez les cahiers des charges des «Formations - Actions» destinés à favoriser la mise en place de nouveaux systèmes ou de nouvelles méthodes et procédures de travail.
Bien entendu, vous coordonnerez - dans le cadre d'une organisation décentralisée de la fonction - la gestion du service central formation. Notre *activité : la fabrication et la commercialisation de matériel lourd 4000* personnes, plusieurs établissements répartis en province. Lieu de travail : proche banlieue parisienne.
Adressez un CV très complet mentionnant vos souhaits de rémunération à Lénaïck de ERAUSO - 64 rue la Boëtie - 75008 - PARIS. Ils seront examinés de *façon strictement confidentielle.*



1er CONSTRUCTEUR EUROPEEN DE SYSTEMES DE NAVIGATION INERTIELLE
2ème CONSTRUCTEUR MONDIAL DE TERMINAUX TELEX
recherche pour ses

CENTRES D'ETUDES ET DE DEVELOPPEMENT
de la Région Parisienne (Argenteuil, Eragny, Pontoise)

INGENIEURS SYSTEMES

A & M - ESE - Sup. AERO - Sup. TELECOM - ENSIMAG

débutants ou ayant quelques années d'expérience pour applications

SYSTEMES AVIONIQUES
ET
SYSTEMES TELEMATIQUES



Adresser C.V. manuscrit + photo à
Direction du Personnel et des Relations Sociales
6 avenue d'Iéna - 75783 PARIS CEDEX 16



Responsable Centre Formation d'Apprentis
110000 F/an

Organisme national de formation industries graphiques recherche pour animer et développer son centre de formation d'apprentis de Paris un *DIPLOME de L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR LONG (technique ou général).*
Il organise et gère le centre, anime l'équipe de formateurs, suit et développe la formation des jeunes auprès des entreprises de la profession.
Une expérience industrielle dans un poste de préférence opérationnel, *suivie ou précédée d'une pratique de la formation d'adultes d'au minimum deux ans,* est indispensable.
Merci d'adresser lettre manuscrite, CV et rémunération actuelle sous référence 80 609 M à Madame Claude FAVEREAU qui traite confidentiellement cette recherche.

EMPLOI **centor**
13 bis, rue Henri Monnier
75009 - PARIS

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	57,00	67,03
DEMANDES D'EMPLOI	14,00	16,46
IMMOBILIER	39,00	45,86
AUTOMOBILES	39,00	45,86
AGENDA	39,00	45,86
PROP. COMM. CAPITAUX	105,00	123,48

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	33,00	38,80
DEMANDES D'EMPLOI	8,00	9,40
IMMOBILIER	25,00	29,40
AUTOMOBILES	25,00	29,40
AGENDA	25,00	29,40

offres d'emploi — offres d'emploi — offres d'emploi — offres d'emploi

Société groupe important banlieue Ouest recherche

INGÉNIEURS ÉLECTRONICIENS

CHEFS DE PROJETS POSITION III C

pour conception et programmation de systèmes microprocesseurs.

Expérience 5 à 10 ans en laboratoire d'études. Salaire élevé.

Adresser C.V. détaillé à C.G.P., sous le n° 862 25, rue Cavendish, 75019 PARIS.

LEASING MANAGER (Paris)

— Vous êtes un PROFESSIONNEL du LEASING et de la LOCATION LONGUE DUREE (secteur automobile de préférence) ;
— Votre esprit d'organisation, votre sens des réalités, votre goût pour la négociation, votre aptitude pour les relations humaines, votre disponibilité, expliquent VOTRE REUSSITE ;
— Vous parlez ANGLAIS ;

NOUS AVONS BEAUCOUP DE CHOSES A NOUS DIRE
SI VOUS ACCEPTEZ DE RENCONTRER LE No 1 MONDIAL DE SA SPECIALITE !

Adressez lettre manuscrite, C.V. détaillé, photo et prétentions, sous référence : 2750 M - Pierre Mulot Publicité, 69, rue de Provence - 75009 Paris - Discrétion totale assurée.

FILIALE INDUSTRIELLE D'UN GROUPE AGRO-ALIMENTAIRE EUROPEEN cherche

UN CHEF COMPTABLE

Qui sera responsable de la comptabilité générale et analytique entièrement informatisée.

Le candidat possède au moins le certificat comptable du D.E.C.S. et a déjà occupé une fonction semblable dans une P.M.I. ou avec une expérience dans un cabinet pendant au moins cinq ans.

Lieu de travail : RUEIL-MALMAISON.

Envoyer C.V., photo et prétent. à Mlle MORIZOT, 147, aven. Paul-Doumer - 92500 - Rueil-Malmaison.

Centre de loisirs: l'adjoint du responsable.

Notre entreprise, située en banlieue nord, dispose d'un centre de loisirs. Son responsable souhaite s'assurer le concours d'un adjoint, titulaire du BAFD, et ce, de juin à novembre inclus.
En période scolaire, il n'interviendra que le mercredi, mais pendant 13 heures.
Pendant les congés en revanche, il travaillera à temps complet.
Ce poste est à pourvoir de toute urgence. Si vous êtes intéressé, adressez rapidement votre candidature à rscg carrières - 64 rue la Boëtie - 75008 PARIS. Référence 3090 (mentionnée sur l'enveloppe).

JEUNE CADRE COMMERCIAL

Nous cherchons à renforcer notre équipe pour accroitre le développement d'une technologie unique sur le marché des systèmes d'information.

Le candidat doit avoir un fort potentiel et répondre aux critères suivants :

Formation
Niveau minimal : Bac+2 ans
Une expérience professionnelle serait un avantage

Facilité de contact
nos interlocuteurs sont des cadres supérieurs et des membres de la Direction des grandes sociétés et administrations : il faut savoir leur parler, leur écrire et leur téléphoner.

Mobilité
de courts déplacements en province sont à prévoir.

Après une période de formation (assurée par *nos soins), notre collaborateur se verra confier* des études d'implantation du matériel et la gestion complète d'un portefeuille national de clientèle.

Bonne connaissance de la langue anglaise.

Envoyer lettre manuscrite, C.V., photo et prétentions à no 58666 CONTESSE Publicité 20, avenue de l'Opéra 75040 PARIS Cedex 01, qui transmettra.

IMPORTANTE SOCIETE D'ELECTRONIQUE
recherche pour son

service approvisionnement

UN INGENIEUR

Fonction principale :
Réduction des coûts d'approvisionnements par participation aux choix de composants au stade conception et suivi ultérieur des coûts par rapport aux devis d'affaires.

Evolution de fonction vers la responsabilité d'un Service d'Achats.

Esprit d'équipe, rigueur et contacts humains sont indispensables.

Adresser C.V., photo et prétentions sous référence No 59105
CONTESSE PUBLICITE - 20, avenue de l'Opéra
75040 PARIS CEDEX 01, qui transmettra.



THOMSON-CSF

DIVISION RADARS DE SURFACE ET DIVISION SYSTÈMES ÉLECTRONIQUES

proposent des postes de haut niveau Scientifique et Technique convenant à des :

INGÉNIEURS DÉBUTANTS

Formation E.N.S.A.E. - E.N.S.T. - E.S.E. ou équivalent

Ils pourront s'intégrer à des EQUIPES TECHNIQUES ou à des services MAITRES D'ŒUVRE de systèmes complexes pour assurer des activités telles que :
— *L'étude et le développement de circuits analogiques et numériques* (réf. 10) ;
— La conception et la réalisation de logiciels de systèmes électroniques associant des équipements radars (réf. 11) ;
— L'étude de projets, le développement de systèmes mettant en œuvre des techniques variées (guidage, traitement du signal, automatisme, hyperfréquences, ... (réf. 12).

Une bonne connaissance de l'anglais constitue un atout supplémentaire.

Ecrire en précisant la référence à M. BERETTI Service J.L., 1, rue de Mathurins — 92.222 - BAGNEUX.

FIABILISER, COORDONNER, PLANIFIER...

Filiale française d'une très importante société internationale d'engineering, nous sommes appelés à réaliser des projets à caractère technique.
Spécialisés dans l'industrie pétrolière et pétrochimique nous souhaitons recruter UN INGENIEUR GRANDE ECOLE, d'au moins 27 ans, ayant une expérience pratique de 3 ans minimum en milieu industriel.
Cette expérience doit lui permettre d'appréhender les aspects technique et financier des projets qui lui sont confiés depuis la commande (spécifications, budget, délai...) jusqu'à la livraison au client.
La mission implique un dialogue permanent avec nos services techniques, la coordination de leurs travaux ainsi que le suivi des contrats clients et sous-traitants.
L'ALLEMAND COURANT est nécessaire pour ce poste basé à Paris.
Adresser CV, lettre manuscrite, photo et rémunération souhaitée sous référence 222

EKA
158, av. de Suffren 75015 PARIS.

Dans le cadre de son programme d'expansion dans un secteur en plein développement importante société Banlieue Sud Paris recherche pour son département
PRODUITS D'AUTOMATISME

INGENIEURS ENSI-INSA

- Automaticiens ou électroniciens pour activité technico-commercial dans secteur industriel et tertiaire.

TECHNICIENS BTS ou DUT

- Electronique pour assurer dans un cadre technico-commercial les études et mises en service des matériels à base de microprocesseurs.

Déplacements à prévoir pour l'ensemble des postes.. Les candidats devront être dégagés des O.M.

Adresser C.V. détaillé sous réf. 1245 M à :

PUBLISCOPE JUNIOR
11, rue Royale 75008 PARIS
(qui transmettra)

IMPORTANT GROUPE CHIMIQUE
recherche

analyste fonctionnel

Ayant acquis une expérience d'environ 5 ans en informatique appliquée à la gestion,
- il assurera, sous la responsabilité d'un chef de projets, l'étude et la définition des fonctions administratives à automatiser;
- il pourra, en outre, réaliser les chaînes de traitement, ou en suivre la réalisation par les analystes et programmeurs.

Diplômé d'une grande école d'ingénieur, ou titulaire d'une maîtrise d'informatique, il connaît les matériels et logiciels IBM 370 et le télétraitement sous moniteur CICS/VS, ainsi que la programmation en cobol ou en langage d'analyse.

Connaissances en comptabilité appréciées

Adresser dossier de candidature en précisant la rémunération souhaitée à C.S.A.(DPRS), B.P. 133, 92200 Neuilly

S.A. BURROUGHS

recherche pr SERVICE COMPTABLE a CERGY DUT DE GESTION *OU* BTS DE DE COMPTABILITE DISPONIBLE DE SUITE.

Envoyer curriculum vitae à S.A. BURROUGHS BP 50, 92231 GENNEVILLIERS à l'attention de D. BELLOCQ

CENTRE FORMAT. TOURISME
recherche pour Paris

PROFESSEURS

Anglais et Allemand ayant déjà enseigné pour le BTS de Tourisme

Quelques heures vacation par semaine. Envoyer C.V. à BREMO, 81, rue Escudier, 92100 BOULOGNE, qui transm.

Important Etablissement de Crédit à PARIS
recherche

un CHARGE de REDACTION HF

POUR SON SCE RELATIONS PUBLIQUES

Son travail comprendra la conception, la rédaction, la réalisation des publications et documents édités par l'établissement.

La personne choisie aura :
- l'expérience d'une activité analogue
- une formation supérieure SCIENCES PO. ou SCIENCES ECO. *alliée à une solide culture* générale
- une forte capacité de synthèse, un excellent style

ET, BIEN SUR, UN GOUT PRONONCE POUR LA REDACTION

Envoyer CV, photo, prét. sous la réf. 3548 à P. LICHAU S.A. - B.P. 220, 75063 Paris cédex 02 qui transmettra.
TOTALE DISCRETION ASSUREE.

secrétaires secrétaires secrétaires

Une secrétaire confirmée

Importante Société d'ingénierie filiale d'un grand groupe située à LA DEFENSE recherche pour son Département Formation UNE SECRETAIRE CONFIRMEE
Directement rattachée au responsable de la formation, elle aura, à ce titre, des responsabilités variées permettant une large autonomie et de nombreux contacts.
Elle assurera le secrétariat du Département, à savoir :
- échanges de correspondances ou contacts avec les autres secteurs de la Société, les organismes de formation et l'Administration,
- préparation de réunions : répartition du courrier ; frappe de notes, de comptes-rendus ; gestion de dossiers,
- suivi administratif des congés formation,
- gestion de la documentation formation.
Le poste conviendrait à une secrétaire expérimentée (5 ans minimum), de niveau brevet professionnel ou BAC ayant déjà assuré un secrétariat à responsabilités équivalentes dans une grande entreprise (service du personnel, juridique...).
Des qualités d'initiative, d'organisation et d'efficacité sont indispensables pour une réussite dans la fonction.
Adresser C.V. + lettre manuscrite + prétentions sous réf. 3080 à rscg carrières 64, rue la Boëtie 75008 PARIS qui transmettra.

SOCIÉTÉ MULTINATIONALE

recherche pour son Siège (proche Défense)

FISCALISTE

possédant un DECS complet pour l'établissement des bilans fiscaux et la gestion fiscale courante. Il est, de plus, nécessaire d'avoir une expérience de 3 à 5 ans de participation à des missions de commissaire aux comptes dans un cabinet comptable.

Disponibilité rapide souhaitée.

Adresser C.V. détaillé, photo, prétentions :
PUBLI - INTER
75, rue Voltaire, 92300 LEVALLOIS.
s/réf. 29.165 qui transmettra.

SOCIETE EUROPEENNE
recherche

SECRÉTAIRE *DU PRÉSIDENT-* DIRECTEUR GÉNÉRAL

La candidate devra :
— *Justifier d'une sérieuse expérience* dans le secrétariat de direction générale.
— *Etre dynamique, organisée.*
— Parfaitement TRILINGUE : allemand (langue maternelle) français-anglais.
— Excellente sténodactylo.

Présentation soignée.
Grande disponibilité.

Env. C.V., prétentions et photo s/no 58613 Contesse Publicité, *20, av. de l'Opéra, 75040 Paris* Cedex 01, ou téléphoner au : 656-67-77 pour rendez-vous.

Importante société d'informatique
PARIS LA DEFENSE
recherche une

secrétaire sténodactylo

BTSS

pour renforcer le secrétariat de direction de la société.

Le salaire sera fonction des compétences.

GIE

Envoyer CV, photo et prétentions, sous référence 8672 Service du Personnel Tour Franklin — Cédex 11 92081 PARIS La Défense.

média-system

Le Comité d'Etudes sur les Formations d'Ingénieurs
recrute :

SECRETAIRE ASSISTANTE
Formation universit., bne dactyl. Env. C.V., lettre man. et prét. CEFI, 4, r. Cambon, 75001 Paris

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

Laboratoire pharmaceutique français recherche pour son service PHARMACOTECHNIE en banlieue Sud de Paris, un

jeune pharmacien

qui prendra en charge la préparation des matériels pour essais cliniques.

Ce poste conviendrait à un candidat ayant une première expérience industrielle ou en pharmacie d'hôpital, ou à un débutant.

Envoyer CV et photo sous réf. 8689 à MÉDIA SYSTEM, 104 rue Réaumur 75002 Paris, qui transmettra.





	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	57,00	67,03
DEMANDES D'EMPLOI	14,00	16,46
IMMOBILIER	39,00	45,86
AUTOMOBILES	39,00	45,86
AGENDA	39,00	45,86
PROP. COMM. CAPITAUX	105,00	123,48

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	La m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	33,00	38,80
DEMANDES D'EMPLOI	8,00	9,40
IMMOBILIER	25,00	29,40
AUTOMOBILES	25,00	29,40
AGENDA	25,00	29,40

offres d'emploi

Institut Formation à l'Animation recrute pour formation professionnelle de DIRECTEURS de M.J.C. (sur 9 mois) :

15 PERSONNES

CONDITIONS :
- + de 23 ans,
- dégagé O.M.,
- *titulaire du BASE,*

+ exp. professionnelle de 2 ans.

IFA Renseignements : 168 bis, rue Cardinet 75017 Paris Tél. 268-54-63

GROUPE INDUSTRIEL

INGÉNIEURS SYSTÈMES

OS/DOS - CICS - DL1 Salaire 143.000/an

INGENIEURS temps réel

MITRA 15/125 - SOLAR - PDP11 INFORMATIS CONSEIL 26, r. Daubenton, 5e. - 337-99-22

Bureau d'études automatismes pour systèmes de manutention et traitement de gdes surfaces recherche

INGENIEURS AM-INSA

ou équivalent, option génie électrique - automatismes, intéressés par logique programmée. Connaissance automates programmables SMC - TE - *MG* appréciée. Formation éventuelle assurée.

TECHNICIENS SUPÉRIEURS

DUT-BTS ou EQUIVALENT ayant déjà travaillé sur automates programmables.

Adr. C.V. photo et prét. à SIETAM (réf. 1139), 42/48, av. Président-Kennedy, 91170 VIRY-CHATILLON.

SOCIÉTE D'ARCHITECTES cherche **RESPONSABLE**

35 a. min., dynamique, compétent pr diriger agence et travx, possib. ultérieure de particip. Ecr. avec C.V., photo, prétent., **CREATIV** 40, rue Bonaparte, 75006 Paris.

Organisme professionnel presse recherche SECRETAIRE ADMINISTRATIF (VE)

25 ans minimum, pour contrat 1 an, susceptible déboucher emploi définitif (animation de l'organisme-promotion de ses adhérents-organisation d'opérations de relations publiques vis-à-vis des *leaders d'opinion*, des lecteurs, des annonceurs, des publicitaires). Envoyer C.V., photo et prét. au no 8257, « le *Monde* » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris Cedex 09.

Centre d'informations Financières recherche CONSEILLERS COMMERCIAUX (H. ou F.)
- Débutants ou expérimentés.
- Sens réel de la négociation.
- Excellente présentation.
- Formation assurée.

Téléph. pour RV au 553-20-00 + (Poste 209)

Cie du Diamant Paris 116, Champs-Elysées, rech. Conseiller (e) (s) Placement 12 à 20.000 F/mois. - Adresser *C.V., photo sous référ. L.M.*

Recherche **MONITEUR TECHNIQUE** spécialisé peinture pour établissement Enfance Inadaptée. Tél. 026-16-83

LABO COSMETIQUE rech. **ÉTUDIANTS** disponibles juin, juillet *environ 1 h. par jour pour tests.* Rémunération, renseignements : tél. 869-96-00 poste 3529 de 9 h. à 12 h. et 14 h. à 17 h.

CIE INTERNATIONALE D'ASSURANCES recherche

TECHNICIEN

ayant une expérience réelle des services après-vente (équipements électro-ménagers) pour constituer et animer son service spécialisé. ANGLAIS NECESSAIRE.

Ecr. avec C.V., photo et prét. sous no 6238 FARFRANCE 4, rue Robert-Estienne, 75008 Paris qui transmettra.

AGENCE DE PUBLICITE recherche personne pour

TEMPS PARTIEL début de semaine.

PRISE REND.-VOUS PAR TÉLÉPHONE

Auprès clientèle d'entreprises.

Une première expérience réussie est indispensable :
- dans la prise de rendez-vous par téléphone,
- ou dans la vente par tél.

Possibilité d'évolution vers fonction commerciale à terme

Tél. 260-37-17 poste 37.

L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE et de la RECHERCHE MEDICALE recherche candidat (e) titulaire baccalauréat à un poste de

SECRÉTAIRE COMMERCIAL

chargé d'assurer la vente par *correspondance d'ouvrages scientifiques*, l'analyse statistique de ces ventes, la gestion des stocks, les relations avec les librairies médicales. Notions d'anglais et pratique de la dactylograph. indispensables. Adresser C.V. avec prétent. à Régie-Presse no 850848 *M, 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris*

GROUPE DE PRESSE recrute

REDACTEUR

pour son département informations sur les sociétés industrielles et financières. *Formation* analyste financier et expérience professionnelle de quelques années souhaitées. Adresser candidature avec référence à : S.G.P., 13, av. de l'Opéra, 75001 PARIS

IMPORTANT GROUPE ÉLECTRONIQUE PROFESSIONNEL

recherche pour ses services d'Études et de Production

JEUNES INGÉNIEURS

DEBUTANTS. Libérés du Service National Diplômés Grande Ecole : ENST - ESE - ECP - AM - ENSI

Formation assurée par l'entreprise. Orientation en fonction des aspirations personnelles.

Adresser C.V. à no 58.722 CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, PARIS-1er, qui transmettra.

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES SPÉCIALISÉE EN R.I.

recherche

SON RESPONSABLE DES SINISTRES/R.C. INDUSTRIE

Il aura une formation juridique de plusieurs années d'expérience dans la fonction.

Envoyer curriculum vitae et prétentions sous le no 18.012 M à GEM Publicité, 142, rue Montmartre, 75002 PARIS, qui transmettra.

FILIALE FRANÇAISE D'UN GROUPE MULTINATIONAL

recherche

ASSISTANT CONTROLE DE GESTION

pour une de ses divisions

La préférence sera donnée à un candidat diplômé I.U.T., ayant si possible une expérience d'une à deux années dans un service de comptabilité analytique ou de contrôle de gestion, et originaire du Nord ou de la Région Parisienne.
- La fonction exige un stage de formation de 6 mois environ dans une usine située dans la *banlieue de LILLE*.
- Le lieu de travail sera ensuite définitivement la proche banlieue SUD de PARIS.
- La connaissance de l'Anglais sera appréciée.

Adr. lettre man. et C.V. détaillé + photo à SIPEP, réf. 279, 3, rue de Choiseul, 75002 PARIS, qui tr.

LABORATOIRE CENTRAL DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

recherche

INGÉNIEUR SYSTÈME

pour étude de systèmes avancés de télécommunications

Créatif et ayant expérience dans le domaine des systèmes et réseaux numériques téléphoniques et de données.

Anglais indispensable.

Nationalité française exigée.

Adresser C.V. et prétentions sous no 59.096 à : L.C.T., B.P. 40, 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY.

L. CLAUSE S.A.

LEADER SUR LE MARCHÉ DES SEMENCES POTAGÈRES ET FLORALES ET DU JARDINAGE

recherche, pour faire face à son expansion :

TROIS INGÉNIEURS AGRICOLES OU AGRONOMES

Ayant cinq années d'expérience minimum, pour prendre en charge, après une période de formation, la responsabilité d'une grosse unité en région parisienne, ou de plusieurs jardineries en province. *Ils devront à ce titre, avoir un profil de* généraliste avec une dominante commerciale.

Adresser curriculum vitae + photo à : *LA SOCIETE DES GRAINES D'ELITE CLAUSE* 91220 BRETIGNY-SUR-ORGE

Société proche banlieue ouest Paris, fabrication d'équipements pr industrie automobile et camions recherche

INGÉNIEUR TECHNICO-COMMERCIAL

expérimenté, pour assurer sa Direction Commerciale dépendance directe du Directeur Général d'Etablissement. Anglais parlé et écrit indispensable, allemand souhaité.

Adresser C.V., photo et prét. référ. no T 020 028 M REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris.

Nous prions les lecteurs répondant aux « ANNONCES DOMICILIÈES » de vouloir *bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le* numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit de « *Monde Publicité* » *ou d'une agence.*

Importante société recherche pour usine Seine-et-Marne

JEUNE INGÉNIEUR

ayant une formation électromécanicien A.M.-E.S.M.E. ou similaire 1 ou 2 ans d'expérience pour emploi responsable de fabrication secteur 50 personnes, mettant en œuvre des techniques de fusion à haute température
- sens du commandement et de la gestion ;
- esprit créatif capable d'adapter des techniques de fabrication à des demandes commerciales spéciales.

Envoyer C.V., photo, s/no 143, PUBLICITES REUNIES, 112, bd Voltaire, 75011 Paris.

Recherche **OPÉRATEUR** INFORMATIQUE. Bon niveau. Expér. sur IBM 34 appréciée. Ecrire C.V., photo, prétent. à : Formation Professionnelle Automobile, 32, rue Copernic, 75116 PARIS.

FEDERATION MUTUALITE FRANÇAISE recherche

ANALYSTES

2 ans d'expérience minimum dans le poste. Niveau I.U.T. Langage COBOL. *Bonnes connaissances* de techniques temps réel et bases de données matériel BURROUGHS B 6800 si possible ou connaissance des matériels de haut de gamme

PUPITREUR

connaissance du matériel BURROUGHS B 6800 (ou B 4800 ou au moins médiums systèmes)

Adr. C.V. détaillé, photo (retournée) et prétentions à FNMF, Division des Relations Sociales, 56 à 60, rue Nationale, 75649 Paris Cedex 13.

S. P. 2 M. recrute pour un groupe français de notoriété et de dimension internationale dans les techniques de pointe

UN INGÉNIEUR LOGICIEL

connaissant l'assembleur du 80/80. Téléphone : 293-62-41, Poste 60.

ENTREPRISE INDUSTRIELLE en DEVELOPPEMENT Banlieue NORD, accès facile *autoroute et lignes* autobus

recherche pour son SERVICE FINANCIER

1) Pour le 1-9-1980 :

UN ATTACHÉ(ÉE) DE DIRECTION FINANCIÈRE

Ce poste conviendrait à *SUP de CO, ESSEC* ou EQUIVALENT

Cette personne sera chargée de la tenue du tableau de bord et de l'analyse financière

Les candidatures devront *parvenir au plus tard* pour le 31 MAI 1980

2) EMPLOI IMMEDIAT

UN COMPTABLE CONFIRME (EE)

Pour tenue des journaux auxiliaires et centralisation.

Ce poste conviendrait à une personne *possédant* au minimum 3 années d'expérience et ayant une bonne expérience *informatique.*

3) Pour le 1-9-1980

UNE SECRÉTAIRE BILINGUE ANGLAIS

Pour secrétariat comptable et financier. Les candidatures devront *parvenir au plus tard* le 31 MAI 1980.

Adr. C.V., photo et prétentions s/no 58155, Contesse Publicité, *20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.*

S.A. expertise comptable clientèle diversifiée, travail en équipe, recherche pour son développement

COLLABORATEUR CABINET

expérimenté B.T.S. ou équivalent, lettre manuscrite, prétentions et C.V., *S.C.O., 64, avenue Gambetta,* 93600 AULNAY-SOUS-BOIS.

BANQUE PRIVEE affiliée à groupe important recherche pour son DEPARTEMENT IMMOBILIER

CADRE CLASSE V ou VI

Connaissance approfondie crédits immobiliers acquéreurs. Libre rapidement.

Adr. C.V. manuscrit et prétent. sous no 7.128 à PUBLIFOP, 29, rue Bleue, 75009 PARIS qui transmettra.

POUR IMPORTANT GROUPE FRANÇAIS recherchons

INGÉNIEUR TECHNICO-COMMERCIAL

Formation AM ou équivalent, *expér. technique minim. 5 ans* domaine pompes, vannes, orientation commerciale. Allemand et anglais souh. Age minim. 30 ans. Rémunér. selon expér. 140 à 160.000 F par an. Ecr. C.V., photo, sous référ. 2.321 à SWEERTS B.P. 269, 75424 PARIS cedex 09.

GULF AIR recherche pour son département Cargo *VENDEUR EXPERIMENTE* Bonnes connaissances réglementation fret aérien. Anglais exigé Envoyer C.V. (en anglais) 9, bd de la Madeleine Paris-1er.

Recherche

ANALYSTE PROGRAMMEUR
- *Bonne connaiss.* COBOL ANS et TELETRAITEMENT ;
- Connaissance matériel C.I.I. HONEYWELL-BULL appréciée (62/60).

Tél. pr rendez-vous : 739-90-29.

proposit. com. capitaux

Rech. sur ts les départ. 2 *concessionnaires (H., F. ou couple)* créneau : loisirs pour tous. Petit capital départ ind. Rentabilité rapide grâce à solide formation. Ecr. avec C.V. + *photo* + *tél.* à *Mireille* BESSON, 18, av. Saint-Lazare, 26200 Montélimar.

formation profession.

I.S.T.I.

INSTITUT SUPÉRIEUR DE TECHNOLOGIE INFORMATIQUE formation privée

STAGES DE TECHNICIENS DE MAINTENANCE

de haut niveau en 6 mois. Niveau requis : BAC ou études électroniques.

EMPLOI ASSURÉ *en fin de stage.*

Tests d'admission sur RV.

378-73-22

31, cours des Juilliottes, 94700 MAISONS-ALFORT. *Mo* : Les Juilliottes.

traductions

Demande

TRADUCTION D'ARABE Traducteur indépendant effectue trad. techn. en arabe, composition et mise en pages, *réalisation publicitaire.* Travail soigné et rapide. Tarifs modér. Tr. b. réf. Téléph. : 780-88-92, ou écr. : HOSNI, 20, rue du Gl-Leclerc - 92270 Bois-Colombes

ANNONCES CLASSÉES TELEPHONEES

296-15-01

demandes d'emploi

Ingén. ICAM, 33 a., Pos III A. Exp. démarrage filiale U.S.A. Vente de biens d'équipements Dynamique. Très bons contacts humains tous niveaux. Rech. poste hautes responsabilités au sein société dynamique. Technico-commercial Europe ou Amérique du Nord. Ecr. no 8252 « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris Ced. 09.

JURISTE ENTREPRISE D.E.S. droit privé, droit des affaires, IAE, niv. DECS, anglais, gde exp. Assur., transp., droit social, immob. contentieux, recouvr., capable prendre en charge autres spécialités cherche situation intéressante sur PARIS. Ecr. no 2204 « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris Ced. 09.

J.F., 26 a., lic. Angl.-Espagnol. Exp. journaliste (quot. et presse étrangères, rech. poste relations publiques, Presse. Tél. 306-21-31.

Secrétaire Sténodactylo rech. *travail suivi à domicile. Tél. le* soir apr. 19 h. 30 au 028-37-27.

Ancien élève ISTOM AGRO-COMMERCIAL Bons contacts en AFRIQUE, étudie toutes propositions mandataire libre en

COTE-D'IVOIRE ET CAMEROUN

Départ juillet. Ecrire M. Calvetti, 54, *route de France*, 06800 Cagnes-s/Mer - Tél. (93) 20-93-95

J.H. 20 ans, Programmeur déb. Langages Basic et notions de Cobol, cherche place sur Paris. Tél. : 207-11-07, de 12 h. 30 à 13 h. 30. Tous les jours. Libre de suite.

DIR. DE SOCIETE DIPLOMES ETUDES SUPER. 35 ans. 10 ans d'expérience à l'étranger, cherche poste Direction Générale ou Direction *Filiale Société française* au Brésil. Ecr. s/no 59146, Contesse Publicité, 20, avenue de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01, qui tr.

Cadre supérieur banque, cinquantaine. Gde expérience outre-mer, rech. poste ou missions ponctuelles ordre financier ou *audit, étranger préférence bassin méditerranéen dont Algérie* ou Afrique Sud Sahara. Ecr. no 8251, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris Ced. 09

J.Fille 17 ans, BEPS, 1re année de Sanitaire Sociale rech. emploi temporaire pour la période des vacances scolaires. Ecr. no 6236, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris Ced. 09

J. F. DACTYLO *cherche emploi.* Ecr. no 6.237 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J.F. 26 ans, célibataire. Etudes *supér. Parlant anglais, allem.,* espagnol, rech. emploi stable REDACTRICE-TRADUCTRICE (expérience antérieure de cette fonction). Disponible. Voyages à l'étranger possibles. - Tél. : 575-74-26, entre 12 h. 15 et 14 h., et le soir à partir de 19 heures.

CADRE VENTE Femme 32 ans

Etud. sup. 3 cycles. 100 % bil. anglais-français + allem. + espagnol. 10 a. expér. vente service plus haut niveau. Excellente présent., dynamisme et grand sens du contact, étudie propos. Paris ou Lyon. Ecrire no T 020.048 M Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

HOMME 32 ANS Très forte personnalité Format. sup. pluridisciplin. niv. chef d'entrepr., sanction par stage, ingénieur gest. ht niveau, expér. création d'entrepr. + marchés internat. nombrx domaines. Habitude contrat expatriés, relat. très haut niveau recherche

FONCT. MULTI-POSTES

Ecr. Bourlard, 1, r. Ferdinand-Duval, 75004 PARIS.

Cadre *Marketing* propose à PME-PMI intervention à temps partiel pour conseiller, organiser, développer service commercial et ventes. Ecr. s/no *5965*, Publicités Réun., 112, bd Voltaire, 75011 Paris.

CADRE 28 ans, 7 *ans* d'expér. achats bazar en centrale (luminaire, sanitaire, jardinage), à un tournant de sa carrière, ch. poste à responsabil. : achats, vente ou magasin. Et. tt es prop. Ecr. no 6234, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris Ced. 09

E.S.C. 33 ANS
- 10 ans expérience vente prestations de service (transit-transports).
- 6 ANS EXPERIENCE *ETRANGER* EXPATRIE MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE NOIRE.

Parlant anglais.

Etudierait toutes propositions. Déplacements ou poste à l'étranger acceptés.

Ecr. no 2.283 « le *Monde* » Pub., *5, r. Italiens, 75427* Paris ced. 09.

Urg. J. F. ch. pl. au pr ds fam. fr. jusq. f. août. Birgit Boehmer, Falltorweg 4, 6072 Dreieich/ot Buchschlag (Allemagne Fédér.)

CADRE COMMERCIAL

diplômé psycho-pédagogie 32 ans, parfait bilingue FRANÇAIS-ALLEMAND, bonnes connaissances anglais.

Expérience (en dehors éducation) : 3 ans dans importante Sté allem installée en France.

Cherche situation domaines imp.-export, tourisme, hôtellerie. Paris ou région parisienne. Libre déplac. prov. et étranger.

Ecr. no 2.268 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J.F., 29 a., bil. franç.-anglais, 6 a. enseign., exp. édition journalisme, cond. dactylo, ch. travmi-temps. T. 271-33-47 apr. 18 h.

automobiles

vente

5 à 7 C.V.

G.S. Break CLUB 7 CV, 1975, 58.000 km, 1re main. Px Argus. Téléph. à M. Delabrouille au : 246-72-23 (Poste 2217) Domicile : 491-87-86

PEUGEOT 104 GL, 5 CV 6.600 km. Parfait état. Tél. à partir de 19 heures au : 631-39-74

RENAULT 18 GTL

27.200 km. (aigue métallisée), première main : 26.500 francs. *Tél., après 19 h. : 990-72-56.*

12 à 16 C.V.

A vdre BMW 2200 TI 73, biche, parfait état, jante alum., attache remorque. Calandre. 4 phares. Prix : 14.000 F. - Téléph. H.B. *au* 287-13-62, *soir* : 937-24-09

+ de 16 C.V.

450 SEL 6,9 L 1976

bleu foncé métall., intérieur en velours bleu, toutes options. *GARAGE HENRI-MARTIN,* 21, rue Greuze (16e). 553-76-82.

divers

BMW OCCASIONS

320, 323, 520, 525, 528, 728, 79-80, peu roulé, garanties. Auto Paris-XV. Tél. : 533-69-95, 63, rue Desnouettes, Paris-15e.

CONCESSIONNAIRE **B.M.W** 63, Bd J. Jaurès 92 CLICHY. Tél. 731-05-05

ACHETER ou LOUER VOTRE B.M.W.

PRESENTATION et ESSAIS de

TOUTE LA GAMME

NEUVES DISPONIBLES Nombreuses OCCASIONS. GARANTIE BMW.

NEUBAUER PEUGEOT

EXCEPTIONNEL !

305 ESSENCE ET DIESEL D'EXPOSITION, 0 KM.

PRIX IMBATTABLES.

M. Gérard, Téléphone 821-60-21.

L'immobilier

appartements vente

3e arrdt.

BEAUMARCHAIS VOSGES Luxueux appt 115 m2, conft. *Prix 840.000 F. - 785-81-68.*

PLACE des VOSGES (près) **GD 6 P.** tout confort + 3 services J. AZOULAY. - 634-13-18

4e arrdt.

MARAIS - 95 M2 4 P., cuisine, bains. Bel imm. GARBI au 567-22-88

ILE SAINT-LOUIS Liv dble, 2 chbres, 2 s. de bns + chbre de serv. aménagée. 1.350.000 F. Tél. : 329-71-85.

5e arrdt.

OBSERVATOIRE. Jolie vue, *séj. + 3 ch., 2 sanit. 110 m2,* balcon, étage élevé, récent. 1.250.000 F. T. : 622-22-56.

Exceptionnel s/pl. PANTHEON. imm. XVIIe. Original duplex 96 m2, beau volume, soleil. 325-41-04.

CENSIER Soleil Tél. : 354-95-10 DUPLEX gd séj. + 2/3 chbres.

VERDURE - CALME

5e ARRONDISSEMENT

PANTHÉON

8, rue de l'Arbalète neuf, habitable immédiatement 2 p. + jardin, 3 p., studio, studettes, diff. de niveaux. *BUREAU DE VENTE 13-19 h.*

TÉL. : 707-20-29.

CONTRESCARPE CARDINAL-LEMOINE

Dans très belle rénovation Potaire vend directement *2 p. r.-de-ch.* avec 115 m2 de jardin privatif. Visites ce jour 14 h. 30 à 17 h. 30. 4, RUE THOUIN.

7e arrdt.

38, R. VANEAU NEUF Gd Standg du STUD. au 4 p. - GARAGES s/place, 11 h. à 19 h. 550-21-26.

Près **DES AMBASSADES**

RUE ST-DOMINIQUE, LUXE Living dble, 2 chbres, calme LES BELLES DEMEURES DE FRANCE. - Tél. 387-01-77

QUAI D'ORSAY 5-6 P. 4e étage, 190 m2, tt conft.

BOURDAIS : 766-51-32

8e arrdt.

RUE D'ARTOIS Magnifique duplex de 160 m2. Belle décoration. GARBI - 567-22-88

LE. du 5 MAI 80 dit : 8e Neuf = 18.000 F le m2. vds 8e ancien P. de T. + de 135 m2 — de 10.000 F le m2. 723-57-35.

AV. MONTAIGNE, 100 m2 splendide appt 3 p. + chbre de service. Etage élevé, ascenseur. Vue exceptionnelle 1.590.000 F. PROMOTIC : 553-14-14.

10e arrdt.

GARE DU NORD *Imm. pierre de taille, ascens.* **GD 2 P.** cft. 220.000 F. 281-27-59

11e arrdt.

PARIS XIe - Bd Voltaire Appt 80 m2 hab. (bon état). Séjour (cheminée), 2 chambres, 1 s. de bains, cuisine (amén.). Après 19 heures au 750-21-45.

13e arrdt.

MONTSOURIS Imm. 1972 3 P., balc. sur jard. tout cft, impeccable. Park. 589-49-34

14e arrdt.

PRES PARC MONTSOURIS PLEIN CIEL 13e étage. Gd ensoleillement. Imm. stand. 2 P. 76 m2 + 10 m. balcon. Excel. état. Tt conft. Park. *690.000 F. - 227-22-62.*

15e arrdt.

SEGUR - Imm. ancien, 3e ét., sympathique 3 pces, bon plan. Etat neuf. Calme. Soleil. *475.000 F - 320-99-80*

16e arrdt.

TROCADERO Vue dégagée 6 P., 2 sanitaires, 160 m2, service, 2e ét., tt cft, balcon, soleil 1.600.000 F. Tél. 622-22-56

AV. FOCH très gd standing, 1er étage, 240 m2, tr. indiqué prof. 3.200.000 F « TAC ». - 329-33-30

EXELMANS BEAU 2 PCES TT CONFT REFAIT NF, 3e étg sur rue, soleil. 375.000 F. - 325-77-33

PORTE D'AUTEUIL

BEL IMMEUBLE BOURGEOIS REZ-DE-CHAUS., ENSOLEILLE *SUR JARDIN PRIVATIF*

5 PIECES 143 M2 CUISINE BAINS à rénover + chambre service.

PRIX : 1.225.000 F.

Mercredi, jeudi, de 13 à 17 h.,

55, BD MURAT ou 723-96-85

STUDIO, imm. pl. de Passy idéal pr loger jeune provincial. 200.000 F. - 524-22-33

PLACE VICTOR-HUGO

Imm. gd standing rénové appts 230 m2 et 260 m2. Tél. de 14 h à 18 h 727-14-25.

17e arrdt.

Près Ternes, dans imm. P. d. T. 3 P. 69 m2. Cuis., s. de bns, w.c., tél., cheminées, beau plafond, petits travaux. Px intér. A saisir. Urgent. Tél. pr rd.-vs 828-62-16 après 18 h 30.

VILLIERS BEAU petit 3 Pces tt cft. 5e étage sans asc. SOLEIL 249.000 F. .. Tél. : 325-75-42.

18e arrdt.

PLACEMENT Me Lamarck. Terrasse 36 m2 *11e étage. Vue panoram.* Soleil. 2 p. tt cft. 47 m2 Appt loué bail d'un an résiliable le 31-12-1980, 430.000 F - 255-66-18

RUE GABRIELLE, vue impr. sur Paris, studio tt confort, de caractère, prix exceptionnel vu urgence. Téléphone : 526-00-35.

CUSTINE *Imm. p. de taille* appts occupés. 2 PIECES........ 73.000 F 3 PIECES........ 153.000 F TEL. 281-27-59

19e arrdt.

BUTTES-CHAUMONT - PAVIL. PANORAMA UNIQ. R. + 3, 150 m2, tt cft. Solarium. Idéal artistes - 585-41-20

20e arrdt.

AV. GAMBETTA *dans bel* imm. pierre de t., asc. BEAU 3 PIECES, tt cft, refait neuf 415.000 F. — 325-75-42.

78 - Yvelines

CHATOU Imm. 1970 gd STUDIO 51 M2 + CAVE + PARKING PLEIN SUD - Tél. 260-39-82

PARLY 2 4/5 Pces, type 2 ouest. Urgt. cause départ. 630.000 F. - 954-68-00.

92 Hauts-de-Seine

RARE. Partic. vend rue de Villiers, limite Neuilly-Levallois, ds résid. gd standing, appart. 72 m2 décoration luxueuse et originale. Terr. 25 m2 plantée et ensoleillée, balc. Vue s/parc. 950.000 F, possib. achat meubles anciens. Tél. 255-01-44, heures bureau.

ST-CLOUD appart. gd standg, 1er étage sur parc, living double, 2 chbres, 2 dressings, 112 m2 + 18 m2 loggias. *Prix 795.000 F directem. partic.* + box sous-sol : 35.000 francs. Téléphone : 771-77-54.

VANVES centre, 2-3 Pièces : *59 m2, parfait état,* petit imm. récent, tt cft, cave, parking sous-sol : 410.000 F. 645-06-03, à partir jeudi 22.

NEUILLY près BOIS

IMM. PIERRE DE T. STAND. 6e ET., ASCENSEUR, SOLEIL VUE IMPRENABLE

GRAND 5 P., CONFORT

A RENOVER

PX 1.245.000 F

Mercredi, jeudi, de 14 h. à 18 h. **2,** RUE DU CHATEAU ou TEL. 722-91-28

NEUILLY-VICTOR-HUGO Très luxueux 5 P. moderne, 170 m2 + jardin 300 m2. 2 parkings. Prix élevé. MICHEL et REYL - 265-90-05.

NEUILLY-DELABORDERE très beau 6 pièces, 200 m2.

BOURDAIS : 766-51-32

94 Val-de-Marne

NOGENT-SUR-MARNE Près bois et R.E.R., beau 2 P., entrée, penderie, cuis., tout cft, chf centr. - 265.000 F. - 345-82-72.

BOIS VINCENNES 3' R.E.R., dernier ét., asc. beau 3 pces, entrée, cuis., w.-c., salle de bains, balc., verdure, parking. - 385.000 F. - 346-63-85.

VINCENNES - BOIS

dans immeuble neuf pierre de taille, au calme, 3 pièces, plein sud avec *jardin privatif.* Cave et box en sous-sol. PROVIMO : 227-29-81.

95 - Val-d'Oise

LAC ENGHIEN

Résidentiel SUPERBE DOUBLE LIVING, 2 CHBRES, cuisine, bains, JARDIN, boxe. Px : 800.000 F. T. : 525-89-25.

Province

HAUTE-SAVOIE Le Praz-de-Lys (1.500 m.), station été-hiver, près des GETS : studios à partir de 150.000 F avec 30.000 comptant + crédit 2 et 3 Pièces. Location par société spécialisée.

ERIGE-VENTE B.P. 18, 84, route de Genève, 74240 GAILLARD Téléphone : (50) 38-52-89.

MENTON. Part. à part. vd gd appart. 130 m2 + terrasses. 800.000 F. Téléph. apr. 20 h. (93) 35-42-77.

ANTIBES Plein Centre : appt 4 Pces, cuis., S. de B. + tél. Prix : 360.000 francs. Ecrire à M. Guy CHARBIT, *CROISETTE 2000 CANNES* Tél. : (93) 99-38-13.

LES HAUTS DE DEAUVILLE

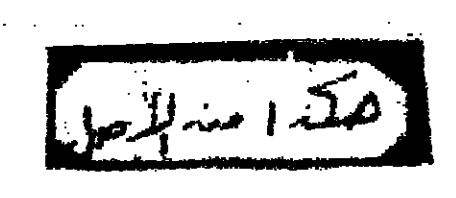
dans un parc de 55 hectares *jouxtant le golf*

DUPLEX de 170 m2

avec vue sur la mer. Grand living, *cheminée double,* poutres apparentes, 3 chambres, 2 salles de bains. Etat excellent, TEL. : 754-53-04.

PROVENCE - PRÈS GORDES

20' AUTOROUTE CAVAILLON. dans petite copropriété *au milieu de la nature* reste un seul studio équipé et meublé, séjour + w.-c. + douche + terr. privatif. 1.000 m2. Prix : 200.000 F. 90 % crédit poss. CATRY. TELEPHONE : (91) 54-92-93.



L'immobilier

appartem. achat

JEAN FEUILLADE, 54, av. de La Motte-Picquet, 15e, 566-00-75, rech., Paris 15e et 7e, pour bons clients, appts toutes surfaces et immeubles. Paiement comptant.

PAIE COMPT. CHEZ NOTAIRE ACHAT 2 à 4 pces, PARIS, bon quartier, avec ou sans confort. Mme LEULIER. - 261-68-81 ou le soir : 900-84-25.

RECHERCHE - URGENT APPTS Paris ou proche banlieu, près Métro. — 805-33-97.

appartements occupés

XVe Porte de Versailles : bel immeuble P. de T., bon stdg, tapis escalier, concierge, 2 P., entr., cuis., wc, possible s. d'eau, droit de reprise. Prix 110.000 F, créd. 80 %. Voir propriétaire, jeudi, 18 h. à 19 h. 30, 7, RUE AUGUSTE-CHABRIERE

locations non meublées Offre

Paris

VOLTAIRE - 2. p., entrée, cuis., s. bns, wc. Chff. centr. Toutes charges comprises : 1.600 F. Téléph. : 379-86-35

PALAIS-ROYAL - Bel immeuble 2 P., cuis. équipée, bains. Tél. 2.300 F - 297-58-87

CENSIER DAUBENTON. Imm. neuf. Gd LIVING + CHBRE, cuis., s. de bns, tt cft. 60 M2 + parking. Tél. 766-58-45

locations non meublées Demande

Paris

Collaborateur du journal ch. : 3 pièces, gde cuisine, à Paris. Téléph. : 337-58-46

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES villas, pavillons ttes banl. Loy. garanties 5.000 F max. 283-57-02

locations meublées Offre

Paris

13e, pr. place des PEUPLIERS, Mo Tolbiac. S/sol, pav. 27 m2, ch., coin cuis., w.-c. dche. fen. 650 F charg. compr. - 588-56-11.

locations meublées Demande

Paris

OFFICE INTERNATIONAL rech. pour sa direction beaux appartements de standing 4 P. et plus - 285-11-88

ECOLE PRIVEE 8e Arrt

Recherche pour ses étudiants et étudiantes de province : chambres indépendantes ou chez particuliers. Disponibles : 1er septembre.

Institut Supérieur Tourisme Tél. : 266-32-47 (heures bureau)

INTERNATIONAL HOUSE rech. 2 à 6 P. vide ou meublé
LOYERS GARANTIS
Mme SANTZEN - 555-84-23

Immobilier (information)

AIX-EN-PROVENCE
murs de boutique centre ville
RAPPORT 15 %
exemple : 1 bout. px 435.000 F. Revenu locatif :
5.500 F MENSUEL
ROBERT TOMAS
2, place des Prêcheurs,
13100 Aix-en-Provence.
Tél. : 16 (42) 27-43-18.

hôtels-partic.

A SAISIR
AUTEUIL - MAISON
Jardin, 7 p., gd conft. - 606-30-94.

locaux commerciaux

CENTRE ROUEN
Vds local cclal 150 m2 environ + appt 100 m2, libre de suite. S'adress. Doct. Parent, 2 bd du Lac, 95880 ENGHIEN-LES-BOIS. Tél. : 417-06-66.

locaux indust.

AUDE - NARBONNE
Sur grande avenue, vends avec murs, ensemble ou séparément, local commercial 3.000 m2, pouvant être divisé en lots de 600 à 900 m2, log. fonct. T5 × 2 + bureaux. Poss. grandes vitrines exposition. EGRETIER : tél. (68) 41-15-15 heures de bur.

AUDE - NARBONNE
Local industriel ou commercial 2.000 m2 couvert, sur terrain 4.000 m2 + bureau avec ou sans embranchement S.N.C.F. EGRETIER : tél. (68) 41-15-15 heures de bureau.

Boutiques

ANTIQUAIRE rech. BOUTIQUE + 1er ETAGE et REMISE, en tout 280 m2 env. Arrdts 7e, 8e et 16e. Offre détaillée à Fabius Frères, 152, bd Haussmann, Paris 8e.

PTE ST-CLOUD 2 Burx 36 m2
avec vitrine, 2.600 F charges comprises, par mois. 620-08-60

fonds de commerce

ALES (Gard)
centre ville
FONDS
ou PAS-DE-PORTE
angle 2 rues très passagères : local 300 m2 + 100 m2 appt. à aménager, 30 m. vitrine. Prix fonds : 420.000 F, avec stock : pas-de-porte prix à débattre.

Tél. Agence (67) 56-67-11

Vends MIDI (ALES) FONDS 35 m2 + cave, rue principale. Prix : 220.000 F. Tél. (16-66) 83-60-85 (le matin).

NICE PLEIN CENTRE
Part. de préférence à Part., vend hôtel 2 étoiles N.N. : 40 chambres, clientèle assurée. Pour rendez-vous, Téléphonez : (93) 80-15-56, 17-18 h.

A vendre
PAS-DE-PORTE
à Lagny 77400
(Marne-la-Vallée)
TRES BIEN PLACE
CENTRE VILLE
1 BOUTIQUE 40 m2, 2 grandes vitrines + 1 appt au 1er étage : 3 P. + cave + grenier + w.-c.
TÉL. : 430-19-00.
Bail nf. Loyer min. 1.000 F mois.

HOTEL 50 CHAMBRES
équipées, s. de bns, w.-c., entièrement meublé. 3 étag., 850 m2 par étage, vastes salles et dépd. 1.700 m2, piscine et villa annexe.

PARC 15.000 m2
proche autor. languedocienne et plages. Vends murs et fond ou fond seulement, facilité sur les 2 solutions.
Ecrire no T 19.947 M
REGIE-PRESSE
85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris

50 kilomètres PARIS-NORD
CLUB DISCOTHÈQUE
Superbe aff. de très haut stand., luxueuse install. sur 150 m2 (possibilité doubler) très important bénéfice assuré, il faut 800.000 F. - 271-02-04.

A VENDRE
FONDS DE COMMERCE
BAR-TABAC-HOTEL-REST.
région Est, 15 km d'EPERNAY. NATIONALE 3. T. 16-26-50-31-23.

terrains

Part. vd terr. à bât. 1.000 m2, belle situation, centre Skanes-Monastir (TUNISIE).
Ecr. no 2255, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris Ced. 09

GROUPE NEGOFIA
recherche terrains ttes régions toutes superficies pour création DE LOTISSEMENTS. Paiement comptant au meilleur prix 39, RUE DES MATHURINS, PARIS-8e. Tél. : 266-57-22.

bureaux

Votre SIEGE SOCIAL
CONSTITUT. DE STES
Démarches, Secrétariat, Telex, tous services. Prix compétitifs, délais rapides
ASPAC : 281.18.18 +

PRES PLACE CLICHY
A vendre MURS de BUREAUX 155 m2 environ, 2 parkings. Imm. moderne, stand. Loyer 72.000 F net. Révis. Octobre 80. Px 750.000 F. 227-22-62.

PASSY. Affaire à saisir. 350 m2 bureaux à louer ou à vendre par propriétaire. TéL : 525-30-30.

Propriétaire loue bail : 3, 6, 9,
BASTILLE 1.600 m2 impeccables
climatisés. Libres. - 563 - 83 - 33.

CONSTITUTION DE S.A.R.L.
TELEX secrétariat téléphonique
DOMICILIATIONS ARTISAN. et commerciales tous services. 355-17-50

13e ITALIE, 150 m2
7.000 mensuel
AG. MAILLOT Tél. 522-19-10
Spécialiste Bur. depuis 1961

maisons individuelles

91 MENNECY
35 KM. PARIS par autoroute
belle maison XVIIe, colombage, entièr. restaur., située au centre du vieux village, s/900 m2 jardin arborisé, 300 m2 habitables, s/3 nivx, beau volume : 1.150.000 FRANCS.
Tél. soir et W.-E au : 498-13-24.

pavillons

CHATILLON Mo Pavillon à finir
Séj. + 4 chbres, chff., sous-sol, gar. - 790.000 F. 734-36-17

ANDRÉSY
Part. vd pav. 7 p. 144 m2 dans village vallonné, calme, s/420 m2 gare 8', école, piscine, tennis. R.-de-ch., ent., cuis., pièce repas salon-séj., 1 ch., s. de bns, w-c, 1er ét., 3 ch 1 s. de bns, w-c, chauff. central gaz gar. double. Prix : 605.000 F.
poss. reprise C.F. libre fin 80. TEL. : 974-51-66.

viagers

Libre - HOUILLES résid.
Propriété caractère 1900
8 pces. Etat neuf, 280 m2 habit. Parc 700 m2. 770.000 F, 5.000 F rente - LODEL au 355-00-44

domaines

AUDE PRES NARBONNE
Except. très beau domaine, vue mer : 85 ha garrigue, 32 ha vigne VDQS, eau à volonté. Maison de maître, parc, piscine, pinède, cave, gr. dépend., log. fonct., chemin et chasse privés. 4.000.000 F à débattre.
S'adresser Maître TAUDOU
11100 NARBONNE
TéL (68) 32-02-09

villas

PACY-SUR-EURE - Très belle villa caract. Poutres, toit de chaume, cheminée, 5 chambres, 2 sal. bns. Tr. gd living. Prix et visite : 574-75-88

1/4 d'heure Paris par R.N. 1, près commodités, rég. boisée, 2 pav. sur 3.500 m2 de terrain. Prix : 780.000 F, possib. crédit. Téléph. : 834-43-76

MEUDON magnifique villa de 8 Pièces (180 m2 habitables), réception de 45 m2, 4 chambres principales, 2 chambres de service, tout confort, garage 2 voitures, sur 650 m2 jardin, près transports et commerces, calme et verdure. Prix : 1.450.000 FRANCS. Téléphone : 534-41-75.

Proxim. Parc Villecresnes (94) près centre sportif, 30 min. centre Paris RER Boissy-Saint-Léger, à vdre villa neuve, 140 m2 hab., 3 chbres, double living, 2 bains, garage, jardin de 700 m2. Prix : 750.000 francs.
TÉL. : H.B., 776-42-51, P. 66-03, soir : 569-29-67.

FACE SAINT-TROPEZ
Beauvallon, vends très belle villa en cours de finition, vue s/mer. Tél. : (76) 44-79-50 heure bur. ou apr. 19 h. (76) 52-12-23.

CROISSY-SUR-SEINE
10' R.E.R., Villa Ile-de-France 1976, gde récept. 60 m2, chbre salle de bns. 1er ét. : 4 chbres, bains, tt cft, garage, très bon état. JARDIN de 750 m2. AGENCE DE LA TERRASSE LE VESINET. — Tél. 976-05-90.

AULNAY-SOUS-BOIS
Particul. vend villa de 200 m2 (8 pièces, tt cft, 2 s. de bains + cabinet de toilette + 3 w-c) Avec garage sur terrain de 500 m2 clos.
Prix : 620.000 F. Tél. : 866-39-75. Possibilité profession libérale.

L'ÉTANG-LA-VILLE
VILLA excellent environnement TERRAIN de 480 m2 : entrée séjour, 4 chbres, salle de jeux, cuisine, salle de bains, grenier aménageable. Prix : 800.000 F. AGCE DE LA FORET, L'Etang-la-Ville. Téléphone : 916-30-05.

PRÈS GOLF
SAINT-NOM-LA-BRETECHE
belle villa récente sur 2.000 m2 terrain. Liv. 60 m2, 5 chbres. Sous-sol total, chauffage gaz. Environnement exceptionnel.
Px : 1.520.000 F. T. : 954-68-00.

10 KM. VERSAILLES
villa plain-pied 175 m2. Impeccable, séjour, cheminée, cuisine équipée, 4 chambres, 2 bains, gar. 2 voit. Magnif. jdin clos 1.600 m2, 800.000 F. T. 954-68-00.

fermettes

SOLOGNE
A vdre b. propriété style fermette, 20 km sud Blois, prox. autor., compr. 6 p., ch. amén., cuis., gar., grange, eau, électr., terr. 3.000 m2, nombr. arbr. fr., pêche et chasse. Px 350.000 F S'adr. Me Jean ROUX, notaire, 41700 CONTRES, 16-54-79-53-08. Ecr. no 6233, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

maisons de campagne

25' MER TOURTOUR - VAR
Maison Provençale
Sur place du village, avec très grande cuisine, avec potager ment intérieur. 1er étage : grande cuisinea, avec potager provençal + réserve ; 2e ét. : chambre + alcove, avec possibilité de création d'une fenêtre ; 3e étage : possibilité d'aménager 1 pièce + grande terrasse vue dégagée, dans village typiquement provençal, avec eau et électricité. Prix : 140.000 F, avec 28.000 F. le jour de la réservation, 112.000 F sur 15 ans après acceptation du dossier de crédit bancaire.
CATRY. — Tél. : 16 (94) 70-63-38 ou 16 (94) 70-71-43.

Part. à Part. Vds, pr. CHARTRES, 2 gdes MAIS. ANCIEN. entièr. closes de murs. 2 nivx (170 m2 au sol) + Dépendances. Gros œuvre bon état. Eau, él. Terr. 1.800 m2 comprenant : arbres fruitiers et pelouse. Px : 645.000 F à déb. - M. Maurice BESSE, 3, rue Pasteur, Fontenay-s/Eure (Eure-et-Loir). Vis. tte la journée (les vendredis, samedis, dimanches et lundis).

NORMANDIE
Région Beaumont-le-Roger
Très belle et grande maison
TERRAIN : 3.600 M2
PRIX : 600.000 F
CREDIT PERSONNEL
Tél. : 16 (32) 45-21-58

HAUTES-ALPES
SITE VERDOYANT
Alt. idéale : 1.000 m, dans joli hameau, à 1 km village ts commerces et à 10 km stations de ski Lus-la-Croix-Haute, sur belle prairie de 1.000 m2.
BATISSE DE CARACTERE
en pierres apparentes compren. splendide bergerie voûtée et 2 étages de grange à aménager. Garage. Eau, électr. Exposition Sud. Vue imprenable sur vallée. Pour connaisseurs.
CATRY, Tél. jeudi (91) 54-92-93, jours suivants : (91) 65-15-87.

Auvergne - Livradois - Vds maison ancienne restaurée, dans hameau. wc, salle de bains. Terrain attenant de 3.200 m2. 150.000 F - Tél. : (73) 72-40-25.

Chalet dans domaine avec pisc., tennis + jardin 850 m2. 200.000 F - Tél. : 587-25-12

DROME SUD
GRIGNAN
au pays de Madame de Sévigné, des truffes et du bon vin, à l'ombre du célèbre château : à vendre :
1) Maison 7 pièces, eau, élect., double w.-c., chauffage central. Conviendrait pour tous commerces. Prix 195.000 F.
2) Maison 2 gdes pièces, poss. mezzanine, eau, élect., double w.-c. Prix : 75.000 F.
3) Maison ancienne à restaurer caves voûtées, nombreuses possibilités. Prix : 45.000 F.
CREDIT POSSIBLE.
CATRY. Téléph. : (91) 54-92-93, ou (75) 27-13-62.

immeubles

INVESTISSEUR - RARE
Ensemble résid. Grand standing. Prox. BOIS VINCENNES, RER, 1.750 m2 env., libres + caves + balcons, tt conft, soleil, verdure. 5.500.000 F. Crédit vendeur possible. Ecr. B.P. M. du MAZET 186 - 75062 Paris Cedex 02 (service no 34), qui transmettra.

propriétés

Propriété à vendre - LOIRET (100 km Paris). Cuis., séj., 5 ch. 2 s. bns, 2 wc. Grange, écurie, étable, s/8.250 m2. 750.000 F. Téléph. (38) 33-25-73

CHATELAILLON
12 km mer, 20 km La Rochelle. Pêche, chasse. Dans bourg. Gde mais. à rénover. Gde cuis., gd séj. avec chem., 2 chbres. Etage : 2 ch. Gde cour entièr. close. Grands préau et cellier. JDIN 200 m2 clos de murs pier. + terr. atten. envir. 1.600 m2. Px : 380.000 F. Rens. M. Barbin, tél. : (16) 46-27-70-28, ou M. Gaiguant au 950-18-53.

CHATEAU-THIERRY
Magnifique propriété de 12 pces av. piscine, sur 10.000 m2 de parc. Px : 1.750.000 F, poss. cr. Téléph. : 834-43-76

RAMATUELLE L'ESCALET
Domaine privé bord de mer
VILLA AVEC PISCINE
255-04-51 - 16 (94) 79-22-70.

30 km est ANGERS PROPRIETE NAPOLEON III, 12 P. Vastes dépendances. Convient collectivité, petite industrie.
20 km ANGERS. Bord LOIRE. BELLE DEMEURE bourgeoise, 10 pièces. Très bon état. Conft. Parc 1 HA.
SEGRE (49) LOGIS Directoire, 7 pièces.Parc.
HOUDIARD B.P. 83 LAVAL T. (43) 56-61-60.

SOLOGNE 15 km Orléans Sud, 10.656 m2 bois, bord étang privatif, pêche.
PROPRIETE 1976
Surface habitable étage 115 m2. Rez-de-jardin 109 m2. Ss-sol 114 m2 H.T. 1.350.000 F. Tél. repas (38) 65-83-31.

MAISONS-LAFFITTE
Secteur très calme s/600 m2 terrain, constr. meulière ss-sol total. Hall, cuis. avec coin repas, séj., salon, 4 chbres, bns, w.c., cab. toilet., chf. central. Px 1.050.000 F. Tél. 913-07-44.

A VENDRE EN TOURAINE
VILLA réalisée en 1967, construction traditionnelle, excellente dans tous les domaines, 3 niveaux, 6 chambres, 2 cuisines (été-hiver), S. à M., salon avec magnifique cheminée, 2 S. de B. avec w.-c., 1 cdt, plusieurs rangements, téléphone, garage, cour intérieure 100 m2, jardin d'agrément S.T. 640 m2. Prix : 800.000 FRANCS A DEBATTRE. Téléphone : 831-22-56.

PART. VEND. A PART.
agence s'abstenir
SAINT-CLOUD VAL-D'OR
moins de 7.000 F le m2 habitable, belle maison 1900, 255 m2 habitables, vue imprenable et dégagée, entièrement rénovée et restaurée, R. + 2 étages, salon, S. à M., 4 grandes chambres av. balc., 2 autres chambres, magnif. S. de B., 4 wc, cuisine équipée et aménagée, terrasse, garage, s/sol, jardin 375 m2. Prix : 1.850.000 F, cr. vendeur : 850.000 F à 11 % l'an. Durée à déterminer.
Propriétaire : 504-01-50, poste 21.

DE PARTICULIER
PRÈS CHEVREUSE
MILON-LA CHAPELLE
SUR 9.000 M2
PROPRIÉTÉ XVIIe
Séj. 65 m2, poutres apparentes, chem., 10 p. Cave, gar., serre.
Prix : 1.500.000 F
Tél. : 663-40-10
052-43-10 (soir)

propriétés

Particulier vend
30 km autoroute de Chartres
PRES ST-R.-LES-CHEVREUSES
(R.E.R. Châtelet)
TRÈS BELLE DEMEURE XVIIIe SIÈCLE
sur 5.000 m2 terr. clos arborisé. Ent., bur., 2 sal., s. à manger, cuisine, 4 chbres, 2 s. de bains.
Confort raffiné, poutres apparentes, cheminées, moquette.
+ dépendances, habitation gardien et garage pour 2 voitures.
Conv. comme hab. principale ou secondaire. Prix : 1.700.000 F. Tél. soirée après 17 h. 491-02-32.

SAMOREAU 850.000 F
Ravissante maison sur terrain 3.800 m2, vue imprenable sur Forêt de Fontainebleau. Récept. + 4 chbres. Maison de gardien. PRINCIP. 225-98-90

A SAISIR 10 KM DEAUVILLE
splendide chaumière normande, 7 p., vaste séjour av. cheminée gde baie vitrée donnant sur vallée, 2 belles chbres, s. de bns, gar. + cave, parf. état, beau terrain. - Tél. 258-80-90

TOURAINE
Belle ppté nord TOURS, 15 mn centre ville, entièrem. rénovée, 16 p., 3 ha, bois, pelouses, verger, potager. Gd gar., dépend., logem. gardien. Px 1.400.000 F. Crédit poss. Tél. (47) 05-57-58 (Heures bureaux)

PERCHE SUD
180 KM. PAR AUTOROUTE
PROPRIÉTÉ de CARACTÈRE
Ancien presbytère, avec tour, entièr. restaurée. Belle finition intérieure, confort absolu, 8 p. avec séjour. 60 m2, 4 s. bns, dépendances. Parc 3.000 m2 av. pièce d'eau, dans charmant petit village. Prix : 920.000 F. Tél. : 727-78-50 (Poste 81)
A partir de 20 h. au 520-35-56.

châteaux

CHATEAUX et PRIEURE
LYON 15 minutes centre-ville
PRIEURE EXCEPTIONNEL DU XIVe
35.000 m² clos - 1.000 m² habitables
Tennis - piscine chauffée
conciergerie - Aménagements de grand luxe
Prix justifié par expertise.
DROME - VAUCLUSE - ARDECHE - GARD
CHATEAUX XVIe - XVIIe Avec terrain et dépendances... et nombreuses demeures de caractère
Ecrire ou téléphoner pour renseignements et vente en exclusivité
J. BOURDREL
J.P. FOUGEIROL
Maisons de Haute-Provence
22, Bd du Pêcher
26200 MONTELIMAR
tél. : (75) 01.66.33

l'agenda du Monde

Animaux

S.O.S.
chats adultes castrés et chatons abandonnés ch. bons maîtres. T. 531-61-98 le soir après 19 h.

Antiquité

Part. vend microscope cuivre tr. bon état NACHET 1906 3.000 F. Téléphone : 383-49-81 H. Repas.

Artisans

TRANSF. APPARTEMENTS
Plomberie-Chauffage
Carrelage-Petite maçonnerie
Etanchéité-Carrelage.
DEVIS GRATUIT
Exécution rapide.
Téléph. : 770-54-59 et 770-56-32.

Bijoux

Jean DELOR
VENTE NEUF 20 %
OCCASIONS 40 %
ACHATS BIJOUX DECHETS OR PARIS-17e. Me GUY-MOQUET. 97, AVENUE DE SAINT-OUEN.
TÉL. : 627-01-27

BIJOUX ANCIENS
BAGUES ROMANTIQUES
se choisissent chez GILLET, 19, r. d'Arcole, 4e. T. 354-00-83. ACHAT BIJOUX OR - ARGENT.

ACHAT COMPTANT bijoux brillants, argent., monnaies or, or cassé, 136, r. Legendre, 17e. Me Brochant. Ouv. lundi à ven.

ACHETE cher et comptant tous bijoux or, diamants, déchets d'or. Vente occasion. BIG-SHOP, 50, rue du Four, Paris-6e, DIAMANT NEGOCE, 9, rue Réaumur, Paris-2e.

Débarras

ALAIN GIRAUD ACHETE
Antiquités-Brocantes.
déplac. province serv. débarras (recherche Henri II, Louis XIII).
Téléph. : 854-69-74 ou 834-60-50.

Enseignement

COURS D'ANGLAIS AUX U.S.A. L'Association EXPERIENCE DE VIE INTERNATIONALE organise des sessions de 4 à 10 semaines en Californie, Floride et Vermont, suivies d'un séjour en famille. Renseignements : E.V.I., 89, rue Turbigo, 75003 PARIS. T. 278-50-03.

Cours

COURS D'HARMONICA
INDIVIDUEL et GROUPE
Classique et Moderne
G. MARGNOUX
Tél. : 504-83-13 et 502-15-75

Le Cours TITE-LIVE à CHATOU (5 min. du R.E.R.) inscriptions pour la RENTREE 1980 en seconde, première, terminales A C et D. Rattrapage MATHS PHYSIQUE tous niveaux le mercredi. Tél. : 952-51-52, 361-47-55 14-20 h.

Etudiant étranger diplômé doctorat donne cours allem., ital., philosophie. ts niveaux, 570-97-91 BAUCAR, chambre 322.

BENEDECTINE
SUMMER SCHOOL
Pour garçons et filles de 13 à 17 ans. Apprenez à parler l'anglais dans une école dirigée par des Pères bénédictins, à Fort-Augustus Abbey dans l'Inverness-shire. Excursions dans les Highlands. Choix de différentes activités sportives.
"Enseignement de niveau élémentaire, intermédiaire et avancé. 20 heures de cours par semaine en classe plus conversation dans la soirée. Les activités comprennent la voile sur le Loch Ness. Les élèves sont attendus à l'aéroport ou à la gare d'Inverness."
Dates : 18 juillet au 9 août 1980. Prix : 80 £ par semaine.
Ecrire à : The Director, Benedictine Summer School, The Abbey, Fort-Augustus, Inverness-shire (Ecosse). PH 32 4DB. Tél. : 0320 62 32.

Exposition

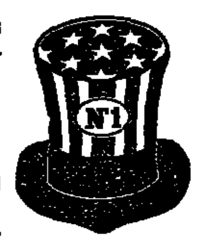
CENTRE D'ACCUEIL des ETUDIANTS du P.-ORIENT 28, r. de Bourgogne, 75007 Paris. TEL. : 555-00-30.
CLAUDE MIQUEL
COLLAGES
du 19 mai au 30 mai inclus.
TOUS LES JOURS de 10 à 20 h.

Mode

COSTUMES
GRANDES MARQUES
à prix réduit
5, avenue de Villiers, Paris-17e.

Paris-soldes

SAINT CLÉMENT Paris
250 m² pour habiller les jeunes
Vêtements Hommes - Femmes
SOLDES DÉGRIFFÉES
55, r. de Châteaudun, PARIS (9e)
Tél. : 281-51-32. Métro : Trinité.
10 % sur présentation de l'annonce.



« COULEUR CAFÉ »
Un petit coin bistrot chez vous
TABLES dessus marbre
Dimensions sur mesure
16 COLORIS
Prix jusqu'à 30 % moins cher.
Ex. : table 140 × 0,70 × 0,20 MARBRE DE CARRARE 950 F
Table ronde jusq. 1,25 m. diam. rectangulaire ovale jusq. 2,40 m.
BANQUETTES DE METRO
1.400 F la paire
et une foule de choses à découvrir
COULEUR CAFE
Olivier Thierry
10, rue de Birague, 75004 Paris.
TEL. : 887-12-82.

Moquette

MOQUETTE
MOINS CHER
dégriffée, laine et synthétique, stock 50.000 m2.
TEL. : 757-19-19.

Stages

Théâtre de l'Opprimé (A. Boal) 24 au 28 mai, 300 F.
Téléph. : 208-70-00 et 201-75-28.

Stages pour demand. d'emploi
EXPORTATION
D.E.C.S.
CREATION D'ENTREPRISE.
TEL. : 523-32-21.

STAGE D'ÉTÉ A PARIS
JUIN : cours d'ANGLAIS, CERAMIQUE, MODELISME : stylisme - toilisme - Marketing Dessin Mode, FORMATION CONTINUE. Renseignements et inscriptions : Paris American Academy, 9, rue des Ursulines, Paris-5e. Téléphone : 325-35-09.

Instruments de musique

Vend piano STEINWAY 1,90 m. neuf (3 mois), prix intéressant. Tél. 633-73-55 ou 865-44-55 H.B.

GUY LABROSSE
TECHNICIEN ACCORDEUR
10, RUE VIVIENNE
75002 PARIS. TEL. : 260-06-39.
PIANOS neufs et occasions CLAVECINS
Marques sélectionnées, instruments garantis. VENTE-ACHAT
REPARATION ET ACCORD.
Crédit à long terme sans apport personnel. Crédit personnalisé.

A SAISIR
PRIX EXCEPTIONNELS
avant travaux et réaménagement liquidation partielle stocks clavecins, pianos droits et à queue expertisés en l'état. Occasions, reprises, modèles d'exposition. Service et garantie assurés. STEINWAY CONCERT 4/4 état neuf : 100.000 F ; STEINWAY 2,11 m., palissandre : 74.000 F ; SCHIMMEL 1/4 de queue 1,74 m noyer : 30.000 F ; BOSENDORFER 2,25 m (occas.) : 58.000 F ; DROITS D'ETUDE, récents : 6 à 8.000 F. DEUX BLUTHNER 1/4 de queue : 23 et 28.000 F. Divers : Rameau, Schimmel, Ibach : remise 20 %. Epinettes et clavecins 1 et 2 claviers : remise 30 à 50 %.

PIANOS et CLAVECINS Daniel MAGNE, 50, rue de Rome, 75008 Paris. Téléphone : 522-30-90.

Jardin

Abris de jardin
ciment, bois, métal. Lundi à vend. (Banlieue S.-E.) 405-09-88.

Psychologie

PSYCHOLOGUE
problèmes affectifs et conjugaux sur rendez-vous. T. : 278-51-84.

A S C O R E L (Association des Conseils en Relations Humaines) entretien sur problèmes indiv., conjugaux, familiaux, professionnels, conciliation, arbitrage. TEL. : 747-92-13.

Rencontre

PARIS PETIT CLUB D'AMIS CADRES SUPER., MEDECINS, AVOCATS, INGENIEURS, HAUTS FONCTIONNAIRES, etc. (sérieux mais pas soporifiques). Si vous avez le même profil et la même disponibilité (célibataires, veufs ou divorcés). Venez vous joindre à nous. Ecr. no T 19.919 M Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2.

Répondeur téléphonique

Répondeurs enregistreurs
TEMPS VARIABLE non limité.
PRIX H.T. 2.250 F. CREDIT.
TEL. : 551-58-91.

Sérigraphies

SÉRIGRAPHIES
ORIGINALES et INEDITES
SUR TEE-SHIRTS
LAUROLL
Impasse du Tir,
92240 MALAKOFF.
TEL. : 735-21-92.

VACANCES - TOURISME - LOISIRS
Mer - Montagne - Campagne

Centre Nice, 5 minutes plage, grand appartement 200 m2. Possibilité 6 personnes. Août 8.000 F Tél. (93) 88-17-29 ou 91-30-27.

Granville et environs, bord de mer, à louer Appartements et Villas de juin à septembre. Agence du Littoral, 50400 GRANVILLE Tél. (33) 50-16-60.

LANGUEDOC-ROUSSILLON
Louons villas, appartements. Semaine et multiple de semaine Disponibilités, JUIN, JUILLET.
M.O.M. VACANCES
34300 CAP-D'AGDE.
Les Agathines. T. (67) 94-45-80.
11430 PORT-GRUISSAN
Cour du Chebeck. (68) 45-08-36.

LES ILES EN VOILIER
L'été en Corse, Grèce, Turquie sur voiliers 13 à 17 m., tr. gd confort. Planche, ski, plongée. L'hiver aux Petites-Antilles
HINA
28, r. des Trois-Frères-Barthélemy 13006 Marseille (91) 94-10-23.

CORSE région CALVI location F 2, sauf août, tout cft. Tél. : (95) 65-08-25 (heures rep.).

13 - CARRY-LE-ROUET
Magnifique appartement neuf, r.-de-ch. de villa, pieds ds l'eau, calme, vue exceptionnelle sur mer, plage, 4/5 personnes max. Ecr. no T 020016 M Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur. 75002 Paris

RHUYS, 25 km VANNES, villa terrasse, bord océan. Juin, 1.200 F sem. - Combloux-Megève, Juin, 600 F semaine. Tél. : (1) 381-36-04

CANNES, 100 m plage, F2 avec jardin, juin-juillet : 3.500 F ; septembre : 3.000 F. T. 965-32-73.

HYERES - VAR
Loue villa, 3 chambres, jardin. GUEIT, 23, avenue Godillot, (94) 57-59-67, après 20 heures.

LES CARROZ-D'ARACHES (Haute-Savoie) - 1.150 m. d'alt. Station ETE-HIVER - A louer STUDIO tout confort (4 pers.). TEL. : 304-42-41.

LUBERON à louer semaine - mois
petit mas provenç., tt cft, dans imm., parc boisé. Tél. Hres bur. 577-16-10 P. 38-89 M. Errahmani, 59, rue Gutenberg, 75015 Paris.

Agence Brunet, 29, r. Centrale, 05100 Briançon, (92) 21-05-26
Dispose LOCATIONS
Studios, Appartements.
Chalets et Collectivités.
de JUIN à SEPTEMBRE.

Htes-PYRÉNÉES, belle demeure calme dans un gd parc, chbres d'hôtes, petit déj. à la demande. Mme Pommiès, Lescurry, 65140 Rabastens-de-Bigorre.

VACANCES EN CHARENTE
dans village international LE CHAT 33 ha. A louer pav. F3 et F4 meublés tt cft, terrasse, jardin, calme, piscine, tennis, volley et pêche gratuits. Mini-golf, restaurant, bar, télévision, vélos. Ouvert toute l'année. Renseignem. LE CHAT B.P 13 16220 MONTBRON. (45) 70-62-42.

FAMILLE DANOISE
avec enfant 5 ans cherche J. F. FRANÇAISE AU PAIR. PERIODE SCOL. hab. 15 km de Copenhague Voy. payé. Pontoppidan 725-90-22 soir 071-01-86.

U. S. A.
Renseignements touristiques
TéL : 260-57-15 de 10 h. à 17 h.
Correspondance
Ambassade des Etats-Unis
75382 Paris Cedex 08.

IRLANDE
Propose maison juillet, région touristique si contrepartie accepte séjour fils de 17 ans en France. Tél. : (78) 93-47-95.

Croisière Ecole sur Albatros, voilier 13 m, en Méditerranée. Départ AJACCIO. - J. Billochon, 9, av. Tassigny 83120 Ste-Maxime.

COSTA Del Sol à louer Juin, Août, Septembre, grand appart. 6/7 personnes, tt confort, face à la mer. — Tél. : 296-95-06.

Traversée de l'Atlantique et Coupe de l'America
avec FRANCE 2 (Aquitaine)
12 m JI transformé
Equipiers payants pour
LORIENT-NEWPORT 12
Lorient-Newport 12/07 - 12/08
Newport-Lorient 8/10 - 8/11
Hôtes payants pour suivre la Coupe de l'America. Séjours et navigation à Newport : 1 semaine à 10 j., Août et Sept. Renseign. Jacques Kreitmann, OPA, 35, r. Berger, 75001 Paris. Téléph. : 236-36-33.

ITALIE grande villa, jardin, 800 m. plage.
Juillet. Tél. apr. 20 h. 373-37-27.

Chasse

REGION SOLOGNE
PROCHE ROMORANTIN
450 hectares. Gibier d'eau, faisans, gros gibier. DISPONIBLE 2 ACTIONS pour compléter groupe chasseurs le dimanche. Rendez-vous, repas assuré sur place.
TEL. 576-00-08 le soir ou 260-48-29/43-48 - J.P.G. 342/344, r. Saint-Honoré, 75001

Séjours linguistiques

VACANCES SCOLAIRES EN ANGLETERRE

Recherchons professeurs d'écoles et d'universités pour emmener des groupes d'écoliers/étudiants universitaires en Angleterre pour des cours d'anglais pendant les vacances scolaires, à Bournemouth, Poole, Dorchester, Torquay et Cambridge.

Logement en famille, 15 heures de leçons par semaine, excursions, etc. Prix 78 £/semaine tout inclus.

Commission de base : 20 %.

Place gratuite pour les chefs de groupes d'au moins 20 étudiants ou plus.

Détails et brochures sur demande à English Language Summer Schools, 30 Beaufort Road. Bournemouth. Tél. (0202) 42-20-23. Télex 418 289 ELSS G.

Pêche

ARTICLES DE PECHE
Mer - Rivière
AQUARIOPHILIE
PÊCHE ET LOISIRS
43, avenue du Général-Leclerc, 91610 Ballancourt - sur - Essonne. T. : 493-21-19 (Côté de la gare).

Randonnées pédestres

Randonnée pédestre insolite 7 jrs Causses, Larzac en groupe A. Nicolet, guide hte montagne, 34380 Viols-le-Fort (67) 55-03-67.

Tennis

TENNIS. Stages, cours partic. Location du 29-06 au 31-08-1980 Hôtel La Maison de Gaudissart, 05390 MOLINES-EN-QUEYRAS. Tél. (92) 45-83-29, 45-83-80.

INFORMATIONS «SERVICES»

Les services ouverts ou fermés pour les fêtes de la Pentecôte

● *PRESSE. — Les quotidiens* parisiens paraîtront le lundi 26 mai.

● GRANDS MAGASINS. — Tous les grands magasins parisiens seront fermés le lundi 26 mai.

● BANQUES. — Elles seront fermées du vendredi 23 mai au soir au mardi 27 mai au matin (banques habituellement fermées le samedi).

● P.T.T. — Les bureaux de poste seront fermés le lundi 26 mai, et il n'y aura pas de distribution de courrier à domicile. Toutefois, resteront ouverts les bureaux qui le sont habituellement le dimanche et le bureau situé au chef-lieu de département (de 8 heures à 12 heures). Ces bureaux assureront les services téléphonique et télégraphique, la vente de timbres-poste au détail ainsi que, jusqu'à 11 heures, la distribution au guichet des objets de correspondance en instance ou adressés soit poste restante, soit aux abonnés des boites postales.

● R.A.T.P. — Service réduit des dimanches et jours fériés le lundi 26 mai.

● ALLOCATIONS FAMILIALES. — Les guichets et services d'accueil situés à Paris (15e, 13e et 9e arrondissements), Nanterre (92), Saint-Denis (93), Rosny-sous-Bois (93), Pantin (93), Maisons-Alfort (94), Garges-les-Gonesse (95), Saint-Quentin-en-Yvelines (78), seront fermés au public du vendredi 23 mai à 12 heures au mardi 27 mai au matin. Cependant, le vendredi 23 mai après-midi, les centres de diagnostic et de soins ainsi que les cliniques dentaires resteront ouverts aux heures habituelles.

● SÉCURITÉ SOCIALE. — Les guichets resteront ouverts dans les centres de paiement et dans les centres chargés de régler les prestations au public jusqu'à 14 heures, le vendredi 23 mai. Pour les prises en charge et les renseignements, une permanence sera assurée jusqu'à 15 h. 30. Les centres et les services seront fermés le lundi 26 mai. Ils *seront* ouverts aux heures habituelles le mardi 27 mai.

● MUSÉES. — La bibliothèque de l'Arsenal sera fermée les 25, 26 et 27 mai. Les expositions : tricentenaire de la Comédie-*Française*», *Alberto Magnelli*, «Trésors de la bibliothèque de l'Arsenal» resteront ouvertes, à l'exception du 25 mai.

Les musées de l'hôtel national des Invalides (Musée de l'armée, *dôme Royal, église Saint-Louis*) seront ouverts les samedi 24, dimanche 25 et lundi 26 mai sans interruption, de 10 heures à 18 heures. Au cours de ces trois journées, le public pourra avoir accès au tombeau de Napoléon jusqu'à 19 heures. La projection permanente de documentaires et de films sur les deux derniers conflits mondiaux aura lieu dans la salle de cinéma du Musée de l'armée chaque après-midi, de 14 heures à 18 heures. Le Musée des plans-reliefs sera fermé le dimanche matin mais ouvert à partir de 14 heures ainsi que le samedi et le lundi toute la journée.

Le musée Marmottan et le Palais de la découverte seront ouverts les samedi 24 et dimanche 25 mai et fermés le lundi 26 mai. Le Musée des arts déco*ratifs sera fermé à partir du* samedi 24 mai au soir (pendant quatre mois, pour travaux). Le Centre Georges-Pompidou sera ouvert les samedi 24, dimanche 25 et lundi 26 mai, de 10 heures *à 22 heures*.

Tous les musées nationaux seront ouverts les samedi 24 et dimanche 25. Le lundi 26 mai seront ouverts seulement : le musée Rodin, le Musée des monuments français, le musée de la Renaissance à Ecouen, les musées des châteaux de Compiègne et de Fontainebleau, le musée du château de Bois-Préau.

● SPECTACLES. — Voir «le Monde des arts et des spectacles» pages 24 à 27.

● LOISIRS. — On peut obtenir une sélection des loisirs à Paris durant la semaine en appelant le 720-94-94 (informations en français) et le 720-88-98 (informations en anglais).

VENTES

LES DÉBUTS DU NOUVEL HOTEL DROUOT

La gloire du maître de Boucicaut

Coup d'envoi véritable et aussi coup d'éclat, mardi 20 mai, au nouvel Hôtel des ventes de Paris, avec la dispersion, par les soins de l'étude Ader, Picard et Tajan, d'une partie de la collection de livres et manuscrits jadis détenue à New-York par Francis Kettaneh (1).

Une seule des cent vingt-cinq pièces offertes à la convoitise du public international le plus exigeant eût suffi à marquer d'une estampille flatteuse cette première grande vacation de l'Hôtel Drouot reconstruit : le manuscrit à peintures de la paraphrase enrichie de compilations par Laurent de Premierfait d'un texte de Boccace, *Des cas des nobles hommes et femmes* (qu'il avait traduit en 1400).

Avec les deux grandes et les quarante-neuf petites peintures de ce manuscrit, exécutées vers 1410-1411, on se trouve en effet placé dans la glorieuse mouvance du maître des Heures de Boucicaut. Le grand historien de l'art, Erwin Panofsky, dans son livre de 1953 *Early Netherlandish Painting*, n'a pas de mots assez forts pour souligner la place qu'il faut accorder à cet artiste anonyme dont le principal chef-d'œuvre, un livre d'heures peint pour le maréchal de Boucicaut (1365-1421), se trouve au musée Jacquemart-André, à Paris.

Le catalogue de la vente attribuait formellement au seul maître lui-même l'essentiel du manuscrit Kettaneh. Plus réservé, Millard Meiss, dans son livre de 1968 consacré au sujet, en faisait un travail de «*l'atelier Boucicaut*». Progression par trop audacieuse ? Juste sanction d'analyses stylistiques plus poussées ? La paternité n'est pas usurpée, au dire des meilleurs spécialistes parisiens actuels.

Ce qui est sûr, c'est que la manière du maître est là, dans la première grande peinture (*Adam et Eve*) et dans nombre de petites du manuscrit, adjugé 3 800 000 F, mardi à Paris (soit, avec les frais, 4 180 570 F).

Une bonne partie de l'esprit ou, pour mieux dire, des extraordinaires progrès techniques de celui que Panofsky appelle «*le plus brillant génie de la peinture dans la période qui a précédé les frères Van Eyck*», est présente dans ce *Des cas des nobles hommes et femmes*.

Le temps du feu des enchères, l'Hôtel *Drouot a bien abrité* le travail de l'artiste qui occupe «*une position unique dans l'histoire de l'art*», à qui ses avancées dans les domaines de la perspective et du clair-obscur et une maîtrise toute nouvelle, incomparable, des paysages et des intérieurs, ont valu, insiste encore Panofsky, «*une influence instantanée et universelle*».

D'un tel sommet il fallait retomber. Ce pouvait être sans se faire mal, comme Alice lorsqu'elle choit au pays des merveilles. Un ensemble unique, justement, comportant deux exemplaires de l'édition originale, enrichis l'un d'un autographe, l'autre de dix dessins des illustrations originales de John Tenniel, fut vendu 220 000 F.

Sans se faire mal, donc, puisque sur un lit solide de grandioses éditions aldines : l'Aristote de 1495-1498 (première édition en grec de cet auteur, adjugée 350 000 F), la première édition du *Songe de Polyphile*, de Francesco Colonna (220 000 F), la première production par l'éditeur vénitien de l'*Anthologie grecque* (1503, 120 000 F).

Tous les autres manuscrits à peintures présentés au cours de la vente pâtissaient et pâlissaient après le coup d'éclat initial. La seconde édition (Vérard, 1503) des *Chroniques*, d'Enguerrand de Monstrelet, aurait ailleurs tenu lieu de merveille avec ses figures peintes originales substituées aux bois de l'édition commune. Le grand luxe du seizième siècle commençant, plus le grand luxe de la reliure du dix-neuvième siècle finissant (Lortic), égalèrent 620 000 F. Sans plus...

En revanche, d'édition princeps en édition princeps : l'Homère florentin des frères Nerli, de 1488 (112 000 F), le Sénèque napolitain de Blasio Romero (1475, 90 000 F), on s'avançait en pays agréable pour les bibliophiles que le goût de l'esbroufe ou des lingots d'or paginés ne séduit pas.

Sans doute peut-on tout justifier au nom de la révérence due aux «phares» répertoriés de l'humanité. Mais il n'empêche, 2 600 000 F (sans les frais) pour le folio de 1623 de Shakespeare, même sans manque, ce fut un sacrifice un peu gros, obscène presque, sur l'autel du fétichisme culturel vu d'une chambre forte.

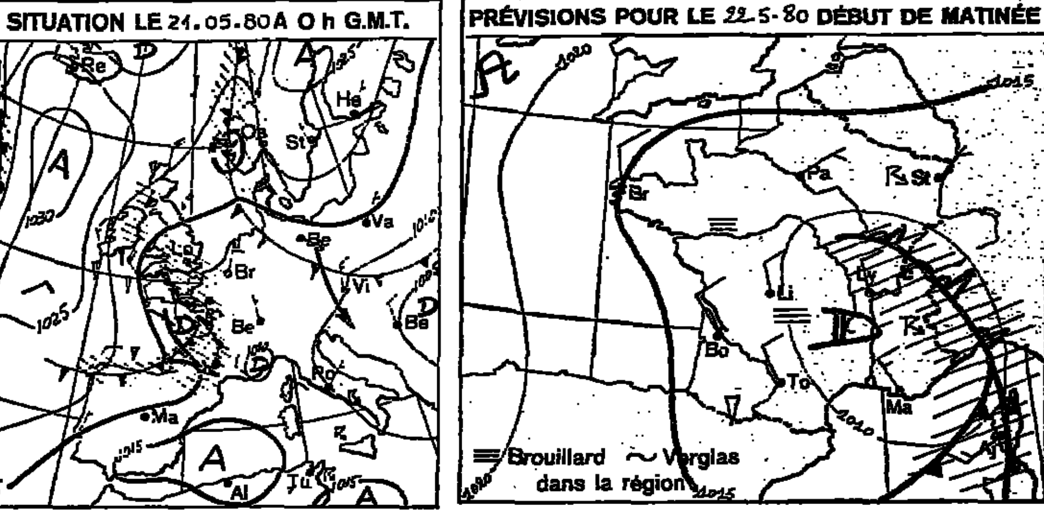
C'était trop bête. Il fallait se faire, comme Alice, tout petit et s'en aller. Non sans emporter un fragment de ces inoubliables ciels bleus, un petit pan de ces murs mosaïqués absolument beaux, peints il y a près de six siècles par un artiste inconnu, entouré d'industrieux et obscurs collaborateurs.

MICHEL KAJMAN.

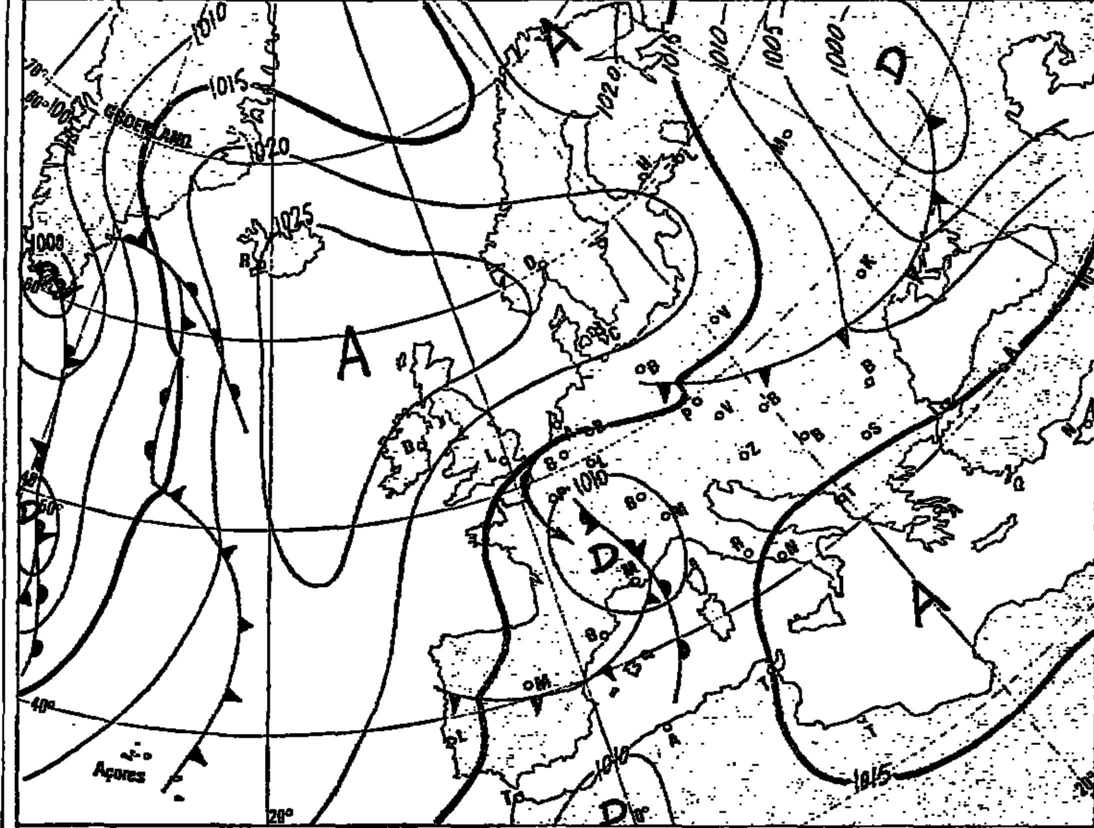
(1) Le total des adjudications de cette vacation a atteint 10 859 700 F.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 21.05.80 A 0 h G.M.T. — PRÉVISIONS POUR LE 22-5-80 DÉBUT DE MATINÉE



PRÉVISIONS POUR LE 22 MAI A 0 HEURE (G.M.T.)



Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)
Zone de pluie ou neige — Averses — Orages — Brouillard — Verglas
Flèche indiquant la direction d'où vient le vent — Force du vent : 5 nœuds, 10 nœuds, 50 nœuds
Sens de la marche des fronts — Front chaud — Front froid — Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le mercredi 21 mai à 0 heure et le jeudi 22 mai à 24 heures :

La dépression située mercredi matin sur la France se déplacera lentement vers le sud-est. Elle maintiendra un temps médiocre sur la plus grande partie du pays.

Jeudi 22 mai, le ciel sera généralement très nuageux ou couvert le matin. Il y aura encore des pluies et des orages dans le Nord-Est, le Massif Central, sur les Alpes et les régions méditerranéennes; des pluies intermittentes plus faibles, ou quelques averses, de la Bretagne aux Pyrénées ; un temps souvent très brumeux sur le Nord et la région parisienne. Au cours de la journée, les pluies orageuses tendront à se localiser des Alpes aux régions méditerranéennes. Des averses se produiront encore du Massif Central aux Pyrénées, mais une amélioration se développera dans le Nord-Est et le Nord, la région parisienne et l'Ouest; les pluies cesseront et des éclaircies apparaîtront.

Les vents seront variables dans le quart sud-est du pays ; modérés et irréguliers, de secteur nord, de la Bretagne aux Pyrénées, ; modérés, de secteur est, ailleurs.

Les températures maximales varieront peu par rapport à celles de mercredi.

Le mercredi 21 mai, à 8 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 009,5 millibars, soit 757,2 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 20 mai ; le second, le minimum de la nuit du 20 au 21) : Ajaccio, 19 et 8 degrés ; Biarritz, 14 et 11 ; Bordeaux, 20 et 10 ; Bourges, 20 et 10 ; Brest, 13 et 10 ; Caen, 14 et 11 ; Cherbourg, 13 et 10 ; Clermont-Ferrand, 19 et 9 ; Dijon, 22 et 11 ; Grenoble, 22 et 8 ; Lille, 21 et 10 ; Marseille, 24 et 11 ; Nancy, 22 et 10 ; Nantes, 16 et 10 ; Nice, 20 et 14 ; Paris-Le Bourget, 21 et 11 ; Pau, 14 et 10 ; Perpignan, 21 et 13 ; Rennes, 14 et 10 ; Strasbourg, 23 et 9 ; Tours, 19 et 11 ; Toulouse, 19 et 10 ; Pointe-à-Pitre, 31 et 24.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 22 et 9 degrés ; Amsterdam, 23 et 11 ; Athènes, 21 et 15 ; Berlin, 19 et 7 ; Bonn, 24 et 7 ; Bruxelles, 23 et 11 ; Le Caire, 44 et 19 ; îles Canaries, 23 et 16 ; Copenhague, 13 et 4 ; Genève, 20 et 6 ; Lisbonne, 26 et 14 ; Londres, 13 et 10 ; Madrid, 33 et 9 ; Moscou, 6 et 2 ; Nairobi, 13 (min.) ; New-York, 22 et 13 ; Palma-de-Majorque, 24 et 11 ; Rome, 20 et 11 ; Stockholm, 9 et 2 ; Téhéran, 33 et 20.

(Documents établis avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

TOURISME

« VACANCES, DROITS, CONSEILS ». — Sous ce titre, Gilles Rodriguez vient de publier un guide de quatre-vingts pages, qui donne des adresses, des idées et des *conseils toujours utiles pour ceux qui préparent leurs vacances et ne veulent pas les rater.*

★ 21 F. Editions Sinequanon, 8, rue Jean-Goujon, 75008 Paris.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 675



HORIZONTALEMENT

I. Nom qu'on donne parfois à ce qui est réduit. — II. Tirer des traits. — III. Qu'il ne faut donc pas laisser traîner. — IV. Peuvent proposer leurs services à ceux qui ont besoin de nappes. — V. Trop gentilles. — VI. S'oppose au ciel ; Canal d'Amérique. — VII. Article; Carte sur table. — VIII. Siffler comme un bon amateur. — IX. Déçoit quand on recherche un agrément. — X. Chaîne en Crète ; Peut qualifier le bon temps. — XI. Toucher ; Qui n'a donc pas bavé.

VERTICALEMENT

1. Endroits pour mettre des savonnettes ; Vient avant nous. — 2. Dans un alphabet étranger : Son odeur évoque les grandes grèves. — 3. On y met des garnitures : Pour le prendre il faut le couper. — 4. Utile pour le pêcheur à la ligne. — 5. Bien attrapé ; Parfois en ivoire. — 6. Sans dormir. — 7. Peut amener une supposition ; Se laisser aller ; Préfixe. — 8. Peut évoquer un mauvais tour ; Evoque une position qui peut être qualifiée d'intéressante. — 9. Qui devrait donc être curé ; Pour lier.

Solution du problème n° 2 674

Horizontalement

I. Flammes. — II. Boisées. — III. Ursins ; Ua. — IV. Oô. — V. Talitres. — VI. Tau ; Van. — VII. Artériole. — VIII. Orillon. — IX. Daniel ; Uni. — X. Pré ; De. — XI. Liée ; Osés.

Verticalement

1. Fouettard. — 2. Aar ; Api. — 3. Absolutoire. — 4. Moi ; Ernée. — 5. Minoterie. — 6. Essor ; Il ; Do. — 7. SE ; Evolués. — 8. Eu ; Salon. — 9. Ossu ; Nénies.

GUY PROUTY.

PARIS EN VISITES

JEUDI 22 MAI

« Paris révolutionnaire », 15 h., métro Saint-Michel, Mme Bouquet es Chaux.

« La sculpture romane », 15 h., Musée des monuments français, Mme Garnier-Ahlberg.

« L'Ecole des beaux-arts », 15 h., 17, quai Malaquais, Mme Vermeersch.

« La Comédie-Française à la Bibliothèque nationale », 16 h., 58, rue de Richelieu, Mme Bachelier (Caisse nationale des monuments historiques).

« La Cité », 14 h. 30, métro Cité (Approche de l'art).

« Cités d'artistes et jardins secrets de Montmartre », 15 h., métro Abbesses (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Salons de l'Hôtel de Ville », 15 h., 29, rue de Rivoli (Mme Ferrand).

« Du Ritz à l'Elysée », 15 h., 15, place Vendôme (Mme Fleuriot).

« La chapelle expiatoire et le noviciat des Capucins », 15 h., 36, rue Pasquier (Histoire et Archéologie).

« Notre-Dame », 15 h., droite de la façade (M. de La Roche).

« *Place des Vosges* », 15 h., métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Le Marais », 15 h., métro Sully-Morland (Le Vieux-Paris).

CONFÉRENCES

15 h., 107, rue de Rivoli, M. G. Mabille : « Le château de Compiègne ».

15 h., 62, rue Madame : « Grenade et l'ultime présence musulmane en Espagne » (Arcus).

16 h., Louvre des antiquaires, 2, place du Palais-Royal : « La canne, miroir de l'homme ».

18 h. 30, Centre Georges-Pompidou, rez-de-chaussée, salle d'actualité, MM. C. Bourdet, G. Madjarian, M. Ophuls : « le Chagrin et la Pitié ».

19 h. 30, amphithéâtre Descartes, Sorbonne, 17, rue de la Sorbonne, M. René Huyghe : « La naissance d'une œuvre picturale » (Université populaire de Paris).

20 h. 30, 5, rue Largillière, Mme Laura Winckler : « Machu-Picchu, acropole des Andes » (Nouvelle Acropole).

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 21 mai 1980 :

DES DECRETS

● Portant répartition des effectifs budgétaires du personnel militaire des armées pour 1980 ;

● Relatif à l'émission de l'emprunt d'Etat 13,25 %, juin 1980.

PRESSE

M. JEAN MOTTIN REMET AU MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION SON « RAPPORT SUR LA PRESSE GRATUITE ».

M. Jean Mottin, conseiller d'Etat, a remis mardi 20 mai à M. Lecat, ministre de la culture et de la communication, son « *rapport sur la presse gratuite* », à l'issue de la mission qui lui avait été confiée par le gouvernement en septembre dernier (*le Monde* daté 4-5 novembre 1979 et du 16 février 1980).

M. Lecat a rendu hommage au travail « *très complet* » de M. Mottin et des membres du comité consultatif réuni autour de lui : MM. Pierre Landron, Jean Boucheron et Jean Couturon.

Leur mission consistait, selon les recommandations ministérielles, à « *faire l'inventaire de l'ensemble des publications gratuites, au sens exact et restreint où on les entend, afin que le gouvernement soit à même d'apprécier l'importance que revêt ce genre de publications, en particulier l'angle économique et publicitaire, avec les incidences d'ordre social qu'il peut représenter.* »

M. Lecat devrait transmettre le rapport Mottin à M. Barre d'ici au 23 mai. Le rapport sera ensuite adressé aux commissions parlementaires concernées, et vraisemblablement rendu public d'ici peu.

● *La succession de M. Jacques* teurs du *Monde* pour désigner son tour exploratoire organisé mardi 20 mai par la Société des rédacteur du *Monde* pour désigner son candidat à la succession de M. Jacques Fauvet a donné les résultats suivants : Claude Julien, 103 voix, soit 53,1 % des parts sociales ; Alain Jacob, 85 voix, soit 44,1 % des parts sociales. Il y a eu 5 bulletins blancs. L'assemblée générale de la Société des rédacteurs est appelée à se prononcer officiellement le 31 mai, la majorité qualifiée restant celle des trois cinquièmes des parts sociales de la Société.

● *Au quotidien «le Matin de Paris»*, M. Jean Leclerc du Sablon, trente-huit ans, est nommé chef du service étranger en remplacement de M. Jean-Louis Arnaud devenu grand reporter, correspondant diplomatique. M. Alain-Marie Carron, trente-trois ans, ancien collaborateur du *Monde* et de *Paris-Hebdo*, entre au *Matin de Paris* comme chef d'édition du soir, en remplacement de M. Christian de Villeneuve, affecté au *Matin Magazine*.

● *M. Michel Grenouilloux* a été nommé directeur adjoint du Centre de perfectionnement des journalistes et des cadres de la presse à Paris. Agé de trente-six ans, il était jusqu'alors chargé des informations régionales du *Progrès* de Lyon.

● « *Le Mensuel d'Alsace* », magazine lancé à Strasbourg au début de l'année, annonce la fin de sa parution. Fondé par M. Marc Brunchweiler, conseiller socialiste strasbourgeois, *le Mensuel* tirait à 15 000 exemplaires et se vendait à 7 000. Des recettes publicitaires insuffisantes ne lui ont pas permis d'équilibrer son budget.

Dans le communiqué annonçant la fin de son activité, l'équipe rédactionnelle du magazine souligne que l'on ne saurait parler d'échec, le mensuel « *ayant su remplir — le temps qu'il a vécu — la tâche qu'il s'était fixée d'informer sans complaisance pour quiconque* ».

● *Le mensuel « A Ponte »*, *édité en langue portugaise* à destination des immigrés travaillant en France, fait paraître son premier numéro, tiré à 100 000 exemplaires. Journal indépendant des groupes politiques, *A Ponte se propose de renforcer les liens* entre les Portugais travaillant en France et, en même temps, promouvoir un meilleur rapprochement entre les deux communautés.



CARNET

Naissances

— Marie-Anne et Pierre BARBERIS sont heureux d'annoncer la naissance de leur fils

Jean-Jacques,

le 16 mai 1980.
76, rue Vaneau, 75007 Paris.

— Marie-Françoise, Patrick et Guillaume BERGER ont la joie de faire part de la naissance de

Claire,

à Bogota, le 27 avril 1980.
7, allée des Marronniers, Orléans.
17, rue de la Bretonnerie, Orléans.

Fiançailles

— M. Jacques DENIS et Mme, née Andrée Chappuis,
M. Bernard W. RHEIMS et Mme, née Edith Mörch,
sont heureux d'annoncer les fiançailles de leurs enfants,

Catherine et Olivier.

Thonon, Paris.

Mariages

— Mme veuve Julio CANCELA,
M. et Mme Clément CAYROL,
sont heureux de faire part du mariage de leurs enfants,

Béatriz et Pierre,

célébré à Madrid, le 3 mai 1980.
Av. Aviacion Española 12 Madrid.
125, avenue Ledru-Rollin, Paris.

Décès

AOUA KEITA

On nous prie d'annoncer la mort à Bamako, le 7 mai 1980, de

Mme DIALLO AOUA KEITA,
sage-femme en retraite,
ancien député du Mali,
médaille d'or
de l'indépendance du Mali,
ordre de la Perfection
de première classe de la R.A.U.,
grand officier
de l'Ordre national du Sénégal,
grand commandeur
de l'ordre de l'Etoile d'Afrique (Libéria),
officier de l'Ordre national du Dahomey,
Mérite de la Croix-Rouge
de l'empire d'Ethiopie,
prix littéraire de l'Afrique noire 1976.

[Aoua Keita fut l'une des premières sages-femmes diplômées d'Afrique noire. Elle joua un rôle de premier plan comme féministe, contribuant à l'émancipation des femmes africaines et hâtant leur promotion sociale. Elle fut également une militante active dans les rangs du Rassemblement démocratique africain (R.D.A.) de M. Félix Houphouët-Boigny, occupant une place de premier plan dans l'histoire du R.D.A. soudanais, le parti de l'Union soudanaise.

Elue membre du bureau politique du R.D.A. en 1958, elle fut commissaire à l'organisation des femmes du parti. Député du Soudan depuis 1959, elle faisait souvent entendre sa voix dans l'enceinte de l'Assemblée nationale soudanaise (puis malienne), mais elle participa également à de nombreuses conférences internationales. Dans « Femmes d'Afrique », ouvrage publié aux Editions Présence africaine, qui lui valut le grand prix littéraire de l'Afrique noire en 1976, elle a rédigé une chronique qui porte à la fois sur l'époque coloniale et sur celle de la décolonisation de son pays.]

VICTOR PAKOMOFF

On nous prie d'annoncer le décès du

docteur Victor PAKOMOFF,
conseiller général,
maire d'Aubusson,

survenu à Aubusson, le 20 mai 1980.

Les obsèques auront lieu à Aubusson, le jeudi 22 mai 1980, à 15 heures.

De la part des familles Pakomoff, Freiermuth, Perazzi, Gazet.

Cet avis tient lieu de faire-part.
Place Sainte-Catherine,
63200 Aubusson.

[Né le 30 octobre 1914 en Russie, docteur en médecine, M. Pakomoff avait été élu conseiller municipal en mars 1959 et adjoint au sénateur et maire M. Paul Pauly de 1965 à 1973. A la mort de ce dernier, il devenait maire d'Aubusson, le 28 janvier 1973. Réélu en mars 1977 à la tête d'une liste d'union de la gauche, il était aussi conseiller général du canton d'Aubusson depuis 1973.

M. Pakomoff était titulaire de la croix de guerre 1939-1945 et des palmes académiques.]

— M. et Mme André Bayhourst, leurs enfants et petits-enfants,
L'intendant général Pierre Ballay, ses enfants et petits-enfants,
Les familles Desse, Eyquem, Bonnefon, Grimaud, parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Guy BAYHOURST,

leur frère, beau-frère, oncle et cousin, survenu le 17 mai 1980, à l'âge de soixante-cinq ans.

Les obsèques ont été célébrées en la basilique Saint-Seurin, à Bordeaux, dans l'intimité familiale, le mardi 20 mai, et suivies de l'inhumation dans le caveau de famille à Limoges.

— On nous prie de faire part du décès de

M. Roger BOUYSSOU,
docteur en pharmacie,

survenu à son domicile à Toulouse, dans sa soixante-seizième année.

Les obsèques religieuses ont été célébrées en l'église Notre-Dame-du-Lac, à Puylaurens, et l'inhumation dans le caveau de famille à Castres le 10 mai 1980.

De la part de :
Mme Roger Bouyssou,
M. et Mme Pierre Bouyssou,
M. et Mme Jean-François Bouyssou,
parents et alliés.

— Mme Pierre Capelier,
Ses trois fils et leurs épouses,
Ses cinq petits-enfants,
Sa sœur, ses frères, beaux-frères et belles-sœurs,
Tous ses proches et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès subit de

Pierre CAPELIER,

à l'âge de cinquante-cinq ans.

« Mais les fruits de l'Esprit sont l'amour, la joie, la paix, la patience et la bonté... »
Gal. V, 22.

Les obsèques ont eu lieu le 20 mai au temple de Florac.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— M. André Gilles, censeur honoraire du lycée Dorian,
M. et Mme Jean-Paul Gilles,
M. et Mme Christian Gilles
Et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme André GILLES,
née Roxane Labateux,

rappelée à Dieu le vendredi 16 mai 1980.

— Mme Yvette Paret,
M. Marc Schafler,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Alexandre PARET,
professeur honoraire,

leur père et grand-père, survenu le 5 mai 1980, à Mézy (Yvelines).

Les obsèques ont été célébrées dans la plus stricte intimité à Artemare (Ain), le 7 mai 1980.

— M. Michel Richardot et ses fils Laurent, Jérôme, Guillaume,
Mme Honoré Hugues,
Mme Paul Richardot,
M. et Mme Gino Valdegrani,
Mlle Ferrero,
Toute la famille et ses amis,
ont la grande douleur de faire part du décès, le 16 mai 1980, de

Mme Monique RICHARDOT.

L'inhumation a eu lieu dans la plus stricte intimité, le jeudi 22 mai 1980, à Marville-Moutier-Brûlé (Eure-et-Loir).
18, avenue de La Bourdonnais,
75007 Paris.

— La comtesse de Rivaud,
M. et Mme Saint-Clivier,
Patrick, Thierry, Eric, Caroline,
ont la douleur de faire part du décès de

Pierre SAINT-CLIVIER,

leur petit-fils, fils et frère, survenu accidentellement le 18 mai 1980.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Les membres du laboratoire de physique théorique de l'Ecole normale supérieure ont le regret d'annoncer le décès de leur collègue et ami

Joël SCHERK,
ancien élève
de l'Ecole normale supérieure,
maître de recherches
au Centre national
de la recherche scientifique,

survenu le 16 mai 1980, à l'âge de trente-trois ans.

Les obsèques auront lieu au cimetière d'Issy-les-Moulineaux, jeudi 22 mai, à 16 heures.

Remerciements

— Mme Christiane Yande Diop, son épouse,
Ses enfants,
Les familles Diop, Fall, Sy, Diallo, Ndiaye, Wane, Mathurin, Sarr, Mbengue, Diouf, Mandessi-Bell, Kala-Lobe, Vertu, Gaye, Toure, Faye, Mane, Camara, Senghor, Sylla,
Les parents, alliés, amis et connaissances,
remercient tous ceux qui se sont associés à leur peine à la suite du décès de

Alioune DIOP,

survenu le 2 mai 1980, à Paris.

— M. le docteur Henri Sarfati, Mme et leurs enfants,
M. et Mme Edmond Ankry et leurs enfants,
M. le docteur Armand Sarfati, Mme et leurs enfants,
remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné de la sympathie lors du décès de

Mme Vve Sauveur SARFATI,
née Lilia Nataf.

Souvenir

— Une cérémonie d'hommage à la mémoire de

Guy DESSON,

président délégué de l'association France-U.R.S.S., député honoraire, titulaire de la médaille militaire et de la croix de guerre, titulaire de l'ordre soviétique de l'Amitié des peuples, décédé le 4 avril 1980, aura lieu au siège de l'association France-U.R.S.S., 61, rue Boissière, Paris (16e), vendredi 23 mai, à 18 heures.

Cérémonies

— Mme Marguerite Yourcenar recevra le 5 juin la rosette d'officier de la Légion d'honneur des mains de l'ambassadeur de France à Washington, M. de Laboulaye. La cérémonie aura lieu à la Bibliothèque française de Boston.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

Anniversaires

— Pour le vingtième anniversaire de la mort de

Max CLANC,

une pensée est demandée à ceux qui l'ont connu.

— Il y a dix ans,

Myto BOYMOND
et
Michel GRAVOST

disparaissaient tragiquement en montagne.

Leur souvenir est toujours vivant chez ceux qui les ont connus, aimés et appréciés.

— Le 21 mai 1965,

Pierre-Edouard HAUREZ

s'endormait dans la paix du Seigneur. Sa femme, ses fils, sa famille prient ceux qui l'ont connu et aimé de se souvenir de lui en ce jour anniversaire.

Avis

— On nous prie d'insérer l'avis suivant :

François Henri,

nous voulons t'aider. Contacte tes amis ou nous-mêmes.
Anne et Georges.

Communications diverses

— M. Albert Avakian (B.P. 329, 97302 Cayenne) a soutenu sa thèse de doctorat d'Etat intitulée : « Politique et Islam dans la Turquie contemporaine 1919-1980 », et dirigée par M. Robert Mantran, le 5 janvier 1980 devant l'université de Provence. Le jury, présidé par M. Louis Bazin, lui a décerné la mention très honorable.

— La municipalité d'Hyères a décidé d'honorer la mémoire de Jean Salusse, maître des requêtes au Conseil d'Etat, décédé tragiquement le 23 juillet 1977, en donnant son nom à la Rotonde de l'ancien palace Park-Hôtel, aménagé en centre culturel. En témoignage de reconnaissance envers la municipalité, sa mère, Mme Brouard-Salusse, a fait une importante fondation de quatre prix Jean Salusse, en faveur des élèves de plusieurs établissements scolaires de la ville.

Une Association des amis de Jean Salusse a été fondée. Siège social les Salons-de-l'Ilot, 1, avenue Aristide-Briand, 83400 Hyères.

Erratum

— Dans l'avis de décès de

M. Jacques GUIBOUT,

paru dans notre numéro daté 20 mai, il fallait lire :
(...) dans sa quatre-vingt-quatorzième année.

Le Monde

équipement

ENVIRONNEMENT

Voitures au gaz liquide, calfeutrage des immeubles incinération des ordures...

Metz joue la carte des économies d'énergie

De notre envoyé spécial

Metz. — Depuis le 20 mai, on peut voir une curieuse station-service devant les garages de la ville de Metz. Apparemment, le *pompiste*, le volucompteur, le tuyau lui-même sont conformes aux modèles habituels. Pourtant ce n'est pas de l'essence qu'ils versent dans les réservoirs des véhicules municipaux mais du gaz liquide. Dix voitures, fourgonnettes et camions ont été transformés pour rouler au propane, l'un des produits résultant du raffinage du pétrole. Avantages escomptés : le gaz est 40 % moins cher que l'essence, la conduite est plus souple, les moteurs durent deux fois plus longtemps et la pollution est réduite à peu de chose.

Si, dans un an, ces promesses sont tenues, Metz équipera au gaz la moitié de son parc automobile, soit une centaine de véhicules. Ce qui n'empêche pas les services techniques d'essayer parallèlement des « économiseurs d'essence ».

Ces expériences font partie des multiples tentatives de la municipalité pour économiser l'énergie. M. *Jean-Marie Rausch* (C.D.S.), le maire, un ancien minotier devenu sénateur de la Moselle et président du conseil général, s'est déjà taillé une réputation de gestionnaire avisé. « *Il est connu*, dit-il avec aplomb, *que Metz est la ville la mieux gérée de France. Il est normal que dès l'an dernier nous ayons nommé deux délégués aux économies d'énergie, un élu et une technicienne. Ils sont chargés de pourchasser partout les gaspillages : dans l'éclairage public, le chauffage des écoles, la consommation de carburant du parc automobile. Notre objectif est d'arriver à diminuer de 20 % nos dépenses énergétiques soit l'équivalent annuel de 2 600 tonnes de pétrole. Je veux aussi compléter mon profil d'homme soucieux d'environnement.* »

Pour atteindre cet objectif les idées ne manquent pas. En dépensant 4 millions de francs en trois ans on va calfeutrer toutes les écoles de la ville. L'éclairage public dans sa totalité sera réétudié et éventuellement modifié. Mais tout cela ne se fait pas en un tournemain et gratuitement. Il ne faudra pas moins de deux bureaux d'études pour dire exactement où, comment et à quel prix, *la ville de Metz pourra grignoter*, ici et là, des tonnes d' « équivalent pétrole ». Le programme précis et son mode de financement seront présentés au conseil municipal à la fin de cette année. Pour faciliter la décision l'agence pour les économies d'énergie promet un million de subventions.

Mais les élus de Metz seront, plus que d'autres, faciles à convaincre. La gestion rationnelle de l'énergie, ils savent ce que c'est. Depuis le début du siècle la ville possède ses propres centrales électriques et son réseau de distribution. Lors de la nationalisation de l'électricité, en 1946, elle a eu garde de ne pas les confier à l'E.D.F. et n'a eu de cesse depuis de renforcer son autonomie énergétique.

Sa propre régie

Aujourd'hui, la ville et une dizaine de communes voisines incinèrent leurs ordures ménagères pour en tirer de la vapeur. Celle-ci est expédiée dans une centrale thermique municipale qui tourne également au charbon lorrain et au fuel. Secondée par trois barrages édifiés sur la Moselle, elle fournit 20 % de l'électricité consommée par Metz (200 000 habitants) et *cent quarante* communes du département. Le reste est acheté à E.D.F. au tarif ordinaire. Mais cette marge de sécurité a permis à la ville d'ignorer superbement la grande panne du 19 décembre 1978.

Le centrale produit aussi de l'eau chaude pour le chauffage et les besoins sanitaires de quatre mille logements, des hôpitaux, des écoles, des casernes et d'autres bâtiments publics. Au total la centrale couvre le quart des besoins thermiques de l'agglomération messine. M. Rausch est particulièrement fier de son rendement : 75 % au lieu de 33 % pour *une centrale classique.* « *C'est tout simplement parce que nous produisons à la fois de l'eau chaude et de l'électricité*, dit-il, *ce que les ingénieurs de l'E.D.F. refusent de faire. Là encore nous réalisons de substantielles économies d'énergie.* »

M. le maire n'est pas fâché non plus que la régie municipale d'électricité et de chauffage urbain verse dans les caisses communales 6 millions de francs par an. Aussi veut il continuer à développer cette entreprise. Avec une sixième chaudière, prévue pour 1983, la centrale thermique augmentera sa puissance.

Comme dit M. Rausch : « *Dans le domaine de l'énergie comme ailleurs, une municipalité n'est jamais mieux servie que par elle-même.* »

MARC AMBROISE-RENDU.

Les sylviculteurs landais participeront davantage au financement de la lutte contre l'incendie

De notre correspondant

Mont-de-Marsan. — Les sylviculteurs landais vont prendre à leur compte une part plus importante du budget de défense contre les incendies de forêts. C'est le préfet des Landes qui fixera chaque année leur participation après avoir pris l'avis d'une commission *ad hoc* et celui du conseil général. Telles sont les dispositions *prises par un décret que viennent* de signer le premier ministre, ainsi que les ministres de l'agriculture et de l'intérieur.

Depuis des années les préfets des Landes et les présidents des conseils généraux successifs ont tenté de résoudre la difficile question du financement de la défense des forêts contre l'incendie (D.F.C.I.) qui représente une lourde charge pour les contribuables modestes. Le service de la D.F.C.I. a été créé en 1947 par un décret qui énumérait les collectivités et les personnes assurant son financement (Etat, départements, communes et propriétaires) sans pour autant préciser la part incombant à chacun.

Depuis longtemps, et quelle qu'ait été sa composition, l'assemblée départementale souhaitait que les sylviculteurs participent davantage aux dépenses du service. En effet, 90 % de la forêt landaise appartient à des propriétaires privés. Ainsi, dès 1973, la discussion s'engageait avec les sylviculteurs pour aboutir en 1976 à la signature d'une convention mettant à la charge des propriétaires environ 10 % du budget.

L'administration départementale, de son côté, s'efforçait avec succès depuis plusieurs années de maintenir la part de l'Etat dans le budget D.F.C.I. Cependant, les coûts augmentaient de façon importante. Il devenait donc indispensable de préciser les dispositions du décret de 1947 pour fixer, par un texte réglementaire et non par une simple convention, la répartition du financement.

C'est chose faite. Le budget de la D.F.C.I. landaise est de 20 millions de francs. Les sylviculteurs y participaient jusqu'ici pour 2 millions. Leur quote-part était établie, cette année par exemple, sur la base de 4,90 F l'hectare, collectée par les percepteurs de cantons. Un propriétaire de *100 hectares de pins verse ainsi* 490 F pour défendre la forêt contre l'incendie. Il est probable que cette sorte de « prime d'assurance » va augmenter dans de notables proportions.

GEORGES DUBOS.

LES PAYSANS DU LARZAC VEULENT PORTER LEUR AFFAIRE DEVANT LE PARLEMENT EUROPÉEN

(De notre correspondant.)

Strasbourg. — Les paysans du Larzac veulent porter l'affaire de l'extension du camp militaire devant le Parlement européen. C'est du moins ce qu'ils demandent dans une pétition portant cent cinquante signatures d'habitants du plateau menacés par l'agrandissement. L'examen par l'Assemblée européenne se justifie à leurs yeux par le fait que le nouveau camp servira aux manœuvres de plusieurs pays membres de la Communauté européenne, comme la République fédérale d'Allemagne et la Grande-Bretagne le font déjà.

C'est ce qu'a expliqué, le 20 mai, M. Jean-Marie Burguière, porte-parole de la délégation venue au palais de l'Europe, où elle était accueillie par M. Maffre-Baugé, représentant communiste, et Georges Sutra de Germa, représentant socialiste.

Les deux parlementaires européens ont pris fait et cause pour les paysans du Larzac en tant qu'élus occitans et ont annoncé qu'ils essaieraient de faire inscrire l'affaire à l'ordre du jour des prochaines sessions du Parlement. La délégation a déposé devant le bureau de *Mme Simone Veil*, qui ne l'avait pas reçue, quelque mille trente livrets militaires collectés l'an dernier lors de la « marche des Larzac » sur Paris.

JEAN-CLAUDE HANII.

CORRESPONDANCE

Vizille et le barrage d'E.D.F.

Après l'article publié dans le Monde *daté 11-12 mai sous le titre « E.D.F. Vidange : Vizille sans eau », le président du syndicat intercommunal des eaux de la région grenobloise nous écrit :*

J'ai l'honneur de vous faire connaître que notre syndicat alimente en eau potable les communes de la région grenobloise — soit environ deux cent mille habitants — dont fait partie la *commune de Vizille*. L'alimentation de cette commune est donc normalement assurée sans aucune interruption.

Il est exact, toutefois, que le quartier du Péage, non raccordé au réseau communal et alimenté par une source précaire, a pu souffrir du manque d'eau.

● *Nantes : un plan pour les deux-roues.* — Un plan de « circulation privilégiée » pour les deux-roues a été mis au point et adopté par la municipalité de Nantes ; 65 kilomètres d'itinéraires continus (s'ajoutant aux 6 existants) seront mis à la disposition des usagers *dans* les années 90.

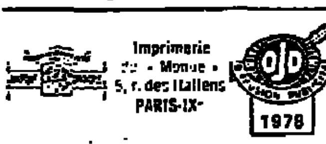
● *Seveso : le montant de la facture.* — La société Givaudan — filiale de la multinationale pharmaceutique Hoffman-La Roche, — [illegible]riétaire de l'usine de Seve[illegible]e), qui, en 1976, avait là[illegible] a dioxine sur les environs [illegible]sé jusqu'à présent 67,7 milliards de lires (338 millions de francs) de dommages aux particuliers, sociétés et collectivités locales lésés par cette pollution. La société devra encore régler les frais de décontamination du sol et de surveillance de l'état de santé des personnes qui ont inhalé du gaz. — *(Reuter.)*

● *Incident à Chooz.* — Un journaliste du quotidien *l'Union*, de Reims, a été frappé par les gendarmes mobiles et son appareil photographique détruit, lundi 19 mai à Chooz (Ardennes), au cours des incidents désormais quotidiens qui marquent le déroulement de l'enquête publique sur la seconde centrale nucléaire, en projet sur le territoire de cette commune.

L'intersyndicale des journalistes de Reims « *dénonce et condamne les atteintes à la liberté de la presse, exige une enquête de l'autorité militaire et demandera réparation auprès des tribunaux* ». Devant le conseil général, le préfet des Ardennes a déclaré qu'« *une enquête était en cours et que les suites utiles seraient données à cette affaire* ».

■ *Des architectes pour la Défense.* — Dans la liste des vingt-trois équipes d'architectes consultées pour l'aménagement de la place monumentale de la Défense publiée dans *le Monde*, manquait le nom de M. Jacques Goldstein, dont l'agence a notamment construit des bureaux à Rocquencourt (Yvelines) et des logements sociaux à serres solaires à Eragny (Val-d'Oise).

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Imprimerie du « Monde »
5, r. des Italiens
PARIS-IX-

1978

Commission paritaire n° 57 437.

TRANSPORTS

Après la visite de M. Le Theule

LA FRANCE AIDERA L'ARABIE SAOUDITE A DÉVELOPPER SES PORTS

L'aide de la France au développement portuaire de l'Arabie Saoudite a été au centre des entretiens qu'a eus M. Joël Le Theule, ministre des transports, au cours d'une visite de quatre jours à Ryad, du 15 au 19 mai.

M. Le Theule et le président de l'Office des ports d'Arabie Saoudite ont évoqué la possibilité d'une coopération portant à la fois sur l'équipement, la gestion *et les opérations maritimes*, indique-t-on au ministère des transports.

L'envoi en Arabie Saoudite de techniciens français, d'ici au mois d'octobre, et la possibilité de créer des sociétés communes pour des unités d'équipement et de manutention ont notamment été envisagés.

M. Le Theule a aussi rencontré le ministre chargé de l'aviation civile, avec lequel il a parlé des projets de développement des aéroports et des projets d'investissement de Saudia Airways. Il a enfin rencontré le président de l'Office des chemins de fer. L'Arabie Saoudite entend doubler son unique ligne de chemin de fer, qui relie Djeddah à Damman, et une coopération française est envisageable à la fois pour la réalisation de la voie et pour la fourniture de matériel roulant, précise-t-on au ministère des transports.

● *Les vingt-cinq ans de la Lufthansa.* — La compagnie ouest-allemande Lufthansa vient de fêter un double vingt-cinquième anniversaire : celui de la reprise des vols après guerre et celui de son installation en France.

Lufthansa, qui en 1955 desservait dix villes et transportait 74 000 passagers, a exploité l'an dernier 123 escales réparties dans 69 pays et acheminé près de 14 millions de voyageurs. En 1955, *la compagnie ouest-allemande assurait* trois vols entre la France et l'Allemagne et transportait au maximum 150 passagers par mois ; aujourd'hui elle en achemine un million par jour.

URBANISME

A Paris

UN HOTEL A L'EMPLACEMENT DU GAUMONT-PALACE

Une demande de permis de construire pour un hôtel de six cent trente et une chambres qui sera édifié à l'emplacement du Gaumont-Palace, dans le dix-huitième arrondissement de Paris, vient d'être déposée.

Délimité par les rues de Caulaincourt (numéros 1 à 3) Forest (numéros 2 à 12), cet hôtel de tourisme aura neuf étages, sur trois parkings souterrains de six cent soixante-treize places. Il occupera au sol 7 000 mètres carrés.

Le Gaumont-Palace était, avant sa démolition en 1973, la plus *grande salle de cinéma* de la capitale : quatre mille-six cents places.

Toutes les capitales européennes se dépeuplent

Les capitales européennes ont suivi une évolution démographique comparable : croissance, puis plafonnement et décroissance du centre au *profit de la banlieue*. Cependant, ces évolutions ne se sont pas faites simultanément. Telles sont les conclusions d'une étude de l'INSEE d'avril 1980 (1).

Ainsi Londres, qui est la capitale la plus peuplée avec 7 millions d'habitants, a vu sa *population diminuer, au sens* strict, dès 1931, au profit de la grande banlieue. Puis, à son tour, la population de l'ensemble de la région londonienne a décru dès 1939. A l'inverse, l'ensemble de la région parisienne a vu sa population augmenter alors que *celle de Paris intra-muros* stagne depuis 1900 autour de 2,8 millions d'habitants.

La croissance démographique de Berlin a commencé très tôt, vers 1860, et à un rythme soutenu jusqu'à la seconde guerre *mondiale. Puis, avec la division* de la ville, la population totale de Berlin décroît légèrement. Seule, Berlin-Est continue sa croissance.

Copenhague et Amsterdam décroissent respectivement à partir de 1950 et de 1961. Seules, *Bruxelles et Rome* continuent leur croissance, mais un ralentissement semblable à celui enregistré dans les capitales européennes est prévisible.

La population des capitales rapportée à celle de leurs pays respectifs met en évidence le niveau de concentration du pays. Ainsi, l'Italie semble plutôt décentralisée : Rome ne comprend que 1,2 % de la population italienne, tandis que Copenhague regroupe 16 % des habitants du Danemark. Paris reste dans la moyenne avec 7 % de la population française.

(1) *Aspects statistiques de l'Ile-de-France*, n° 3, avril 1980, 12, rue Boulitte, 75014 Paris.

Le Monde

économie

AGRICULTURE

LA « BANQUE VERTE » ÉPROUVE DE GRAVES DIFFICULTÉS POUR FINANCER LES RÉCOLTES

Présentant les résultats de la « banque verte » pour 1979, M. Jacques Lallement, directeur général de la caisse nationale du Crédit agricole, a fait part des difficultés croissantes de l'établissement mutualiste pour financer les récoltes dans les limites de l'encadrement du crédit. Il a qualifié de « grave » le changement de politique des pouvoirs publics qui, depuis le 1er janvier 1980, a contraint le Crédit agricole à réintégrer le financement des récoltes dans les limites de l'encadrement, ce qui a conduit à un dépassement de 2 milliards de francs dès les premiers mois de cette année.

L'abondance de la récolte qui s'annonce, faisant suite à une très bonne campagne 1979, risque de conduire la « banque verte » à une crise grave, ce qui a incité dirigeants et délégués des sociétaires, réunis en assemblée générale, à réclamer aux pouvoirs publics une « rallonge » de 2 à 3 milliards de francs hors encadrement.

CONJONCTURE

La préparation du budget 1981

L'essentiel sera pour plus tard

Un conseil restreint se tiendra jeudi 22 mai à l'Elysée, dans le but de fixer le plafond des dépenses qui seront inscrites dans le projet de budget pour 1981. Le conseil réunira, autour de M. Giscard d'Estaing, MM. Barre et Papon.

« La pression fiscale atteignant aujourd'hui un seuil très élevé, un effort rigoureux de freinage de la dépense publique doit être entrepris », *écrivait M. Barre, il y a un an, dans une lettre à chacun de ses ministres. On préparait alors le budget de 1980. Il ajoutait :* « Cet objectif est essentiel, aussi bien sur le plan politique que sur le plan économique. »

Un an a passé, mais les problèmes — politiques et économiques — restent entiers et probablement plus difficiles à résou- qu'ils ne l'ont jamais été.

Economiquement, personne ne sait de quoi 1981 sera faite : quelle sera la croissance — y aura-t-il même croissance ? — et quelle sera l'inflation ? Impossible de dire si l'Etat devra soutenir une activité languissante, pour éviter que ne s'installe une récession coûteuse pour la nation, ou si, au contraire, il sera souhaitable que les pouvoirs publics appuient sur les freins pour combattre une inflation qui n'est peut-être pas près de céder du terrain.

Dans la première hypothèse, les dépenses publiques devraient progresser de plus de 13 %, c'est-à-dire plus vite que ne croîtrait la production nationale en valeur (compte tenu de la hausse probable des prix) ; dans le second cas, 13 % de croissance des charges publiques, qui représenteraient une progression de quelque 68 milliards de francs par rapport à 1980, seraient un maximum à ne pas dépasser (1). Le budget total de l'Etat frôlerait les 600 milliards de francs dans le premier cas et avoisinerait les 593 milliards dans le second

Le lecteur nous pardonnera d'avancer des chiffres, dont la précision peut faire illusion, mais qui ne servent qu'à poser plus concrètement des problèmes que le gouvernement est encore bien en peine de formuler en des termes aussi nets.

Aux incertitudes déjà très grandes causées par la conjoncture internationale (comment vont évoluer les prix du pétrole ? Quelles seront la durée et la gravité de la récession aux Etats-Unis ? La tension créée par l'invasion de l'Afghanistan va-t-elle ou non retomber ?) vont venir s'ajouter, les inévitables manœuvres préélectorales : M. Giscard d'Estaing fera campagne, c'est évident, avec un « bon budget 1981 », *qui non seulement ne comportera aucune mauvaise surprise fiscale, mais proposera probablement d'alléger plus ou moins le barème de l'impôt sur le revenu. Des promesses ont déjà été faites aux cadres...*

M. Chirac réclamera, lui, une réduction des dépenses publiques. C'est en utilisant à fond cet argument qu'il a causé de multiples ennuis au gouvernement l'année dernière, lors du vote du budget de 1980. Il n'est guère douteux que le chef du R.P.R. ne réitère ses exploits en la matière. Cela est d'autant plus probable que la dépense publique a plutôt mauvaise cote dans l'opinion. On la considère moins comme créatrice d'emplois ou d'équipements collectifs que comme source de gaspillage, d'inefficacité, d'impôts exagérément lourds. Les messages de Keynes passent de mode.

Ce mouvement de rejet de l'impôt et de la dépense publique est né aux Etats-Unis, en Californie notamment, puis s'est étendu sur presque tout le territoire américain. Le candidat républicain, M. Reagan, s'appuie sur de tels arguments — théorisés par l'économiste Arthur Laffer, — pour mener campagne et promettre un désengagement de l'Etat. Il n'est pas jusqu'en R.F.A. où de telles promesses n'aient des échos importants

Apparemment, les idées de MM. Giscard d'Estaing et Chirac iraient donc — qui l'eût dit ? — dans le même sens, le premier voulant alléger — relativement — la fiscalité tandis que le second promettrait une réduction des dépenses publiques. Dans une lettre adressée, en février, à tous les ministres et secrétaires d'Etat, M. Barre écrivait que la situation « imposait de remettre en cause certaines actions (...) et de procéder à une révision en profondeur des moyens financiers disponibles, afin de s'assurer qu'ils sont bien affectés aux priorités essentielles ». *Et de recommander un plafonnement, en 1981, des dépenses de fonctionnement (celles qui servent à payer les fonctionnaires et à créer des emplois dans la fonction publique) à leur niveau de 1980, ce qui, compte tenu de l'inflation, correspondrait à une baisse effective de plus de 10 %. Quant aux autorisations de programmes (promesses d'ouverture de dépenses d'investissements), elles devraient être réduites de 20 % en valeur, c'est-à-dire de 30 % en volume.*

Trois mois ont passé. Les contraintes initiales ont sauté sous la pression des réalités... et des ministres. Des textes ont été votés : ils concernent l'armée, les personnes âgées, l'industrie... Des promesses ont été faites ; d'autres le seront, qui alourdiront encore les dépenses. Le montant des aides publiques contre le chômage atteint, par exemple, 20 milliards de francs. L'ensemble des interventions sociales de l'Etat représente 16 % du budget et 4 % du P.N.B. contre 3,5 % il y a quinze ans. La différence n'est pas mince : elle représente 12 milliards de francs actuels. Le financement de la dette — autre exemple — restera, lui aussi, incompressible pendant des années. Il dépassera les 30 milliards de francs dans le budget de 1981

Les économies seront donc insignifiantes rapportées à un budget qui frôlera les 600 milliards de francs. En revanche, les allégements fiscaux, pour être perçus par l'opinion, entraîneront très vite des abandons de recettes considérables pour l'Etat : que le barème de l'impôt sur le revenu soit strictement corrigé du taux d'inflation et ce sera une perte sèche de 9 à 10 milliards de francs

Pour ces raisons, dans lesquelles se mêlent l'impossibilité — réelle — d'y voir un peu clair sur le plan économique (2) et la volonté — tactique — qu'a le pouvoir de se ménager une marge de manœuvre, le projet de budget 1981, qui sera discuté à partir d'octobre prochain par le Parlement, risque fort de n'être qu'un brouillon. Un brouillon correct et bien écrit, mais auquel ne manquera qu'une chose : l'essentiel. La suite viendra après l'élection présidentielle.

ALAIN VERNHOLES.

(1) Pourcentages calculés d'après les chiffres initiaux du budget 1980.

(2) Les experts qui préparent le budget guident actuellement leur raisonnement sur un déficit des finances publiques qui ne dépasserait pas 31 milliards de francs.

M. Barre confirme que le gouvernement est décidé à prendre des mesures nationales compensatoires dès le 1er juin

Des mesures compensatoires seront prises, dès le 1er juin, si aucun accord n'intervient sur les prix agricoles à Bruxelles les 28 et 29 mai. C'est ce qui ressort de l'entretien qu'ont eu les dirigeants professionnels agricoles avec M. Barre, mardi 20 mai et du communiqué du conseil des ministres du 21 mai.

Ces mesures, préparées en comité interministériel, le 13 mai, doivent permettre d'obtenir une hausse moyenne de 5 % sur les prix, en conformité avec l'accord passé entre les huit membres de la Communauté contre l'avis de la Grande-Bretagne. Cette hausse s'ajoutera aux 5 % déjà obtenus par le démantèlement des derniers montants compensatoires monétaires français et l'ajustement du « franc vert ».

Ces mesures, nationales, s'appliqueraient produit par produit. *Pour le lait, la hausse* de 4 % retenue par les Huit serait obtenue par des subventions versées aux éleveurs par l'intermédiaire des laiteries. Pour la viande, les dernières déclarations de recettes serviront de base aux mesures de compensation décidées. Les modalités de l'accroissement du revenu concernant les autres produits seront arrêtées en fonction des dates de début de campagne : 1er juin pour les fruits et légumes, 1er août pour les céréales, 1er décembre pour le vin. A moins que, d'ici là, tout ne soit rentré dans l'ordre à Bruxelles.

Ainsi la France s'oriente-t-elle vers ce que Matignon appelle « *des dispositions internes d'application du compromis sur les prix agricoles acceptées par huit Etats membres de la C.E.E.* ». Délicat euphémisme qui cache une réalité plus crue : faute d'accord européen, les contribuables français *vont soutenir* le revenu des agriculteurs. On a parlé de 5 milliards de francs, mais ce sera peut-être plus si l'on doit inclure dans le dispositif, outre la hausse de 5 %, la promesse de M. Giscard d'Estaing de maintenir le pouvoir d'achat des agriculteurs.

Déjà, en effet, certains estiment que, même avec une hausse des prix de 10 %, le revenu de 1980, compte tenu de l'accélération des charges, serait en retrait de 3,5 % en francs constants. Dès lors ce ne serait donc plus 5, mais 7 milliards qui seraient nécessaires.

Au-delà des chiffres, le principe même des aides nationales doit retenir l'attention : en bloquant le fonctionnement de l'Europe, la Grande-Bretagne conduit ses partenaires, à commencer par la France, qui annonce qu'elle distribuera de telles aides avant même que l'échec soit entériné, à adopter le système des « *deficiency payments* » (1) qu'elle voulait introduire en Europe contre l'avis de ses partenaires. Sans doute Paris n'a-t-il pas les moyens de faire autrement. Force est de constater alors que, sauf *à surenchérir et provoquer une* rupture plus grave, la crise profite plutôt à la Grande-Bretagne.

J. G.

(1) Le système des « deficiency payments » en vigueur en Grande-Bretagne avant son adhésion au Marché commun permettait à l'Etat de verser des subventions aux agriculteurs britanniques qui vendaient leurs produits au prix mondial.

AUTOMOBILE

P.S.A. Peugeot-Citroën redevient Peugeot S.A.

Le groupe P.S.A. Peugeot-Citroën a décidé de changer de nom. Le 26 juin 1980, la direction proposera aux actionnaires, réunis en assemblée générale ordinaire et extraordinaire, de revenir à la dénomination sociale Peugeot S.A. (P.S.A.), *qui était celle de* la société avant l'absorption de Citroën. Cette décision s'explique notamment par le fait que, depuis le rachat des filiales européennes de Chrysler, en août 1978, le groupe compte trois filiales automobiles principales (marques Peugeot, Citroën et Talbot) et non plus seulement deux, et qu'il était difficile de faire apparaître les trois marques dans la dénomination sociale du groupe — P.S.A. Peugeot-Citroën-Talbot eût été trop long. Le groupe a donc décidé, pour simplifier les choses et épargner les susceptibilités des différentes filiales, dont la gestion reste assez indépendante, de revenir aux origines.

Le groupe a d'autre part publié ses résultats considérés pour l'année 1979, qui, intégrant pour la première fois ceux de Talbot, font apparaître une légère dégradation, en restant toutefois exceptionnellement sains. Le chiffre d'affaires s'est élevé à 72,8 milliards de francs, réalisé à 45 % en France et à 55 % à l'étranger. Compte tenu de l'intégration de Talbot, il progresse de 52 % par rapport à l'exercice précédent, mais, à structures comparables (si on avait consolidé Talbot en 1978), l'augmentation n'atteint que 10 %, soit une légère diminution en francs constants.

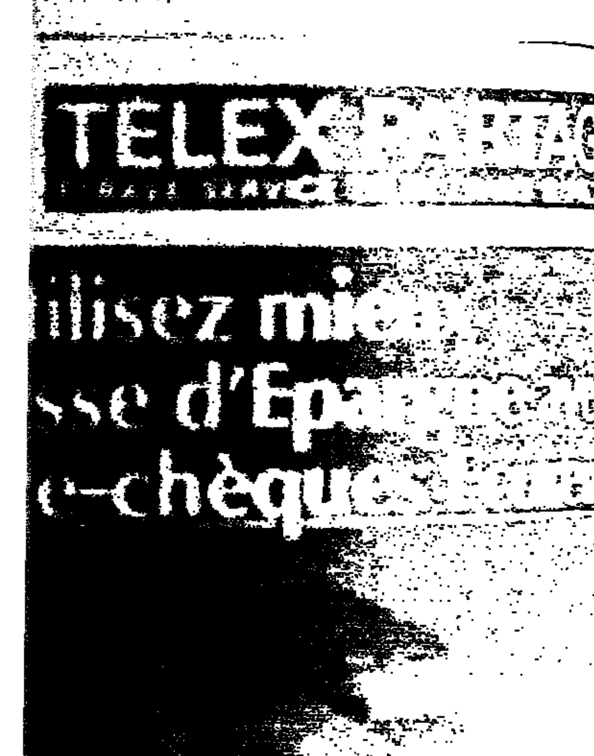
Les résultats financiers du *groupe demeurent cependant très* bons : la marge brute d'autofinancement courante s'élève à 4,21 milliards de francs (contre *3,86 milliards en 1978* — sans Talbot — et 3,89 milliards à structures égales), et le bénéfice net courant à 1,15 milliard (contre 1,5 milliard en 1978 sans Talbot et 1,128 milliard à structures comparables).

● ERRATUM. — Une erreur a rendu incompréhensible un passage consacré par Maxime Rodinson au livre de notre collaborateur Jean Benoit *Dossier E comme esclaves* (*le Monde* du 17 mai). Au lieu de « l'indignation *morale pour qui ne dépasse guère* ce niveau », nous aurions dû imprimer « *l'indignation morale, qui ne dépasse guère ce niveau* ».

LICENCIEMENTS ET CHOMAGE PARTIEL EN GRANDE-BRETAGNE

Talbot U.K., *filiale britannique* du groupe P.S.A.-Peugeot-Citroën, a annoncé, mardi 20 mai, la suppression de mille trois cents em*plois dans son usine de Linwood*, en Ecosse, qui emploie au total six mille ouvriers. Mille deux cent cinquante salariés avaient déjà *été licenciés dans cette usine* en décembre. Cette décision s'explique, selon la direction, par la diminution de la demande et la nécessité d'accroître la productivité de l'usine. De son côté, British Leyland a annoncé qu'il réduirait à trois jours seulement la semaine de travail des sept cents ouvriers de son usine d'Abingdon, où sont fabriquées les voitures de sport M.G. La production de ces modèles, dont la marque — ainsi que l'usine d'Abingdon — doit être bientôt cédée au groupe Aston-Martin, sera ainsi réduite de moitié, du fait de la forte diminution de leurs ventes sur le marché américain.

Enfin, la filiale britannique du groupe américain International Harvester vient d'annoncer la réduction à quatre et parfois trois *jours de la semaine de travail* dans plusieurs de ses ateliers, du fait de la mévente de tracteurs et de matériels de construction.



ÉTRANGER

Les États industrialisés doivent libéraliser leur commerce avec le tiers-monde

estime le B.I.T.

De notre correspondante

Genève. — Le dialogue Nord-Sud pourrait devenir fructueux si les pays industriels renonçaient progressivement au protectionnisme et à d'autres restrictions sur les importations de produits manufacturés en provenance du tiers-monde. Selon une étude du Bureau international du travail (B.I.T.), le résultat le plus clair d'une politique commerciale libérale provoquerait, en 1986, une diminution de six millions du nombre des chômeurs dans les nations démunies, sans que l'emploi, dans les États nantis, soit menacé pour autant.

Pour le B.I.T., en tout cas, « *la politique commerciale à courte vue du Nord risque d'exercer sur la trame délicate actuelle de l'économie mondiale un effet déstabilisateur plus marqué que l'on ne pense d'ordinaire. Dans l'état d'alarme et de confusion qui existe actuellement dans le Nord, cette interdépendance risque d'être négligée, mais nous ne voulons pas voir que ce sera là notre perte* ».

L'étude envisage deux possibilités pour l'avenir :

● La poursuite d'une politique protectionniste, qui limiterait la progression des importations de produits manufacturés en provenance des pays du Sud à 8,8 % par an, permettrait au Nord de tirer profit des échanges et, éventuellement, de créer trois cent soixante mille emplois au cours de la décennie 1976-1986. Dans ce cas, le produit national brut du tiers-monde n'enregistrerait qu'une croissance de 4,8 % par an et le nombre des chômeurs, qui était de cinquante-neuf millions en 1976, atteindrait soixante-cinq millions en 1986.

● Une libéralisation des échanges permettrait aux exportations du Sud de progresser de 11 % par an et à son produit national brut d'augmenter de 5,3 % par an. Les pays du Nord, grâce au maintien de leur excédent commercial, pourraient alors escompter la création de deux cent quatre-vingt-deux mille emplois. Ainsi la crainte d'une aggravation du chômage dans les pays industrialisés, suite à une réduction des obstacles aux importations en provenance du tiers-monde, serait, selon le B.I.T., injustifiée, les nations défavorisées pouvant, au contraire, grâce aux recettes du commerce extérieur, augmenter leurs achats aux pays développés.

C'est le protectionnisme qui constitue la plus grave menace pour l'emploi dans le Nord », souligne le B.I.T., indiquant que le pays en développement ont poursuivi leurs importations en dépit de la hausse du pétrole et ont, de ce fait, accru leur endettement. Il conviendrait donc d'encourager leurs exportations afin qu'ils puissent rembourser leurs dettes. En revanche, si les pays pauvres se trouvaient, à cause de cet endettement, dans l'obligation de réduire leurs importations, on pourrait s'attendre à un ralentissement de la croissance des pays industrialisés qui ne manquerait pas de provoquer une aggravaion du chômage.

ISABELLE VICHNIAC.

« LE NIVEAU DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT EST « INACCEPTABLE »

déclare le directeur du F.M.I.

Washington (*A.F.P.*). — Le directeur du F.M.I., M. de La Rosière, estime que le faible niveau de l'aide internationale aux pays en voie de développement est « *inacceptable* » et que les tendances protectionnistes dans les pays industriels pourraient amener « *une situation très dangereuse* ». Ce jugement, que vient de publier le F.M.I., a été porté le 2 avril, à Vienne, devant la commission administrative de l'ONU pour la coordination. Celle-ci prépare un projet de nouvelle stratégie pour le développement au cours de la décennie 1980-1990 qui sera soumis à l'Assemblée de l'ONU avant la fin de l'année.

« *Si nous voulons*, a-t-il dit, *que les pays en voie de développement atteignent une croissance maximale dans les années à venir, il est absolument essentiel, en premier lieu, que les pays industrialisés maintiennent leurs frontières ouvertes. Or, la tendance actuelle est à l'opposé.* » En second lieu, M. de La Rosière a lancé un appel à la communauté internationale — en particulier aux pays de l'O.C.D.E. et de l'OPEP — pour qu'elle prenne notamment en charge l'accroissement « *modeste* » du déficit, estimé à 3,7 milliards de dollars, que les trente-huit pays les plus pauvres (leur revenu par habitant est inférieur à 300 dollars par an) vont enregistrer cette année du fait des hausses des prix du pétrole.

300 MILLIARDS DE DOLLARS SERONT CONSACRÉS AU 3e PLAN QUINQUENNAL EN ARABIE SAOUDITE

Le budget, adopté le 14 mai par le conseil des ministres d'Arabie Saoudite, sous la présidence du roi Khaled, dégage, pour l'exercice 1980, un excédent de 16,52 milliards de ryals (20,6 milliards de francs). Globalement, les crédits consacrés aux dépenses ont augmenté de 30 milliards de ryals par rapport au budget précédent. Certains secteurs, tels la défense et la sécurité (+ 18 %), les transports et communications (+ 31 %), ou encore les équipements relatifs notamment aux projets industriels entrepris dans les régions de Jubail et Yanbov (+ 75 %) sont particulièrement privilégiés.

L'Arabie Saoudite semble, d'autre part, assurée, pour l'année à venir, d'un revenu de plus de 100 milliards de dollars du fait de la dernière augmentation du prix du pétrole. Elle devrait dégager un surplus financier de plus de 30 milliards de dollars.

Les dirigeants du royaume ont en même temps lancé un nouveau plan quinquennal (1980-1985) — le troisième — qui a pour ambition de donner au pays 4 % du marché mondial dans les domaines pétrochimiques, industriels et électriques et lui permettre ainsi d'augmenter la part des secteurs non pétroliers dans la PIB. Il s'agit du « premier programme destiné à développer la production nationale, par opposition aux deux plans antérieurs qui avaient pour objectif de développer l'infrastructure du pays », a précisé le ministre des finances, M. Aba Al Kheil. La majeure partie du plan sera ainsi consacrée à « édifier un nouvel État industriel et moderne ». Les dépenses prévues pour les investissements représentent quelque 300 milliards de dollars, soit plus du double de celles du plan quinquennal précédent (1975-1980). Pour les responsables saoudiens, le développement d'industries à base d'hydrocarbures, ainsi que d'industries d'armement, devra dominer l'activité du pays. — (A.F.P.)

Les pays méditerranéens à la recherche de l'autosuffisance alimentaire

« La Méditerranée face à la crise alimentaire : des choix urgents. » Sur ce thème, l'association Echanges Méditerranée (1) a organisé récemment en Arles, avec le concours de la municipalité, des régions Languedoc-Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur, du Bureau méridional de planification agricole et de la Commission des Communautés européennes, un colloque auquel ont participé une soixantaine d'experts venus de différents pays méditerranéens (en particulier une forte délégation de l'Algérie). Les débats ont notamment mis en évidence la dépendance alimentaire croissante de ces pays et la nécessité de parvenir à une sécurité collective par le biais d'une autosuffisance relative. Un manifeste, adopté à l'issue des travaux, formule des propositions précises, notamment la création d'une banque sur les matériels génétiques.

De notre correspondant régional

Arles. — Avril 1995. « *Les manifestations se multiplient depuis quelques jours dans les villes algériennes. Les ménagères réclament du pain et de la semoule. On signale également des pillages de magasins d'alimentation dans les quartiers résidentiels du Caire, ainsi qu'à Tunis et à Rabat...* »

Ces premières lignes d'un scénario du futur sont directement inspirées par la situation de dépendance alimentaire que connait actuellement l'ensemble des pays du bassin méditerranéen. Que les États-Unis, un jour, emploient l'arme du blé dans la guerre économique, ou que des tensions internationales viennent à perturber gravement les circuits d'approvisionnement des denrées alimentaires de base, et des populations entières — sur la rive sud de la Méditerranée — seraient menacées de famine...

Le pire, certes, n'est jamais sûr, mais comment ne pas s'inquiéter, cependant, du processus de subordination croissant dans un monde politiquement de plus en plus instable ? Les chiffres sont en eux-mêmes suffisamment éloquents. Le déficit en céréales de la zone méditerranéenne, de l'ordre de vingt à vingt-cinq millions de tonnes en 1975, devrait passer, si les tendances actuelles se maintiennent, à environ cinquante millions de tonnes en 1990.

Ce déficit serait géographiquement entre les deux rives, nord et sud, avec toutefois des conséquences économiques et sociales très différentes. D'une part, la Méditerranée arabe est plus vulnérable que la Méditerranée européenne. D'autre part, sur la rive sud, les pays disposant de revenus pétroliers sont incomparablement mieux placés que ceux dont le sous-sol est stérile. A la fin de la décennie, par exemple, la Libye aurait à faire face à un déficit en céréales qui serait de trois fois supérieur à celui de l'Egypte (trois cents kilos par habitant et par an, contre quatre-vingt-dix-sept). Mais elle aurait les devises nécessaires pour accéder au marché international et pour financer ses importations, alors que l'Egypte, qui doit nourrir vingt fois plus d'habitants, est entièrement tributaire de l' « *aide américaine* ».

La dépendance alimentaire des pays méditerranéens ne se limite pas aux céréales. Qu'il s'agisse de viande, de sucre ou de corps gras, les riverains de la Méditerranée doivent importer plus ou moins massivement les produits qui leur manquent, dans un système d'échanges lui-même organisé à leur désavantage.

Les raisons de cette dépendance sont multiples, et d'autant plus difficiles à analyser que les situations du nord et du sud du bassin sont hétérogènes. *La différence essentielle réside dans le* taux de croissance démographique, trois fois plus élevé dans le sud que dans le nord, où se trouve concentrée par ailleurs la plus grande partie de la richesse agricole. D'une manière générale, *les conditions géo-climatiques ne* sont pas favorables à un développement agro-alimentaire des pays méditerranéens dans lesquels, en particulier, la mise en valeur des terres, du fait des problèmes d'érosion et d'irrigation, implique des investissements coûteux.

Une impasse

Sur une rive comme sur l'autre, l'industrialisation et le développement du secteur tertiaire ont contribué à une forte poussée de l'urbanisation avec l'exode rural comme corollaire... L'élévation des revenus des citadins a elle-même engendré une demande alimentaire accrue. A un nouveau mode de vie a correspondu un nouveau mode occidental de consommation, séparé du système de production, tandis que celui-ci évoluait dans le sens d'une spécialisation des cultures (fruits et légumes) et d'un déclassement de certaines zones agricoles non compétitives (2). Victime de la généralisation du système de production - consommation de masse, la Méditerranée s'est donc engagée comme le reste du monde dans une impasse *caractérisée par des gaspillages en* énergie, un abaissement du revenu agricole, des surproductions sporadiques.

Le colloque organisé par Echanges Méditerranée aura eu le mérite de concrétiser une prise de conscience collective de la situation actuelle : peut-être parlera-t-on plus tard de l' « *esprit d'Arles* », fondé principalement sur la nécessité d'une action solidaire. « *Quelque chose doit être fait et il y a sûrement quelque chose à faire dans la recherche d'une autosuffisance alimentaire pour briser l'enchaînement* », proclame le manifeste adopté à l'issue des travaux. Cette autosuffisance alimentaire ne peut être, à l'évidence, que relative et ne peut être confondue avec une quelconque autarcie. Elle suppose, d'autre part, un effort propre de chacun des pays concernés et des solutions spécifiques en vue d'assurer la sécurité de tous.

Un certain nombre de propositions précises ont été formulées, dont la création d'une « *banque sur les matériels génétiques, animaux et végétaux* » et la réalisation en commun, entre l'Europe et la Méditerranée, d'un satellite météorologique géostationnaire. Dans le domaine des semences, par exemple, l'enjeu est d'importance. Comme l'a démontré, par un chercheur de l'INRA d'Aix-en-Provence, M. Michel Berlan, le risque existe, en effet, que quelques grands groupes multinationaux prennent le contrôle d'une bonne partie des ressources génétiques mondiales. « *Il est paradoxal*, a souligné M. Berlan, *que la Méditerranée, qui a fourni au monde un grand nombre d'espèces végétales et qui demeure un grand centre de diversité génétique, se trouve maintenant obligée de racheter un patrimoine qui devrait être celui de l'humanité tout entière.* » Un effort de recherche est nécessaire car un retard considérable a été pris (3).

Le manifeste d'Arles préconise plus généralement l'instauration ou un renforcement des moyens scientifiques, techniques et de formation visant à une mise en œuvre de facteurs de production adaptés aux pays du bassin méditerranéen, ainsi qu'une action sur les habitudes de consommation et la réhabilitation du monde paysan par une reconnaissance de ses pratiques sociales (techniques et culturelles).

Les experts seront-ils entendus par les « politiques » qui détiennent le pouvoir de décision ? La concurrence intraméditerranéenne et entre les pays du sud et du nord de l'Europe qui est de règle aujourd'hui peut-elle faire place, au nom d'un intérêt supérieur, à une véritable coopération ? Le colloque d'Arles ne s'est voulu, en définitive que « *le commencement d'une démarche de longue durée tout autant qu'urgente* ».

GUY PORTE.

(1) « Echanges Méditerranée », 3, rue Colbert, 13001 Marseille. Tél. : (91) 91-13-26.

(2) Depuis une vingtaine d'années, dans la seule région du Languedoc-Roussillon, 500 000 hectares, soit le tiers des terres utilisées par l'agriculture, sont retournés à la friche.

(3) L'une des variétés de blé dur les plus cultivées en Méditerranée date de 1953. Les plus récentes créations de semences remontent à 1970. Il est possible de mettre au point des céréales ayant des besoins en eau moindres que celles qui existent, et d'augmenter les rendements.

En Egypte

Les droits de douane sont considérablement diminués

De notre correspondant

Le Caire. — *Préparé par* M. Lofti, ministre des finances, le nouveau tarif douanier egyptien est entré en vigueur le samedi 10 mai. Il est caractérisé par un abaissement général des taxes payées à l'entrée des marchandises étrangères, le plafond des droits de douanes tombant de 300 % à 150 % de la valeur de la denrée importée, sauf pour les cigarettes et les alcools.

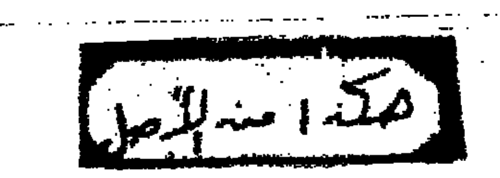
Les diminutions les plus spectaculaires s'appliquent aux produits de consommation comme le glucose et le sucre (dont les droits, qui étaient respectivement de 70 % et de 55 %, sont totalement supprimés), le beurre végétal (dont les droits sont ramenés de 50 % à 30 %), le blé, le maïs, l'orge et la semoule (de 40 % à 20 %), les réfrigérateurs et les machines à laver (de 260 % à 160 %), les automobiles à faible consommation d'essence comme les Peugeot 104, les Fiat 126 et 127, la Seat 132 (de 100 % à 85 %), etc...

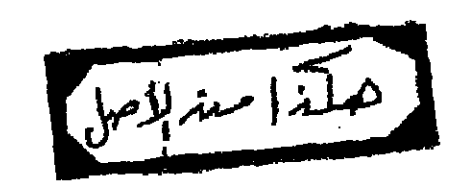
Les exemptions totales déjà accordées aux importateurs de viande, de poulet congelé, de poisson, d'œufs, d'olives noires, d'épices, de café vert, de beurre animal et de fromages ont été confirmées *par le nouveau tarif douanier* qui supprime, également, la taxe de 25 % sur les cafés brûlés ou moulus. Sont désormais, également, exonérés de tous droits les machines agricoles (jusqu'ici 12 %), les insecticides et les herbicides (15 %), l'avoine et le fourrage (12 %) et le fer rond (30 %), la situation de ce dernier produit devant toutefois être réexaminée chaque année.

La taxe sur les importations privées de produits pharmaceutiques a été maintenue, mais celle sur les produits chimiques destinés à l'industrie pharmaceutique a été abrogée, ainsi que les droits de 20 % sur les pilules anticonceptionnelles, afin de favoriser la campagne actuelle en faveur de la limitation des naissances *patronnée par l'épouse du président* Sadate.

Parmi les rares augmentations de droits de douane, annoncées par le ministre des finances, lors de la présentation des nouveaux tarifs, figurent les appareils fonctionnant au butagaz et les voitures de luxe. Encore que, provisoirement, la taxe ancienne de 100 % sur ces dernières sera maintenue à ce niveau.

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ.





ÉTRANGER

Suède

Le gouvernement propose une série d'allégements fiscaux

Une grève des dockers perturbe les exportations

Une grève des dockers suédois paralyse en partie le commerce extérieur du pays depuis plus d'une semaine. Les quelque deux mille cinq cents adhérents du petit Syndicat des dockers, non affilié à la centrale LO, ont cessé le travail le 12 mai, le jour où la Suède mettait fin au conflit social qui avait touché plus d'un million de salariés.

Les dockers exigent d'importantes hausses salariales et le droit de négocier directement avec le patronat, alors que le Syndicat des transports, affilié à LO, entend le faire en leur nom. Les grandes entreprises exportatrices comme Volvo commencent à ressentir les conséquences de ce conflit qui affecte une trentaine de ports. Le gouvernement n'est pas intervenu, et le Syndicat des dockers, qui dispose de 1 million de couronnes pour dédommager ses adhérents, affirme s'attendre à un « très long conflit ».

De notre correspondant

Stockholm. — Le gouvernement suédois a présenté, le 19 mai, au Parlement une série de mesures économiques et fiscales qu'il s'était engagé à prendre pour faciliter le déroulement des négociations sur les salaires. En fait, cette « intervention » de la coalition aura plutôt compliqué des discussions déjà difficiles.

L'impôt national direct sera abaissé de 500 couronnes (environ autant de francs) au maximum pour les revenus annuels compris entre 40 000 et 76 000 couronnes à compter de septembre. Les agriculteurs bénéficieront d'un soutien financier public pour éviter que les accords agricoles, qui entrent en vigueur le 1er juillet, n'entraînent une trop forte augmentation des prix des produits alimentaires. Les entreprises devront verser 25 % des bénéfices supérieurs à 1 million de couronnes en 1980 à un compte spécial non rémunéré de la Banque de Suède, les sommes déposées ne pourront être utilisées que pour financer des investissements industriels en concertation avec les syndicats.

Les allégements fiscaux annoncés représentent pour l'Etat une perte de recettes de quelque 900 millions de couronnes, qui ne sera pas couverte. Cependant, les augmentations de salaires ayant été plus fortes que prévu (6.8 % dans le secteur privé et 7.3 % dans le secteur public), le gouvernement a décidé de lever le blocage des prix en vigueur depuis le 27 mars. Les loyers et diverses taxes indirectes ne seront pas gelés jusqu'à la fin de l'année.

Constatant que le gouvernement n'était pas parvenu à expliquer clairement les difficultés de la situation, le ministre du budget, M. Mundebo, a déclaré que les accords centraux sur les salaires allaient probablement entraîner une hausse des prix et des difficultés pour l'industrie d'exportation : « *Il faut*, a-t-il dit, *que l'année prochaine, le gouvernement, l'opposition et les partenaires sociaux coopèrent plus étroitement, car les politiques économique, fiscale et salariale sont intimement liées.* » — A. D.

O.C.D.E.

● *Le déficit courant des pays industrialisés* atteindrait 75 milliards de dollars *en 1980, indiquet*-on en marge de la réunion du comité de politique économique de l'O.C.D.E.. Ce déficit, dû principalement à la hausse des prix du pétrole depuis le début de 1979, se répartirait à raison de 40 milliards de dollars pour les sept grands pays : les Etats-Unis devraient avoir une balance des paiements courants équilibrée cette année, tandis que l'Allemagne fédérale et le Japon connaîtraient un déficit de 15 milliards de dollars chacun, le Royaume-Uni un déficit de 4 milliards, la France un déficit de 3 milliards, le Canada un déficit de 5 milliards et l'Italie un excédent de 2 *milliards*.

MONNAIES

BAISSE GÉNÉRALE DU DOLLAR

Des rumeurs non confirmées, selon *lesquelles le taux de l'escompte américain* serait bientôt abaissé, ont provoqué, mercredi 21 mai, un mouvement de repli général du dollar. En fin de matinée, le « billet vert » est tombé à 1,79 deutschemark à Francfort (contre 1,805), 226.30 yens à Tokyo (contre 223 lundi) et la livre sterling s'est établie à 2.309 dollars contre 2.291 la veille. A Paris, *dans les transactions entre banques*, la devise américaine s'échangeait autour de 4,175 F contre 4,197 F *mardi soir*.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —	
$ E.-U. ..	4,1755	4.1785	+ 110	+ 140	+ 165	+ 200	+ 415	+ 485
$ can.	3,6010	3,6245	— 65	— 15	— 40	+ 10	+ 170	+ 255
Yen (100).	1,7860	1.7885	0	+ 30	+ 15	+ 45	+ 115	+ 160
DM	2,3290	2,3320	+ 55	+ 80	+ 110	+ 140	+ 355	+ 415
Florin ...	2,1200	2,1225	+ 20	+ 40	+ 50	+ 75	+ 190	+ 240
F.B. (100).	14,5130	14 5390	— 535	— 365	— 885	— 660	—1310	— 875
F.S.	2,4990	2,5035	+ 120	+ 155	+ 260	+ 295	+ 835	+ 930
L. (1 000) .	4,9535	4,9580	— 170	— 100	— 340	— 255	— 910	— 755
£	9,6120	9,6250	— 425	— 330	— 795	— 690	—1680	—1460

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	9 3/8	9 11/16	9 1/2	9 7/8	9 1/2	9 7/8	9 3/8	9 3/4
$ E.-U. ..	35 3/8	35 7/8	9 3/16	9 9/16	10 1/8	10 1/2	10 1/2	10 7/8
Florin ...	10 5/8	11 3/8	10 13/16	11 1/2	10 13/16	11 1/2	10 9/16	11 3/16
F.B. (100).	17 3/4	20 1/4	15 3/4	16 3/4	15 3/4	16 3/4	14 1/2	15 1/2
F.S.	4 1/8	4 7/8	5 7/8	6 3/8	6	6 3/8	5 3/4	6 1/4
L. (1 000) .	12 3/4	14 1/4	15 3/4	17 1/4	16 1/4	17 3/4	16 1/2	18
£	16 3/4	17 1/4	16 7/8	17 7/8	16 7/8	17 7/8	15 7/8	16 7/8
Fr. franç. .	12 11/16	12 13/16	12 3/4	13	12 3/4	13	13	13 1/4

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.



SOCIAL

La reprise des négociations sur la durée du travail

Le C.N.P.F. et les syndicats, sauf la C.G.T. font preuve d'un optimisme prudent

C'est un optimisme très prudent qu'ont affiché la plupart des syndicats à l'issue de la première réunion, mardi 20 mai, de reprise des négociations sur la réduction et l'aménagement de la durée du travail. Un optimisme assuré à F.O., mais teinté de nombreuses *réserves à la C.F.D.T., d'inquiétude* à la C.G.C., tandis que la C.G.T. estime *« prématuré »* de dire si un accord est possible.

Tous les négociateurs ont, en tout cas, décidé d'aller vite, et un calendrier a été arrêté : quatre nouvelles réunions sont prévues (le 28 mai, les 4, 11 et 26 juin). La première rencontre, qui a été retardée par une manifestation de patrons de petites entreprises opposés à l'institution d'une *« neuvième semaine »* de congés (1) a été l'occasion pour les syndicats et le C.N.P.F. de procéder à *« un échange de vues très général »*, sur les positions des uns et des autres sur le rapport de M. Giraudet qui propose un compromis à la suite de l'échec des premières négociations en février dernier. Pour M. Faesch (F.O.) *« les propositions de M. Giraudet, qui vont tout à fait dans le sens des revendications de F.O., devraient permettre de déboucher sur un accord »*.

M. Menin (C.G.C.) a *« bon espoir d'aboutir »* tout en manifestant une *« assez forte inquiétude »* *sur l'impact* qu'aurait un tel accord pour les cadres. La C.F.T.C., favorable aux projets de réduction du temps de travail, s'est déclarée décidée à *« faire preuve d'une grande prudence »* à l'égard des mesures offrant au patronat les moyens de moduler les horaires.

Estimant que le C.N.P.F. *« n'a rien fermé, rien ouvert »*, M. Mercier (C.F.D.T.) a posé des conditions à la signature d'un *« bon accord »* : réduction des horaires, notamment pour les travaux pénibles et le travail à la chaîne, garanties suffisantes accordées aux salariés et contrôle accru du comité d'entreprise. Quant à M. Krasucki (C.G.T.), il a souligné qu'il existait *« différentes lectures »* du rapport Giraudet et réclamé des *« négociations pour un accord réaliste »* en posant trois conditions : aboutir à une *« véritable réduction des horaires »* ; étendre ces améliorations *« à un plus grand nombre de salariés »* et renoncer aux *« dispositions nuisibles aux travailleurs »*.

Le C.N.P.F., très prudent, n'entend pas aller plus loin que le rapport Giraudet et semble, pour le moment, opposé à une extension des droits des comités d'entreprise. Les discussions s'annoncent très serrées même s'il est d'ores et déjà acquis que certains syndicats sont prêts à entériner, dans un texte conventionnel, le rapport Giraudet.

(1) Les manifestants appartiennent à l'ancien Syndicat national de la petite et moyenne industrie - le « Patronat indépendant » (quinze mille adhérents, selon ses responsables). Ils affirment que les salariés disposent déjà de huit semaines : quatre semaines de congés payés, une semaine de jours fériés et trois semaines d'absentéisme...

La restructuration industrielle de la sidérurgie reste à faire

estime la C.F.D.T.

Si la restructuration financière de la sidérurgie a été réalisée, la restructuration industrielle reste à faire pour l'essentiel. Tel est l'avis de la fédération C.F.D.T. de la métallurgie, qui vient d'établir un bilan critique du plan de sauvetage lancé au début de 1979 par les pouvoirs publics, et qu'elle a présenté à la presse le 20 mai.

Selon la C.F.D.T., l'intervention de l'Etat ne visait qu'à éviter la faillite des groupes Usinor et Sacilor en reconstituant le capital, et à assurer le retour à une rentabilité à court terme. Mais l'appareil de production n'est pas devenu compétitif pour autant.

L'avenir est de ce fait mal assuré, estime la centrale, qui a dénoncé l'absence de programme d'investissements, d'objectifs de production, de coordination entre les deux groupes, d'une part, et les activités situées en aval de la sidérurgie, l'insuffisance de la recherche (seize fois moins importante qu'au Japon), le conservatisme technique et la faiblesse de la politique d'économie d'énergie.

L'application de la convention sociale, qui ne s'est pas traduite par des licenciements économiques, a entraîné de mai 1979 à janvier 1980 la suppression de 12 892 emplois.

Deux mille quatre cent trente-huit travailleurs ont bénéficié d'une retraite anticipée, et 3 078 âgés de 50 à 55 ans d'une *« dispense d'activité »*. Enfin, 5 966 ont accepté de partir en touchant une indemnité de 50 000 francs (2 511 à Sacilor, 3 053 à Usinor, et 402 à Chiers-Châtillon-Gorcy), alors que les ministre du travail n'avait envisagé que 4 000 départs de ce type.

La C.F.D.T., qui était contre cette formule, souligne qu'elle a bouleversé la pyramide des âges dans certaines entreprises : à Sacilor - Sollac, il y a 88 % du personnel âgé de plus de trente ans. Il aurait été plus efficace de consacrer ces sommes à la réduction du temps de travail et au financement de la cinquième équipe pour les salariés des feux continus, estime la C.F.D.T., qui, par ailleurs, dénonce la mise en veilleuse des comités tripartites de bassins (réunissant pouvoirs publics, syndicats et patronat) qui, dans les Ardennes, le Nord et la Lorraine, devaient être associés au lancement de nouvelles activités industrielles.

L'AÉROGARE ROISSY - CHARLES-DE-GAULLE N'EST PAS NETTOYÉE DEPUIS LE 10 MAI

La grève des nettoyeurs du métro fait école puisque, à son tour, le personnel chargé de l'entretien de l'aéroport Charles-de-Gaulle à Roissy est en grève depuis le 10 mai. Conformément à la loi, un service minimum est assuré. Malgré tout, les détritus continuent de s'accumuler dans les poubelles et les couloirs de l'aérogare.

Les pourparlers entre la C.G.T., la C.F.D.T. et l'entreprise de sous-traitance — *l'Union de services publics* (U.S.P.), — chargée du nettoyage, n'ont toujours pas abouti. Les nettoyeurs ont donc décidé de *continuer leur mouvement* pour une durée indéterminée.

Les *grévistes* — une centaine de salariés sur un total de cent trente, pour la plupart des travailleurs immigrés — demandent un salaire de 2 800 francs par mois au lieu de 2 100 francs actuellement. Ils réclament l'octroi de primes semblables à celles prévues par la convention collective nationale des nettoyeurs et des manutentionnaires, à laquelle ils souhaitent être rattachés comme le sont les travailleurs du nettoiement de la S.N.C.F. ou de la R.A.T.P.

● *Le congrès national de Force ouvrière* se tiendra à Bordeaux, du 17 au 20 juin. La commission exécutive de F.O. vient d'en achever la préparation des travaux.

L'USINE ZENITH - AVIATION EST OCCUPÉE PAR SES OUVRIERS

(De notre correspondant.)

Saint-Etienne. — L'usine Zénith-Aviation, filiale du groupe Solex acheté par le groupe Matra, emploie, à Roche-La-Molière (Loire), quelque 280 personnes dont 70 ouvriers qui travaillent pour l'aéronautique et l'armée. Ceux-ci, revendiquant des améliorations de salaires, se sont mis en grève le mardi 6 mai, et occupent les locaux depuis le 20 mai.

L'accès de l'usine étant interdit aux véhicules, et aux non-grévistes (personnel administratif et cadres), ces derniers furent 30 à se rendre à la mairie de Roche-La-Molière pour demander *« le respect de la liberté du travail »*.

La C.G.T. voit dans ce conflit une épreuve de force test entre *le syndicat et la direction, accusée de vouloir « discréditer le délégué syndical »*, M. Vial, et obtenir son licenciement. Ce dernier, il y a une *semaine*, a reçu un commandement par huissier d'avoir à payer l'amende de 1 000 F qui lui avait été infligée pour avoir passé outre à l'interdiction de projeter dans l'entreprise le film *Patrons télévision (le Monde* du 11 février). Les grévistes s'étaient alors cotisés et le produit de la collecte, en menues pièces, avait été porté dans un seau à la direction, qui avait refusé de les recevoir.

P. C.

ÉNERGIE

Les pays industrialisés ne sont pas en mesure de s'opposer à la hausse journalière des prix du pétrole

L'Irak, le Koweït, les Emirats arabes unis et le Venezuela ont décidé le 20 mai de relever les prix de leur pétrole.

Les trois pays du Golfe ont majoré leurs prix officiels de 2 dollars par baril avec effet rétroactif au 1er mai. Le Venezuela *a procédé de son côté* à une augmentation de 1 à 3,50 dollars par baril selon les qualités à compter du 26 mai.

Le prix du baril de « brut » de Kirkouk (Irak) est fixé à 30,18 dollars, celui de Koweït à 29,50 dollars et celui du Murban des Emirats à 31,65 dollars, ce qui correspond à des hausses de l'ordre de 140 % en dix-huit mois. On sait, d'autre part, que l'Irak, désormais le second producteur *de l'OPEP, comme les autres pays* pétroliers du Golfe réclame en outre, sur un certain nombre de contrats récents, des primes de plusieurs dollars (jusqu'à 6 dollars par baril).

Le ministre du Koweït, Cheik Ali Khalifa Al Sabah, comme celui des Emirats arabes unis, M. Al Oteiba, ont précisé que *« cette majoration permettrait de combler un tant soit peu la différence existant avec les prix des pétroles d'Afrique »*.

Comme le laissaient prévoir les hausses décidées par l'Algérie et par la Libye *(le Monde* du 21 mai), l'Arabie Saoudite, qui avait déclenché ce renchérissement la semaine passée, a donc échoué une troisième fois — depuis le mois de décembre — dans sa tentative de réunifier les prix de l'OPEP.

Les hausses décidées par ces quatre nouveaux pays sont intervenues au moment même où le directeur de l'Agence internationale de l'énergie — dont le conseil ministériel se tient le 22 mai à Paris — soulignait que le marché était équilibré et que cet équilibre durerait jusqu'à 1985.

La référence au marché n'a donc plus aucun sens : l'Algérie et la Libye agissent pour des motifs politiques — intérieurs et extérieurs, — afin notamment d'empêcher l'Arabie Saoudite d'imposer sa volonté.

Et cela donne un prétexte aux autres pays pour *« combler l'écart »* qui existe entre les différentes qualités de « brut ». Ryad même, *qui sait cela*, agit sans doute plus pour faire taire les oppositions intérieures que pour permettre un retour à une structure cohérente *des prix de l'OPEP. De tels* mouvements n'ont donc guère de raison de s'arrêter tant que l'offre ne sera pas nettement supérieure à la demande, ce que vont tenter d'obtenir les ministres de l'énergie des grands pays industrialisés.

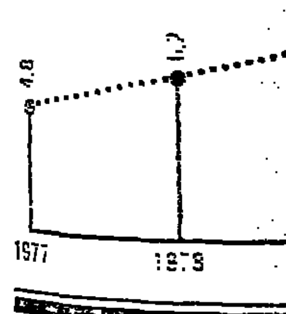
Il faut noter cependant que, jusqu'à présent, l'Iran — qui a toujours été à la pointe du combat pour les prix depuis seize mois — n'a pas annoncé de nouvelles hausses. Fortement touché par le refus de Shell, de B.P. et des sociétés japonaises de payer 35 dollars par baril, Téhéran a vu tomber ses exportations — donc ses revenus pétroliers — à quelque cinq cent mille barils par jour.

Mais le nouveau relèvement des prix décidé *par les autres pays* du Golfe permet au pétrole iranien de retrouver de sa compétitivité sur le marché et amoindrit la résistance des acheteurs de ce pays.

Ainsi, selon le *Middle East Economic Survey*, les groupes Shell et B.P. *ont* repris le *chargement* de produits pétroliers raffinés d'Iran, fuel-oil et naphta). Mais surtout, la douzaine de compagnies japonaises qui sont clientes de Téhéran viennent de reprendre leurs négociations avec la Compagnie iranienne des pétroles pour l'achat de quelque cinq cent mille barils par jour.

Voilà qui ne mettra guère de baume au cœur des Américains et montre les limites de la *« solidarité occidentale »*. Car, si le pétrole ne faisait pas partie expressément des sanctions économiques prises *contre l'Iran par* la C.E.E. — et que le Japon avait décidé de suivre, — un accord était intervenu pour refuser d'acheter du pétrole à 35 dollars le baril. Un prix qui, semble-t-il, sera bientôt banal.

BRUNO DETHOMAS.



Avis financiers des sociétés

Le contexte économique de 1979 :
-Aggravation de l'inflation
-Encadrement du crédit plus contraignant
-Hausse des taux d'intérêts, très forte en fin d'année.

BNP 1979

Extraits du rapport du conseil d'administration de la Banque Nationale de Paris, sur l'exercice 1979, au collège représentant les actionnaires.

●Activité bancaire en France

Particuliers: 3.105.000 comptes à vue et plus d'un million de comptes d'épargne.

Le nombre des comptes de particuliers est en augmentation de 5 %. Ce progrès est la conséquence directe des efforts menés dans : l'amélioration de l'accueil, chaque client devant avoir désormais son interlocuteur personnel au sein de son agence ; la meilleure information grâce notamment à l'envoi régulier à chaque titulaire de compte de la "lettre de la BNP" qui précise le contenu des divers produits bancaires ; la facilité plus grande des retraits d'espèces par la mise en place de nouveaux distributeurs de billets et des premiers guichets automatiques.

Malgré les contraintes de l'encadrement, les concours aux particuliers ont connu une progression notable, en particulier les crédits destinés à financer les travaux permettant de réduire la consommation d'énergie et les prêts pour l'accession à la propriété.

Ressources clientèle (en milliards de francs)

	1975	1976	1977 (1)	1977 (2)	1978	1979
Total	92,2	101,3	121,6	128,7	140,5	165,8
Clientèle commerciale	34,1	33,2	42,9	47,9	50,0*	63,7*
Clientèle privée	58,1	68,1	78,7	80,8	90,5	102,1

(1) Ancien plan comptable
(2) Nouveau plan comptable *Clientèle commerciale et divers (ENFAMM)

Concours à la clientèle (en milliards de francs)

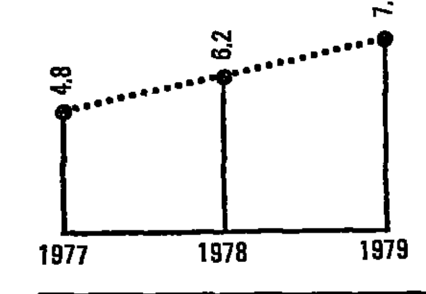
1975	1976	1977	1978	1979
89,7	105,7	126,1	134,9	151,2

SICAV

Les SICAV de la BNP ont eu en 1979 des évolutions divergentes selon les pourcentages qu'elles détenaient en actions françaises (le marché de Paris ayant été le mieux disposé) ou en obligations dont les cours ont été déprimés par la hausse impressionnante des taux d'intérêt.

La meilleure performance est celle d'Épargne-Valeur qui a légèrement amélioré sa progression de 1978 malgré un contexte boursier moins favorable. Épargne-Croissance et Épargne-Inter ont eu des évolutions comparables. Épargne-Obligations a réussi à atténuer la baisse des cours des obligations non indexées. Natio-Valeurs, la SICAV "Monory" de la BNP, conserve le premier rang de sa catégorie avec un actif net de 1,6 milliard de francs au 31 décembre.


Encours des Sicav BNP
en milliards de francs



La BNP a constitué à la fin de l'année 1979 une nouvelle SICAV, Natio-Inter, spécialisée dans les placements en valeurs internationales à revenu fixe. Elle a également créé, sous le nom de Natio-Gestion, une société à laquelle incombera le soin de gérer divers Fonds Communs de Placement en cours de constitution.

Personnel

L'année 1979 a vu se poursuivre la redistribution progressive des emplois entre les organismes administratifs, les services centraux et les sièges d'exploitation et l'orientation d'un maximum d'agents vers le service direct de la clientèle.

En matière de formation, un effort particulier a été entrepris au profit de l'encadrement afin de mieux le préparer à son rôle d'animation et d'organisation.

Le montant de l'intéressement au titre de 1979 permettra à chaque agent de bénéficier d'une *somme comprise entre 645* et 2579 francs.

Petites et moyennes entreprises : une assistance efficace.

Le nombre des comptes d'entreprises a augmenté de 8 % en 1979 et celui des crédits d'investissement directs de 13 %. Toujours soucieuse de simplifier et d'améliorer l'octroi des crédits, la BNP a mis en place une procédure allégée pour les crédits de financement *d'investissements* jusqu'à 400.000 F. Elle a également apporté une contribution appréciable à la création d'entreprises et au développement des emplois *en mettant à la disposition* des créateurs qu'ils soient industriels, artisans ou de profession libérale, un crédit "Première Installation" pouvant atteindre une durée de 12 ans, finançant l'ensemble des besoins y compris les besoins de fonds de roulement.

Grandes entreprises : assurer l'avenir.

Les grandes entreprises, y compris les entreprises nationales et les filiales francaises des principales sociétés étrangères, constituent une part très importante du fonds *de commerce* de la BNP pour laquelle la conjoncture a été généralement favorable en 1979. Une activité soutenue, l'ajustement des prix et les gains de productivité obtenus après un effort prolongé d'adaptation leur ont permis dans l'ensemble de restaurer leurs marges et de retrouver une situation financière plus satisfaisante. Mais l'avenir reste préoccupant et implique des stratégies de défense et de développement qui débordent les frontières.

L'ensemble des crédits que la BNP a consenti aux grandes entreprises tant à cours qu'à moyen et long terme, représente, en 1979, 30 % environ de ses engagements. L'utilisation des crédits soumis à réserve a été relativement faible jusqu'à la fin de l'année où elle a amorcé une forte progression.

Les crédits "désencadrés" ont connu une progression de plus de 20 % et l'augmentation des engagements en devises a été également sensible. L'activité à l'étranger à nécessité la mise en *place de nouvelles cautions sur* marchés très importantes, de sorte que l'encours des cautions délivrées en faveur de grandes entreprises représente encore plus de 50 % des engagements par signature de la banque.

●Activité internationale

Présence dans le monde : 431 implantations dans 75 pays.

Des ouvertures en 1979 : nouvelles succursales à Madrid, Milan et Jersey, agences à Rotterdam et Hambourg ; bureaux de représentation à Belgrade, Amman et Abu Dhabi.

De nouvelles filiales : la BICI du Niger ; le Consortio Finahciero Bolivar, compagnie financière créée à Panama ; la Bank of the West, en Californie, qui dispose d'une cinquantaine d'agences ; la BNP South East Asia Ltd, banque d'affaires établie à Singapour ; une prise de participation, à Koweit, dans l'Arab European Financial Management Co.

Commerce extérieur : des financements de plus en plus complexes.

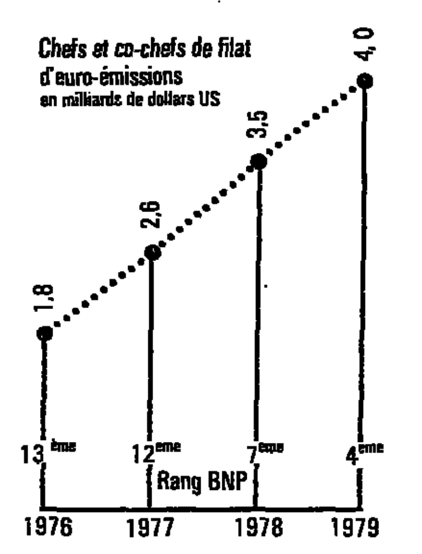
La BNP est toujours la première banque française en crédits exportation (crédits acheteurs + crédits fournisseurs). Elle a pris part soit en tant que chef de file ou co-chef de file, soit en tant que participant à plus de 250 opérations, pour un montant global de crédits acheteurs voisin de 20 milliards de F répartis sur 65 pays. Elle a, en effet, maintenu en 1979, ses positions en Afrique Noire et au Maghreb, en Europe, en Asie du Sud-Est et en Amérique latine, malgré une concurrence de plus en plus vive venant, en particulier, des banques étrangères installées à Paris.

La BNP intervient également sur les différents marchés du crédit-bail international grâce aux sociétés spécialisées qu'elle a créées à l'Étranger. Sa filiale Investexport, créée en 1978, a développé son activité et pris de nouvelles participations, notamment au Nigéria et au Mexique.

Euro-émissions : la BNP 4e dans le monde.

La BNP, qui était en 1978, septième dans le classement des *banques chefs et co-chefs de file* d'euro-émissions, et première banque française, arrive en 1979 au quatrième rang mondial.

Elle a, en outre, participé à 66 *euro-crédits, dont 42 ont été signés* avant la fin de l'année. Elle a dirigé neuf opérations et en a co-dirigé seize en faveur d'emprunteurs français (EDF, Gaz de France) *et étrangers (royaumes* de Suède et de Belgique, État brésilien, Banque de Grèce, etc.).



●Résultats du groupe BNP

Bilan consolidé

F 9,8 milliards de capitaux permanents

Le total du bilan consolidé a augmenté de 22 %.

BILAN CONSOLIDÉ DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 1979

ACTIF	(en millions de francs)
Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public, Comptes courants postaux	9 368
Banques, organismes et établissements financiers	108 784
Bons du Trésor, valeurs reçues en pension ou achetées ferme	59 333
Concours à la clientèle	163 208
Autres comptes	46 671
Titres de placement	3 989
Titres de participations et de filiales	1 415
Immobilisations et opérations de crédit-bail	4 646
Total	397 414

PASSIF	(en millions de francs)
Instituts d'émission	20 692
Banques et ENFAMM	94 783
Valeurs données en pension ou vendues ferme	41 694
Dépôts de la clientèle	180 032
Autres comptes	50 409
Obligations en francs et en devises	3 870
Capital, réserves, provisions et report à nouveau	5 014
Intérêts hors groupe	336
Bénéfice de l'exercice	584
Total	397 414

HORS BILAN	(en millions de francs)
Cautions, avals, autres garanties en faveur des intermédiaires financiers	5 970
Cautions, avals, autres garanties reçus des intermédiaires financiers	7 405
Engagements en faveur de la clientèle	64 135
Engagements de crédit-bail	714

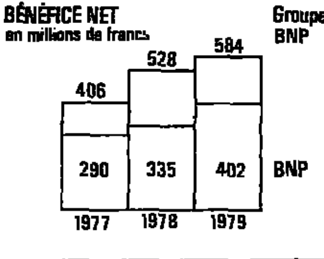
Le bilan de la BNP totalise 374,8 milliards de francs, dont 8,2 milliards de capitaux permanents.

Bénéfice net

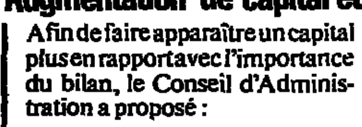
584 millions de francs

Le bénéfice net consolidé a progressé de 10,6 % (584 millions de francs contre 528 millions en 1978).

Le bénéfice net de la BNP *est passé de 335 millions* de francs en 1978 à 402 millions en 1979, soit + 20 %.

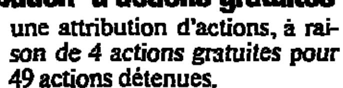


Augmentation de capital et attribution d'actions gratuites



Afin de faire apparaître un capital plus en rapport avec l'importance du bilan, le Conseil d'Administration a proposé :

- d'incorporer au capital une partie de la réserve de réévaluation *en portant le nominal* de l'action BNP de 100 à 200 francs.
- de remplacer, comme en 1978, la distribution de dividendes par une attribution d'actions, à *raison de 4 actions gratuites pour* 49 actions détenues.



Les porteurs d'actions pourront, soit acheter sur le marché les droits qui leur manqueraient, soit vendre leurs droits d'attribution.

Le nouveau capital de la BNP sera donc de 1,507 milliard de francs.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



COMPAGNIE FINANCIÈRE DE PARIS & DES PAYS-BAS

PARIBAS

Les assemblées générales ordinaire et extraordinaire des actionnaires de la Compagnie financière de Paris et des Pays-Bas se sont tenues le 19 mai 1980, sous la présidence de M. Pierre Moussa, président du conseil d'administration.

L'assemblée générale ordinaire a approuvé les comptes de l'exercice 1979 qui font ressortir un bénéfice net de 219.459.038 F contre 192.364.311 F pour l'exercice 1978.

Le résultat consolidé du groupe s'élève, après intégration globale des comptes du groupe de la Compagnie bancaire, à 1.144,9 millions de francs. Calculé de la même manière que pour les exercices précédents, c'est-à-dire en mettant en équivalence les comptes de la Compagnie bancaire, il s'établirait à 696,5 millions (contre 572,9 millions de francs pour l'exercice 1978).

La part de la Compagnie financière dans ce résultat est de 569,2 millions de francs contre 464,9 millions de francs en 1978, soit une progression de 22,4 %. Compte tenu de la création de 664,896 actions nouvelles résultant des conversions d'obligations intervenues en 1979, la progression du résultat par action qui passe de 33,50 F à 39,13 F s'établit à 16,8 %. Calculé dans l'hypothèse d'une conversion totale de l'emprunt convertible, le résultat par action se serait élevé à 36,34 F pour 1979 contre 30,15 F pour 1978, ce qui représente une progression de 20 %.

L'assemblée générale ordinaire a voté la distribution d'un dividende net de 15 F par action (contre 13.30 F), ce qui correspond avec l'avoir fiscal à 7,50 F à un revenu global de 22.50 F par action (contre 19,95 F). Ce dividende qui s'applique à un capital porté en cours d'exercice à 1.454.433.600 F par conversions d'obligations représentera une distribution globale de 218,2 millions de francs contre 184,6 millions de francs. Compte tenu de l'acompte de 6 F versé le 12 novembre 1979, le solde du dividende qui sera mis en paiement à partir du 30 mai 1980 s'élèvera à 9 F par action et sera assorti d'un avoir fiscal de 4,50 F.

L'assemblée générale extraordinaire a approuvé définitivement les apports faits au titre de leur fusion par Pierrefitte-Auby et par la Société Nouvelle de participations financières.

A la suite de ces deux opérations, le capital de la Compagnie financière de Paris et des Pays-Bas, porté à 1.456.551.800 F par les conversions d'obligations intervenues depuis le début de l'année, a été augmenté de 161.039.800 F et atteint 1.617.591.600 F.

L'assemblée générale a également approuvé la nomination, comme administrateurs, de Messieurs Paul Desmarais, Jean Gandois et Jacques Joly.

GROUPE DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Exercice 1979

Le conseil d'administration de la Société générale, réuni le 13 mai 1980, sous la présidence de M. Maurice Lauré, a examiné les comptes consolidés du groupe.

Le bilan consolidé au 31 décembre 1979 totalise 341 milliards de francs, en progression de 22.5 % par rapport au bilan consolidé 1978.

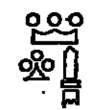
Les fonds propres du groupe — inclus les intérêts hors groupe et la provision pour investissements — atteignent 7 022 millions de francs contre 6 589 millions de francs à la clôture de l'exercice 1978. Les capitaux permanents sont de 9 387 millions de francs contre 8 488 millions de francs à la clôture de l'exercice 1978.

Le bénéfice net du groupe — y compris la part revenant aux tiers — est de 821 millions de francs après 314 millions d'impôt sur les sociétés. A la clôture de l'exercice 1978, il avait été de 1 001 millions de francs, après paiement de 334 millions de francs d'impôt sur les sociétés.

Les effectifs employés à l'étranger sont de 11 % du total ; les bénéfices d'exploitation nets d'impôt réalisés à l'étranger sont de 27 % du total.

SEFIMEG

Les recettes de la Société, au cours du premier trimestre 1980, se sont élevées à 28 195 000 F contre 24 614 000 F pour la période correspondante de 1979, soit une augmentation de 14,5 %.



ÉTABLISSEMENTS G. LEROY

Dans sa séance du 12 mai 1980, le conseil d'administration des Ets G. Leroy a arrêté les comptes de l'exercice 1979 qui seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire convoquée pour le 30 juin 1980.

Le chiffre d'affaires hors taxes consolidé du groupe qui dépasse pour la première fois 1 milliard de francs, s'établit à 1 060 657 430 francs dont près de 30 % à l'étranger.

Le bénéfice net du groupe ressort à 14 373 386 francs et la marge brute d'autofinancement à 41 220 634 francs après 33 408 776 francs d'amortissements.

Pour la société mère, le chiffre d'affaires s'est élevé à 892 752 313 francs et le bénéfice net à 11 872 739 francs. Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 1980 d'affecter ce résultat au report à nouveau.

L'autofinancement dégagé par l'exercice 1979 s'établit à 26 880 094 francs, faisant apparaître une rentabilité de 3 % du chiffre d'affaires. Les amortissements ont représenté 20 404 319 francs.

L'année 1979 a été caractérisée, dans son ensemble, par la conjoncture favorable du marché européen. C'est ainsi que les ventes de la société à l'exportation ont progressé de 26 % pour atteindre un chiffre d'affaires de 13 897 609 francs.

En France, c'est principalement à partir du second semestre que s'est affirmée cette bonne orientation.

Au cours de l'exercice écoulé, les Ets G. Leroy ont largement profité du développement du marché de l'entretien et de la rénovation de l'habitat pour lequel leurs produits s'avèrent particulièrement bien adaptés.

Enfin, c'est en 1979 qu'a été initiée l'augmentation de capital décidée au cours de l'assemblée générale extraordinaire du 10 mars 1980. Rappelons que cette augmentation de capital était réservée à la société britannique, Sungalley Limited.

CRÉDITEL

Société de financement par Crédit-Bail pour les Télécommunications

L'assemblée générale ordinaire, réunie le 13 mai 1980, sous la présidence de M. Pierre Chatenet, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1979.

Au cours de cet exercice, Créditel a poursuivi son action en accroissant le volume de ses engagements qui s'élevaient, au 31 décembre 1979, à 3 350 MF.

La Société s'est assurée de nouvelles ressources à long terme, en émettant un emprunt obligataire destiné au financement de ses opérations de crédit-bail avec l'administration des P.T.T.

L'exercice 1979 se solde, après dotation de 79,9 MF aux amortissements, par un *bénéfice net de* 55,2 MF contre 52,3 MF en 1978. L'assemblée a décidé de répartir aux actionnaires un dividende global de 52 MF, ce qui correspond à 13 F par action (contre 12,10 F en 1978, soit une progression de 7,4 %).

Ce dividende, qui n'ouvre pas droit à l'avoir fiscal en raison du statut fiscal de la Société, sera mis en paiement à compter du 30 mai 1980.

Dans son allocution, le président a indiqué que les négociations se poursuivent avec l'administration des P.T.T. sur le programme à engager au titre de 1980. Il a par ailleurs fait le point sur la mise en route des premières opérations de Sicomi, dont plusieurs devraient normalement aboutir dans un proche avenir.

SOCIÉTÉ SÉQUANAISE DE BANQUE

Les actionnaires réunis en assemblée générale ordinaire le 19 mai 1980 ont approuvé les comptes de l'exercice 1979 faisant apparaître un bénéfice net de 17 068 002,16 F. Compte tenu du report à nouveau de l'exercice précédent, le total distribuable s'élevant à 19 705 833,25 F a permis une dotation aux réserves de 8 600 000 F, une affectation au report à nouveau de 3 005 833,25 F et la mise en paiement d'un dividende de 16,20 F par action contre 13,50 F l'an passé.

Le dividende global, compte tenu de l'impôt déjà versé au Trésor, représente 24,30 F contre 20,25 F l'année précédente.

Le règlement du dividende sera effectué à partir du 21 mai 1980, sur présentation des certificats nominatifs ou remise du coupon n° 37.

Le conseil de surveillance qui s'est réuni le même jour a nommé M. Pierre Esteva président du conseil, en remplacement de M. René de Lestrade atteint par la limite d'âge.

Sur la proposition de M. Pierre Esteva, le conseil a nommé M. René de Lestrade président d'honneur du conseil de surveillance.

VENEZUELA

Le 19 mai 1980, à Paris, un consortium de banques internationales dirigé par la Banque de l'Indochine et de Suez, par la Compagnie luxembourgeoise de la Dresdner Bank A.G. Dresdner Bank International, a accordé un prêt de 116 275 000 dollars à Compania Anonima de Administracion y Fomento Electrico « CADAFE » (Venezuela) pour une durée de huit ans.

Ce prêt est destiné à financer une partie des investissements pour l'exercice 1980 de cette société publique qui représente environ 34 % de la capacité de production électrique du Venezuela et assure la distribution d'électricité à plus de 50 % de la population du pays.




LAFFITTE BAIL

L'assemblée générale ordinaire a approuvé les comptes de l'exercice 1979 qui font apparaître, après impôts, amortissements et provisions, un bénéfice de 16,95 millions de francs contre 14,44 millions de francs en 1978. Elle a décidé la mise en paiement à compter du 30 juin 1980 d'un dividende de 15,70 F par action (en progression de 14,6 %).

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier les statuts de la société afin de permettre l'échelonnement de la distribution des plus-values provenant de la cession anticipée d'immeubles loués en crédit-bail, sur l'année de leur réalisation et les deux exercices suivants, conformément aux nouvelles dispositions réglementaires en la matière.

Au conseil d'administration qui s'est tenu à l'issue de ces assemblées, M. Jacques Gillet, membre du directoire de la Banque Rothschild, a été élu président du conseil d'administration, en remplacement de M. Bernard Fraigneau qui a demandé à être déchargé de son mandat de président en raison de ses responsabilités récentes au sein de la Banque Rothschild en qualité de directeur général adjoint. M. Fraigneau continuera à siéger au conseil et au comité des engagements. Le conseil a reconduit dans ses pouvoirs le directeur général, M. Robert Loisy. M. Hubert Chetioui, directeur financier, et Mme Françoise Jablon, secrétaire général, poursuivront leurs activités antérieures ; tandis qu'a été approuvée la sous-traitance de la gestion du patrimoine locatif à Laffitte-Immobilier, structure spécialisée de la Banque Rothschild, animée par MM. Jean Lemoine et Didier Belluc.

Le conseil a pris acte du bon déroulement des activités de la société au cours des premiers mois de l'année et d'un résultat bénéficiaire intérimaire au 31 mars en hausse sur celui de la même période de 1979.



BANQUE NATIONALE DE PARIS

Prêt de 250 millions de dollars U.S. en faveur des Etats-Unis du Mexique

La Banque Nationale de Paris a été chargée par les Etats-Unis du Mexique du montage d'une opération de crédit de 250 millions de dollars U.S., pour une durée de huit ans, dont la syndication a été réalisée uniquement entre des banques françaises.

La signature de la convention de prêt a eu lieu le 18 mai 1980, à la résidence Marigny, en présence de M. Lopez Portillo, président des Etats-Unis du Mexique, du secrétaire d'Etat aux finances, M. Silva Herzog, et des représentants des vingt-quatre banques participantes.

Le succès de cette importante opération, dont la contre-valeur est supérieure à un milliard de francs, témoigne du prestige des Etats-Unis du Mexique sur le marché international des capitaux et de la confiance dans l'avenir de ce pays.

Les fonds seront utilisés librement par l'emprunteur pour le *financement* d'investissements et, notamment, de projets intéressant les deux gouvernements.

Il en résultera des transferts de technologie à l'occasion de la création de joint ventures entre des entreprises mexicaines et françaises, un accroissement des échanges commerciaux dans les deux sens entre les deux pays, et très certainement des achats de biens d'équipement dont bénéficieront les exportateurs français.

CIAL

Le 9 mai 1980 s'est tenue sous la présidence de Monsieur Florent WENGER et en présence de nombreux actionnaires, l'assemblée générale ordinaire du

CREDIT INDUSTRIEL D'ALSACE ET DE LORRAINE

qui a approuvé les comptes de l'exercice 1979, dont voici les principaux éléments :

Total du bilan	14.200 MF (+19 %)
Dépôts de la clientèle	9.600 MF (+21 %)
Bénéfice net	32,4 MF (+16 %) (après 13 MF d'amortissements ; 42 MF de provisions ; 57 MF d'impôt sur les sociétés et 24 MF de dotations à la provision pour risques généraux)
Dividende	10,50 F par action de 90 F, assorti d'un avoir fiscal de 5,25 F soit un dividende global de 15,75 F, qui s'applique à un capital porté en cours d'exercice de 105 à 139 MF. Le dividende global est ainsi en augmentation de 25,5 % par rapport à l'année précédente.
Fonds propres	256 MF. Compte tenu de l'écart de réévaluation, des provisions libres d'impôt ainsi que des emprunts obligataires, le montant global des fonds propres et ressources permanentes s'élève à 498 MF.

Les actionnaires, réunis ensuite en assemblée générale extraordinaire, ont renouvelé en la portant à 250 MF, l'autorisation d'augmenter le capital donnée au conseil d'administration, étant précisé qu'aucune augmentation de capital n'est prévue dans un proche avenir.

Au cours de ces assemblées, le Président a apporté un certain nombre de commentaires présentés à l'aide de diapositives. Il a notamment souligné que durant les cinq dernières années le total des sommes versées par les actionnaires au titre des diverses augmentations de capital s'est élevé à 31,7 MF et celui des montants distribués à 56,2 MF.

Les actionnaires ont également été conviés à une réception qui leur a permis de prendre contact avec les membres du conseil d'administration et les directeurs de la société.



P.S.A. PEUGEOT - CITROËN

Au cours de la réunion du conseil de surveillance du 19 mai 1980, le directoire a précisé que les actionnaires seraient convoqués en assemblée générale ordinaire et extraordinaire pour le 26 juin 1980, à 10 h. 30, au siège social.

Il sera proposé à cette assemblée d'approuver les comptes et le bilan de l'exercice 1979, qui se soldent par un bénéfice net de 528 131 000 F, provenant pour 211 453 000 F de plus-values nettes de cession ou d'apport, et de décider la distribution à compter du 4 juillet 1980 d'un dividende net de 15,50 F qui, majoré d'un avoir fiscal de 7,75 F, correspondrait à un revenu global de 23,25 F par action, supérieur de 14,8 % à celui afférent à l'exercice précédent.

Par ailleurs, il sera également proposé à l'assemblée de décider le changement de la dénomination sociale actuelle de « P.S.A. Peugeot-Citroën » en « Peugeot S.A. », qui a déjà été le nom de la société de 1966 à 1976.

Lors de la même réunion, le directoire a présenté au conseil de surveillance les comptes et le bilan consolidés de l'exercice 1979, qui incluent toutes les sociétés significatives du groupe, y compris celles de la branche Talbot.

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 1979 s'est élevé à 72 800 millions de francs hors taxes. Réalisé à concurrence de 45 % en France et de 55 % à l'étranger, il s'établit en augmentation de 52 % sur celui de l'exercice 1978, pour lequel les sociétés de la branche Talbot n'étaient pas encore consolidées. En tenant compte de ces dernières pour 1978, sa progression serait de 10 %.

Après une charge d'impôt de 1 200 millions, dont le calcul tient compte de l'application du régime d'intégration fiscale, la marge brute d'autofinancement comptable s'est élevée à 4 540 millions de francs ; ses principaux éléments ont été les amortissements, pour 2 970 millions, les dotations nettes aux provisions et les résultats sur sociétés mises en équivalence, pour ensemble 455 millions, et le bénéfice net, pour 1 115 millions. Pour l'exercice précédent, la marge brute d'autofinancement comptable avait été de 3 853 millions et elle aurait été de 4 207 millions si les sociétés de la branche Talbot avaient été consolidées ; de même, le bénéfice net s'était élevé à 1 382 millions et il aurait été ramené à 1 288 millions par la consolidation des sociétés Talbot.

Après les retraitements habituels et, en particulier, l'élimination complète des plus-values sur cessions d'éléments d'actif entre sociétés intégrées et des contributions reçues par les sociétés Talbot, la marge brute d'autofinancement courante s'établit à 4 210 millions et elle se *compare à celle de 3 881 millions* qui a été dégagée en 1978 et que la consolidation des sociétés Talbot aurait portée à 3 890 millions. Dans la marge brute d'autofinancement courante de 1979, le résultat net s'inscrit pour 1 150 millions, contre l'année précédente 1 504 millions sans les sociétés Talbot ou 1 128 millions après consolidation de ces dernières.

Au bilan au 31 décembre 1979, dont le montant total atteint 49 310 millions, et après affectation des résultats de l'exercice, les capitaux permanents figurent pour 27220 millions, dont notamment 14 140 millions pour la situation nette du groupe, 700 millions pour les intérêts des tiers minoritaires, 3 015 millions pour les provisions et 9 180 millions pour les dettes à plus d'un an. De son côté, l'actif immobilisé s'établit en valeur nette à 18 930 millions, dont 16 470 millions pour les immobilisations proprement dites, après 19 510 millions d'amortissement cumulés ; le fonds de roulement net comptable ressort ainsi à 8 290 millions et équivaut à près de six semaines de chiffre d'affaires hors taxes. Enfin, les valeurs d'exploitation et les valeurs réalisables ou disponibles se montent ensemble à 30 380 millions, pour 22 090 millions de dettes à moins d'un an.

Ramenés à une action et après conversion supposée des obligations convertibles 6 % 1970-1975 restant en circulation, les comptes consolidés de 1979 correspondent par titre à une marge brute d'autofinancement courante de 322 F (contre, pour l'année précédente, 295,47 F sans les sociétés Talbot ou 287,69 F avec ces dernières) et, déduction faite de la part des intérêts minoritaires, à un bénéfice net comptable de 83 F (contre 103,66 F ou 96,49 F pour 1978) et un résultat net courant de 85 F (contre 112,88 F ou 84,21 F pour 1978). En outre, la situation nette comptable ressort après affectation à 1 091 F par action.

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

21 MAI

Séance sans relief

Les séances se suivent et se ressemblent ces temps-ci à la Bourse de Paris, où dans un marché quasiment désert hausses et baissent se sont pratiquement équilibrées, laissant l'indicateur instantané fixé à un niveau proche de celui de la veille. Le contraire eût étonné. Il s'agissait en effet ce mercredi, de la dernière séance du mois boursier de mai — à l'issue duquel les différents indices ont monté d'environ 6 %, — et il est rare de voir des opérateurs s'engager le jour de la liquidation générale.

Rien ne dit, d'ailleurs, qu'ils le feraient plus volontiers jeudi, même s'ils disposent alors d'un nouveau mois de crédit pour grever. Les nouvelles hausses pétrolières qui viennent d'être annoncées ne présagent rien de bon (voir d'autre part).

Dans les compartiments, une certaine irrégularité a continué de dominer la tendance. La meilleure performance de la séance a été réalisée par Radar, dont on peut regretter que ceux qui sont à l'origine de l'application réalisée mardi (23 900 titres) aient fait baisser le cours avant de le laisser remonter ce mercredi (+ 6,3 %). Ailleurs, Roussel-Uclaf (+ 5 %), SCOA, C.F.D.E. (+ 3 %) et les Pétroles BP au plus haut de l'année (+ 2,6 %) ont fait bonne figure.

Au chapitre des baisses, citons celles de C.M. Industries (— 7,5 % après sa hausse de 23 % la veille), Primagaz (— 5 %), U.F.B. et Thomson (— 4 %).

De son côté Sanofi, a encore perdu 1,7 %.

Sur le marché de l'or, un peu plus animé que les jours précédents, la hausse internationale modérée ne s'est pas répercutée sur le lingot qui a coté 72 000 francs (contre 72 005), soit 536,64 dollars l'once, contre 511,75 dollars à midi à Londres (507,75 la veille en clôture). Le napoléon a même cédé 2,90 francs à 660 francs.

LONDRES

REPRISE DES PETROLES

Les pétroles poursuivent leur mouvement de redressement dans l'espoir d'une hausse des prix du pétrole de la mer du Nord. Les industrielles s'effritent et les fonds d'Etat sont bien orientés.

Or (ouverture) (dollars) 511 75 contre 507 75

VALEURS	CLOTURE 20/5	COURS 21/5
Beecham	112 ..	113 ...
British Petroleum	330 ...	332 ...
Courtaulds	71 ...	71 ...
*De Beers	9 13	9 13
Imperial Chemical	374 ..	374 ...
Rio Tinto Zinc Cor.	353 ..	356 ...
Shell	374 ..	382 ...
Vickers	112 ...	113 ...
War Loan 3 1/2 %	32 3/4	32 5/8
*West Driefontein	79 3/4	80 1/4
*Western Holdings	58 1/2	59 ...

(*) En dollars U.S.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

SOCIETE GENERALE. — Le bénéfice net consolidé du groupe s'est établi à 821 millions de francs pour 1979, contre 1 001 millions en 1978. Le bilan consolidé a totalisé 341 milliards de francs (+ 22,5 % par rapport à 1978).

JACQUES BOREL INT. — Les comptes consolidés du groupe pour 1979 se sont soldés par une perte de 37,7 millions de francs contre une perte de 89,0 millions en 1978 et 164,6 millions en 1977. La perte de la société mère seule a été ramenée de 99,3 millions en 1978 à 29,2 millions.

SICLI. — Bénéfice net de l'exercice 1979 : 6,2 millions de francs contre une perte de 5,2 millions en 1978.

ETABLISSEMENTS G. LEROY. — *Bénéfice net du groupe pour 1979 :* 14,37 millions de francs contre une perte nette de 37 millions en 1978.

QUILMES. — Bénéfice net pour 1079 : 7,86 millions de dollars. Dividende : 5,15 dollars par action (contre 5 dollars en 1978) sur un capital gratuitement augmenté de 20 % en 1979.

BONGRAIN. — La société, qui a réalisé en 1979 un bénéfice net consolidé de 76 millions de francs (+ 31 %) et fixe à 26,25 F le dividende global, sera introduite en Bourse de Paris le 3 juin. Pour 1970, la société s'attend à une progression de 15 % à 20 % de son bénéfice consolidé.

NEW-YORK

La hausse se ralentit

Le mouvement de hausse, qui se développait depuis cinq séances, s'est un peu ralenti mardi à Wall Street, et l'indice Dow Jones des industrielles n'a ajouté que 1,62 point à ses gains précédents (832,51).

Le volume des transactions est resté modéré, 31,80 millions de titres ayant changé de mains contre 30,97 millions la veille.

Sur 1 868 valeurs cotées au Big Board, 784 ont reculé, 698 ont monté et 386 sont restées inchangées.

Un économiste de la Bankers Trust estime que le « prime rate » des banques pourrait baisser jusqu'à 12 % à la fin de l'année (16 % à la Morgan Guaranty actuellement).

VALEURS	COURS 19/5	COURS 20/5
Alcoa	55 3/4	56 1/4
A.T.T.	52 5/8	53 1/8
Boeing	33 5/8	32 5/8
Chase Manhattan Bank	42 1/8	41 7/8
Du Pont de Nemours	38 5/8	39 1/4
Eastman Kodak	52 1/2	52 1/4
Exxon	62 3/8	62 1/4
Ford	23 1/2	24 1/8
General Electric	47 3/8	47 3/8
General Foods	29 ...	30 ..
General Motors	43 1/4	43 1/2
Goodyear	12 ...	12 .
I.B.M.	53 3/8	52 5/8
I.T.T.	27 ...	27 1/4
Kennecott	26 3/4	26 1/8
Mobil Oil	68 1/4	68 3/4
Pfizer	40 5/8	40 1/4
Schlumberger	108 1/8	107 5/8
Texaco	33 7/8	33 3/8
U.A.L. Inc.	16 3/4	16 1/2
Union Carbide	40 3/4	41 3/8
U.S. Steel	18 3/8	19 1/4
Westinghouse	23 3/8	23 3/8
Xerox	54 1/8	54 3/4

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 29 déc. 1979)

	19 mai	20 mai
Valeurs françaises	105,6	106
Valeurs étrangères	102,6	102,5

Cie DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	107,9	107,8

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	20/5	21/5
1 dollar (en yens)	230 ..	224 80

Taux du marché monétaire

Effets privés, du 21/5 ...... 12 3/4 %

BOURSE DE PARIS - 21 MAI - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon
3 %	38 90	1 918
5 %	47 75	1 516
3 % amort. 45-54	71 ..	2 418

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
S.P.E.G.	283 ..	283 ..
U.A.P.	556 ..	557 ..
Alsacien Banque	324 .	334 ..
Locabail Immob.	330 ..	330 ..
Loca-Expansion	136	134 ..
Locafinancière	179 ..	179 ..
Immobanque	160 ..	160 ..
Cie Lyon. Imm.	132 ..	132 ..
UFIMEG	114 ..	116 5.

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Ch. France 3 %	183 50	183 50
A.G.F. (Sté Cent.)	748 ..	743 ..
Ass. Gr. Paris-Vie	2880 ..	..
Concorde	338 ..	383 80
Epargne France	290 ..	285 ..
Financ. Victoire	343 ..	349 ..
France I.A.R.D.	183 ..	182 ..
Gan (Sté) Centr.	748 ..	749 ..

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
1396	4,5 % 1973	1937	1948	1963	1956
3825	C.N.E. 3 %	4095	4103	4119	4120
356	Afrique Occ.	356	354	353	352
505	Air Liquide	531	528	527	528
96	Als. Part. Ind	96	97	97	95 10
455	Als. Superm.	450	460	458	454
55	Alsthom-Atl.	54 50	54 70	54 70	55
192	Appliq. gaz	286 90	286	286 50	288 90
152	Arjom. Prioux	151 50	159 50	160	160
430	Aux. Entrepr	436	435 10	435 10	435 10
775	Av. Dass.-Br.	825	821	825	829
1230	Elf-Aquitaine	1292	1297	1312	1299
235	— (certific.)	241	240	243	239 50
240	E. J. Lefebvre	270	273	270	272 70
124	*E. Sau.-Duval*	127 40	127	127	124 90
810	Essilor	874	877	877	877
278	Esso S.A.F.	283	279	282	280 50
320	Euratrance	320	317	317	
900	Europe n° 1	936	932	932	920
430	Facom	430	430	438	438
340	*Ferodo*	368	370	369	365
400	— obl. conv.	401	401	401	400
163	Navig. Mixte	159	159	159	159
43	Nobel-Bozel	42 90	42 90	42 90	42 90
34	Nord-Est	34 40	33 60	33 30	33 85
80	Nouvel. Gal.	75	76	75	78 50
220	Olida-Caby	220	232	232	230
181	Opfi-Paribas	180	181 20	181 20	181
153	Paris-France	160	160	160 10	160
186	Pechelbronn	188	188	188	110 10
102	P.U.K.	110 10	111	111 70	110 50
116	— (obl.)	124 90	124 50	124 50	122 80
84	Penarroya	97	96 40	96 40	96 40
770	Tél. Electr.	858	858	858	845
120	— (obl.)	127	129	129	129
185	Thomson-Br.	208	207 50	207 50	207 50
210	— (obl.)	227	225	225	225
300	U.I.S.	331	332 80	332 80	331
161	U.C.B.	167	167	167 50	167
161	Un. F. Banques	164 10	156 80	157	154 10
152	U.T.A.	149	145	145	144 7
13	Usinor	12 50	12 15	12 15	12 15
180	— (obl.)	184 80	182	182	182
75	Vallourec	79	77 50	77 50	77 50
169	Gen. Motors	185	186	186	186
46	Goldfields	42 70	42 80	42 70	42
81	Harmony	79	81 50	81	81 80
4 15	Hitachi	4 50	4 50	4 61	4 59
270	Hoechst Aktf.	282 90	284	285	282
35	Imp. Chem.	35 10	35 10	35 10	34 60
91	Inco Limited	86	86 50	86	86 40
220	I.B.M.	225	220 10	220	223 2
109	I.T.T.	114 50	114 10	113 50	114 10
270	Merck	292 20	288 30	288	288 30
285	Minnesota M	232	233	232	228 40
	East Kodak	217 10	215	216	214
194	East Rand	105 90	109	109	109 10
92	Ericsson	96 20	97	98	53
245	Exxon Corp.	263 50	264	264	266
94	Ford Motor	101	103	103	103
220	Free State	225 50	23 50	232	230
194	Gen. Electr.	196	194 80	194 80	194
185	U. Min. 1/10	185	183	184 50	183
166	Unil. Techn.	173	172 50	172 5.	174
215	West Driet.	330 10	336	337	336
140	West Deep.	162	166 50	167 10	168 50
285	West Hold.	280	283 3.	283	
215	Xerox Corp.	224 50	225 20	224 50	225 10
2 50	Zambie Corp	2 50	2 58	2 58	

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT
o : offert ; C : coupon détaché ; d : demande ; * droit détaché

* Cours précédent

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 21/5	AUX GUICHETS COURS des BILLETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	4 206	4 172	4 070	4 280
Allemagne (100 DM)	233 210	233 840	226	238
Belgique (100 F)	14 528	14 505	13 900	14 500
Pays-Bas (100 fl.)	212 210	211 880	205	216
Danemark (100 krd)	74 710	74 580	71	78
Norvège (100 k)	85 250	85	82 600	87 500
Grande-Bretagne (£ 1)	9 626	9 668	9 350	9 850
Italie (1 000 lires)	4 96.	4 961	4 850	5 200
Suisse (100 fr.)	251 .	250 650	244	256
Suède (100 krs)	99 190	99 100	96 ..	101 500
Autriche (100 sch.)	32 700	32 655	31 800	33 400
Espagne (100 pes.)	5 884	5 873	5 700	6 100
Portugal (100 esc.)	8 52.	8 405	8 200	9 100
Canada ($ can. 1)	3 582	3 608	3 470	3 700
Japon (100 yens)	1 861	1 867	1 750	1 860

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 21/5
Or fin (kilo en barre)	71950 ..	72140 .
Or fin (en lingot)	72005 .	72000 ..
Pièce française (20 fr.)	662 90	660
Pièce française (10 fr.)	388	380 60
Pièce suisse (20 fr.)	525 90	523 50
Pièce latine (20 fr.)	504 60	503 2.
Souverain	650 10	645 50
Pièce de 20 dollars	2672 40	2610
Pièce de 10 dollars	1278 .	1278 .
Pièce de 5 dollars	...	780 ..
Pièce de 50 pesos	3000 50	3000
Pièce de 10 florins	530 10	530 60

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 21 mai 1980 a été tiré à 566 525 exemplaires.

A B C D E F G

AU CONSEIL DES MINISTRES

Le minimum vieillesse sera porté à 15 600 F par an à partir du 1er juin

Le conseil des ministres s'est réuni, le mercredi 21 mai 1980, au palais de l'Elysée sous la présidence de M. Giscard d'Estaing. Au terme de la séance, un communiqué officiel a été rendu public, qui comporte notamment les points suivants :

Le président de la République a informé le conseil des entretiens qu'il a eus, le 19 mai, avec M. Leonid Brejnev, à Varsovie, à l'invitation de M. Edward Gierek, entretiens qui ont porté sur la situation internationale et les initiatives de nature à réduire les causes des tensions actuelles.

● LES SANCTIONS CONTRE L'IRAN

Le conseil des ministres a adopté un décret fixant le régime d'exportation des marchandises à destination de l'Iran. Conformément aux décisions prises par les ministres des affaires étrangères des pays membres de la Communauté européenne le 22 avril, confirmées par le conseil européen réuni à Luxembourg, le décret prohibe l'exportation et la réexportation des marchandises à destination de l'Iran. Cette interdiction ne s'applique pas aux denrées alimentaires, aux médicaments et aux fournitures à objet strictement médical. Ainsi qu'en ont décidé d'une façon unanime les ministres des affaires étrangères à Naples le 18 mai 1980, l'embargo porte sur toutes les exportations liées à des *contrats passés après le 4 novembre 1979*, date de la prise d'otages. Conformément à ce même accord, il ne concerne pas les contrats en cours à cette date.

Ces mesures ont un caractère temporaire et seront levées dès que les circonstances qui les motivent auront été modifiées.

● LES MESURES EN FAVEUR DES AGRICULTEURS

Le premier ministre, après avoir reçu les présidents des organisations agricoles nationales le 20 mai, a présenté une communication sur les suites du conseil des Communautés européennes des 5 et 6 mai 1980 et la préparation des mesures destinées à compenser pour les agriculteurs le retard apporté par les instances communautaires à la fixation des prix de campagne.

Il a rappelé que le compromis proposé par la Commission à Luxembourg avait été approuvé par huit des neuf États membres de la Communauté.

Le gouvernement souhaite que le conseil des ministres de l'agriculture qui se tiendra les 28 et 29 mai aboutisse à la mise en œuvre de ces mesures, car la France demeure fermement attachée au bon fonctionnement des institutions communautaires et de la politique agricole commune.

A *défaut d'une décision du* conseil des ministres de l'agriculture, dès la réunion, reportée au vendredi 30 mai, du conseil des ministres, le gouvernement prendrait les mesures permettant d'appliquer, à titre conservatoire, les dispositions équivalant à celles du compromis à huit.

Ces dispositions tiennent, en particulier, compte de la situation des producteurs de lait et de viande bovine, produits pour lesquels les campagnes auraient dû débuter le 1er avril dernier.

Pour les autres produits, tant qu'un accord ne sera pas intervenu sur les prix, le gouvernement prendra les mesures appropriées en fonction du calendrier communautaire *habituel*.

Par ailleurs, les difficultés résultant de l'endettement de certaines catégories d'agriculteurs, notamment *les jeunes et les producteurs* de fruits et légumes, vont faire l'objet d'un examen très attentif.

Le premier ministre a souligné, à propos des possibilités d'action du Crédit agricole, que le financement des récoltes sera assuré dans des conditions satisfaisantes.

Enfin, le plan pluriannuel de développement de l'élevage sera présenté au conseil des ministres du 30 mai.

(Voir page 39.)

● LE MINIMUM VIEILLESSE

Le ministre de la santé et de la sécurité sociale a fait une communication sur le minimum vieillesse.

Il a rappelé que le minimum *vieillesse a connu, de 1974 à 1979*, une progression représentant un gain en pouvoir d'achat de 9 % par an.

Conformément à l'engagement pris par le président de la République, la date de la prochaine revalorisation de cette prestation, initialement fixée au 1er juillet, sera avancée d'un mois.

Ainsi, le 1er juin prochain, le minimum vieillesse sera *porté* à 15 600 francs par an et par personne, soit 1 000 francs de plus que le niveau atteint en décembre 1979 (14 600 francs). La prestation versée à une personne seule atteindra donc 1 300 francs par mois et, pour un ménage, 2 600 francs.

Deux millions de personnes âgées sont concernées par cette mesure. Le coût total de la prestation, réparti entre la Sécurité sociale et le budget de l'Etat, est d'environ 40 milliards de francs. L'effort supplémentaire que représente la revalorisation de l'année 1980 est de 2 milliards de francs.

Enfin, le ministre de la santé et de la sécurité sociale a annoncé que le montant de l'allocation aux adultes handicapés sera porté, le 1er juin prochain, au même niveau que le minimum vieillesse, soit 1 300 francs par mois. Trois cent mille personnes environ sont concernées par cette prestation.

Le conseil des ministres a aussi entendu des communications, ou examiné des projets portant notamment sur les sujets suivants : la recherche en agriculture, les industries de la santé, la publicité pour les boissons alcoolisées, la réglementation sur les sondages, les professions médicales, etc.

● *M. Gérard Israël* a remplacé lundi 19 mai, M. Jacques Chirac au groupe des démocrates européens de progrès au sein duquel siègent les représentants du R.P.R. Appliquant la règle du « tourniquet » qu'il avait définie pendant la campagne pour les *élections européennes, le président* du R.P.R. s'était démis de son mandat à compter du 1er mai (*le Monde* du 3 mai).

● *La Chine a procédé*, mercredi 21 mai, avec succès, au tir d'une deuxième fusée intercontinentale dans l'océan Pacifique. La nouvelle a été révélée par le ministère chinois de la défense. La Chine avait *procédé*, dimanche, à un premier essai de ce genre (*le Monde* du 20 mai). — *(U.P.I.)*

Journée de protestation, le 23 mai contre le projet de convention praticiens-Sécurité sociale

La *Confédération* des syndicats médicaux français (C.S.M.F.) a décidé, au cours d'une réunion de son bureau, de « donner une consigne nationale de fermeture générale des cabinets médicaux pour le 23 mai », les urgences étant assurées. Cette grève des médecins, explique le C.S.M.F., est due au projet de convention, jugée « *inacceptable par les assurés sociaux comme par les médecins* ». Les praticiens « affirment leur solidarité avec l'ensemble de la population devant les tentatives de régression sociale dont ils ne veulent pas être complices ». Le C.S.M.F., qui « dit non au double secteur et à l'enveloppe globale... », adjure le gouvernement de provoquer une reprise des négociations.

Les organisations C.G.T., C.F.D.T. et FEN préparent activement sur l'ensemble du pays, pour le 23 mai, les manifestations d'opposition à la signature du projet de convention sur les honoraires médicaux.

A Paris, le rassemblement « Trois heures pour la santé », prévu entre 11 heures et 14 heures sur le parvis de la tour Montparnasse (près du siège de la Caisse nationale d'assurance-maladie), a reçu, entre autres, le soutien d'une quinzaine d'organisations et associations sociales, mutualistes, médicales, etc. Soit : Unions de retraités C.G.T. et C.F.D.T., Fédération générale des retraités, Union des vieux de France, Médecins des centres de santé, Syndicat national des médecins de groupe, Fédération nationale des mutilés du travail, Syndicat de la médecine générale, Confédération syndicale du cadre de vie, Confédération syndicale des familles, Syndicat national des masseurs-kinésithérapeutes, Comité de liaison des centres de santé, Association des malades et infirmes et Fédération nationale des mutuelles de travailleurs. Deux syndicats autonomes de la police (F.A.S.P. et S.N.P.C.) s'associent aussi au mouvement.

En revanche, la commission exécutive de F.O., réunie les 19 et 20 mai, déclare que « *depuis vingt ans, la Confédération des syndicats médicaux s'oppose à toute forme de maintien des dépenses de santé qui ne peuvent, selon elle, que croître, sans que les médecins en soient d'aucune manière responsables. La C.G.T. et la C.F.D.T. persévèrent dans la voie de la démagogie et de l'irresponsabilité (...), l'alliance de circonstance entre la C.S.M.F., la C.G.T., la C.F.D.T. et la FEN n'en paraît que plus contradictoire* ». Et F.O. estime que les manifestations sont « *pour l'essentiel, dirigées contre F.O. et ses militants* ».

FACE A LA CRISE DE LA C.E.E.

L'Assemblée européenne est défaillante

De notre correspondant

Stasbourg. — *En présence de M. Colombo, ministre italien des affaires étrangères, président en exercice des Neuf, l'Assemblée européenne fait le point, c mercrdi 21 mai, sur la situation après l'échec du Conseil européen de Luxembourg. Les principaux aspects de la crise, étroitement liés, sont évoqués : désaccord sur le niveau de la contribution du Royaume-Uni* ; veto *opposé par le Britanniques à la fixation des prix agricoles ; absence de budget pour 1980.*

La vie de l'Assemblée suit son cours, comme si les parlementaires percevaient mal la gravité de la crise, ou renonçaient à essayer de contribuer à son dénouement.

Les représentants des partis français, pourtant sensibilisés au volet agricole de la négociation, semblent avoir *comme principale préoccupation* de « *se marquer* » les uns les autres. Dans le cas des socialistes et des gaullistes il s'agit surtout d'éviter de paraître moins zélés que les communistes. Il en résulte des prises de position irréalistes, et parfois complètement dépassées, et inefficaces.

Privilégiant la compétition politique intérieure, les Français renoncent à favoriser l'adoption de résolutions qui, pour être peut-être en-deça des revendications des organisations professionnelles, présenteraient l'avantage de marquer plus nettement le souci de la majorité de l'Assemblée de *ne* pas mettre en cause le fonctionnement de la politique agricole.

Le principal effort d'imagination et de présence constructive vient de la commission des budgets et de son rapporteur, le socialiste néerlandais, M. Dankaert. Un des volets de la crise — l'absence de budget communautaire pour 1980 — concerne plus directement que les autres l'assemblée, puisqu'elle a, en décembre, rejeté le projet de budget du conseil des ministres. Elle considérait alors que les Neuf n'avaient pas assez tenu compte de sa volonté de parvenir à une stabilisation, voire à une diminution des dépenses engagées pour le soutien des marchés.

L'absence de budget risque, selon la commission, d'aboutir à des difficultés inextricables en septembre ou en octobre. La commission a soumis au conseil des ministres, fin février, un nouvel avant-projet de budget. Mais le conseil, enlisé dans le double débat sur la contribution britannique et sur les prix agricoles, n'est pas en mesure de se saisir utilement de ce projet pour le transmettre à son tour à l'Assemblée. Le conseil des ministres est défaillant, mais, compte tenu des circonstances, on peut plaider qu'il s'agit là d'un cas de force majeure.

La commission des budgets, dans un projet de résolution discuté ce mercredi, propose, elle, d'aller de l'avant en matière budgétaire, même en l'absence d'accord entre les *Neuf sur l'affaire britannique* et sur les prix agricoles.

Elle suggère au conseil de lui soumettre un projet de budget fondé sur l'avant-projet de la commission de février, mais corrigé à la lumière du compromis agricole conclu à huit à *Luxembourg* (+ 5 % *d'augmentation* des prix communs, taxe de coresponsabilité laitière fixée à 2 % du prix indicatif, pas de superprélèvement laitier).

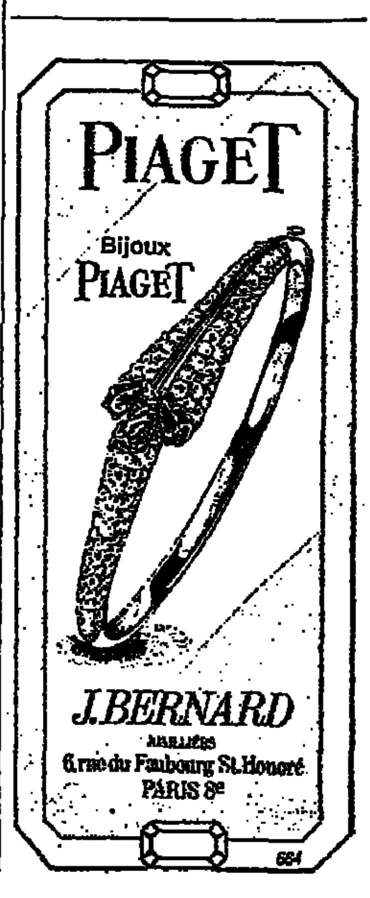
Un budget 80 pourrait être ainsi adopté avant l'été, quitte à ce qu'au deuxième semestre, en fonction des décisions politiques qui seront éventuellement prises sur les problèmes anglais et agricole, le conseil transmette à l'Assemblée un projet de budget supplémentaire. Cette proposition visant à remettre en route la procédure budgétaire dénote un souci de compromis de la part de la commission des budgets : celle-ci accepte, en effet, de prendre en compte le compromis à huit de Luxembourg, lequel pourtant reflète une politique de soutien agricole moins rigoureuse que celle qu'avait souhaitée l'Assemblée en décembre.

En outre, en agissant ainsi, la commission des budgets place dans une position plus difficile les Britanniques, qui empêchent la fixation des prix agricoles.

PHILIPPE LEMAITRE.

● *Attentat à Ottawa.* — Un colonel des forces armées canadiennes, M. Arthur Wade, a été poignardé mardi 20 mai au soir, à Ottawa, par un Montréalais âgé de vingt-neuf ans. L'auteur de l'attentat, M. Daniel Joseph, arrêté peu après, criait des injures faisant allusion à la loi québécoise « *101* », qui *fait* du français la langue officielle du Québec, a indiqué la police. L'état de santé du colonel, qui a été hospitalisé, est jugé satisfaisant.





TRENTE-SEPTIÈME ANNÉE

UN « SEVESO » AMÉRIC

Grave pollution dans l'État de New-

Des centaines de familles éva

LIRE PAGE 44

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

La Conférence islamique et Moscou

En Ouganda

PLUSIEURS MILLIERS DE PERSONNES sont mortes de faim

(Lire page 4.)

